

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

41^E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE

OCTOBRE 2024

CENTRE DE CONFERENCES MINISTERIEL – 27, RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS

SOMMAIRE
41^E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLEE
14, 17 ET 18 OCTOBRE 2024

LUNDI 14 OCTOBRE 2024	14
Ouverture de la 41e session de l'AFE par la présidente, Madame Hélène Degryse	14
Intervention de Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger, suivi d'un temps d'échange avec les conseillers	19
Déclarations des présidents de groupe	25
● Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, président du groupe Écologie & Solidarité	25
● Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, vice-présidente du groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes	27
● Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants	28
● Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	29
● Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, présidente du groupe Les Indépendants	30
Réponse de Madame la Ministre	31
Questions des groupes à Madame la Ministre	34
● Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, vice-présidente du groupe Écologie & Solidarité	34
● Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes	35
● Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants	36
● Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, vice-président du groupe Union des Républicains, des centres et des Indépendants	36
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	37
● Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	38
● Madame Élise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes	39
● Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants	39
● Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les Indépendants	40
● Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité	40

Réponse de Madame la Ministre	41
Photo de famille	43
Intervention du Secrétaire général de l'AFE	43
Présentation — mandats particuliers	48
Présentation du mandat du Conseil national de l'aide juridique par Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER	48
Présentation du mandat de France Médias Monde par Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER	51
Présentation du mandat du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français par Monsieur Karim DENDÈNE	55

JEUDI 17 OCTOBRE 2024 **58**

Ouverture de la séance	58
Intervention de Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France titres	58
Moment d'échange avec la salle	62
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Ramzi SFEIR, conseiller élu pour le groupe Écologie et Solidarité 62 ● Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour le groupe indépendants, démocrates et progressistes 63 ● Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour le groupe Écologie et Solidarité 64 ● Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes 64 ● Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu pour le groupe solidaires et indépendants 65 ● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord pour le groupe Les Indépendants 65 ● Madame Ellen BOUVERET, conseillère élue pour le groupe Écologie et Solidarité 66 ● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour le groupe Écologie et Solidarité 67 ● Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes 67 ● Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu pour le groupe solidaires et indépendants 67 ● Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour le groupe Écologie et Solidarité 68 	
Présentation des travaux de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	69
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité 69 ● Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe écologie et solidarité 71 ● Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale 72 ● Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes 72 	

Première résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	73
Moment d'échange avec la salle	74
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité ● Monsieur Abdelghani YOUNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité 	74
Deuxième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	74
Troisième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	75
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu pour le groupe écologie et solidarité ● Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes ● Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants ● Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité 	75
Moment d'échange avec la salle	77
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription des solidaires et indépendants ● Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité ● Madame Rada RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants ● Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants 	77
Quatrième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	80
Moment d'échange avec la salle	81
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription des solidaires et indépendants 	81
Cinquième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation	82
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants ● Monsieur Hugues LE CARDINAL, conseiller élu pour la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation ● Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes 	82
Moment d'échange avec la salle	85
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants ● Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité 	85

● Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Écologie et Solidarités	85
● Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la commission de Sécurité et des Risques Sanitaires	86
Présentation des travaux de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	87
Première résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	87
● Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur	87
Moment d'échange avec la salle	88
● Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	88
● Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu pour la circonscription écologie et solidarité	89
Deuxième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	89
● Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité	90
Moment d'échange avec la salle	91
● Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité	91
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	92
● Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour le groupe écologie et solidarité	92
Troisième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	93
● Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité	93
Moment d'échange avec la salle	94
● Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité	94
● Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	94
Quatrième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	94
Cinquième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	95
● Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité	95
Moment d'échange avec la salle	95
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	95
● Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité	96

● Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants	96
Sixième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	97
● Madame Ellen BOUVERET, conseillère élue pour la circonscription écologie et solidarité	97
● Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller élu pour le groupe écologie et solidarité	98
Moment d'échange avec la salle	100
● Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue pour le groupe écologie et solidarité	100
● Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants	101
Septième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	101
● Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère élue pour la circonscription Péninsule Ibérique	101
● Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes	102
Moment d'échange avec la salle	102
● Madame Rada RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	102
Huitième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	103
● Monsieur Frédéric SCHAULI	103
Conclusion de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	103
● Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes	104
Intervention de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	105
● Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger	105
● Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité	105
● Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants	105
● Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	108
Moment d'échange avec la salle	109
● Madame Rada RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	109
Reprise des travaux	110
● Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants	110
● Monsieur Richard ORTOLI, élu conseiller pour le groupe Les Indépendants	112
Première résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	112

Moment d'échange avec la salle	114
● Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour le groupe écologie et solidarité	114
Deuxième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	114
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	114
Reprise des travaux – Mission laïque française	115
● Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants	115
Moment d'échange avec la salle	116
● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	116
● Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité	116
Reprise des travaux – Situation financière de l'AEFE	117
● Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité	117
Moment d'échange avec la salle	118
● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	118
● Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité	119
Reprise des travaux – Audition France Connect	119
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	119
Troisième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	120
● Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	120
Moment d'échange avec la salle	120
● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	120
Quatrième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	121
● Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	121
Moment d'échange avec la salle	122
● Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	122
● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants	122
● Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité	122
Cinquième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	123
● Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants	123

Présentation des travaux de la commission de la sécurité et des risques sanitaires	124
Rapport d'audition concernant le Centre de crise et de soutien	125
● Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les indépendants	125
Rapport d'audition sur le dispositif médico-psychologique	126
● Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	126
● Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les indépendants	128
Rapport d'audition sur les violences faites aux femmes	129
● Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	129
● Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	130
Résolution pour l'allocation d'un budget de formation à l'association du réseau national de CUMP pour la TFMP	131
● Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les indépendants	131
Résolution pour la formation sur l'accompagnement psychologique d'urgence	132
● Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	132
Résolution pour la formation de mise en situation proposée aux agents consulaires en présentiel	134
● Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	134
Rapport d'audition des élus conseillers des Français de l'étranger du Liban	135
● Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants	135
Rapport d'audition au sujet des mégafeux	138
● Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité	138
Rapport sur le rôle et l'impact des médias dans la sécurité des Français de l'étranger	139
● Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	139
Résolution pour promouvoir « le fil d'Ariane »	140
● Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité	140
Rapport d'audition concernant la réserve citoyenne pour les Français à l'étranger	142
● Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Solidaires et Indépendants	142
● Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes	142

● Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes	143
Présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	143
● Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger	143
● Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants	144
Synthèse de l'expérience usager pour les élections législatives anticipées 2024	145
● Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité	145
● Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger	146
● Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants	147
● Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	147
● Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants	148
Rapport d'audition de Gaëlle LE PAPE sur le traitement bienveillant des demandes de titres et des demandes abusives de production d'un CNF	150
● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité	150
● Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger	150
Résolution concernant les instructions aux postes	154
● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité	154
Résolution sur les besoins de formation	156
● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité	156
Résolution sur la création du forum permanent	159
● Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger	159
● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité	159
Rapport d'audition annuelle des parlementaires des Français de l'étranger	162
● Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité	162
Résolution pour rétablir la visioconférence en commission uniquement (maximum trois fois par mandat)	163
● Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants	163
Présentation des travaux de la commission du développement durable et du commerce extérieur	166

<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants 	166
Rapport d’audition d’Odile HAINAULT sur les métiers de l’art à l’international	167
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d’Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes 	167
Rapport d’audition sur le plan stratégique Business France 2023-2026	168
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes 	168
Résolution pour le maintien des ressources nécessaires à l’atteinte des objectifs du plan Business France 2023-2026	169
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les indépendants 	169
Rapport d’audition de Mathilde DUPRÉ de l’Institut Veblen	169
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Frédéric ZUCCO, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité 	169
Rapport d’audition de Sabrina DUPOUY et présentation du groupe de travail sur la conformité environnementale	171
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité ● Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Indépendants, démocrates et progressistes 	171
Rapport d’audition de Jean-Christophe DONNELLIER au sujet du Fonds vert et du Fonds pertes et préjudices	172
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d’Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes 	172
Radioscopie du commerce extérieur de la France avec les pays du BRICS	173
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité 	173
Formation de la commission développement durable et commerce extérieur sur la thématique de l’eau	176
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité 	176
Présentation du Prix du Développement durable de l’AFE	177
<ul style="list-style-type: none"> ● Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité 	177
Réflexion sur la propagande électorale papier en collaboration avec la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires et la commission des finances, du budget et de la fiscalité	178
<ul style="list-style-type: none"> ● Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d’Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes 	178
Madame Pauline CARMONA, directrice des français à l’étranger et de l’administration consulaire – intervention suivie des questions orales et d’actualité	182

Intervention de Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	182
● Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger	182
● Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	183
Questions orales et d'actualité	188
● Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger	188
● Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue pour la circonscription Israël et Territoires palestiniens, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	189
● Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	189
● Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants	190
● Monsieur Benoit MARIN-CUDRAZ, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité	190
● Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants	191
● Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants	191
● Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit	192
● Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes	192
● Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité	193
● Madame Catherine LIBEAUT, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité	194
● Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité	194
● Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	195
● Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les indépendants	196
● Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants	197
● Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Écologie & Solidarité	198
● Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Les indépendants	198
● Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants	198
● Monsieur François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger	199
● Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants	199

● Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants	199
● Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité	200
● Monsieur Raphaël TRANNOY, directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	200
● Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité	200
● Madame Denise REVERS-HADDAD, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	201
● Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants	205
● Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants	207
Séquences sur les élections européennes et législatives de 2024	208
● Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger	208
● Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, président du bureau de vote électronique	208
● Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections	213
● Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger	213
● Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, président du bureau de vote électronique	217
● Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français	217
● Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité	219
● Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit	219
● Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français	220
Motions d'urgence / séquence d'échanges libres / présentation de sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 42 ^e session de l'AFE et clôture de la 41 ^e session	222
Motion d'urgence pour un financement de la Caisse des Français de l'étranger par l'État concernant la catégorie aidée	222
Motion d'urgence pour un fond humanitaire et un dispositif de rapatriement d'urgence pour les Français résidant au Liban	223
Présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 42 ^e session de l'AFE	225
Résultats de l'élection des deux conseillers pour le Conseil d'orientation stratégique de France Titres	228
Clôture de la 41 ^e session	229
● Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger	229
● Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger	230
● Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger	231
● Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger	232

LUNDI 14 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 09 heures 16 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA 41E SESSION DE L'AFE PAR LA PRESIDENTE, MADAME HELENE DEGRYSE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers AFE, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers des Français de l'étranger, mesdames et messieurs les délégués consulaires, Madame la Directrice de la DFAE, chère Pauline, Monsieur le Secrétaire général, cher Olivier-Antoine, mesdames du secrétariat général, chères Cassandre et Rouba, chers amis, chers collègues, c'est avec une émotion toute particulière que j'ouvre les travaux de la 41^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Une session au cœur de l'actualité promet d'être studieuse dans un contexte mondial inédit et tendu. Depuis la session précédente, en mars dernier, tant de choses se sont passées que le sol semble parfois se dérober.

Permettez-moi, Madame la Ministre, au-delà de cette actualité qui pose question, qui divise, qui fracture, de vous souhaiter, au nom de l'ensemble des élus ici présents, la bienvenue dans notre assemblée et de vous présenter tous nos vœux de réussite dans votre mission.

Partout où le monde bascule, il y a des Français, des élus. Ils comptent sur vous et sont, pour certains d'entre eux, devant vous aujourd'hui ou nous suivent en ligne d'Ukraine, de Russie, d'Israël, du Liban, de Libye, du Mali et plus largement d'Afrique ou d'Asie et de toutes les zones du monde où les conflits, catastrophes diverses, naturelles ou pas, se multiplient. S'il vous plaît, Madame la Ministre, considérez-les comme vos interlocuteurs privilégiés.

Ils vivent, travaillent, respirent ces pays et bien souvent, leur expertise diffère de ce que les médias nous rapportent. Certes, la France peut s'appuyer sur notre réseau diplomatique et consulaire. Elle doit aussi s'appuyer sur son réseau d'élus. Je vous assure, Madame la Ministre, c'est important. En métropole, l'État s'appuie sur ses préfets, mais également sur les élus. Pensez-y à l'étranger. Associez-nous, consultez-nous.

J'ai eu le plaisir de vous rencontrer la semaine dernière et d'avoir des échanges nourris pour mener à bien, et dans un temps record, les préparatifs de cette 41^e session. Vous avez longtemps siégé au Sénat, mais avant cela, vous avez exercé une des fonctions les plus difficiles, celle de maire, à Aubergenville dans le département des Yvelines. Cet engagement local et cet enracinement ne peuvent que créer des synergies avec les élus que vous avez devant vous aujourd'hui.

Votre portefeuille allie commerce extérieur et Français de l'étranger. Ce dernier n'est pas anodin, vous le savez, ce sont bien les Françaises et les Français de l'étranger, représentés devant vous par leurs

élus, qui participent au développement de notre commerce extérieur, à notre attractivité, au rayonnement de notre pays aux côtés, notamment de nos représentations diplomatiques.

Il ne faut pas s'y tromper, Madame la Ministre, les élus des Français de l'étranger, élus locaux, résidents, implantés, enracinés, sont un atout. Je l'ai dit précédemment. Nous, élus, sommes des chevilles ouvrières pour vous aider, vous conseiller, vous remonter des problématiques du terrain dont nous connaissons les subtilités.

Plusieurs échéances électorales ont eu lieu depuis notre dernière session, les élections européennes puis la dissolution décidée par le Président de la République et enfin, les élections législatives. Je tiens ici à saluer l'engagement sans faille du ministère et de toutes les équipes qui ont permis, dans des conditions contraintes, d'organiser ces échéances. Je souligne également l'implication totale du bureau de vote électronique et de tous ses membres, et en particulier son président, Marc PICHON DE VENDEUIL, et les élus qui y siègent avec le bureau exécutif, Frédéric, Gérard et Pierre. Nous avons bénévolement permis à son bureau de faire son travail. Le résultat n'est pas anodin : une participation record et des députés mieux élus que jamais.

Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à deux nouveaux députés, Vincent CAURE et Caroline YADAN. La nomination de deux députés des Français de l'étranger au gouvernement nous permettra de saluer prochainement également deux nouveaux députés, Rémi PROVENDIER et Marie-Ange ROUSSELOT. Enfin, suite au décès de Jean-Pierre BANSARD, Sophie BRIANTE GUILLEMONT devient Sénatrice.

Cette joie de vous retrouver ne saurait toutefois faire oublier la situation complexe d'un monde en proie à des conflits mondiaux qui nourriront probablement nos échanges. N'oublions jamais nos populations françaises touchées de près ou de loin par ces conflits. Remercions nos élus de terrain qui se trouvent souvent aux avant-postes des drames, toujours disposés à informer, à agir, à aider. Notre objectif n'est pas de dresser les Français les uns contre les autres, mais au contraire d'apaiser. Puisseons-nous cette semaine, plus que les sessions précédentes, mais moins que les suivantes, établir une atmosphère conviviale, nourrie de dialogue et d'humanité. Nous travaillons ensemble pour nos Françaises et Français de l'étranger.

À l'heure où l'on note un délitement accru de la parole politique, où la petite phrase obtient plus d'attention que de grandes actions, je forme le vœu pour les presque trois millions de Françaises et Français de l'étranger que nos paroles cette semaine soient mesurées et réfléchies, et nos actions fortes et équilibrées.

Nous avons la tristesse d'avoir perdu récemment deux anciens élus des Français de l'étranger. Jean-Pierre BANSARD est décédé en août dernier. Homme d'affaires polyvalent au parcours digne d'un roman d'aventures, il avait été nommé personnalité qualifiée de l'AFE en 2010. Il a créé l'ASFE, seul parti politique uniquement consacré aux Français de l'étranger il y a une dizaine d'années, puis a été élu sénateur. Homme d'affaires infatigable, personnalité marquante, il ne laissait personne indifférent.

Monique DEJEANS, ancienne élue au Luxembourg, est décédée début avril. Monique était une personnalité très appréciée dans l'univers des Français de l'étranger. Installée au Luxembourg en 1968, elle fut jadis responsable communication de l'Office des publications de la Commission européenne. Engagée dans la représentation des Français de l'étranger, d'abord au sein du PS puis en tant que conseillère consulaire et consulaire AFE dès 2014, elle siégeait à la Commission des affaires sociales. Monique était une personne solaire, au franc-parler inénarrable et à l'humour décapant. Elle nous manque beaucoup.

Pour lui et pour elle, je vous demande de nous recueillir et de nous lever pour une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'adresse un salut et un merci particulier au bureau exécutif, Ramzi, et Alexandre, et au bureau qui entre les sessions veille à la continuité de notre assemblée dans un esprit chaleureux et constructif. Merci donc à Daphna, Ellen, Gaëlle, Warda, Franck et Thierry avec qui nous nous réunissons régulièrement pour faire vivre l'AFE entre les sessions.

Permettez-moi, chère Pauline, de vous remercier pour l'énergie que vous mettez à exercer votre fonction au quotidien pour les rencontres récurrentes que vous organisez avec les élus de par le monde, encore tout récemment à Bruxelles. Cela contribue à un fonctionnement fluide au service de nos communautés, avec des élus écoutés et respectés. Je sais que c'est vous qui avez souhaité, conformément à nos demandes récurrentes, recréer un poste de secrétaire général uniquement dédié à l'AFE. Nous vous en remercions très sincèrement.

Comme à l'accoutumée, j'ai été en contact quasi constant avec le secrétariat général depuis la session précédente. Les dernières semaines n'ont pas été simples pour élaborer le programme, mais le résultat est là pour cette 41^e session. Olivier-Antoine, c'est un réel plaisir de savoir que tu es notre nouveau Secrétaire général. À la suite de Diane ROESER, je sais que nous avons créé ensemble un climat de confiance dans le travail qui nous permet d'avancer avec tous les élus dans la bonne direction. Avec Cassandra et Rouba, le trio de choc est là. J'en suis ravie et nos élus aussi.

Ces derniers temps, on a beaucoup parlé des Français de l'étranger. Nous faisons même l'objet, aux côtés des diplomates, d'un livre fort intéressant publié récemment. J'ai en outre eu la possibilité de présenter notre assemblée sur invitation de l'Académie diplomatique et consulaire à un public composé d'agents de catégories B et C. Les échanges avec l'Association des maires de France se poursuivent. Je salue d'ailleurs la présence de Nathanaël ROSENFELD, Maire d'Orry-La-Ville, commune très active dans l'amitié entre la France et les Pays-Bas. Toutes ces actions ont un but, une volonté de gain en notoriété et en efficacité de notre assemblée. Vous êtes, chacun d'entre nous, des ambassadeurs au quotidien de notre AFE et je vous en remercie.

Encore et toujours, on note que les élus rencontrent parfois des difficultés dans l'exercice de leur mandat. Respect du protocole, invitations, paiement ponctuel des indemnités, etc., des différences existent selon les zones du monde. Le travail sur la charte de l'élu doit se poursuivre et se poursuivra pour permettre un meilleur travail entre élus et administration. N'oublions pas que notre assemblée a joué un rôle décisif dans des avancées notoires qui semblent des évidences aujourd'hui. Je citerai le vote internet et la création des députés des Français de l'étranger. Ces résultats sont le fruit de combats passés acharnés.

Comprenez donc, Madame la Ministre, que nous ne lâcherons pas nos combats acharnés actuels, véritables serpents de mer, que sont la suppression de la CSG-CRDS, la résidence de repli, le droit au compte, mais aussi notre inquiétude suite aux réductions de budget et l'austérité annoncée tout récemment. Dans le contexte mondial actuel, n'oubliez pas les élus locaux qui font face aux questions de la communauté. Il convient de les associer étroitement aux comités de sécurité, et pourquoi ne pas le transformer en conseils consulaires de sécurité ? J'espère, par ailleurs, que vous nous apporterez des assurances quant au maintien de nos services consulaires, de nos établissements scolaires, du montant des bourses ou encore des aides sociales.

Nous défendons ainsi toujours la tenue d'Assises de la protection sociale. Votre prédécesseur, Franck RIESTER, s'était engagé sur ce dossier. Nous vous demandons de poursuivre cet engagement. L'AFE travaillera avec vos équipes afin de pouvoir les organiser lors de la prochaine session. Nos communautés établies hors de France le méritent.

Cette session est toujours placée sous le signe des 20 ans de l'AFE avec le cocktail que vous offrez mardi soir au Quai d'Orsay, et nous vous en remercions sincèrement. Parmi les temps forts de cette 41^e, je citerai la présentation à huis clos du centre de crise et de soutien. L'intervention de Philippe LALLIOT est très attendue ce jour et nous sommes reconnaissants qu'il ait pu se libérer compte tenu de l'agenda mondial actuel.

Les programmes des commissions sont variés. On y parlera de décorations officielles, d'élections, de retraites, de rapatriement, d'identité numérique, de la fiscalité des Français non résidents et du droit au compte pour ne citer que quelques thèmes.

Mardi après-midi, nous avons la joie de nous rendre à Villers-Cotterêts, à la Cité internationale de la langue française. C'est un moment fort qui marque l'engagement de notre assemblée et de nos élus pour la francophonie. C'est la suite logique de la table ronde qui avait été organisée ici même, il y a quelques sessions de cela, et de l'intervention, lors de la 40^e session, du Secrétaire général du Sommet de la francophonie qui s'est tenu tout récemment.

En plénière vendredi, une séquence sera consacrée aux élections européennes et législatives. Jeudi, les membres du bureau de vote électronique prendront part à une réunion à huis clos.

Nous accueillons quatre nouveaux membres au sein de notre AFE. Ahmed HENNI remplace Nicolas ARNULF, démissionnaire de ses mandats. Il rejoint le groupe Les Indépendants. Denise REVERS-HADDAD remplace Laurent RIGAUD, démissionnaire de ses mandats. Elle rejoint le groupe URCI. Marie-Christine KLISS remplace Jean-Philippe KEIL, démissionnaire AFE, et rejoint le groupe URCI. Frédéric ZUCCO, récemment élu à l'AFE lors de la partielle de septembre, rejoint le groupe ES. Bravo à lui. Merci, Nicolas, Laurent et Jean-Philippe, et bonne continuation. Bienvenue à Ahmed, Denise, Marie-Christine et Frédéric. Je vais vous demander à tour de rôle de vous présenter très brièvement. Je vais donc d'abord passer la parole à Ahmed HENNI.

Monsieur Ahmed HENNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci, Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers collègues. Bonjour à tous. Je suis Ahmed HENNI, Président du Conseil consulaire d'Oran en Algérie. Je fais mon deuxième mandat avec vraiment beaucoup de plaisir et beaucoup de conviction. Dans la vie de tous les jours, j'ai été enseignant dans l'Éducation nationale, enseignant à l'université. J'ai terminé maître de conférences, professeur en littérature maghrébine d'expression française.

Sur le plan associatif, j'ai beaucoup œuvré au sein de l'UFE dont j'ai été président pendant 6 ans. J'ai fait une pause et j'ai repris la présidence de l'Union des Français de l'étranger d'Oran avec certaines difficultés, mais nous essayons toujours d'aboutir et d'être en contact avec nos compatriotes, car bien entendu, aucun Français n'est seul à l'étranger.

Je suis très heureux d'être ici parmi vous, de travailler pour mes compatriotes, pour les Français de l'étranger et pour mon pays. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. La parole est à Denise REVERS-HADDAD.

Madame Denise REVERS-HADDAD, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Bonjour à tous. Beaucoup de personnes me connaissent ici parce que j'ai été élue pour la première fois en 2000 puis jusqu'en 2014 et ensuite, élue conseillère consulaire pour le Liban et la Syrie. Je remplace maintenant Laurent RIGAUD dont j'étais la seconde de liste, et je suis très contente d'être revenue. Je venais de toute façon chaque année, même en étant conseillère consulaire, je venais à chaque séance. Bonjour à tout le monde.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Marie-Christine KLISS.

Madame Marie-Christine KLISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Madame la Présidente, Madame la Ministre, c'est quand même avec beaucoup d'émotions que je me trouve ici parmi vous pour la première fois. Je suis conseillère consulaire en Allemagne du Nord. Je réside à Hambourg. J'ai fait beaucoup de bénévolat dans les associations pendant une trentaine d'années. Je suis très fière d'être ici parmi vous — j'en ai la voix qui tremble — et je dois dire que les compatriotes en Allemagne sont absolument essentiels pour moi et je m'engage avec mes collègues, avec beaucoup de passion et j'espère que nous ne serons pas oubliés, nous, Français de l'étranger, Madame la Ministre, parce que nous sommes vraiment pour la France, les ambassadeurs. Nous aimons notre pays et nous travaillons pour lui.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, et pour terminer Monsieur ZUCCO.

Monsieur Frédéric ZUCCO, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Chère Hélène, Madame la Ministre, chers collègues, bonjour, bonsoir. C'est le décalage horaire. En effet, je viens de la lointaine Allemagne du Sud. Je suis élu depuis 2021 en tant que conseiller. Je suis retraité. J'étais informaticien dans une vie antérieure. Je vis en Allemagne depuis 35 ans où je suis très bien intégré, non seulement au sein de la communauté française où je dirige une association francophone très active dans notre région, mais aussi au sein de la communauté de la ville et de la région où je vis.

Pour moi, il est très important de vivre au milieu de nos amis et de nos voisins français, allemands ou d'autres origines, et je suis très heureux et très fier d'être avec vous aujourd'hui pour cette session, et surtout d'être dans le groupe Écologie & Solidarité. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cette fois encore, le bureau exécutif a associé nos conseillers honoraires en les conviant à nos travaux en plénière. Nous les retrouvons toujours avec plaisir.

En ce mois d'octobre, j'aimerais évoquer devant vous la difficulté de la maladie lors d'une expatriation. Le cancer, du sein notamment, touche beaucoup de nos compatriotes. Cette épreuve est souvent encore plus complexe lorsqu'on est loin de la France, dans un système médical différent, dans une langue qu'on ne maîtrise pas toujours. J'adresse mes pensées de soutien à celles et ceux qui se battent actuellement courageusement contre la maladie loin de l'hexagone.

J'aimerais vous parler de l'amitié. Plusieurs élus ne peuvent pas être parmi nous pour des raisons diverses. Je souhaite à plusieurs d'entre eux mes vœux de rétablissement et bonne chance dans leurs activités et défis professionnels.

J'aimerais en outre adresser un message plus personnel à deux amis. Il s'agit tout d'abord de Michèle MALIVEL, qui est une amie chère avant d'être une collègue élue. Ma chère Michèle, je te l'ai dit la dernière fois, l'Assemblée sans toi était moins poétique et moins exotique. Nous sommes ravis — et moi en particulier — de pouvoir t'y revoir. Nous connaissons ta force, nous la voyons devant nous aujourd'hui.

Je voudrais aussi adresser un mot plus personnel à Elise LEGER, notre première vraie maman AFE qui nous revient aujourd'hui avec Ezra, qui a presque six mois. Quelle magnifique image de te voir avec lui parmi nous aujourd'hui. Tu illustres ces magnifiques parcours de vie que connaissent beaucoup de nos compatriotes et tu découvres comment allier vie professionnelle, mandat et famille.

J'aimerais que nous applaudissions Michèle et Elise et que nous applaudissions la vie, car elle est si précieuse.

Madame la Ministre, j'aimerais finir par un sourire. Ne nous vous mettons pas de pression incommensurable, nous savons que ce serait contre-productif. Nous savons la pression et la difficulté de votre poste. Nous connaissons l'outil d'influence qu'est la diplomatie, un métier que le décret du 16 avril 2022 a probablement un peu mis à mal — c'est mon avis personnel —, mais si le corps diplomatique doit être votre boussole pour prendre le pouls de nos communautés à l'étranger, de ses attentes, de ses inquiétudes et de ses questionnements, vous savez qu'il s'agit souvent de choses simples : retraites, papiers d'identité, îlotage et sécurité, droit et sécurité des femmes, enfants binationaux enlevés, dématérialisation au détriment d'une humanisation nécessaire. Je me permets de vous le redire, nous sommes là pour vous aider. Consultez-nous, associez-nous.

Dans le rapport du gouvernement de la situation des Français établis hors de France, paru tout récemment, vous déclarez, alors que nos compatriotes résidant à l'étranger sont confrontés à la brutalisation du monde, « j'ai à cœur de veiller à leur protection et d'œuvrer à leur faciliter la vie quotidienne ». Puisse cette déclaration guider votre action et notre coopération avec vous. Nos compatriotes en ont tant besoin, maintenant plus que jamais probablement. Je vous remercie.

La parole est à vous, Madame la Ministre.

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE PRIMAS, MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, CHARGEE DU COMMERCE EXTERIEUR, ET DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER, SUIVI D'UN TEMPS D'ECHANGE AVEC LES CONSEILLERS

Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger

Mesdames et messieurs les parlementaires, Madame la Présidente, chère Hélène que je connais depuis trois jours maintenant, messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les présidents de commission, mesdames et messieurs les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, mesdames et messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Madame la Directrice, Monsieur le Secrétaire général — très attendu visiblement —, chers amis.

Je suis évidemment un peu émue et en même temps très heureuse de me trouver parmi vous pour la première fois, de connaître de nombreux nouveaux visages. Vous me pardonnerez de ne pas tout retenir aujourd'hui, mais je promets de faire beaucoup d'efforts. Je suis très heureuse à l'occasion de cette 41^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger d'être parmi vous.

Le Président de la République et le Premier ministre m'ont fait l'honneur de m'accorder leur confiance en me nommant le 21 septembre dernier, ministre déléguée en charge du Commerce extérieur et des Français de l'étranger. Je suis consciente, bien sûr, de la responsabilité qui m'incombe et je mesure le défi, chère Hélène, passionnant qui m'attend. Je l'aborde avec un brin de fierté, mais surtout beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de détermination, mais aussi de l'humilité.

J'ai donc un impératif besoin de bénéficier de votre expertise sur le terrain à travers le monde. Je souhaite d'ailleurs en tout premier lieu saluer votre engagement, un engagement qui s'est encore vérifié dans les actes au début de l'été lorsque nos ambassades ont organisé les élections des députés représentant les Français établis hors de France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale pour près de 1,6 million d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

Votre soutien ainsi que celui des très nombreux compatriotes bénévoles qui se sont portés volontaires pour aider dans les bureaux de vote a très largement contribué au bon déroulement des opérations de vote en dépit d'un calendrier que je qualifierais de resserré, pour ne pas dire plus, et de nombreux défis logistiques qui l'ont accompagné, y compris l'organisation du vote par internet, où j'ai cru comprendre que la distribution de la propagande était un sujet un peu compliqué. C'était aussi le cas en France métropolitaine.

Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous, chère Hélène — et j'ai bien entendu le message — au service des Français de l'étranger. Je souhaite vous dire toute l'importance que j'attacherai à entretenir un dialogue permanent, confiant et constructif avec l'ensemble des membres de cette assemblée. Je le ferai ici à Paris à l'occasion des sessions annuelles de l'AFE, mais aussi à l'étranger à l'occasion des déplacements que je ferai hors de France. Ces déplacements seront pour moi autant d'occasions de venir à votre rencontre et d'échanger avec vous. J'ai malheureusement un premier déplacement dès cette semaine en Hongrie donc je regrette, mais je ne pourrai pas voir les élus de Hongrie puisque vous serez ici, et nous nous sommes croisés tout à l'heure, et je serai la semaine prochaine en Amérique du Sud, au Chili et au Brésil.

Je veux dire quelques mots sur les Français de l'étranger que vous représentez, mais que vous connaissez mieux que moi. Plus de 3 millions de Français vivent à l'étranger, ce qui souligne l'importance de votre communauté au sens large, dont 1,7 million seulement sont inscrits auprès des consulats. Vous qui les connaissez et qui les fréquentez au quotidien mesurez sans doute mieux que quiconque à quel point nos compatriotes expatriés participent à l'attractivité globale de notre pays, à son rayonnement dans tous les domaines. Qu'il s'agisse des champs économique, scientifique, culturel, linguistique, sportif, ces Français de l'étranger contribuent au dynamisme de notre pays, de notre société, mais aussi de nos échanges économiques.

Vous êtes un réseau essentiel comme interlocuteurs vis-à-vis des Français établis hors de France, en particulier dans ces moments de grande tension géopolitique. Ce constat devrait d'ailleurs nous inciter à réfléchir et à échanger ensemble sur la façon dont nous pourrions davantage nous appuyer sur eux alors qu'ils constituent une ressource pour la diffusion de nos valeurs et la défense de nos intérêts dans le monde, une ressource que peut-être, nous ne sollicitons pas suffisamment et que nous gagnerions ensemble à mieux valoriser pour faire jouer à plein notre diplomatie d'influence. Parce que vous vous trouvez au plus près des Français de l'étranger, je suis convaincue que vous pouvez nous

aider à dire avancer la réflexion dans ce domaine et j'espère vraiment que nous aurons l'occasion d'échanger sur cet enjeu important.

Alors que nos compatriotes résidant à l'étranger sont confrontés, comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, à la recrudescence des crises géopolitiques, à une véritable brutalisation du monde, je souhaite avoir une pensée particulière pour l'ensemble des Français qui ont perdu la vie dans les conflits sanglants qui déchirent la planète. Je pense à leurs familles, je pense à eux, je pense à leurs amis. Je pense notamment à nos 48 compatriotes décédés des suites de l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël ainsi qu'à toutes les victimes collatérales françaises à Gaza et au Liban.

Vous le savez, nous sommes toujours sans nouvelles de deux ressortissants français disparus depuis le 7 octobre et nous poursuivons nos efforts pour obtenir leur libération avec l'ensemble des équipes mobilisées par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Nous sommes évidemment en contact permanent également avec la communauté française du Liban heure par heure.

Ma première priorité, que je partage naturellement avec le Premier ministre et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, est celle de protéger nos compatriotes à l'étranger. Dans ce contexte international de plus en plus incertain, nous devons montrer que la France n'abandonne jamais ses ressortissants.

J'étais la semaine passée à Roissy pour accueillir, le retour du Liban, près de cinquante de nos compatriotes en situation de vulnérabilité en utilisant le retour d'un vol d'aide humanitaire d'urgence. Sur cette question, je veux vous dire que notre mobilisation avec Jean-Noël BARROT est totale. Vous aurez cet après-midi l'occasion d'échanger avec Philippe LALLIOT et je dois vous dire que je suis extrêmement impressionnée par la qualité des services développés autour de Philippe LALLIOT, qui sont vraiment à l'écoute, minute par minute, de l'ensemble de votre communauté.

Ma seconde priorité c'est d'être à l'écoute des besoins de nos compatriotes, chère Hélène, et de tout mettre en œuvre pour faciliter en particulier leur vie au quotidien. C'est pourquoi, par exemple, nous mettrons en place avec ambition et volontarisme cette identité numérique pour chacun de nos compatriotes à l'étranger. J'y reviendrai dans quelques instants.

Faciliter la vie au quotidien est l'objet même des importants projets de simplification et de modernisation qui sont portés par ce ministère et sur lesquels je souhaite prendre le temps de vous faire un point d'étape détaillé. Je suis fière de conduire l'action d'un ministère qui a fait le choix depuis plusieurs années de s'investir résolument dans des programmes structurants et innovants, des programmes qui améliorent véritablement la qualité des services rendus aux Français de l'étranger, qui les rendent plus agiles, plus accessibles, plus efficaces et surtout plus humains.

C'est bien dans cet état d'esprit, avec le gouvernement de Michel BARNIER, et avec cette vision que je porterai évidemment les missions qui sont les miennes. À cet égard, je me félicite que la communauté française de l'étranger puisse servir de pilote à des projets sans équivalent en métropole. Parmi ceux-ci, quatre grands projets sont mis en œuvre dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement.

Le premier concerne le service France consulaire. Certains d'entre vous ont eu l'occasion de visiter, je crois avant moi, ce centre de contact téléphonique aujourd'hui situé à La Courneuve et demain à Nantes, qui répond aux usagers du monde entier à la recherche d'informations et d'assistance dans le cadre de démarches administratives. À ce jour, ce service innovant couvre comme vous le savez 60 pays, à peu près la moitié des Français inscrits au registre. Le calendrier de déploiement prévoit l'intégration de 19 pays d'Afrique et du Maghreb d'ici fin 2024. Madame la Directrice, je pense que

nous y serons. Au 31 décembre 2024, ce seront à peu près 80 pays et surtout 60 % de nos compatriotes qui y auront accès.

L'intégration du reste du monde, à savoir le Moyen-Orient, l'Amérique et l'Asie, s'effectuera d'ici la fin de l'année 2025 et je sais que nos postes qui ne sont pas encore intégrés sont impatients de l'être et je veux vous dire que je suivrai ce dossier avec beaucoup d'attention au regard des niveaux de satisfaction obtenus par nos compatriotes et surtout de l'amélioration des services consulaires que cela apporte.

Le second concerne l'état civil. Il vise à dématérialiser entièrement les documents de l'état civil dont le ministère est dépositaire, soit environ 16 millions d'actes. Je dois vous dire que pour une ancienne maire d'une petite ville de 12 000 habitants, j'ai à peu près la conscience de ce que sont 16 millions d'actes, à la fois pour ceux qui les réclament, mais aussi pour les services qui les portent.

Dans le cadre de mes visites de prise de fonction, j'entends bien sûr me rendre sur place pour visiter le service central de l'état civil à Nantes, à La Courneuve et à Paris et surtout pour remercier, Madame la Directrice, les services qui sont aujourd'hui au service de nos Français.

Ce projet de dématérialisation des actes d'état civil a été lancé en 2019. Une première étape est intervenue en mars 2021 avec des actes dématérialisés et nous avons un taux d'adhésion des utilisateurs entre 90 % et 95 %. Voilà un bel exemple que pourrait peut-être suivre la métropole. Le progrès est particulièrement significatif pour nos compatriotes qui sont loin, qui sont pénalisés par les aléas liés aux distances ou aux délais d'acheminement, et vous savez que l'expérimentation a été repoussée jusqu'au 10 juillet 2025 pour permettre la dématérialisation complète de tous les actes d'état civil consignés dans les registres.

Notre troisième projet de modernisation concerne le vote par internet. Vous avez probablement vous-même eu l'occasion de voter en ligne dans vos pays respectifs lors des scrutins législatifs et des élections des conseils des Français de l'étranger. Les dernières élections législatives de juin et juillet 2024 ont d'ailleurs confirmé la forte appétence de nos concitoyens pour cette modalité de vote qui leur est réservée, puisque plus de 70 % des votants l'ont choisie lors des deux tours. Je veux d'ailleurs dire que les taux de participation ont progressé par rapport aux élections précédentes, ce qui est peut-être le résultat de l'un et de l'autre.

Le quatrième projet prioritaire de modernisation est lié à la dématérialisation de la procédure de renouvellement des passeports sans comparution personnelle. Vous savez qu'il y a une expérimentation à la fois au Canada et au Portugal. Ces expérimentations demandent beaucoup d'énergie, Madame la Directrice, je crois plus que ce qui existait auparavant, mais je crois que le service qui est rendu, ne pas se présenter au consulat pour aller chercher son passeport, est tellement important que nous allons mettre tous nos efforts pour qu'il soit optimisé et ensuite généralisé sur l'ensemble du globe.

En parallèle à ces quatre projets prioritaires, d'autres chantiers ont été développés avec succès au cours des dernières années : l'inscription au registre en ligne — et je compte d'ailleurs sur vous pour qu'il y ait de plus en plus d'inscrits, c'est extrêmement important —, la nouvelle application de prise de rendez-vous, « Rendez-vous Consulat », qui est un peu un Doctolib consulat, si je peux m'exprimer ainsi, l'envoi postal sécurisé des passeports à domicile et les enquêtes mensuelles de satisfaction sur les services consulaires.

J'évoquais un peu plus tôt l'important chantier de l'identité numérique que nous souhaitons mettre en œuvre à brève échéance. Conformément à ce qui était convenu avec l'Agence France Titres, les

consulats devraient pouvoir à partir du premier semestre 2025 procéder à la certification de l'identité numérique des Français de l'étranger détenteurs d'une carte nationale d'identité électronique comme cela est déjà possible en métropole depuis quelques mois dans 1 700 mairies. Cette certification offrira des perspectives nouvelles aux Français de l'étranger puisqu'avec cette carte d'identité, ils auront accès à des procurations de vote dématérialisées. C'est donc un effort important. J'ai cru comprendre que cela n'allait pas être obligatoire, mais que c'était une possibilité qui allait être donnée à nos compatriotes et qui serait évidemment un accès plus facile à l'ensemble des services.

J'en viens maintenant à l'action sociale, puisque vous m'avez interpellée sur cette question. C'est évidemment un axe prioritaire de l'action consulaire, pays par pays, vous le savez bien. La France est le seul pays à proposer à ses ressortissants de l'étranger autant d'aide et de soutien qui vont bien au-delà des secours d'urgence et bien sûr de rapatriement. Tout comme leurs compatriotes en métropole, les Français de l'étranger ont souvent des attentes extrêmement fortes vis-à-vis de l'État et c'est bien naturel puisque depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France assume fièrement le choix qu'elle a fait de protéger ses enfants là où ils se trouvent.

En même temps, nous sommes tous conscients que le maintien de cette politique solidaire constitue un défi quotidien et permanent pour notre pays notamment parce qu'elle représente un coût qu'il nous appartient à tous de maîtriser dans un contexte de dérapage des dépenses publiques qui ne vous a pas échappé.

Pour y parvenir, nous aurons vraiment et de plus en plus besoin de votre collaboration en tant qu'élus de terrain, un rôle très important pour lequel j'ai évidemment la plus haute estime puisque vous êtes finalement les élus locaux de la France entière et vous savez l'importance qu'en tant qu'ancienne sénatrice je porte à ce rôle.

Comme vous le savez, notre action sociale à l'étranger prend différentes formes. Je commencerai rapidement par évoquer l'aide à la scolarité et à l'action sociale, au soutien de nos compatriotes les plus défavorisés, qui représentent grosso modo les trois quarts du budget du programme porté par la Direction des Français de l'étranger. Les aides à la scolarité bénéficient à 20 000 élèves français inscrits dans un établissement d'enseignement français à l'étranger. Ce sont 20 % des élèves français qui bénéficient aujourd'hui d'une bourse scolaire pour un montant de bourse qui est à peu près de 110 millions d'euros. C'est un budget très important.

Notre effort porte aussi sur les aides à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Je suis d'ailleurs assez fière que la déconjugalisation nous ait permis de faire des efforts en ce sens, dans le sens du handicap et du soutien apporté à nos compatriotes. Cet AESH bénéficie aujourd'hui à 440 élèves pour un montant de plus de 2 millions d'euros. Sur ce point, il a été étendu à tous les élèves et pas uniquement les élèves boursiers.

L'aide sociale est également destinée à nos compatriotes dans le besoin. Pratiquement 4 300 allocataires bénéficient de cette aide. C'est un sujet important. J'ai compris qu'il y avait une grande précarisation de nos compatriotes à l'étranger. C'est un sujet sur lequel nous travaillerons également, chère Hélène. L'action sociale, ce sont également des aides financières qui sont apportées par les associations à l'étranger. Je pense que vous aurez tout à l'heure des questions sur le budget 2025. Je ne vais donc pas m'attarder sur ce point, et vous savez que l'audition du ministre aura lieu demain donc je ne veux pas non plus trop déflorer.

Nous aurons également bien sûr des actions sur les organismes locaux de solidarité et sur le dispositif du STAFE qui, vous le savez, remplace feu la réserve parlementaire, et c'est un grand regret. Ce dispositif du STAFE, pour 1,6 million d'euros, a permis de soutenir l'année dernière plus de 226 projets.

Pour conclure sur ce sujet, j'ai bien pris connaissance de la demande appuyée de la création des Assises de la protection sociale. Le calendrier électoral et la dissolution ayant interrompu les discussions qui s'étaient engagées, je souhaite profiter de cette nouvelle session de l'AFE pour échanger avec vous sur ce point en veillant toutefois à bien circonscrire le sujet compte tenu des implications budgétaires dans cette période difficile.

Les travaux de votre Assemblée pourraient ainsi se structurer dans le périmètre de l'aide sociale aux Français de l'étranger tel que prévu dans les textes. Vous savez que nous avons plusieurs types d'aides sociales. Je veux vous dire que je suis évidemment prête à ouvrir le dialogue dans la suite des engagements qui étaient ceux de Franck RIESTER. Je serai évidemment attentive, dans le contexte budgétaire, à ce que cela se fasse à enveloppe constante. Je suis prête à réfléchir sur l'optimisation et sur une meilleure utilisation, une meilleure efficacité et un meilleur service auprès de nos compatriotes les plus défavorisés. Je suis vraiment ouverte à ces travaux et à ces Assises.

Ma seule mauvaise nouvelle, c'est qu'il faudra le faire à enveloppe constante sur le budget 2025. En termes de calendrier, ces travaux pourraient faire l'objet d'un lancement à l'occasion de l'ouverture de la 42^e session, Madame la Présidente, et d'une restitution pour la 43^e session en octobre 2025.

Je voudrais conclure en rendant hommage aux agents de ce ministère, plus particulièrement ceux qui travaillent à la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, qui sont vos principaux interlocuteurs, qu'ils soient ici, à l'étranger, en administration centrale à Paris ou à Nantes. Je souhaite vraiment saluer leur dévouement au quotidien, je me félicite des relations pragmatiques et constructives qu'ils entretiennent au quotidien avec les élus des Français de l'étranger à travers le monde.

Je vais m'arrêter là parce que vous aurez certainement beaucoup de questions plus précises, mais je voudrais vous dire vraiment le plaisir qu'est le mien de vous rencontrer aujourd'hui, de commencer nos échanges, de commencer à vous connaître, de prendre en considération la diversité, parce que quand on est élu local dans la métropole, on sait que ce n'est pas tout à fait pareil d'être élu local à Barcelonnette, à Rennes, à Lorient ou à Lille et que la diversité des situations est la même pour vous dans vos pays.

Nous devons adapter notre politique à chacun des pays. Je serai donc vraiment très heureuse de lier ces relations avec vous, d'être à votre écoute en permanence avec évidemment Madame la Présidente, avec chacun d'entre vous, le bureau, le bureau exécutif, et de pouvoir travailler pour que ces assises sociales puissent avoir lieu et améliorent la vie au quotidien de nos compatriotes. C'est en tout cas l'engagement que je prends ici devant vous et que, pour le temps qui m'est donné dans ce ministère, j'essaierai de parcourir avec beaucoup d'engagement.

Merci beaucoup à vous.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Ministre. Nous allons passer à un exercice que vous connaissez bien en tant qu'ancienne vice-présidente du Sénat. Il s'agit des échanges avec les groupes en deux temps. Nous aurons d'abord un échange avec les présidents de groupes puis vous aurez l'occasion de réagir à ces prises de paroles, et nous passerons ensuite à des prises de paroles plus brèves de nos cinq groupes différents.

La première prise de parole est celle de Monsieur Baptiste HEINTZ pour le groupe ES durant huit minutes. Le chronomètre est affiché. Nous laissons terminer la phrase, celle d'après cela dépend, mais habituellement non. Baptiste est au courant.

Déclarations des présidents de groupe

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, président du groupe Écologie & Solidarité

Madame la Ministre déléguée, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, mesdames et messieurs les conseillers des Français de l'étranger, chers collègues, mesdames et messieurs, chers compatriotes, de session en session, j'use mon vieux dictionnaire dont j'aurai bientôt épuisé le stock de synonymes tant nous venons tous les six mois répéter presque exactement le même avertissement, mais comme le disait Albert Camus, il faut s'imaginer Sisyphe heureux.

Lorsque les mineurs creusaient la terre, ils emmenaient avec eux des canaris. Ces petits êtres étaient sensibles et exposés aux variations et raréfactions de l'air, alertant les hommes de l'imminence d'un coup de grisou. Diaspora dispersée sur notre seule planète, Français de l'étranger, nous sommes les canaris de la France. Nous sommes les témoins de feux gigantesques, d'océans asphyxiés, de prairies et de récoltes asséchées, de tempêtes déchaînées, d'équilibre vivant balayé, de maladies mondialisées. La riposte à l'anthropocène par les forces de la nature impacte désormais structurellement la société humaine et notre avenir à tous.

Nous sommes les témoins du déchirement des sociétés humaines par la guerre, pour les ressources en énergie, en eau, en terre rare, pour le contrôle de territoires pour satisfaire des projets tyranniques et impérialistes, par haine de l'autre, par la bêtise collective qui mesure la puissance de chacun à la capacité de nous détruire tous. Nous sommes les témoins d'effondrements d'états, fragilisés par des années de restructuration et de destruction des moyens publics, des états aujourd'hui concurrencés, mis au défi jusque dans leur viabilité et leurs missions régaliennes par des acteurs privés, des cartels, des gangs, des milliardaires, les uns trafiquants de stupéfiants, les autres de machines qui remplaceront les femmes, les hommes et leurs enfants.

Les Français à l'étranger sont aux premières loges d'un monde qui vacille. Soyez sûre, Madame la Ministre, que nous n'y assistons pas passivement. Nous sommes impliqués aux côtés des peuples qui nous accueillent dans leur résilience, dans leur résistance, avec les principes qui nous guident et qui font la force de notre modèle de société : la justice, la liberté, la laïcité, la solidarité, la recherche de la raison et de la vérité, le secours aux opprimés, le respect de la vie humaine pour ce qu'elle porte de beauté bien plus que pour ce qu'elle porte d'utilité.

Ici, nous aimons la France, tous. Nous aimons cette capacité que notre nation a eue de mobiliser les opinions du monde, de proposer des horizons pour construire une société humaine, universelle et lumineuse, libérant les individus de l'obscurantisme, de l'oppression et de la fatalité, mais c'est le cœur déchiré que nous constatons chaque jour le recul, si ce n'est l'abandon, de cette vocation.

Aujourd'hui, avec de nombreux collègues, nous portons un ruban noir. Nous le portons pour le deuil de toutes les victimes des conflits qui minent le monde, de Palestine, du Liban et d'Israël, d'Ukraine et du Yémen, du Soudan, d'Ituri, du Kivu, de Birmanie ou d'ailleurs encore. Des victimes pour lesquelles le droit international et les institutions qui le portent font la désolante démonstration de leurs limites et impuissance. Aussi, nous souhaitons que l'Europe et la France reconstruisent une parole juste, sensée, crédible et forte pour contribuer à calmer le monde avant qu'il ne soit trop tard.

Le gouvernement précédent usait d'artifices pour essayer de nous vendre la mutation de cette vocation en une politique dite d'influence. Il tentait de nous le vendre, à nous les Français à l'étranger, alors même que nous formons une pièce centrale de l'action et de la présence internationale de la France, de sa culture, de son économie.

Pourtant, Madame la Ministre, et malheureusement sans réelle surprise, nous voyons aujourd'hui ce recul manifesté concrètement par une baisse de près de 160 millions d'euros du budget alloué à

l'action extérieure de l'État. Tous les bras qui pouvaient nous porter à l'étranger sont violemment impactés :

- Nos agents consulaires, lien humain de l'administration avec les Français ;
- Notre tissu associatif, socle de l'engagement et de l'intégration de nos communautés dans les pays qui nous accueillent (et, soit dit au passage, voici pourtant un vecteur durable de notre influence) ;
- Notre réseau des instituts français, déjà condamné à chercher une propre rentabilité pour survivre ;
- L'agence de l'enseignement français à l'étranger ;
- Les bourses scolaires, alors même que nous faisons face à des mouvements de déscolarisation des plus fragiles, mais aussi des classes moyennes qui, victimes des effets de seuil, n'accèdent plus aux dites bourses ;
- La protection sociale des Français à l'étranger, parmi elles la caisse des Français de l'étranger ;
- Notre sécurité sociale, délaissée par l'État alors qu'elle assure une mission fondamentale de service public.

Ces différents services seront confrontés à des baisses de moyens alors qu'ils sont pourtant dans une situation d'urgence pour laquelle nous ne pourrions pas nous permettre d'entrer ni les uns ni les autres dans une quelconque polémique. Ainsi, notamment, notre groupe Écologie & Solidarité déposera une motion d'urgence, à l'issue de cette session, relative spécifiquement à la situation de la Caisse des Français de l'étranger.

Il y a urgence, mais il y a une urgence alarmante pour la sécurité de nos compatriotes au Proche-Orient. Nous l'avons déjà demandé pour nos compatriotes d'Israël et de Palestine. Aujourd'hui, il faut immédiatement organiser l'évacuation des Français du Liban ainsi que de leurs familles. J'insiste sur ce point. Ne séparons pas les familles.

L'action extérieure de l'État, et avec elle l'implication des Français de l'étranger, ne doit pas et ne peut plus se restreindre. Bien au contraire, elle doit se renforcer. Ce budget d'austérité que vos prédécesseurs ont laissé sur votre bureau nous inquiète au plus haut point. Pourtant, nous nous rappelons que votre groupe au Sénat avait lui-même critiqué le recul des moyens et mieux, avait lui aussi demandé un retour de l'engagement de l'État pour les Français de l'étranger. Pourtant, la Cour des comptes elle-même estime que l'application de ce budget engendrera une perte d'un demi-point de croissance.

Madame la Ministre, il est nécessaire d'effacer sept ans de macronisme. Toutefois, je n'envie pas votre gouvernement. Je n'envie pas votre Premier ministre qui, pris entre un Président de la République marteau, incarnation d'un libéralisme désaxé, sans boussole, sans scrupule et sans valeurs et de l'autre côté, une enclume de plomb, lourde, sombre, grossière, dont personne ne peut ignorer le danger qu'elle représente pour la République, pour la démocratie, pour l'état de droit, pour la France. Personne ne peut l'ignorer et j'en veux pour preuve que je n'ai pas eu besoin de la nommer pour que chacun dans cette salle ou en ligne comprenne parfaitement de qui et de quoi il est question.

Madame la Ministre, nous, les Français de l'étranger, sommes tous des immigrés. Votre rôle sera de le rappeler au sein de votre gouvernement pour qu'il ne l'oublie pas quand il traitera ceux de la France. Qu'il ne l'oublie pas quand vous devrez traiter de la question de l'attractivité de notre pays. Qu'il ne l'oublie pas et qu'il sache qu'il sera plus fort quand il endossera la défense des principes et des valeurs qui font l'honneur de la France et de la République. J'oserais même vous dire, Madame la Ministre, qu'en cela nous pourrions être les mobilisateurs de forces contributrices et à alliées.

Peut-être nous découvrez-vous, mais les élus des Français de l'étranger face à vous sont engagés pour des causes et plus encore pour leurs compatriotes. Nous saurons toujours répondre à l'appel pour

protéger et améliorer la vie des plus de 3 millions de Français hors de France. Pourtant, c'est un mandat particulièrement complexe et qui ne tient que par son sacerdoce que nous faisons de son exercice. Les difficultés sont nombreuses, jusque dans la gouvernance de cette même assemblée. D'autres collègues reviendront sur ce point, mais je saisis déjà l'occasion, Madame la Ministre, pour vous solliciter pour une rencontre à ces sujets avec les cinq présidents des groupes politiques qui, assurément, représentent nos élus dans toute leur diversité.

Madame la Ministre, la République a besoin que nous nous rassemblions tous pour revivifier ses valeurs. Dans notre pays, l'institution qui les porte au plus haut est notre école et ses professeurs. Jean JAURÈS avait dit ainsi aux jeunes bacheliers d'Albi en 1903 « le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. C'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, de ne pas faire écho de notre âme, de nos bouches et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».

Aussi, Madame la Ministre, Madame la Présidente et vous toutes et tous, mes chers collègues, je vous demande que nous nous joignons aussi à l'hommage rendu aujourd'hui dans nos écoles en France et à l'étranger aux professeurs Samuel PATY et Dominique BERNARD et qu'ensemble, nous les honorions par une minute de silence. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais demander à ce que l'on observe maintenant la minute de silence demandée par Baptiste.

Une minute de silence est observée.

Pour le groupe IDP, Patricia CONNELL avec une intervention de cinq minutes.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, vice-présidente du groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Madame la Ministre, mesdames et messieurs, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui en tant que vice-présidente du groupe IDP en l'absence de notre président Thierry MASSON.

Je tiens tout d'abord à féliciter au nom de notre groupe Madame la Ministre déléguée pour sa nomination. Nous sommes convaincus, Madame, que vous saurez relever avec succès les défis liés à votre nouvelle fonction. Les conseillers AFE que vous avez devant vous sont à mi-mandat. Nous avons entamé ce mandat avec l'ambition de représenter les Français de l'étranger avec efficacité et engagement. Grâce à un travail collectif, d'importantes avancées ont été réalisées. Il est essentiel de maintenir cette dynamique pour continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens.

Cependant, plusieurs questions cruciales restent à traiter et de ce fait, les économies budgétaires annoncées suscitent des inquiétudes légitimes. Pour préserver les intérêts de nos concitoyens, il est primordial de sanctuariser les budgets et les services en contact direct avec les Français de l'étranger : les bourses scolaires, les aides sociales ainsi que des dispositifs tels que le STAFE ou encore le pass Culture qui, bien que votés, sont restés dans les cartons. Ces services garantissent l'accès à l'éducation et à la culture tout en offrant un soutien vital aux plus fragiles.

Ce modèle, vous l'avez dit, est unique au monde et permet aujourd'hui à près de 24 000 élèves de bénéficier de bourses scolaires et à plusieurs milliers de français de recevoir des aides sociales. Le STAFE, quant à lui, a soutenu près de 200 associations, renforçant ainsi le tissu social et culturel de nos communautés. Assurer la continuité de ces dispositifs est essentiel pour le quotidien de nos compatriotes. Préservons-les.

J'en viens maintenant à la modernisation des services consulaires. Le succès de France consulaire est majeur. À l'heure qu'il est, près de la moitié des Français de l'étranger peuvent y avoir accès, et cela avec des heures d'ouverture supplémentaires qui ont été mises en place pour tenir compte des différents fuseaux horaires. L'objectif ambitieux de Franck RIESTER d'atteindre 100 % de couverture d'ici 2025 est crucial pour garantir que tous nos compatriotes puissent bénéficier de ce service. Atteignons-le.

La dématérialisation des renouvellements de passeport est une autre avancée significative que nous attendons désespérément. Elle simplifierait les démarches administratives, bien sûr, permettant ainsi aux Français de l'étranger de ne plus avoir à se rendre physiquement dans les postes consulaires. Les tests plutôt prometteurs faits au Portugal et au Canada montrent que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, des résistances subsistent, notamment du côté du ministère de l'Intérieur. Faisons-les tomber.

Nous attendons également avec impatience que le projet France Identité soit testé dans certains consulats. Cette initiative permettrait de vérifier l'identité directement dans les postes consulaires sans avoir à se rendre en France. Testons-le.

Un autre dossier prioritaire concerne la résidence de repli, il est impératif de finaliser le décret définissant les pays concernés. Nous espérons, Madame la Ministre déléguée, que vous saurez mener à bien cette mesure capitale pour la sécurité de nos concitoyens. Finalisons-le.

Enfin, Madame la Ministre, je souhaiterais profiter de mon intervention pour rappeler l'importance du Prix du développement durable dont je suis la présidente. Ce prix, dont la dernière édition s'est tenue sous le patronage de Monsieur Olivier BECHT, met en lumière le dynamisme de l'engagement de nos compatriotes à travers le monde dans le domaine de l'innovation durable. Nous espérons que vous continuerez à soutenir cette initiative pour son édition 2025 qui s'annonce déjà prometteuse.

Pour conclure, Madame la Ministre, le groupe IDP, sous la présidence de Thierry MASSON, est prêt à collaborer pleinement avec vous avec ouverture et vigilance pour que notre engagement envers les Français de l'étranger demeure au cœur de notre action commune.

Merci de votre attention.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe SI, la parole est à Annie REA pour quatre minutes.

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la présidente. Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, chers collègues, notre groupe Solidaires et Indépendants tient à vous souhaiter, Madame la Ministre, chaleureusement la bienvenue. Votre réputation vous précède et nous savons que vous vous emparerez sérieusement de nos dossiers. Depuis le début de notre mandature, vous êtes notre quatrième ministre. Aussi, nous espérons pouvoir travailler avec vous sur la durée, ce qui est nécessaire pour la continuité des travaux entrepris.

Qui est notre groupe ? Il est composé d'élus soit totalement indépendants, soit issus de l'Alliance solidaire des Français de l'étranger, le seul parti représentant exclusivement les intérêts des Français établis hors de France. La diversité de nos sensibilités est une vraie richesse pour nos réflexions et notre positionnement transpartisan. Je tiens à vous assurer de notre souhait de travailler avec vous de façon sincère et constructive, car nous voulons l'essentiel, l'efficacité au service de la solidarité. Parmi nos nombreux chantiers, le soutien à l'entrepreneuriat des Français de l'étranger, l'accès au droit et la protection de tous nos compatriotes sans exclusion.

Votre nomination intervient dans un contexte géopolitique très délicat et pour reprendre vos mots, la brutalisation de ce monde impacte considérablement nos compatriotes. C'est pourquoi je souhaite partager avec vous trois sujets qui nous préoccupent. Le premier est le budget du MEAE. À l'heure des économies drastiques annoncées par le Premier ministre, qu'en sera-t-il des moyens accordés à la bonne marche de notre réseau consulaire ? Ce réseau est piloté par notre Directrice de la DFAE, Madame CARMONA, que je remercie ici pour sa coopération constante et éclairée. Madame la Ministre, quelle est votre marge de manœuvre face à l'exercice imposé de réduction budgétaire ? Pourrions-nous compter sur vous ?

La seconde préoccupation est le rayonnement de notre langue et de notre culture dans le monde. Seulement une minorité d'élèves ont accès à nos lycées français, pour des raisons économiques ou géographiques. Nous constatons localement que les jeunes français de la deuxième et troisième génération ne parlent pas français. Il nous semble urgent de démocratiser l'accès à cet enseignement. Le tissu associatif local, telles que les FLAM, fait un travail remarquable, mais cela ne suffit pas. Je tiens également à vous dire que nous sommes inquiets pour l'éducation française en Turquie et que des réponses et des avancées sur les négociations seraient grandement appréciées.

Le troisième sujet concerne les populations fragiles. Nous observons localement un accroissement de la paupérisation de nos familles françaises avec des problèmes d'emploi, des difficultés de reconversion professionnelle, des familles dans la détresse, mais aussi des retraités âgés, souffrants et isolés. Je voudrais dire ici tout le paradoxe de la situation actuelle, car nous cherchons à digitaliser pour simplifier les démarches. C'est juste et c'est important, mais inversement, nous élargissons le fossé avec ceux qui n'ont pas accès à tous ces outils numériques. Comment ne pas exclure et accompagner ces populations ? Le travail exceptionnel de nos OLES ne suffit pas.

En conclusion à ce temps de parole, je souhaiterais rappeler la mémoire de Jean-Pierre BANSARD, décédé en août dernier. Je remercie Madame la Présidente pour ses paroles dans son discours d'introduction. Jean-Pierre BANSARD a œuvré chaque jour de sa vie pour ses convictions profondes en se mettant à chaque instant au service des Français de l'étranger. C'était un homme hors norme, un grand homme. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe URCI, je donne la parole à Olivier PITON pour cinq minutes.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Je pense que c'est la première fois que cela arrive, nous avons une femme ministre, une femme présidente de l'AFE et une femme directrice. Je trouve que c'est une très belle image.

Madame la Ministre, j'ai l'honneur de représenter le groupe URCI, qui signifie Union des Républicains, Centristes et Indépendants. Tout cela pour dire que, même si nous sommes un petit groupe, vous pouvez totalement compter sur notre soutien à votre politique et à celle que mènera le Premier ministre et nous souhaitons que vous restiez parmi nous le plus longtemps possible — puisque comme cela a été rappelé, vous êtes la quatrième — et que vous puissiez réussir. Nous portons beaucoup d'espoir en vous et nous avons aussi quelques inquiétudes. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous représentons ici à peu près 3 millions de nos compatriotes à l'étranger dont 1,7 million qui sont inscrits, ce qui représente à peu près la population des Yvelines. Voilà pour vous faciliter la tâche. Comme votre portefeuille comporte aussi le commerce extérieur, je souhaite rappeler que sur les 610 milliards d'euros que rapportent nos exportations, nous avons 97 000 entreprises exportatrices, dont beaucoup de PME, avec beaucoup de nos compatriotes qui vivent à l'étranger. Les Français de l'étranger ne se limitent pas à ce tissu économique, il faut aussi parler de l'influence, de l'enseignement, de la culture et de toute une série de profils qui nous permettent d'être aussi divers que l'est la population en métropole.

Vous êtes ici devant l'Assemblée des Français à l'étranger, c'est une vieille institution. Les premiers élus datent de Colbert sous Louis XIV. Nous sommes paradoxalement peut-être encore plus anciens que le Parlement tel qu'il existait au moment de la constituante. Nous avons deux missions qu'a rappelées la présidente. La première est de représenter nos compatriotes et les intérêts qu'ils défendent et, en même temps, de servir de vigie, de servir à éclairer la vision du gouvernement et des pouvoirs publics d'une manière générale. C'est ce que nous allons essayer de faire.

À ce propos, je disais que notre soutien était total, nos inquiétudes sont malgré tout présentes. Premièrement, nous avons tous appris ici qu'il y aurait une diminution de 150 millions d'euros sur le programme 181 qui concerne la culture extérieure et l'influence. Cela fait suite aux 147 millions d'euros de diminution du mois de février 2024 qui concernaient le programme 151 et le programme 105 qui représentent les Français de l'étranger et l'action de la France dans le monde. C'est beaucoup. Nous souhaitons véritablement que vous puissiez, autant que faire se peut, faire valoir des arbitrages qui nous sont favorables auprès du gouvernement.

J'ajoute à cela un autre motif d'inquiétude. C'est le report de 6 mois de la réactualisation des pensions. Je rappelle que pour ce qui concerne les Français de l'étranger, il y a 1 million de pensions qui sont versées, ce qui représente 7 % du total des pensions. Ce n'est pas rien. Pour les petites pensions, il est très important que ce report puisse peut-être être modulé pour tenir compte des petites pensions.

Pour aller très vite, nous avons trois propositions à faire, trois circulaires qui ont l'énorme avantage et l'immense vertu de ne pas coûter un sou au budget de l'État. Le premier point est de réaffirmer sous la forme d'une circulaire le dialogue entre l'AEFE et les conseillers consulaires pour que la discussion sur les bourses scolaires se passe dans le dialogue.

Concernant la deuxième circulaire, nous avons parlé du STAFE, c'est-à-dire de l'aide aux associations. C'était une demande forte du Président de la République en 2017 et il n'y a toujours pas de texte réglementaire. Nous demandons à ce qu'il puisse y avoir une circulaire.

Enfin, troisième circulaire, il y a un statut de l'élus à mettre en place. La dernière circulaire était celle du ministre DOUSTE-BLAZY, cela date de vingt ans et il faut effectivement faire quelque chose pour aplanir et faciliter les relations entre les élus et l'administration.

Pour faire toujours une diffusion des bonnes pratiques, je voudrais prendre exemple sur ce qu'ont fait nos collègues de la commission des lois que je salue ici, c'est-à-dire cette espèce de dialogue et d'échange sur les résolutions et les motions qui sont discutées au sein de cette Assemblée auprès des parlementaires pour qu'elles soient effectivement portées et pas simplement un peu oubliées, ce qui est le problème.

Pour terminer, très rapidement, je voudrais saluer le travail des consulats dans les zones de guerre, en particulier au Proche-Orient. Près de 8 000 Français ont été pris en charge, en particulier au Proche-Orient. Je voudrais adresser un salut et un non-oubli pour nos deux étages toujours retenus et évidemment pour l'ensemble des victimes, que ce soit en Israël, dans les territoires palestiniens ou au Liban à l'heure actuelle. Il est très important qu'il y ait la position de la France là-dessus.

Je termine par une phrase d'Albert Camus parce que j'en ai une aussi. « La paix est la plus belle bataille qu'il faille mener ». Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour finir, la parole est à Nadia CHAAYA pour le groupe LI, pour trois minutes.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, présidente du groupe Les Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, Madame la Directrice, mes chers collègues, Monsieur le Secrétaire général, à l'heure où je prends ce micro, des gens déblaient des gravats espérant retrouver des corps, d'autres cherchent désespérément de la nourriture, des médicaments ou de l'eau pour leurs enfants. Personne n'a dormi depuis des jours car chaque nuit, la terre tremble sous les bombes. Chaque jour, le bourdonnement des drones rappelle la menace.

Les Libanais, mes frères, nos amis depuis mille ans, les Français qui y sont installés, subissent une guerre qu'ils n'ont pas choisie. Une fois encore, ils meurent, victimes d'une guerre régionale. Les attaques initialement ciblées ne le sont plus réellement, causant plus de 2 000 morts et 1,5 million de

déplacés, illustrant l'escalade tragique du conflit. Les Français du Liban regardent vers la France, comme toujours. C'est notre espoir, même s'il est de plus en plus ténu. L'Union européenne, l'ONU comme la France, ont averti le gouvernement israélien qu'une nouvelle attaque contre la Finul au Sud Liban ne serait pas tolérée.

Mes chers collègues, 700 soldats français sont engagés dans cette force pacificatrice. Cette situation nécessite une intervention urgente pour mettre fin à la violence et protéger nos compatriotes et tous les civils.

Madame la Ministre, nous vous remercions pour votre engagement pour garantir la sécurité de nos compatriotes avec le soutien de l'ambassade et nous vous souhaitons la bienvenue dans cette Assemblée. Votre nomination est récente et vous avez déjà beaucoup de travail.

Alors que s'ouvre la période budgétaire, nous pressentons que là encore, le pire est à venir pour les Français de l'étranger. Nous avons tous soutenu la tenue d'Assises de la protection sociale en faveur de nos compatriotes, mais les annonces du gouvernement nous préparent aux efforts qui doivent être faits. Pouvez-vous, Madame la Ministre, nous indiquer les grandes lignes des programmes relatifs aux Français établis hors de France ? Vos prédécesseurs avaient pu obtenir un maintien de l'enveloppe des bourses scolaires à 115 millions d'euros. Qu'en sera-t-il pour 2025 ?

À propos des bourses scolaires, les Indépendants regrettent vivement le calendrier des CCB 1 ou 2 qui se tiennent cet automne. Soit cela tombe pendant l'AFE soit cela tombe pendant des vacances scolaires et l'on peine à réunir les personnels des écoles. Nous appelons à une meilleure coordination.

Ma dernière interrogation tient à une difficulté relative au virement fait avec la mention « trésor public » sur des comptes étrangers. En effet, le paiement de nos indemnités destinées à couvrir les dépenses du mandat, qui n'est accompagné d'aucun justificatif, a pu mettre certains d'entre nous dans la difficulté avec nos banques. Vous le savez, le droit au compte est un problème particulièrement épineux pour les Français de l'étranger. La fermeture de nos comptes bancaires ne doit pas être le salaire de notre engagement au service de nos compatriotes.

J'ai hâte de vous entendre et vous remercie de vos réponses.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je vais vous proposer, Madame la Ministre, de réagir dans un premier temps à ces cinq interventions.

Réponse de Madame la Ministre

Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je voudrais d'abord vous remercier, les uns et les autres pour vos encouragements et vos souhaits de réussite, vos vœux de bienvenue. Je vous l'ai dit tout à l'heure, en général lorsque je m'engage sur un sujet, j'essaie d'aller au plus loin des possibilités et donc je m'engage vraiment à traiter les sujets dont vous m'avez parlé, et qui sont des sujets de fond pour les Français à l'étranger, au plus loin des possibilités.

Plusieurs questions ont trait aux affaires sociales de façon générale. Premièrement, je vous le réaffirme, je m'engage à mettre en œuvre ces Assises de la protection sociale promises par Franck RIESTER, avec le seul sujet qui est un sujet d'optimisation des budgets qui sont aujourd'hui présentés dans le cadre du projet de loi de finances qui sera probablement amendé pendant la discussion parlementaire. C'est un objectif important, vous connaissez les contraintes essentielles de notre pays, et chacun doit prendre sa part. S'il s'agit véritablement, dans ces Assises, de parler d'efficacité, d'aller

vraiment chercher nos compatriotes les plus défavorisés, d'adapter véritablement les dispositifs qui existent, je voudrais que nous nous mettions autour de la table, que nous travaillions, Madame la Directrice, et ce sera vraiment pour moi à la fois action utile pour nos compatriotes et un honneur de défendre la protection sociale de tous les Français là où ils se trouvent. J'ai juste cette « petite » contrainte budgétaire que vous comprendrez certainement.

Vous m'avez posé la question concernant la Caisse des Français de l'étranger. Je ne la mésestime pas parce que c'est probablement la première chose dont on m'a parlé quand j'ai pris cette mission, avec ces difficultés très importantes budgétaires que connaît cette caisse qui si j'ai bien compris est une caisse privée, la caisse des Français avec un abondement de l'État. J'ai vu qu'il y avait des déficits structurels très importants. Vous savez qu'un certain nombre de parlementaires qui sont ici où qui sont maintenant au gouvernement ont demandé une mission de l'IGAS et de l'IGF. Cette mission n'a pas commencé, elle va commencer dans les semaines qui viennent. Une fois que j'aurai les conclusions de cette mission, nous parlerons avec vous, Madame la Présidente, avec votre bureau, avec les élus qui le souhaitent, avec la commission qui traite de ces sujets-là. Nous aurons une discussion autour de ces conclusions pour envisager un meilleur fonctionnement de cette Caisse des Français de l'étranger. Je comprends qu'il en va presque de sa survie et donc du soutien que nous apportons à nos compatriotes. Voilà mon deuxième engagement par rapport à cela. Je ne connais pas encore tous les détails, pardonnez-moi, mais j'attends cette mission de l'IGAS et de l'IGF.

Le troisième sujet est peut-être l'hésitation du ministère de l'Intérieur pour la facilitation et la simplification des titres. Il se trouve que j'ai siégé longtemps aux côtés de Monsieur Bruno RETAILLEAU dans son groupe même donc j'espère que cette proximité va me permettre de lever ces doutes et les doutes du ministère de l'Intérieur. C'est toujours une mission assez compliquée et délicate. Néanmoins, je pense qu'en travaillant avec les services sur les raisons pour lesquelles il y a ces difficultés et les raisons pour lesquelles il y a cette timidité et ces hésitations, nous allons réussir à avoir un dialogue avec le ministère de l'Intérieur qui nous permettra de déployer en temps utile ces nouvelles simplifications.

Concernant la résidence de repli, Madame la Directrice m'a soufflé qu'elle se faisait sur la base d'un arrêté du centre de crise en fin d'année en attendant les opérations d'évacuation. Est-ce bien cela ? Je vous laisse la parole, vous serez beaucoup plus experte que moi.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame la Ministre. Effectivement, c'est une innovation qui a été introduite dans la loi de finances 2024. La résidence de repli permet donc aux Français qui auraient été rapatriés de zones en crise, en guerre, sur la base de cet arrêté du centre de crise en fin d'année qui fait la liste de ces zones, de demander et d'obtenir un remboursement de leur taxe d'habitation sur la résidence qu'ils ont en France et qui n'était pas considérée comme leur résidence principale, donc au titre de laquelle ils ont dû payer la taxe d'habitation, mais dans laquelle ils se réinstallent pour des raisons liées à la guerre et à la crise dans leur pays d'origine. C'est donc le dispositif loi de finances 2024 avec un arrêté à prendre en fin d'année.

Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger

Je regarderai cela et je vais suivre cet arrêté. Cela me paraît être une mesure de justice. Madame, vous m'avez interrogée sur le Prix du développement durable dont vous êtes la présidente. Si j'ai bien compris, mon soutien est surtout financier, c'est ce que vous attendez essentiellement. Je regarderai

dans le cadre du budget ce qui est possible, mais c'est un prix auquel j'attacherai beaucoup d'importance étant moi-même territorialement très engagée sur ces sujets-là. Je regarderai donc cela avec beaucoup d'intérêt et je reviendrai vers vous pour travailler avec vous sur le Prix du développement durable.

Il y a eu beaucoup de questions sur le budget. Je suis un peu embêtée parce qu'il y a des questions budgétaires qui dépassent très largement le cadre de ma propre mission et surtout, le ministre sera auditionné demain sur son budget au global. Je ne suis que ministre déléguée, je ne veux pas griller mon ministre de tutelle et il m'est un peu difficile aujourd'hui de vous répondre sur la totalité. Je vous prie d'excuser cette pirouette qui n'en est pas une. Le ministre organise sa communication demain et vous comprendrez donc que je ne peux pas me prononcer moi-même là-dessus.

Pour ce qui est des différents postes qui sont dans le périmètre de ce ministère, en particulier les bourses, l'aide sociale, etc., je veux vous dire que nous allons évidemment demander aux Français de l'étranger une participation à l'effort collectif. Je dois vous dire en préalable que ce projet de loi de finances 2025 est évidemment épouvantable. Il est épouvantable à faire parce que nous avons vingt jours pour faire le projet de loi de finances de la France pour 2025, ce qui est un temps extrêmement court. Nous avons des enjeux que vous ne méconnaissez pas avec, comme vous l'avez vu, des agences de notation qui nous regardent avec beaucoup d'attention.

Vous savez tous, pour être tous expérimentés, que les agences de notation, ce n'est pas pour se faire plaisir, cela détermine des taux d'intérêt, et le poids de notre dette étant ce qu'il est, puisque nous sommes aujourd'hui à 3,05 % de taux d'intérêt, si demain nous n'arrivions pas à trouver un budget qui ait une perspective et qui soit raisonnable de désendettement, le 3 % pourrait se transformer en 3,5 %, en 3,6 % ou en 4 %, et dans ce cas-là, la charge de la dette annuelle dépasserait très largement la charge du ministère de l'Éducation nationale, c'est-à-dire très au-dessus de 60 milliards d'euros par an. Il est donc de notre devoir — et je vous promets que ce n'est pas drôle de faire les oiseaux de mauvais augure — d'annoncer des restrictions.

Le budget est ce qu'il est. Il sera probablement amendé, révisé. Je regarde mes anciens collègues parlementaires. Il passera par la moulinette à la fois de l'Assemblée nationale, mais aussi du Sénat, mais je pense que chacun doit être conscient qu'il doit participer à cet effort de redressement de nos comptes publics, qui aujourd'hui n'est pas juste une petite phrase, mais vraiment un impératif. Je veillerai à ce que cela se fasse dans la plus grande justice possible et je le ferai en relation et dans un dialogue avec les parlementaires, avec vous-même et le bureau, Madame la Présidente, et je suis à la disposition de chacun, à la fois pour avoir vos propositions — parce que je peux aussi écouter vos propositions d'amélioration de l'efficacité de l'argent public —, et avoir aussi vos doléances comme j'en ai entendu quelques-unes.

Je suis très attachée aux aides, en particulier aux bourses scolaires de l'Éducation nationale. Il faut donc que nous soyons certains d'être dans la bonne maille. J'ai vu que nous étions passés de 24 000 à 20 000 boursiers parce que moins de familles sont éligibles aujourd'hui. Je regarderai cela avec vous avec beaucoup d'attention. Je vous demande de nous signaler et de nous remonter les cas qui pourraient être problématiques et difficiles. L'idée n'est pas de laisser sur le chemin les plus défavorisés, mais au contraire de focaliser sur les personnes les plus défavorisées pour être sûrs que l'argent public est bien utilisé au bon endroit.

Vous m'avez interrogée sur d'autres éléments, le STAFE dont on me dit qu'il y a un texte réglementaire en cours. Bercy était un peu frileux, Madame la Directrice. Il traînait un peu les jambes.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Oui. Il n'y avait pas une grande appétence de nos collègues du ministère de l'Économie et des Finances pour encadrer le dispositif. Nous avons fait une tentative et nous allons remonter au créneau. C'est dans mon escarcelle.

Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger

C'est dans la mienne aussi, Madame la Directrice. J'ai compris aussi pour le statut de l'élu qu'il y avait deux éléments, à la fois une charte de l'élu sur laquelle vous êtes en train de travailler, Madame la Présidente, avec l'ensemble du bureau, et également une question sur le statut de l'élu et sur l'indemnité de l'élu. Pardonnez-moi, je n'ai pas encore eu le temps de regarder cela dans le détail, mais nous allons y travailler. Pour tous les élus, qu'ils soient locaux ou internationaux comme vous l'êtes, l'engagement qui est le vôtre ne doit pas aller au-dessus des capacités financières des uns et des autres.

Je pense avoir fait à peu près le tour des questions qui m'ont été posées, mais je resterai évidemment à votre disposition pour continuer ce dialogue un peu plus tard et surtout dans les semaines qui viennent.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y aura d'autres questions, Madame la Ministre, c'était la première salve. Nous allons passer à la deuxième salve. Je vais donner la parole à Gaëlle LECOMTE pour le groupe ES pour quatre minutes.

Questions des groupes à Madame la Ministre

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, vice-présidente du groupe Écologie & Solidarité

Madame la Ministre, la loi 2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France stipule que chaque année, le gouvernement présente à l'Assemblée des Français de l'étranger un rapport sur la situation des Français établis hors de France et que ce rapport peut donner lieu à un avis de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Dans ce rapport, qui n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour de cette session, vous indiquez, je cite, « alors que nos compatriotes résidant à l'étranger sont confrontés à la brutalisation du monde, j'ai à cœur de veiller à leur protection et d'œuvrer à faciliter leur vie quotidienne », vous félicitant même qu'en ce qui concerne le niveau de protection aux communautés expatriées, la France a consacré 17,8 millions d'euros à l'aide sociale.

Or, il est prévu une baisse de 9 millions d'euros du programme 151, dont 3 millions d'euros amputés à une offre de service public de qualité aux Français à l'étranger, mais c'est ce programme qui garantit la protection et l'aide sociale à nos compatriotes. Aussi, comment comptez-vous ventiler cette nouvelle cure d'austérité ?

Rappelons qu'un effort de solidarité avait été fait en basculant le reliquat du STAFE de façon à combler le manque de budget alloué aux aides sociales, dont la PAC. Cette mesure doit avoir un caractère exceptionnel de manière à ne plus pénaliser nos associations.

En ce qui concerne l'activité consulaire et le processus de simplification des démarches administratives, le programme 151 s'est fixé deux objectifs : renforcer la qualité et l'efficacité des

services consulaires et l'accélération de la dématérialisation. Derrière ce choix se cache la volonté future de fermeture de postes consulaires, de ne pas honorer la décision de créer 700 ETP dans le service consulaire et aussi de sacrifier nos aînés et plus jeunes concitoyens, frappés d'illectronisme ou par la non-maîtrise du français.

Autant, la dématérialisation des démarches d'acte d'état civil, d'inscription ou de renouvellement des passeports est une avancée précieuse, autant cette dématérialisation ne peut faire oublier la fracture numérique qui frappe un certain nombre de nos compatriotes pour qui le contact avec l'administration consulaire participe aussi à l'exercice de la citoyenneté française.

Dernier point, et non des moindres, comme vous l'avez affirmé dans votre avant-propos, la scolarité de nos enfants à l'étranger constitue un autre enjeu majeur. Pourtant, en 2023, le budget des bourses s'élevait à 113,5 millions d'euros réunis grâce à la totalité de la soulte de l'AEFE et du dégel de la réserve parlementaire. Ce choix hasardeux et discutable laisse aujourd'hui le réseau AEFE dans une situation financière fragile. Le reste à charge, trop important pour les familles boursières, provoque une déscolarisation sans précédent. Vous avez rappelé les chiffres, de 24 000 élèves boursiers en 2023, nous passons à 20 000 cette année.

Les bourses AESH sont elles aussi un vrai sujet de préoccupation avec des besoins croissants — 440 demandes en 2024 contre 300 l'an dernier —, mais le budget alloué cette année est d'ores et déjà en deçà des besoins. C'est un constat que nous réitérons chaque année depuis le début de notre mandat.

Aussi, face à ces réalités, quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour que la scolarité de tous nos enfants français à l'étranger reste un atout majeur et que l'école inclusive et la mixité sociale continuent d'être des piliers de l'école républicaine ?

J'en viens à conclure, alors que le président Emmanuel Macron maintient le cap 2030 d'objectif de doublement des effectifs dans le réseau des établissements français à l'étranger, comment comptez-vous atteindre ces objectifs et, en même temps, ne pas donner les moyens de les atteindre ? Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Baudoin DE MARCELLUS pour le groupe IDP pour deux minutes.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci, Madame la Présidente, bonjour, Madame la Ministre. J'aimerais aborder deux points. Tout d'abord, et vous l'avez souligné, je voudrais insister sur l'expérience et l'expertise des 442 conseillères et conseillers français de l'étranger que nous avons dans nos pays respectifs.

Nous sommes implantés depuis de nombreuses années à l'étranger et, de ce fait, nous sommes souvent les premiers sollicités par nos compatriotes pour avoir des informations sur les démarches administratives, mais également sur les pratiques à avoir en cas de situation de crise, qu'elles soient liées à une instabilité politique, à un risque de guerre, de terrorisme, mais aussi climatique ou sanitaire, autant de situations de crise différentes pour lesquelles notre connaissance du terrain et de l'ensemble de nos compatriotes est un atout important pour les postes consulaires.

À ce titre, nous pensons qu'il est essentiel pour la sécurité de nos compatriotes de mieux nous intégrer dans les dispositifs de sécurité lors de la gestion de crises, car nous pouvons avoir un rôle important et plus précis pour relayer l'information entre les postes, les centres de crise et nos compatriotes.

De plus, et comme l'a précisé notre présidente Hélène DEGRYSE, il serait souhaitable de transformer les comités de sécurité en conseils de sécurité, car celles et ceux d'entre-nous qui ont plusieurs postes consulaires dans leur circonscription n'ont pas toujours la possibilité d'assister à ces comités du fait de l'éloignement et surtout des frais de déplacement qui ne sont pas pris en charge.

Enfin, je voudrais aborder un sujet concernant la protection des plus jeunes, qui a touché récemment ma circonscription à plusieurs reprises, qui peuvent être victimes de harcèlement et de violences sexuelles dans les établissements scolaires français à l'étranger. Au même titre qu'il existe un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) sur les risques essentiellement d'incendie et d'intrusion, il devrait exister un PPMS sur les sujets de risque de harcèlement et de violences sexuelles avec la mise en place de protocoles particuliers qui seraient préventifs pour éviter au maximum ce genre d'incidents. Je vous remercie de votre attention.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe SI, je donne la parole à Madame FOUQUE-WEISS pour deux minutes.

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Merci, Madame la Présidente, Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, Madame la Directrice, mes chers collègues. Je voudrais poser la question suivante. Des fonds indemnisent actuellement les victimes d'actes de terrorisme et les victimes d'actes de guerre. Les Français de l'étranger peuvent y prétendre. Pouvez-vous faire un point sur l'indemnisation des victimes françaises du 7 octobre et de leurs ayants droit ainsi que sur l'indemnisation éventuelle de potentielles victimes françaises d'acte de guerre au Liban et en Israël ? Le personnel consulaire est-il sensibilisé à l'existence de cette indemnisation ? Si ce n'était pas le cas, une formation est-elle prévue en ce sens ? Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur SIGNORET, pour le groupe URCl, vous avez trois minutes.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, vice-président du groupe Union des Républicains, des centres et des Indépendants

Madame la Ministre, je voudrais exposer mon intervention en deux temps qui correspondent précisément à vos fonctions, celle du commerce extérieur et celle des Français de l'étranger. Je pense sincèrement que ces deux fonctions primordiales pour la France devraient être à l'envers, d'abord les Français de l'étranger et ensuite le commerce extérieur de la France.

Pourquoi ? Parce qu'en grande partie, le commerce extérieur est représenté, voire mené par les Français de l'étranger. Que ce soient les CCE, les VIE ou les chambres de commerce, en plus des représentations diplomatiques — postes d'expansion économique, Business France et la BPI entre autres —, toutes sont représentées par des Français résidant hors de France et se doivent de fonctionner avec un seul mot d'ordre : synergie. Ces instances sont souvent oubliées.

Il est pourtant temps de travailler ensemble pour inverser la tendance de notre balance commerciale et faire mieux, beaucoup mieux, aux quatre coins du monde. Les Français de l'étranger non seulement travaillent souvent pour des entreprises françaises, mais font aussi rayonner la France parce qu'ils ont la France au cœur.

Madame la Ministre, en plus de nous occuper de nos compatriotes vivant à l'étranger, nous sommes aussi des ambassadeurs de la France qui connaissons bien le terrain, les réseaux locaux et souvent les opportunités à prendre comme par exemple aux Philippines, 40 frégates pour OCEA et des ponts pour Matière, ainsi qu'une importante signature d'Airbus avec Cathay Pacific à Hong Kong dernièrement. Nous sommes à vos côtés, profitez-en.

Quant au deuxième volet, celui incontournable des Français de l'étranger, nous sommes une communauté de près de 3 millions de personnes, de familles, de citoyens qui vivent, qui travaillent, qui souffrent parfois, mais qui font très souvent briller la France. Ces Français ont besoin de la France

tout comme la France a besoin d'eux. Le futur de la France en ce XXI^e siècle n'est plus au cœur de l'hexagone, mais à l'étranger, oui, à l'étranger, dans un monde aujourd'hui globalisé.

La France est généreuse et n'oublie pas ses concitoyens autour du monde, mais se doit de faire honneur à ses compromis. On ne peut pas jouer avec de fausses promesses comme par exemple baisser les taux de base du CCPAS desquels nombre de nos concitoyens vivent et espèrent une augmentation ne serait-ce qu'inflationnaire, mais jamais revue à la baisse. Ceci a été l'objet d'une motion d'urgence présentée par mon groupe lors de la dernière session, votée à l'unanimité par notre assemblée et qui attend toujours une réponse aujourd'hui.

Enfin, je reviens sur trois points évoqués de longue date à vos prédécesseurs qui attendent encore et toujours des réponses. Ils ont déjà été évoqués, mais je les répète. Qu'en est-il de la CSG-CRDS ? Les années passent et l'injustice, voire la discrimination dans le sens propre du mot, perdure pour nos compatriotes vivant hors d'Europe.

Quid de la reconnaissance de la résidence d'attache durement imposée pour nos compatriotes vivant à l'étranger ? Enfin, à quand des services consulaires plus soutenus et donc renforcés afin d'être plus efficaces sur le terrain ? C'est le cas au Mexique, par exemple, où une communauté de plus de 21 000 personnes est menée par une équipe de 15 personnes seulement.

Nous comptons sur vous, Madame la Ministre. Vous n'êtes pas seule, mais aidez-nous à vous aider. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe LI, Monsieur MAYRAND, vous avez deux minutes.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Merci. Madame la présidente, Madame la Ministre, Madame la Directrice, Monsieur le Secrétaire général, mes chers collègues, la réserve parlementaire a été supprimée pour laisser place au dispositif de soutien du tissu associatif des Français de l'étranger, le STAFE, un dispositif qui se voulait plus transparent, permettant aux conseillers des Français de l'étranger, plus proches du terrain, d'exercer un vrai rôle au soutien des associations des Français de l'étranger, comme son nom l'indique et le laisse croire.

La commission nationale, dans son dernier compte rendu, reconnaît le rôle essentiel des conseils consulaires qui localement ont écarté 29 % des projets présentés. Les conseillers consulaires ont bien joué leur rôle de filtre en respectant les instructions et en étudiant tous les dossiers. Un ordre de priorité est donné pour les dossiers présentés par chaque conseil consulaire afin de sanctuariser dans la mesure du possible ceux qui auraient des contraintes budgétaires qui s'imposeraient.

278 dossiers ont été transmis à la commission nationale consultative. 182 projets ont été proposés à l'admission en l'état et 61 ont fait l'objet d'une réserve de l'administration, soit 25 % des dossiers. Le nombre de dossiers réservés pose question quant au fonctionnement de la commission nationale consultative qui n'est pas si consultative que cela dans les faits, agissant en tant que commission de contrôle selon des critères qu'elle définit elle-même. L'exemple le plus clair concerne tous les projets pour les EFE qui ont été acceptés en commission locale, puis refusés en commission nationale.

Dès lors, plusieurs questions se posent. La première question concerne les critères d'éligibilité des projets qui évoluent de façon marginale d'une année sur l'autre et ne sont pas toujours clairement établis au moment du dépôt du dossier voire même de l'étude du dossier en conseil consulaire. Les voies et délais de recours sont assez opaques et les décisions sont parfois surprenantes. Un projet EFE écarté comme les autres s'est vu accorder une subvention après recours hiérarchique ou gracieux d'après le tableau du STAFE mis à jour le 17 septembre dernier.

La présidente de la commission nationale consultative statue donc sur les recours, ce qui paraît surprenant et inconfortable. C'est pourquoi nous vous demandons pour plus de transparence la publication d'un décret qui définit le contour du STAFE.

Il y a aussi une réponse que vous n'avez pas donnée, Madame la Ministre, concernant les 22 000 ressortissants français au Liban.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe ES, Cécilia GONDARD, vous avez quatre minutes.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Madame la Ministre, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Directrice, on nous avait promis un doublement du nombre d'élèves au cap 2030. On nous avait promis un plan de réarmement de la diplomatie française avec une augmentation de 20 % des crédits du ministère pour atteindre près de 8 milliards d'euros en 2027 et la création de 700 nouveaux emplois sur les quatre prochaines années.

En mars dernier, votre prédécesseur annonçait déjà des coupes budgétaires de 10 milliards d'euros. Rien que sur le budget 151 qui finance les services publics consulaires, l'aide sociale, les bourses, le soutien aux associations, ont été retenus 8 millions d'euros sur les ressources humaines et 3,5 millions d'euros d'économies sur le reste.

Une nouvelle collègue qui vient d'arriver nous disait « n'oubliez pas les Français de l'étranger ». Eh bien, les Français de l'étranger n'ont pas été oubliés des coupes budgétaires massives vont les affecter sur 2025. Pour 2025 — et je réponds aussi à ceux qui demandaient quelques chiffres — nous parlons bien d'une baisse de 150 millions d'euros sur le projet de loi de finances sur tout le ministère. Sur le programme 151, c'est -9 millions d'euros en crédit de paiement, -14 millions d'euros pour les lycées français, -7 millions d'euros sur les bourses sur critères sociaux, -3 millions d'euros sur les services consulaires, sans compter évidemment l'inflation mondiale.

Alors, nous démarrons nos travaux sans même avoir reçu la note Achille. Je sais que vous êtes pris par le temps, mais il va être difficile pour nous de travailler sans cette note. Les services publics, ce sont aussi des fonctionnaires et nous n'avons pas d'informations à l'heure actuelle sur la préservation de leurs emplois au ministère et au sein des opérateurs. Nous attendons alors de savoir ce que l'on fera l'année prochaine de ces emplois, mais aussi ce qui a été fait des suppressions d'emplois de cette année.

La suppression du corps diplomatique, Madame la Ministre, après 50 ans de baisses d'emplois dans le ministère, a été un coup dur. Qu'advient-il des personnels du ministère sous ce gouvernement et dans le contexte de cette nouvelle cure d'austérité ?

Les Français ne peuvent pas être la variable d'ajustement budgétaire suite à une gestion budgétaire désastreuse du pays, car derrière les chiffres, il y a une réalité. Ce sont des familles qui comptent sur les bourses. Ce sont des étudiants précaires et de toutes petites retraites qui mangent à la fin du mois grâce à l'aide sociale, et ce n'est pas un standard téléphonique qui va les nourrir. Un budget constant sur l'aide sociale avec une inflation mondiale, c'est un budget en baisse.

Parlons surtout du fleuron de notre diplomatie douce, ce réseau unique au monde de lycées français dont nous nous targuons. Leur budget décide du destin de milliers d'enseignants, de centaines de milliers de jeunes Français comme cela a été évoqué par mes collègues, et leurs baisses budgétaires sont le reflet d'un manque d'ambition de la diplomatie française depuis 2017, des budgets instables, sans vision et désormais austéritaires. Nous allons vers la plus grosse crise de ce réseau, une crise évidemment budgétaire, mais aussi de recrutement à cause du bornage des postes de détachés qui,

en limitant la durée d'affectation et les opportunités de prolongation, constitue finalement un frein à la mobilité attendue. Un lycée sans professeurs, ce n'est plus un lycée.

Alors qu'un recentrage urgent aurait dû être fait sur la vie du réseau existant dont les établissements ont tant de mal à surmonter les difficultés, surtout depuis la Covid, la stratégie Cap 31 a fait exploser les frais de scolarité pour les familles tout en fragilisant les lycées français. Ce budget d'austérité, nous, élus des Français de l'étranger du groupe ES, d'union de toute la gauche, le dénonçons avec force et appelons tous les parlementaires des Français de l'étranger, s'il n'est pas modifié, à ne pas voter ce budget. Le gouvernement ATTAL a épuisé les réserves du ministère des Affaires étrangères en particulier en 2024 et le gouvernement BARNIER affame le ministère pour 2025.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe IDP, Élise LEGER, vous avez deux minutes.

Madame Élise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, Démocrates et Progressistes

Madame la Ministre déléguée, d'aucuns pensent que les Français établis à l'étranger sont des nantis, des évadés fiscaux, des profiteurs. La réalité est toute autre. Ils représentent une population aux multiples visages et en constante augmentation. Ces Français représentent notre culture, notre savoir-faire, notre langue, participant au rayonnement de la France à l'étranger et parfois, eux aussi ont des accidents de vie et ont besoin de la solidarité nationale.

La commission des affaires sociales dont je fais partie a lancé auprès des deux chambres parlementaires un appel à organiser des Assises de la protection sociale pour les Français de l'étranger, comme vous le savez, et votre prédécesseur avait aussi répondu favorablement à cette organisation.

J'ai bien noté, lors de votre discours ce matin, votre engagement à contribuer à l'organisation de ces Assises de la protection sociale et votre volonté à ce que nous puissions savoir répondre aux besoins de nos compatriotes et établir un budget adapté au vu des conclusions de ces Assises et pas selon ce qui a été établi auparavant.

Il y a maintenant urgence. Madame la Ministre déléguée, vous engagez-vous à l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger lors de la prochaine session de l'AFE en mars 2025 ? Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe SI, Catherine PASCAL, vous avez deux minutes.

Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Madame la Ministre, Madame la présidente, mesdames et messieurs, les fraudes aux prestations sociales françaises lorsqu'on habite à l'étranger sont souvent dénoncées comme une problématique importante qui pourrait être une source conséquente d'économies, notamment nos compatriotes qui quittent le territoire français sans se signaler et qui en conservent les bénéfices sociaux. Depuis plusieurs années, le ministère des Affaires étrangères s'occupe de mieux identifier ces fraudes. Pouvez-vous faire un point sur les efforts déployés et la coordination entre les postes consulaires et les différentes administrations en France ?

En parallèle, comment faire en sorte que cette lutte contre la fraude n'affecte pas les délais de délivrance d'actes essentiels dans la vie des Français de l'étranger tout à fait honnêtes qui, parce qu'ils vivent dans certains pays soupçonnés de connaître davantage de fraudes, par exemple aux Comores ou en Algérie, doivent attendre pendant plusieurs mois voire années pour obtenir un simple certificat de capacité à mariage ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe LI, Laurence HELAILI, vous avez la parole pour deux minutes.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les Indépendants

Merci, Madame la Présidente. Madame la Ministre, les parlementaires, Madame la Directrice générale, chers collègues, Monsieur le Secrétaire général, l'idée d'une imposition basée sur la nationalité a resurgi quelques jours après la dernière campagne législative suscitant de vives inquiétudes parmi les Français établis à l'étranger. Cette fausse bonne idée, si elle venait à se concrétiser, menacerait gravement la sécurité fiscale de nos compatriotes vivant hors de France, impactant leur quotidien.

Je crois qu'il est important de rappeler quelques faits. Français de l'étranger, nous ne sommes pas des exilés fiscaux. Nous payons des impôts dans nos pays de résidence ainsi qu'en France sur nos revenus d'origine française. Les Français résidant hors de l'Union européenne continuent de contribuer à la CSG et à la CRDS sans bénéficier des prestations correspondantes.

Une imposition sur la nationalité impliquerait de revoir voire de dénoncer toutes les conventions fiscales bilatérales de non-double imposition plaçant ainsi en danger l'activité de nombreux compatriotes pendant des années. Ces conventions, qui visent à protéger nos concitoyens, sont déjà difficilement applicables dans certains cas, même lorsqu'elles existent. Un exemple frappant est celui de la Grèce qui a exigé des arriérés d'impôts à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros à nos enseignants, les plaçant dans des situations financières critiques. Malheureusement, ce n'est pas un cas isolé.

Dans un contexte budgétaire que nous savons tendu, nous partageons l'inquiétude croissante des Français de l'étranger face à cette idée de l'imposition sur la nationalité. Nous vous demandons donc d'être extrêmement vigilante afin d'éviter que cette mesure aux conséquences potentiellement désastreuses ne soit mise en œuvre. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe ES, Florian BOHÈME, vous avez deux minutes.

Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup. Madame la Ministre, vous venez d'annoncer l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger et en tant que président de la commission des affaires sociales de l'AFE, je souhaite vous en remercier. En faire une action forte de votre mandat sera utile, Madame la Ministre, non pour nous, non pour l'État, non pour votre bilan, mais d'abord pour les 3,5 millions de français de l'étranger dont certains sont en grande précarité.

Vous avez été maire dans une ville et nous avons les Yvelines en commun, Madame la Ministre. Vous avez été maire dans une ville où le taux de pauvreté est à 15 % de la population selon l'INSEE. Je crois, et je vous fais confiance là-dessus, que vous savez ce que veut dire l'action sociale. Vous savez ce que veut dire une action humaine, une action de dialogue, une action de solution. C'est ce que vous avez résumé dans votre discours avec un « dialogue permanent, confiant et constructif ».

Néanmoins, Madame la Ministre, nous ne serons probablement pas d'accord sur la notion de budget constant parce que vous faites finalement porter aux Français de l'étranger, en tant que membre du gouvernement, la responsabilité des erreurs et des errements des précédents gouvernements. Comme l'a rappelé ma collègue Cécilia GONDARD, quand on parle de budget constant, cela veut dire un budget en baisse. Soyons positifs, avançons et avançons ensemble pour trouver les recettes nécessaires à nos ambitions.

Madame la Ministre, il y a plusieurs sujets sur ces Assises de la protection sociale que vous avez déjà brossés. Je pense que cette semaine, nous pourrions faire en sorte de revenir ensemble sur l'ensemble

des sujets avec votre cabinet, avec votre administration, pour justement avancer très concrètement. J'ai deux questions.

Êtes-vous d'accord pour travailler ensemble sur la lettre de mission qui confiera l'organisation de ces Assises de la protection sociale ? Ma deuxième question porte sur la CFE. Vous avez parlé d'une lettre de mission. Cette lettre de mission n'a pas encore été rendue publique. Nous avons besoin de savoir ce qu'elle contient pour savoir si, justement, les solutions qui seront proposées pour la CFE permettront de trouver une issue favorable. Je vous en remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Ministre, la parole est à vous.

Réponse de Madame la Ministre

Madame Sophie PRIMAS, ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Commerce extérieur, et des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais commencer par répondre sur le Liban. Pardon d'avoir oublié ce sujet qui est un sujet pourtant au cœur de nos préoccupations, matin, midi, soir et nuit. Nous avons à cœur, avec le consulat qui fait un travail remarquable, de répondre à tous les Français du Liban qui souhaitent revenir sur le territoire de la métropole. C'est un travail considérable parce que déjà, vous savez qu'il n'y a plus de compagnies aériennes, il n'y en a plus qu'une, donc nous préservons un certain nombre de places dans les avions. Je dois d'ailleurs vous dire au passage que toutes ces places ne sont pas forcément utilisées à 100 %. Il y a encore des places disponibles donc si vous avez des messages à passer à nos compatriotes au Liban, qu'ils se rapprochent du consulat.

La deuxième chose, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est qu'à chaque fois que nous avons un vol humanitaire militaire qui part pour livrer de l'aide humanitaire au Liban, nous revenons avec un certain nombre de nos concitoyens. C'est vrai d'ailleurs aussi avec nos partenaires européens. Je crois que c'est la Belgique qui est revenue avec des compatriotes français hier ou avant-hier. Il y a donc un gros travail d'identification des Français qui souhaitent revenir, retrouver des places, etc. Ce travail est fait. Pour l'instant, il n'y a pas d'autres actions si ce n'est de travailler dans le Liban lui-même pour sécuriser les Français.

Néanmoins, je laisserai Philippe LALLIOT prendre la parole sur ce sujet cet après-midi, mais nous sommes très attentifs à être prêts. Je n'irai pas plus loin. Nous y sommes très attentifs et nous mettons les moyens pour être prêts au cas où.

J'en viens aux questions très pointues qui m'ont été posées. Pardonnez-moi si parfois je n'ai pas encore le détail des réponses. Je vais en évacuer une tout de suite sur laquelle je n'ai pas du tout de réponse et je m'engage à revenir vers vous. Il s'agit du fonds d'indemnisation. Où en sommes-nous de ce fonds d'indemnisation et en particulier dans les différents pays où il y a des confrontations importantes ? Je ne sais pas. Par contre, nous reviendrons évidemment vers vous pour vous donner des informations sur ce fonds d'indemnisation. Je n'ai pas la réponse maintenant.

Pour ce qui est du budget, j'ai entendu que le budget baissait de pratiquement 18 millions d'euros. Ce n'est pas tout à fait le chiffre parce qu'il y a les transferts du ministère de l'Intérieur en raison des élections européennes. Pour l'instant, il est inscrit sur le projet de loi de finances que le budget baisserait de -3,9 millions d'euros. Nous ne sommes donc pas exactement sur la même épure.

J'ai beaucoup entendu l'appel à la consolidation du réseau consulaire. Je voudrais vous dire qu'effectivement, il y a eu des baisses très importantes dans le passé. Nous sommes repassés aujourd'hui dans une logique qui est plutôt celle de davantage d'agents dans le réseau consulaire avec, l'année dernière, 33 nouveaux postes qui ont été créés, ce qui me permet aussi de dire que la digitalisation des actes administratifs et toute la modernisation qui est faite autour de l'administration n'empêche justement pas que nous ayons davantage d'agents dans les consulats et que nous puissions répondre à ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser le digital. Nous renforçons les équipes dans les consulats. C'est un sujet universel, que ce soit en métropole ou pas en métropole. Le sujet de la digitalisation, de l'humanisation et de l'accès de ceux qui n'ont pas accès au numérique ou pas de facilités est un sujet national au sens de la nationalité.

Vous m'avez posé la question sur le harcèlement des jeunes. Il y a un plan d'action qui a été présenté à l'AEFE, qui est en cours de déploiement dans l'ensemble des établissements scolaires et qui ressemble au plan national qui est fait en métropole. C'est en cours de déploiement. Le plan d'action est vraiment là.

Vous m'avez posé la question de la transformation du comité de sécurité en conseil de sécurité. Je comprends bien l'idée qui est la vôtre derrière, d'être davantage participatif dans cette sécurisation de nos compatriotes. Simplement, il y a des fonctions régaliennes qui sont les prérogatives des ambassadeurs et qui ne peuvent pas être partagées. Je ne suis pas sûre que nous allions vers un conseil de sécurité. En revanche, votre intégration dans ces comités de sécurité doit être pleine et entière et nous avons vraiment besoin de vous puisque comme vous l'avez souligné, vous êtes davantage ancrés dans les territoires et vous avez une meilleure vision qu'au sein de l'ambassade même, même si les ambassadeurs font un travail remarquable.

Vous m'avez posé la question des fraudes. Moi, je ne mélange pas tout. Je ne mélange pas les gens qui sont à l'étranger et qui fraudent sur les prestations sociales et les Français de l'étranger qui, même s'ils sont dans des pays un peu sensibles, ne fraudent pas. Je ne mélange pas tout et je ferai effectivement attention à ce que, dans les dispositions qui seront prises pour lutter contre la fraude sociale, qui est un sujet entier, on ne fasse pas d'amalgame entre les deux, soyez-en assurés.

Vous m'avez parlé de l'imposition sur la nationalité qui est une idée qui avait été émise. Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. Je crois qu'il y a une assez grande unanimité là-dessus, quels que soient les bancs et pratiquement sur tous les bancs, que d'abord ce n'est pas faisable d'un point de vue technique et administratif et ce n'est pas du tout à l'ordre du jour si cela doit vous rassurer.

Monsieur, vous m'avez parlé tout à l'heure en me disant qu'il faudrait que je change l'intitulé de ma mission et que je commence par les Français de l'étranger puis le commerce extérieur. J'ai envie de vous rappeler que vous avez deux jambes et qu'il n'y en a pas une qui est plus importante que l'autre. C'est ainsi que je conçois ma mission. J'ai bien compris que les Français de l'étranger étaient source d'attractivité, source de développement et étaient vraiment notre bras armé à l'étranger pour développer le commerce extérieur. Vous n'avez pas besoin de m'en convaincre. Je sais le travail assez fort que mène Business France, Bpifrance, la Team France Export, je pense que vous en êtes totalement partie et je vous remercie d'ailleurs de tous les efforts que vous faites. J'aurai à cœur, quand j'irai dans les différents pays, de vous rencontrer au même titre que les autres et avec les autres. Je sais la puissance que vous représentez pour développer notre commerce extérieur.

Vous m'avez posé deux questions sur la CSG et les pensions versées. Je crois que nous avons un souci de réglementation européenne sur ce sujet. Je reviendrai vers vous plus dans le détail, mais je crois que c'est un peu compliqué en raison d'une réglementation européenne. Il faut donc remonter le cran du dessus et je vais regarder ce point.

Sur le STAFE et sur la transparence des décisions qui sont prises, j'ai compris que vous vouliez à la fois mieux comprendre les critères qui rendaient les projets éligibles et mieux comprendre les décisions. J'ai donc regardé la chaîne de décisions. Il me semble de toute façon que c'est un programme public. Vous souhaitez la création d'un décret. Je comprends, parce que pour gérer moi-même ce genre de sujets localement, quelquefois on ne comprend pas bien pourquoi cela bloque au niveau national. Ce qui est sûr, c'est que dans les projets qui ont été refusés l'année dernière, il y avait des sujets qui étaient liés à des entreprises.

On me dit que les subventions sont possibles pour des entrepreneurs qui créent un business, etc., mais qu'en revanche, les subventions pour les entreprises ne relèvent pas du STAFE. C'est peut-être un premier début d'explication. Néanmoins, je regarderai exactement comment nous pouvons améliorer la transparence vis-à-vis de vous pour que vous ne travailliez pas pour rien localement. Je regarderai évidemment sur ce point.

Je pense avoir fait le tour de tout. J'ai compris le plaidoyer pour la baisse du budget, je vais regarder cela, mais chacun doit prendre sa part comme vous l'avez compris. Je pense que j'ai répondu à peu près à toutes les questions et si ce n'est pas le cas, revenez vers moi.

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 50.

PHOTO DE FAMILLE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Ministre. Nous allons maintenant passer à une étape très importante de la session qui est la photo de famille. Je vais vous inviter à sortir pour que nous puissions faire cette photo.

INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je passe la parole à notre Secrétaire général, Monsieur Olivier-Antoine REYNES. Je vous demande d'être silencieux, de respecter cette intervention et surtout d'appeler vos collègues élus à rejoindre la plénière, car c'est une intervention importante et cela évitera de répondre plusieurs fois aux mêmes questions.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, Secrétaire Général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Présidente. Je souhaite tout d'abord excuser Pauline CARMONA qui a dû quitter l'enceinte de l'Assemblée des Français de l'étranger, mais reste ici par l'esprit.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, mesdames et messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Madame la Directrice qui aurait dû être là, Monsieur le Directeur adjoint, Monsieur le chef de service des Français de l'étranger, mesdames et messieurs, chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver pour cette 41^e session de l'AFE, la dernière de la vingtième année d'existence de cette assemblée.

Avant toute chose, je voudrais remercier les personnes à qui je dois d'être ici en tant que Secrétaire général de cette institution. Je voudrais tout d'abord remercier Madame Laurence HAGUENAUER à qui

je dois d'avoir été affecté à San Francisco comme Consul général adjoint, qui m'a ensuite renouvelé sa confiance en acceptant ma candidature auprès de notre ancienne secrétaire générale et cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale, Diane ROESER, qui est maintenant à Athènes.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude à la Directrice qui a impulsé une nouvelle dynamique en réservant une suite favorable à votre demande de séparer le secrétariat général de la MASAS. Non seulement cela, mais elle a aussi décidé de renforcer les effectifs du secrétariat général en créant un poste de secrétaire générale adjointe et un emploi supplémentaire de gestionnaire, je vous présenterai Aurélie plus tard. Je peux assurer aux membres de cette Assemblée que nous sommes pleinement mobilisés pour que cet investissement consenti dans un contexte difficile que vous connaissez tous porte les fruits escomptés. Nous serons vraiment en ordre de marche lorsque la nouvelle secrétaire adjointe nous aura pleinement rejoints. J'y reviendrai un peu plus tard.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements aux travailleurs de l'ombre qui entourent la Directrice, nommément son adjoint et chef de service SFE et l'ensemble de nos collègues de la DFAE qui facilitent grandement le travail de ce secrétariat. Ils se reconnaîtront.

Je voudrais ensuite remercier vivement Diane ROESER, notre consule générale à Athènes, comme dit plus tôt. Pendant trois ans, Diane a eu la lourde tâche de mener de front la MASAS et le secrétariat général. Au-delà du quotidien particulièrement impliquant avec son lot de situations souvent dramatiques, elle a fait un travail remarquable tant pour cette assemblée que pour l'ensemble des services consulaires et en particulier ceux chargés des affaires sociales.

En saluant le travail de Diane, je voudrais associer mes collègues de la MASAS et plus largement de la DFAE, ces collègues que vous ne voyez jamais, mais qui sont à l'heure, au jour le jour, pour guider nos postes, donner des réponses à leurs questions et in fine apporter une aide précieuse et parfois vitale à nos compatriotes. Tous nos agents à Paris, à Nantes et en poste s'acquittent de leur tâche dans un environnement fait d'urgences et de contraintes. C'est tout naturellement que j'ai une pensée fraternelle pour tous mes collègues qui, au moment où je m'adresse à cette assemblée, sont sur le pont à gérer des situations individuelles et collectives dramatiques qui les touchent souvent personnellement.

Un grand merci à eux, mais aussi à vous, mesdames et messieurs les conseillers, car je sais que beaucoup d'entre vous participent depuis longtemps à notre réseau d'îlotage en plus des comités de sécurité, à moins que ce ne soit le cas pour les élus que je reconnais dans la salle, venus de New York, Port-au-Prince ou San Francisco.

Je voudrais aussi saluer le travail de Cassandre et de Rouba, que vous allez voir un peu partout en permanence. Vous les connaissez et sans elles, cette session n'aurait pas pu voir le jour. En revanche, vous ne connaissez pas encore Aurélie GREGORI qui va bientôt nous rejoindre en tant que secrétaire générale adjointe. Aurélie est actuellement chef de cabinet à la délégation des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice. Auparavant, elle a servi à Expertise France dès la création de cette agence et a exercé d'autres fonctions notamment à Washington et à Madrid. Bienvenue, chère Aurélie. Je sais que vous lui réserverez un accueil chaleureux.

Enfin, je voudrais vous remercier, chers élus, de l'accueil que vous m'avez réservé depuis ma première AFE il y a un an et lors de la dernière session présidée par Diane en mars dernier, et en particulier vous, Madame la Présidente, pour la qualité de nos échanges et votre volonté constante de maintenir, quelles que soient les circonstances, un dialogue de confiance et constructif avec le secrétariat général. Avec les deux vice-présidents de l'Assemblée, Ramzi et Alexandre, vous formez une équipe soucieuse

des intérêts des élus et de l'Assemblée, équipe avec laquelle il est particulièrement agréable de travailler, donc merci.

J'avais plein de remerciements, mais dans ce ministère, nécessité fait loi. Ceci étant dit, je saisis l'occasion de cette première session pour vous faire part de ma conviction personnelle que, pour avancer, l'Assemblée doit traduire ses ambitions dans une politique des petits pas. Je comprends la frustration de celles et ceux qui voudraient que des avancées d'envergure voient le jour, mais il ne faudrait pas pour autant que cette frustration aboutisse à mettre de côté les évolutions que vous avez obtenues. Il sera donc important d'en dresser la liste alors qu'il ne restera plus, lors de la prochaine session, que trois convocations de l'Assemblée pour cette mandature.

Ce secrétariat sera à vos côtés dans vos entreprises, notamment pour assurer le suivi des résolutions que vous adoptez, y compris pour obtenir des réponses requises de services extérieurs s'agissant de nombreuses questions qui débordent les attributions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Je ne serais toutefois pas complet si je ne rappelais pas notre double rôle, car le secrétariat est aussi le gardien du temple, vous le savez aussi bien que moi puisque c'est nous qui préparons les réponses. Notre objectif est de faire appliquer et d'appliquer la loi selon l'adage, la loi, rien que la loi, pas moins que la loi, mais pas plus que la loi. Nous travaillons avec des juristes pour éclairer tant les postes que les élus sur les questions posées sur la loi de 2013 telle qu'elle a été écrite à son origine et telle qu'elle résulte de la réforme de 2019.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rappeler la disponibilité de ce secrétariat pour certains dossiers en cours. En premier lieu, nous devrions changer de prestataire pour les mails pour nous greffer sur la future solution retenue globalement par le ministère. À cette occasion, nous devrions aussi faire migrer notre site et le blog des élus. Nous allons donc proposer la désactivation du blog des élus au bureau exécutif, car depuis un an nous en avons payé l'hébergement et la maintenance, mais il n'est pas utilisé. Nous avons donc demandé au bureau exécutif de ne pas le faire migrer.

Ce secrétariat se tient aussi à disposition de l'Assemblée pour travailler à une réforme de son règlement intérieur afin de préparer son adoption lors de la prochaine mandature. Il s'agit à minima de poser des définitions claires, de préciser certains points et d'en intégrer d'autres pour améliorer le fonctionnement de l'Assemblée tant en session qu'au quotidien.

Je voudrais aussi rappeler la disponibilité du secrétariat pour faciliter l'élaboration concertée d'une charte des élus qui viendrait, à droit constant, décliner les règles déontologiques fixées dans le décret de 2014 en s'inspirant d'autres chartes et préciser les principes qui doivent guider la relation entre les postes consulaires et diplomatiques et les élus pour une meilleure prise en considération de leur mandat dans le cadre d'un dialogue confiant, constructif et respectueux des attributions de chacun.

Le travail lancé par Diane pour la formation des élus sera poursuivi dès que les besoins auront été établis par les commissions et le bureau exécutif, là aussi dans le respect du décret de 2014. Enfin, le secrétariat procédera à la refonte du site internet de l'Assemblée pour mieux y faire figurer le travail entrepris par les élus.

Madame la présidente, mesdames et messieurs les élus, je voudrais aussi saluer la création au sein de l'Assemblée d'un groupe d'éthique et de déontologie. Cela m'apparaît aujourd'hui particulièrement nécessaire. En effet, les conseils consulaires et l'Assemblée ont un rôle bien précis qui est d'éclairer pour les uns les autorités consulaires et pour les autres d'alerter le gouvernement ou le législateur sur certaines situations qui réclament leur attention et proposer des actions pour y remédier.

Or, certains élus font fi des dispositions de l'article 28 du décret de 2014 aux termes duquel les conseillers des Français de l'étranger s'abstiennent de s'immiscer dans la conduite des relations extérieures de la France. Autant, ils peuvent avoir une expression publique personnelle comme tout un chacun, autant il n'est pas admissible qu'ils mettent en avant leur mandat pour le faire ou qu'ils s'expriment au nom du conseil consulaire auquel ils appartiennent.

À chaque fois que nous sont signalées des déclarations intempestives, nous donnons instruction au poste de rappeler les dispositions qui s'appliquent à l'exercice du mandat de conseiller des Français de l'étranger. Il serait utile que ce recadrage vienne aussi de leurs pairs.

Ceci étant dit, et comme le veut l'usage, je vais retracer rapidement l'exécution de notre budget 2024. J'aurai l'occasion de le présenter plus en détail devant la commission des finances. Après application de la réserve de précaution, nous disposons en début d'année d'une autorisation d'engagement de 2 404 836 euros représentant une augmentation de 9,08 % par rapport au budget 2023. Le budget dédié au fonctionnement s'élevait en début d'année à 218 295 euros, soit 9 % du budget. Ces crédits étaient en augmentation par rapport à 2023 de près de 40 000 euros.

Comme Diane l'avait annoncé en mars dernier, nous avons été très précautionneux pour la mise en œuvre du budget de fonctionnement de l'Assemblée, car les crédits qui nous ont été alloués dans le PLF 2024 pour couvrir les indemnités des CAFE et des CFDE ont été octroyés sur la base d'indices qui ont changé pendant l'été. Leur augmentation n'a donc pas pu être prise en compte pour l'élaboration du budget.

À la fin de l'été et après la déléation de la deuxième tranche des crédits destinés à l'indemnité semestrielle, nous avons constaté une sous-consommation des crédits des CFDE de même que pour les CAFE du fait que dix d'entre eux ne sont pas venus à la 40^e session et que bon nombre d'entre eux n'avaient pas utilisé leurs nuitées. Nous n'aurons donc probablement pas de redéploiement budgétaire à effectuer d'ici la fin de l'année. Le bureau exécutif a été informé de notre probable sous-consommation des crédits de fonctionnement fin août lors de notre point de rentrée et a relayé l'information au bureau.

Pour le budget 2025 et sous réserve de discussions qui s'ouvrent sur le projet de loi de finances, nous devrions conserver le même montant de crédits qu'en 2024.

Avant de conclure, je vous rappelle que les CAFE qui vont à Villers-Cotterêts devront être dans le bus à 13 heures précises. Ceux-ci seront stationnés sur la rue de la Convention. La visite de la Cité sera suivie d'un échange avec l'adjoint du Directeur Paul RONDIN, Monsieur Xavier BAILLY. À l'issue de ce déplacement, nous rentrerons directement au Quai pour le cocktail offert par notre ministre délégué.

Je voudrais aussi vous rappeler la nécessité pour le défraiement de vos nuitées de fournir tous les documents indiqués dans notre procédure envoyée cet été. Au moment d'établir la facture, n'oubliez surtout pas de vérifier qu'elle est bien à votre nom. C'est ce que je disais ce matin, nous faisons des décisions individuelles, mais le service comptable nous demande toujours des traitements par lot.

Pour ne pas retarder les paiements, les nuitées qui ne respectent pas les règles rappelées cet été ne seront pas prises en compte. Nous relancerons une fois les élus en leur donnant un délai maximum de trois jours pour fournir des documents conformes. Passé ce délai, les élus recevront la part transport et restauration de leur forfait. Leur hébergement pourra éventuellement faire l'objet d'une décision de mise en paiement ultérieure après transmission des pièces justificatives.

Cassandra et moi nous tenons à votre disposition pour toute question. Je voudrais aussi signaler aux membres de l'AFE qui auraient perdu leur joli badge et ceux qui n'en ont jamais été dotés que nous

avons découvert à la cave une boîte, et nous nous sommes dotés d'une machine à badge donc nous devrions refaire les badges d'ici la fin de l'année.

Ceci étant dit, je vous souhaite à toutes et à tous de bons travaux en commission. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire général. Nous allons tout de suite passer à la séquence suivante qui était la mise en lumière de certains mandats particuliers.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je pense qu'il y avait des questions par rapport à l'intervention du Secrétaire général.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

De quel ordre sont ces questions ? Sont-elles d'ordre pratique ou sur le budget ? Sur le budget, il intervient en commission.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Trois jours pour résoudre un problème de justificatif, ne serait-ce pas un peu court dans certains cas ?

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, Secrétaire Général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Oui, c'est court, mais en même temps nous avons fait une note cet été qui était assez claire. C'est la note qui s'applique. C'est juste pour dire que nous n'allons pas retarder tous les conseillers. Il faut juste donner les justificatifs qui vont bien, et en trois jours à mon avis, on peut les récupérer, par exemple s'il n'y a pas le bon nom sur la facture ou quelque chose comme cela. Nous ne pouvons pas retarder l'ensemble des conseillers parce que des gens n'ont pas respecté les règles qui sont fixées et connues. Il n'y a rien de nouveau.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

J'ajoute juste un point. Il a été souligné qu'il y aurait un travail sur la réforme du règlement intérieur pour la prochaine mandature. J'attire votre attention sur le fait que certains d'entre nous ne seront pas présents et je m'interroge sur l'intérêt de le faire dès à présent quand on sait que d'autres personnes ne seront pas là.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, Secrétaire Général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le règlement intérieur ne fonctionne pas. Il y a un certain nombre de choses qui ne marchent pas. Les mandats particuliers n'existent pas. Les questions orales et écrites, on sait ce que c'est, et nous avons une question qui a été posée pour savoir pourquoi on ne publiait pas les questions orales. Elles sont publiées, mais pas les réponses. Il faut travailler à ces questions pour les travailler à la prochaine mandature.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si je peux me permettre, parce que nous n'allons pas refaire le règlement intérieur ici, je pense que c'est un travail que vous pouvez faire du côté du secrétariat général puisque vous serez encore en poste pour la prochaine mandature, mais ce sera aux nouveaux élus de la prochaine mandature de

travailler ensuite avec vous. Vous pouvez prétravailler ces sujets-là. Nous n'allons pas travailler pour la mandature qui vient.

PRESENTATION — MANDATS PARTICULIERS

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons poursuivre avec les mandats particuliers. Nous avons choisi en bureau de mettre en valeur certains mandats particuliers. Nous allons en aborder trois cette fois-ci, à savoir le Conseil national de l'aide juridique, le Conseil d'administration de France Médias Monde et le Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français. J'appelle les personnes. Je ne sais pas si elles souhaitent rejoindre la tribune ou intervenir de la salle.

Nous avons dit un quart d'heure par mandat, mais comme nous avons pris du retard, je ne sais pas si tu peux être concis. Jean-Baka, la parole est à toi.

Présentation du mandat du Conseil national de l'aide juridique par Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, chers collègues, et nos amis parlementaires qui ont daigné rester. Merci à vous. Je vais présenter deux mandats particuliers, celui au CNAJ et celui à FMM. Pour rappel, j'étais titulaire du mandat particulier Conseil national de l'aide juridique (CNAJ) depuis le début de notre mandature et jusqu'au mois dernier. Parce qu'au sein de notre groupe Écologie & Solidarité nous souhaitons ne pas cumuler les mandats spéciaux, le mandat spécial au CNAJ est revenu à Cécilia GONDARD depuis septembre parce que je suis désormais titulaire du mandat spécial à France Médias Monde.

Nous allons commencer par le Conseil national de l'aide juridique, cela va être assez bref. Il s'agit d'un conseil national qui a été créé par une loi de 1991. Quand on parle d'aide juridique, c'est une somme de trois choses. Il s'agit de l'aide à l'accès au droit, c'est-à-dire l'information en matière juridique. Il y a des dispositifs qui facilitent l'accès au sein des maisons de la justice et du droit, en France en tout cas. Il s'agit aussi de l'aide juridictionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes par lesquels des frais de justice peuvent être pris en charge par l'État pour des personnes qui ne sont pas en situation d'y faire face par elles-mêmes.

Enfin, il y a l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles. Ce sont des dispositions très spéciales où l'avocat intervient en contexte médico-carcéro-psychiatrique par exemple ou dans les centres de rétention administratifs. Là aussi, lorsque les personnes ne peuvent pas faire face aux dépenses, elles peuvent être prises en charge par l'État.

Ce CNAJ, qui dépend du ministère de la Justice, est un organe consultatif. Il travaille le plus souvent sous saisine gouvernementale et a bien sûr un droit d'initiative, mais qui est peu utilisé. En général, on se réunit au sein du CNAJ lorsque le gouvernement doit nous consulter sur un projet de décret touchant à des dispositifs, soit l'aide juridictionnelle, soit l'aide à l'accès au droit, etc.

Je vous ai mis quelques chiffres. 657 millions d'euros, c'est ce que dépense l'État pour couvrir l'aide juridictionnelle. Lorsqu'un avocat travaille au bénéfice de l'aide juridictionnelle, c'est la CARPA, sa

chambre régionale, qui est indemnisée et l'État verse en piochant dans ces 657 millions d'euros qui sont au budget de l'État.

Concernant l'accès au droit, c'est beaucoup plus modeste avec 16 millions d'euros. L'accès à la médiation, notamment la médiation familiale, c'est aussi de l'ordre de 15 millions d'euros.

Concernant la composition du CNAJ, il est présidé par un président honoraire de chambre de la Cour de cassation ou du Conseil d'État. En ce moment, c'est Monsieur CHARRUAULT, qui est de la Cour de cassation. Il y a un représentant de l'administration centrale du ministère de la Justice. Il y a un président de conseil départemental d'accès au droit, un conseiller départemental ou conseiller de Paris, un directeur des services de greffes judiciaires.

Vous voyez ensuite que la majorité du CNAJ, ce sont les professionnels de la justice que sont les avocats. Il y a huit avocats, un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il y a ensuite les commissaires de justice qui sont deux, les notaires qui sont deux aussi, et c'est une profession importante dans le cadre du travail du CNAJ. Il y a aussi deux représentants d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'aide juridique.

Enfin, nous, les Français de l'étranger, sommes représentés sur désignation par l'Assemblée des Français de l'étranger. Vous aviez bien voulu me confier ce mandat en première session de notre mandature en décembre 2021 et je vous en remercie encore. Maintenant, comme je l'ai dit, ce mandat a été transmis à Cécilia GONDARD. Le suppléant est toujours Gérard SIGNORET qui était mon suppléant et qui est maintenant celui de Cécilia.

Les sujets abordés par le CNAJ sont souvent très techniques. Nous avons des réunions assez irrégulières. Nous en avons eu quatre en 2022, trois en 2023 et seulement deux jusqu'ici en 2024. Évidemment, lorsque le gouvernement est instable et que les détails de l'implémentation de l'aide juridictionnelle ne sont pas particulièrement dans le viseur du gouvernement, nous avons tendance à nous réunir moins souvent parce que le principal du travail est fait sur saisine gouvernementale.

Nous avons récemment parlé des grilles de rémunération des actes dans le cadre de l'aide juridictionnelle. C'est un point qui est vraiment en contentieux et où les avocats estiment que leur rémunération devrait être supérieure à ce qu'elle est actuellement lorsqu'ils travaillent au titre de l'aide juridictionnelle, mais c'est en gros une mission de service public que font les avocats. Ils sont encouragés à cela par leur chambre régionale. Ils doivent donner une certaine partie de leur temps pour travailler au bénéfice de l'aide juridictionnelle et ils ne sont pas rémunérés autant que s'ils travaillaient directement avec des clients qui ont les moyens de les payer.

Nous avons parlé des ressorts des bureaux d'aide juridictionnelle. Ce sont des détails techniques. Les bureaux d'aide juridictionnelle sont ceux qui instruisent les demandes d'aide juridictionnelle.

Nous avons parlé de la mise en place du nouveau système d'information de l'aide juridictionnelle, le SIAJ, qui est en lien très direct avec une plateforme par laquelle vous pouvez, en tout cas si vous avez un identifiant service-public.fr, faire une demande d'aide juridictionnelle directement en ligne. C'est le SIAJ qui permet cela.

Nous avons aussi parlé du Prix de l'accès au droit. Chaque année, le ministère de la Justice délivre un prix de l'accès au droit à une association ou à un centre départemental d'accès au droit (CDAD) pour des actions qu'il mène en vue de favoriser l'accès du grand public à l'information juridique au sens le plus large.

Enfin, je ne l'ai pas mentionné sur cette slide, mais récemment, un avocat qui fait partie du CNAJ et qui est au Barreau de Guyane a lancé l'idée d'un groupe de travail sur l'accès au droit dans les territoires d'outre-mer. Nous nous sommes rattachés un peu là-dessus. Il y a des problématiques que les Français qui vivent dans les outre-mer ont en commun, en termes d'accès au droit, avec les Français qui vivent à l'étranger. Ce n'est évidemment pas la même chose, nous sommes d'accord, mais sur certains points il y a des choses qui pourraient être améliorables en tenant compte des expériences des uns et des autres, français d'outre-mer et français de l'étranger. J'invite Cécilia à aussi participer à ce groupe de travail. Cela peut être intéressant.

Voilà à peu près tout ce que j'avais à dire sur le CNAJ. Ce sont des réunions souvent techniques, mais nous avons le moyen d'y être vocal et de défendre les Français de l'étranger. Je vous invite à consulter sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger le rapport que j'avais établi en session d'octobre de l'an dernier, il me semble, où vous avez plus d'informations. J'ai notamment eu à cœur de faire en sorte qu'à court terme, cette plateforme de demande d'aide juridictionnelle en ligne puisse être ouverte aussi aux Français de l'étranger.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les Indépendants

Bonjour, j'ai encore eu le cas au Japon d'un viol, de quelqu'un qui devrait bénéficier de l'aide juridictionnelle. En particulier s'agissant de la sécurité sociale ou de l'accès aux soins pour des gens qui viennent défendre leurs droits ici quand c'est un fait entre Français, est-ce un sujet qui est à l'ordre du jour ? Cela représente des frais et cela représente beaucoup de démarches.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

C'est complètement en dehors du cadre. Je peux répondre sur l'accès à l'aide juridictionnelle. Pour le reste, je ne suis pas compétent pour répondre. Concernant l'accès à l'aide juridictionnelle, c'est notre travail en liaison avec les postes de pouvoir conseiller les Français et de leur dire « si vous êtes démunis, vous avez la possibilité de demander l'aide juridictionnelle ». Cette possibilité s'étend, dans certains cas, aux étrangers vivant à l'étranger à partir du moment où ils ont un lien direct avec le cas.

Typiquement, pour nous, cela va être des mères d'enfants français vivant à l'étranger qui peuvent par exemple réclamer une pension alimentaire, aller devant le juge des affaires familiales, parce qu'elles estent en justice en représentation directe d'un mineur de nationalité française, lequel mineur a accès à l'aide juridictionnelle. Si la mère fait cette démarche pour son enfant, le juge des affaires familiales et le bureau des affaires juridictionnelles vont bien comprendre qu'elle a effectivement un intérêt direct au cas.

Concrètement, faites ce travail d'informer les Françaises et les Français de votre circonscription de cette possibilité d'aide juridictionnelle. Ensuite, il y a un formulaire Cerfa à remplir et vous pouvez utiliser, avec l'accord du poste dans certains cas, la valise diplomatique pour que ce soit transmis directement au bureau des affaires juridictionnelles du tribunal compétent, c'est-à-dire le tribunal de domicile du père de l'enfant dans le cas particulier que je mentionne.

Pour le reste, je ne suis pas compétent.

Une intervenante

Pour le cas particulier que tu viens de citer, que faire si on ne connaît pas l'adresse du père ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

C'est le Tribunal judiciaire de Paris.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants

Je voulais simplement témoigner d'une expérience avec le CNAJ. J'ai eu une Tahitienne qui avait épousé un Chilien allemand. Le Chilien allemand est reparti en Allemagne et l'a laissée avec une fille au Chili. Elle s'est approchée du Consulat, désespérée, parce que ce monsieur a fait une demande de divorce. Nous l'avons mise en contact avec un avocat du CNAJ et cette dame a gardé son enfant, sa maison et a perçu une pension alimentaire de la part du Chilien allemand. Elle n'a pas payé d'avocat et a été très bien assistée.

Présentation du mandat de France Médias Monde par Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons passer à la diapositive suivante et nous allons parler de France Médias Monde. J'utiliserai l'abréviation FMN. J'ai ce mandat particulier à France Médias Monde à la suite de Guillaume GROSSO qui l'avait jusqu'en janvier de cette année. J'ai ensuite été nommé en mars de cette année. C'est l'Assemblée des Français de l'étranger qui désigne et c'est ensuite l'Arcom qui nomme.

Pour bien savoir de quoi nous parlons, le groupe France Médias Monde, ce sont principalement trois outils, trois chaînes. Il y a RFI, qui est une chaîne de radio, Radio France International, qui diffuse en 17 langues un peu partout dans le monde. Il y a France 24 que vous connaissez sans doute, une chaîne de télévision qui diffuse en quatre langues, français, anglais, arabe et espagnol. En fait, ce sont quatre chaînes différentes. Ensuite, Monte Carlo Doualiya est une chaîne de radio pour le monde arabe qui émet principalement au Proche-Orient et au Moyen-Orient, mais aussi par certains dispositifs de rediffusion au Maghreb ou à Paris. Ce sont les fleurons, les trois outils principaux du groupe France Médias Monde.

Il y a ensuite CFI qui est une filiale à 100 % de France Médias Monde et qui est consacré au soutien à des associations de journalistes et des écoles de journalisme un peu partout dans le monde. Le but est de susciter des médias libres, indépendants et qui font un bon travail informationnel. Il s'agit donc vraiment de formations, de stages de formation, etc.

Il y a aussi ENTR qui est quelque chose d'assez récent en collaboration avec la Deutsche Welle. C'est un média numérique européen. La diffusion se fait sur les réseaux sociaux et c'est à destination des plus jeunes d'entre nous. Ce sont des vidéos TikTok, Instagram, etc., et c'est bien souvent la porte d'entrée à de l'information fiable et de qualité, et puis les gens découvrent France Médias Monde comme cela parce qu'il y a plein de gens qui passent leur vie sur les réseaux sociaux et pas du tout devant la télévision ou la radio.

InfoMigrants est une chaîne récente qui vaut à Marie-Christine SARAGOSSE les récriminations du Rassemblement national à chaque fois qu'elle est auditionnée à l'Assemblée nationale parce que c'est une chaîne qui est aussi numérique, web et réseaux sociaux et qui se destine à faire de l'information fiable et de qualité, et donc à lutter contre la désinformation, à l'usage des migrants que nous accueillons sur le territoire français notamment.

C'est aussi un partenariat avec la Deutsche Welle et ANSA, une agence italienne. Comme c'est numérique, cela a une diffusion très large en Europe. Surtout, l'accent est mis sur le multilinguisme puisque ce sont des contenus préparés en français, en arabe, en anglais, en dari, en pashto et en bengali. Le dari et le pachto, je ne connaissais pas jusqu'à il y a peu de temps, mais ce sont des langues parlées en Afghanistan, et le bengali plus en Asie du Sud.

Finalement, TV5 Monde n'est pas dans le groupe France Médias Monde. Il faut bien le savoir. Il y a 12,6 % de l'actionnariat de TV5 Monde qui est détenu par France Médias Monde et 49 % de l'actionnariat de TV5 Monde qui est détenu par France Télévision. L'État français est donc majoritaire, mais il a choisi de détenir l'outil du capital de France Médias Monde à travers ces deux entreprises publiques que sont France Médias Monde et France Télévision.

Vous avez ensuite ici la présence mondiale de France Médias Monde. Bien sûr, la majorité des contenus sont préparés à Paris. France Médias Monde est une société de main-d'œuvre. La main-d'œuvre représente 55 % du budget, les charges salariales — qui sont mal nommées charges puisque c'est le cœur du travail — mais, par exemple, France 24 en espagnol est fabriqué à partir de Bogota. A Nairobi, on a RFI en swahili. A Lagos, on a aussi la chaîne RFI en haoussa. Au Sénégal, on a aussi RFI en mandenkan et fulfulde. A Phnom Penh, c'est aussi RFI en khmer.

Bucarest est un hub très important où nous accueillons aujourd'hui des journalistes ukrainiens. La France finance l'appui au secteur journalistique ukrainien, des gens qui ont quitté l'Ukraine et qui travaillent depuis le hub de Bucarest. Sinon, il y a aussi RFI România, une chaîne de radio en FM qui est aussi une filiale à 100 % de France Médias Monde.

Dans un futur proche, on parle de renforcer le hub de Dakar avec la création de contenus plus variés depuis Dakar directement. Vous voyez aussi que nous avons un défaut qui est de ne pas avoir d'implantation physique dans le monde arabe, mais nous sommes en train d'essayer de corriger cela. Il y a des plans qui sont bien avancés d'une implantation nouvelle à Beyrouth. Bien sûr, ces plans sont un peu retardés par la situation actuelle de crise ouverte que connaît le Liban, mais cela se fera dans un avenir proche, espérons-le.

Je vous donne quelques chiffres clés pour bien vous faire percevoir l'importance de ce média. Ce sont des chiffres clés que nos parlementaires doivent reprendre lorsqu'ils défendent France Médias Monde. France Médias Monde fait beaucoup avec peu. Il faut être conscient que l'on touche un demi-milliard de foyers dans le monde, ce qui est significatif. On a énormément de fréquences en FM et en numérique audio. Nous avons aussi beaucoup de radios partenaires qui reprennent nos contenus, et c'est très important. Il y a donc une implantation qui n'est pas seulement la France qui s'impose à l'étranger, mais la France qui travaille en partenariat avec des radios locales.

Il y a énormément d'abonnés sur les réseaux sociaux, 113 millions. En termes de vidéos consommées sur une année, ce sont plusieurs milliards, 3,7 milliards de vidéos qui sont diffusées sur YouTube, TikTok, Instagram, ou Vimeo. Concernant les personnes touchées chaque semaine, les mesures d'audience sont assez difficiles à réaliser, mais elles font apparaître des résultats très importants. Dites cela aux personnes qui vous disent que France Télévision est le fleuron de l'audiovisuel public français. France Télévision pèse énormément plus, France Télévision fait avec plusieurs milliards d'euros de budget alors que nous, ce sont seulement 300 millions d'euros de budget. Il faut vraiment avoir cette fierté de dire que la France fait beaucoup en termes d'audiovisuel public grâce à l'audiovisuel extérieur à la France.

Le bassin d'audience principal est en Afrique. Nous avons des chiffres énormes de succès d'audience en Afrique grâce à RFI et France 24, grâce ou à cause du passé colonial de la France, il faut le rappeler.

Ce sont 57 % d'audience hebdomadaire en Afrique, première chaîne d'information. Nous touchons notamment beaucoup les décideurs politiques qui régulièrement, dans des villes comme Brazzaville ou Abidjan, disent que la radio qu'ils écoutent le plus est RFI. Je parle de décideurs politiques, financiers, etc. Pour le moment, on fait plutôt un bon travail vers l'audimat des CSP+ en Afrique.

Le Conseil d'administration de France Médias Monde, ce sont 15 personnes. La Présidente-Directrice générale est Marie-Christine SARAGOSSE, qui a été renouvelée et qui est nommée par l'Arcom. L'Arcom est le nouveau nom du CSA. Nous avons cinq personnalités indépendantes nommées par l'Arcom, dont votre serviteur, et il est très important de considérer que nous sommes indépendants. Nous avons une voix indépendante, nous ne représentons pas directement l'État même si c'est un organisme public qui nous nomme.

Il y a cinq représentants de l'État. Nous avons la chance d'avoir une présence régulière au Conseil d'administration qui nous vient du plus haut du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, puisque c'est sa secrétaire générale, Anne-Marie DESCOTES, qui siège au Conseil d'administration pour le MEAE. Il y a aussi le ministère de la Culture, le ministère du Budget et l'Agence des participations de l'État.

Enfin, il y a deux parlementaires, Catherine BELRHITI pour le Sénat. Depuis très récemment, puisqu'il vient d'être nommé, nous avons Jérémie PATRIER-LEITUS pour l'Assemblée nationale, député de la troisième circonscription du Calvados. Enfin, il y a aussi deux représentants du personnel.

Concernant le budget, c'est un problème et c'est là que nous voulons le soutien de nos parlementaires. La dotation publique 2023 était de 285 millions d'euros. En 2024, nous nous apprêtons à finaliser des comptes en recevant de l'État seulement 300,6 millions d'euros alors que l'État s'était engagé en début d'année sur le PLF 2024 à verser 304,2 millions d'euros. En 2024, nous avons donc déjà un déficit de participation de l'État.

Sur 2025, dans le contexte de contraction budgétaire que nous connaissons, nous avons une prévision de -6,9 millions d'euros de dotation, ce qui est très important pour nous par rapport au contrat d'objectifs et de moyens négocié entre l'État et le Conseil d'administration de France Médias Monde dans lequel nous nous engageons sur plusieurs années, 2024-2028, à une trajectoire et à des objectifs d'audience, etc., et l'État, en contrepartie, s'engage à verser une dotation publique. Malheureusement, on annonce donc une perte de 6,9 millions d'euros.

Si vous regardez le budget total de l'audiovisuel public de la France, 6,9 millions d'euros c'est très peu, mais pour nous, il est très important de toucher ces 6,9 millions d'euros notamment au titre du programme de transformation numérique. Il y a beaucoup d'efforts qui sont faits pour contrer les fake news propagées par des médias non indépendants comme Russia Today, par exemple, ou d'autres, notamment turques ou chinois. Il est donc très important d'accompagner France Médias Monde dans ces efforts-là.

Le soutien de l'État n'est donc pas à la hauteur du contrat d'objectifs et de moyens. Il faut le dénoncer et pousser nos parlementaires à faire tout leur possible pour que nous ne soyons pas affectés si fortement par les restrictions budgétaires pour l'année à venir.

Il y a une incertitude sur le fait de savoir si l'État a voulu, dès 2024, penser qu'il y aurait des économies à faire grâce au projet de fusion de l'audiovisuel public. En tout cas, force est de constater aujourd'hui que l'État n'arrive pas, en 2024 et plus encore en 2025, à être à la hauteur de ses engagements sur le financement de l'audiovisuel extérieur de la France.

Nous avons des écueils à très courte échéance. Vous savez que la ministre de la Culture avait pris la fusion de tout l'audiovisuel public pour dada, et je mets cela au passé parce qu'il semble fort heureusement que le contexte de rush pour le budget 2025 fasse que de toute façon cela passe à la trappe pour 2025 a priori, et nous touchons du bois. S'il devait y avoir un projet de fusion de l'audiovisuel public, il serait important d'exclure France Médias Monde du périmètre de cette fusion, d'abord parce que l'audiovisuel extérieur de la France a déjà réalisé sa fusion. France 24, c'est de la télévision, RFI c'est de la radio, ainsi que MCD. Nous avons donc déjà fusionné et déjà fait des économies sur certains métiers supports.

Nos métiers sont très différents de ceux exercés par le personnel de France Télévision ou de Radio France. Nous avons de la projection à l'international, nous avons du multilinguisme, ce qui fait que nous ne pouvons pas réduire les coûts à l'infini. Encore une fois, nous faisons beaucoup avec très peu. 2,6 milliards d'euros, c'est le budget de France Télévision. Même Radio France, qui ne fait « que » de la radio, a déjà plus de deux fois le budget de l'audiovisuel extérieur de la France tout entier. Nous sommes donc le petit poucet et dans une fusion avec des mastodontes, nous aurions tout à perdre et nous serions quantité négligeable. C'est important de le signaler et il faut que nous évitions de nous retrouver à être quantité négligeable pilotée dans une entité qui ferait la part belle à la télévision française. Nos métiers sont vraiment très différents, il y a une spécificité.

France Médias Monde, c'est du soft power français tout en étant indépendant. Nous ne sommes pas la voix d'Emmanuel MACRON. C'est très important de le dire et de le rappeler partout. Justement, pour avoir cette indépendance très importante, il faut aussi que nous ayons une indépendance budgétaire et de moyens. Le combat que doivent mener nos parlementaires est celui de mettre en place un financement pérenne à partir du 1^{er} janvier 2025 parce que pour le moment, suite à la suppression électorale de la redevance audiovisuelle par Emmanuel MACRON il y a quelques années en 2021, on se retrouve avec un dispositif transitoire de financement par une fraction de TVA, mais il est très important que nous gardions un financement affecté qui ne dépende pas des desiderata du gouvernement année après année.

C'est aussi un critère très important pour établir des collaborations pour avoir des fréquences radio ou de télévision à l'international et établir des collaborations avec d'autres organismes comme la Deutsche Welle, par exemple, ou pour avoir des fonds européens. Nous voulons être indépendants. Notre bailleur de fonds insiste sur le fait qu'on ne peut percevoir ces subventions que si nous sommes indépendants et pour être indépendant, il ne faut pas dépendre de la budgétisation année après année par le gouvernement ou les gouvernements successifs.

Merci pour votre attention.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous n'aurons malheureusement pas beaucoup de temps parce que nous devons passer à la prochaine présentation, celle du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français. J'appelle Monsieur DENDENE.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il serait bien que ces présentations qui sont très intéressantes soient également diffusées sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger, ce qui permettra à l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger d'avoir accès à ces éléments.

Présentation du mandat du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français par Monsieur Karim DENDÈNE

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Merci, Monsieur le Président, merci aux parlementaires et aux collègues. Le mandat dont il est question est celui du Conseil d'orientation stratégique de l'Institut français. C'est un mandat qui nous est attribué depuis 2010, date depuis laquelle ce conseil existe. Il existe suite à la prise du décret relatif à l'action extérieure de l'État qui portait création de l'Institut français.

Dans ce décret de création de l'Institut français, il est prévu un conseil d'administration de l'Institut français qui, comme son nom l'indique, a vocation à administrer l'Institut et un deuxième conseil, qui s'appelle le conseil d'orientation stratégique, qui est présidé par le ministre des Affaires étrangères et co-présidé par le ministre de la Culture, ces deux ministres étant les ministres de tutelle de l'Institut français.

C'est un conseil qui se réunit une fois tous les trois ans même si dans les textes il est prévu une réunion annuelle. Ce conseil est composé du ministre des Affaires étrangères, du ministre de la Culture, de deux membres de l'AFE — Alexandre COL et moi-même — d'un sénateur et d'un député qui ne sont pas des parlementaires de l'étranger, de membres des collectivités locales en France, de la Maire de Paris, de fonctionnaires des deux ministères. Par ailleurs, dans le tour de table, nous avons également tous les représentants des organismes qui opèrent dans le cadre de l'action culturelle à l'étranger de type AEFE, France Médias Monde, les Alliances ou Campus France.

Que se passe-t-il pendant cette réunion ? Les fonctionnaires des deux ministères concoctent un projet de contrat d'objectifs et de performance qui nous est soumis. Ce contrat est une sorte de feuille de route qui porte sur trois années. C'est pourquoi nous nous réunissons tous les trois ans. Nous pourrions tout de même nous réunir une fois par an pour évaluer l'état d'avancement du contrat d'objectifs, mais ce n'est pas le cas.

Dans ce contrat, il est prévu des orientations de l'Institut français vis-à-vis des différents membres du réseau culturel français à l'étranger parce que l'Institut français, qui est l'opérateur pilote de la culture française à l'étranger, a vocation à aider tous les membres du réseau français à l'étranger. Quand on parle de réseau, ce ne sont pas simplement les instituts français. Il faut savoir que les instituts français à l'étranger ne dépendent pas directement de l'Institut français opérateur, contrairement aux autres opérateurs étrangers, comme l'opérateur allemand ou le British Council, qui chapeautent les différents instituts à l'échelle de chaque pays. Dans notre cas, non. Quand on parle de réseau, cela peut être les réseaux des instituts français, mais cela peut être les Alliances françaises, cela peut être des structures locales ou binationales.

Dans ce contrat d'objectifs et de performance, il est question d'orienter la manière d'aider et de soutenir ces différents éléments du réseau à l'étranger avec bien sûr une priorité géographique qui est

déterminée à chaque fois. Dans le cas précis, nous nous sommes réunis le 1^{er} octobre et c'est l'Afrique qui est la première priorité.

À l'occasion de ces discussions, chacun donne son avis et apporte des rectifications. Ensuite, ce projet de contrat d'objectifs est transmis au Conseil d'administration de l'Institut français qui le valide. Après validation, cela part à l'Assemblée nationale et au Sénat et cela revient au Conseil d'administration de l'Institut français pour l'adopter définitivement.

Je voudrais noter une anomalie dans ce fonctionnement. Je vous avais dit que le décret prévoyait un conseil d'administration et un conseil d'orientation stratégique. Il se trouve que l'AFE est membre du Conseil d'orientation stratégique, mais pas membre du Conseil d'administration. Pourtant, lorsqu'on reprend la composition de chacun des conseils, c'est quasiment superposable à l'exception de notre institution. Je pense donc qu'il faut absolument que nous intégrions le Conseil d'administration de l'Institut français. J'en avais fait la demande à l'occasion du groupe de travail sur la réforme. Cela a été retenu. Je pense qu'il ne faut pas attendre une réforme, je pense que nous devrions le faire dès maintenant. C'est quelque chose qui est tout à fait faisable avec un simple arrêté.

Pourquoi dis-je cela ? C'est parce que la Maire de Paris, qui ne figurait pas dans le Conseil d'orientation stratégique, y est depuis 2023 à l'occasion d'un simple arrêté du ministre des Affaires étrangères. Pourquoi le ministère des Affaires étrangères ne fait-il pas la même chose en ce qui nous concerne ?

C'est donc cette suggestion que je me permets de faire et j'invite donc la commission de l'enseignement, qui est la première concernée, à s'y plonger si elle veut bien. Je vous remercie.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci pour les quatre minutes de plus de repas que nous laissons aux collègues. Nous prenons deux questions.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

J'ai une question très courte. Nous avons à Amsterdam un magnifique bâtiment du XVIII^e siècle où était l'Institut. Il a été revendu et maintenant nous avons un institut hors les murs, une sorte de cloud. Voyez-vous aussi dans votre stratégie qu'il y a beaucoup de bâtiments vendus pour faire des économies ?

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Au sein du Conseil d'orientation stratégique, il n'est pas question de bâtiments. Ce sont plus des orientations de fonctionnement au Conseil d'administration, d'où l'intérêt que nous intégrions le Conseil d'administration pour mieux gérer ce type de problèmes.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les Indépendants

Je vais un peu dans le sens de Pierre. Si on se demande pourquoi l'Institut concurrence les petites écoles de français ouvertes par nombre de nos compatriotes alors qu'ils devraient travailler ensemble, si nous voulons questionner le Conseil d'administration, devons-nous passer par toi ? Comment faire ?

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Pour le moment, l'Assemblée des Français de l'étranger ne fait pas partie du Conseil d'administration. Nous n'avons pas de représentants. Nous avons des sénateurs et des députés, mais qui ne sont pas des Français de l'étranger, à ma connaissance. L'idée serait que nous intégrions ce Conseil d'administration. Je ne sais pas si c'est une anomalie, une omission ou si c'est volontaire. Je ne pense pas que ce soit volontaire parce que c'est vraiment superposable en termes d'institutions, à part ce problème.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous allons lever la séance. Je fais un petit point d'information très important surtout pour nos invités. La prochaine séance de 14 heures est réservée uniquement aux conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Soyez là à 14 heures, chers collègues, pour la rencontre avec Monsieur Philippe LALLIOT. A tout à l'heure.

La séance est levée à 12 heures 45.

JEUDI 17 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 14 heures 13 dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre nos travaux en plénière. Sollicitez les membres de vos groupes afin qu'ils se joignent à nous le plus rapidement possible. Aujourd'hui, nous avons l'honneur de recevoir Anne-Gaëlle Beaudoin, directrice générale de France Titres. Elle a une présentation à nous partager dans un premier temps. Nous aurons ensuite un moment d'échange avec la salle. Je lui passe tout de suite la parole.

INTERVENTION DE MADAME ANNE-GAËLLE BAUDOIN, DIRECTRICE GENERALE DE FRANCE TITRES

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN, directrice générale de France Titres

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Madame la directrice, Mesdames, Messieurs, je me réjouis d'intervenir cet après-midi devant vous. Vous n'êtes pas très nombreux, mais je suis contente que vous soyez là. Je suis donc Anne-Gaëlle Beaudoin, directrice générale de France Titres dont le nom historique est Agence nationale des titres sécurisés. C'est un établissement public opérateur du ministère de l'Intérieur. Vous le connaissez peut-être. C'est l'opérateur chargé des démarches de grand public pour le ministère de l'Intérieur autour du permis de conduire, des cartes grises, des cartes d'identité et des passeports.

Depuis le mois de février, nous avons changé de nom. Nous avons pris un nom de marque qui est France Titres. Ce n'est peut-être pas complètement évident quand nous le disons. Pour nous, l'objectif était de marquer le virage de la dématérialisation. Historiquement, nous avons accompagné les démarches de dématérialisation. Notre prochain objectif stratégique est la dématérialisation des titres. C'est de pouvoir proposer en particulier la carte d'identité sur votre smartphone. Nous le faisons déjà. Le permis de conduire est aussi accessible. Nous souhaitons donc effectivement aller plus loin avec la carte grise et toutes les démarches de dématérialisation. Elle se développe et se multiplie notamment sous l'impulsion de l'Union européenne. J'ai justement prévu d'intervenir cet après-midi pour vous parler d'identité numérique à propos des entités numériques régaliennes. On m'a fait croire que cela vous intéressait et peut-être ce qui vous intéresse encore un petit peu plus de voir les conditions, la manière, le calendrier dans lesquels cette identité numérique régalienne va également pouvoir bénéficier aux Français de l'étranger puisqu'aujourd'hui, ce n'est pas encore complètement le cas.

Il y a une pression très forte de la DFAE sur ce sujet-là. Je vais effectivement être obligée de vous donner un calendrier en essayant de le respecter aussi. Je vais vous faire une présentation rapide sur

ce que représente l'identité numérique régaliennne à ce stade. Nous avons beaucoup avancé dans la période récente sur un projet à besoins identifiés depuis longtemps. Le ministère de l'Intérieur avait fait plusieurs tentatives qui ont toutes été des échecs sauf la dernière. Nous sommes aussi assez contents de cela. Il y a aussi les perspectives pour les Français de l'étranger. Je dis d'abord quelques mots sur ces objectifs de l'entité numérique régaliennne et sur l'état d'avancement et les services qu'elle permet aujourd'hui. La raison d'être est de prouver son identité en ligne sans divulguer toutes ses données. C'est aussi lutter contre l'usurpation d'identité qui est en pleine expansion. Chacun peut le mesurer, y compris dans son entourage, dans sa vie quotidienne. L'idée est de pouvoir proposer un service qui soit le plus accessible possible. C'est dans la constitution même du ministère de l'Intérieur, de lutter contre la fraude. C'est toujours assez compliqué de partager des chiffres extrêmement précis. Il y a finalement assez peu de dépôts de plainte liés à la fraude et à l'identité. Je crois que le ministère n'en a enregistré qu'environ 30 000 l'année dernière. C'est très sous-estimé par rapport à la réalité de cette fraude. Ce qui est sûr, c'est qu'elle est très pénalisante pour les gens qui en sont victimes. Elle fait aussi perdre beaucoup d'argent aux entreprises et aux services publics. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous avons lancé de façon officielle le 14 février par le ministre de l'intérieur, l'application France Identité. L'application France Identité a donc été généralisée depuis le mois de février dernier. Ce sont les derniers chiffres de cette semaine : 1 200 000 identités numériques ont été créées, en quelques mois on peut constater qu'il s'agit d'un résultat intéressant, cela montre l'appétence et l'attente de nos concitoyens sur ce sujet, une identité numérique qui n'est accessible que pour les détenteurs de la dernière carte d'identité au format carte bancaire. Cette identité numérique à deux niveaux de sécurité : un premier niveau de sécurité qui permet aujourd'hui de la créer à partir de France Connect quand vous y avez accès, c'est effectivement un sujet qui ralentit la capacité des Français de l'étranger à pouvoir l'utiliser.

Le deuxième niveau de sécurité est le niveau de sécurité le plus élevé qui correspond à un niveau défini par un règlement européen communautaire qui fixe les règles du jeu en la matière. Il prescrit notamment à chaque État membre de pouvoir répondre à ce niveau de sécurité plus important, c'est une de nos dernières petites victoires, on y reviendra tout à l'heure. Concernant cette identité numérique plus élevée que nous appelons « certifiée », il y en a aujourd'hui un peu moins de 170 000 qui ont été créées, il y a une vérification de l'identité qui se fait par le contrôle des empreintes. Cela se fait sur le dispositif de recueil, c'est-à-dire le guichet sécurisé sur lequel vous allez prendre les empreintes quand vous allez demander une carte d'identité ou un passeport et une deuxième fois quand nous vous remettons un titre. Ce niveau de sécurité le plus élevé est destiné aux usages les plus sensibles, notamment tout ce qui est en rapport avec le vote. Nous avons expérimenté cela aux élections européennes et législatives. Nous avons donc expérimenté la procuration de vote entièrement dématérialisée pour ceux qui avaient une identité numérique certifiée avec un passage en mairie pour atteindre ce niveau de sécurité. Pour ces deux élections, il y a eu 150 000 procurations qui ont été réalisées sans passage à la gendarmerie comme c'est le cas aujourd'hui pour les procurations de vote. C'était une expérimentation, le ministère nous avait fixé comme objectif d'en faire 3000 et il y en a donc finalement eu 150 000. Le fait d'avoir des élections législatives nous a aidés. *(Madame BAUDOUIIN pointe le diaporama)* C'est la carte de France des départements. Les taches rouges ou rosées sont les départements dans lesquels le taux de communes dans lesquelles la certification a été le moins élevée. Cela a globalement très bien marché. Aujourd'hui, nous avons à peu près la moitié des communes dans lesquelles c'est possible et là encore une fois, en quelques mois, c'est un résultat tout à fait intéressant. Pour aller un tout petit peu plus loin sur les usages de l'identité numérique régaliennne, il y a un premier usage évident qui est assez facile à comprendre, c'est celui d'aller sur les services publics en ligne comme France Connect. L'avantage de pouvoir l'utiliser

quand vous avez votre identité numérique c'est de pouvoir se passer des mots de passe, des codes etc. quand vous utilisez les services Ameli, Assurance Maladie, les codes liés à l'administration fiscale etc. Aujourd'hui, je crois qu'il doit y avoir 600 services qui seront accessibles par ce biais-là.

Deuxième produit, deuxième usage et un de nos objectifs, est de remplacer les photocopies des titres d'identité soit des cartes d'identité ou des passeports. Aujourd'hui, c'est un vecteur d'usurpation d'identité. Grâce à votre photocopie de titre, on l'utilise pour d'autres usages que celui pour lequel vous l'avez fournie. L'avantage de ce justificatif d'identité sécurisé est qu'il inclut un cadre d'usage, il définit de façon précise ce pour quoi est fait ce justificatif d'identité qui comporte un QR code.

Le troisième usage concerne le permis de conduire numérique. Depuis le mois de février dernier, vous pouvez aussi récupérer votre permis de conduire si vous avez votre identité numérique régaliennne et France Identité. Vous pouvez le présenter aux forces de l'ordre, policiers et gendarmes, qui sont équipées pour le contrôler de cette façon-là. Aujourd'hui, il y a à peu près 400 000 permis de conduire numériques qui ont été créés. Il y a une obligation de remplacer le permis de conduire cartonné qui est encore dans la poche de 25 000 000 de personnes. Il faut le remplacer avant 2033, cela nous a longtemps paru très loin, mais ça ne l'est finalement pas tant que ça. Une des hypothèses sur laquelle nous sommes est de dire que vous pouvez demander un titre physique et peut-être que ce sera payant. Par contre, si vous pouvez le faire de façon numérique, vous l'aurez de façon gratuite évidemment.

Quatrième usage, l'identité numérique et la carte d'identité sur son téléphone, cela permet aussi de l'utiliser dans le monde physique, pas uniquement en ligne. Ce que nous sommes en train d'expérimenter et nous allons le faire à grande échelle dans les toutes prochaines semaines, c'est de pouvoir l'utiliser dans les trains. C'est quelque chose qui avait été très demandé par les usagers, dans le cadre des contrôles que fait la SNCF, il y a l'obligation de présenter une pièce d'identité. Dans les prochaines semaines, il sera possible de présenter sa carte d'identité sur son téléphone et de simplifier les contrôles. Nous n'oublions jamais notre téléphone. En revanche, il peut arriver que nous n'ayons pas notre titre d'identité sur soi.

Au-delà de cet usage-là qui était attendu – nous l'avons vu à travers les réseaux sociaux etc. –, l'objectif est aussi de pouvoir le présenter dans les contrôles d'accès, dans les ministères par exemple. L'objectif est que ce ne soit pas simplement une copie d'écran qui peut ouvrir à des tas de fraude mais une véritable capacité de vérification avec un QR code. C'est un usage de la vie quotidienne, dans le monde physique, qui nous paraît très intéressant.

J'allais oublier le dernier usage pourtant Monsieur le Premier Ministre en a parlé récemment. C'est aussi la capacité à pouvoir dématérialiser sa carte vitale et de pouvoir s'authentifier via France Identité de cette façon-là. Cela va aussi dans l'objectif de porter, de proposer le portefeuille numérique. L'objectif qui a été fixé par l'Union européenne est de pouvoir proposer un wallet souverain à l'ensemble des ressortissants communautaires d'ici à novembre 2026. Pour ce qui concerne la France, l'idée est que ce soit France Identité qui soit le porteur de ce wallet et qui puisse donc inclure différents attributs. J'ai évoqué ceux très régaliens qui sont proches du ministère de l'Intérieur mais il y a évidemment d'autres attributs qui sont envisagés, je pense notamment aux diplômes. Il y a beaucoup d'éléments qui sont en perspective de ce point de vue-là avec un enjeu d'interopérabilité et de capacité de présenter à la frontière etc. Nous portons côté agence, et aujourd'hui, un projet européen qui s'appelle *Potential* qui compte 19 États membres ainsi que l'Ukraine. Il vise à expérimenter à large échelle un certain nombre de ces usages. Nous allons engager un deuxième appel à projet de la Commission pour aller un petit peu plus loin sur ces usages notamment le passeport, le DTC, le passeport digital et la carte grise numérique.

Pour terminer et faire la transition avec ce qui vous concerne très directement, nous avons donc obtenu début septembre la notification de notre moyen d'identification France Identité au niveau de sécurité le plus élevé à l'échelle européenne. Nous sommes très contents parce que c'est un exercice compliqué avec une revue dites par les pairs, donc l'ensemble des États membres, ça s'est fait rapidement. C'est donc un gage de la qualité, de la sécurité de la solution que nous déployons, pour l'instant plutôt pour les Français de l'hexagone.

Je vous propose maintenant d'évoquer les perspectives en ce qui concerne les Français de l'étranger. Cette diapositive présente un peu l'état des lieux des évolutions globalement sur la délivrance des titres parce qu'au-delà de l'identité numérique stricto sensu, il y a évidemment d'autres sujets sur lesquels nous travaillons activement avec la DFAE, notamment le renouvellement à distance, le fameux pilote expérimentation, aujourd'hui au Canada et au Portugal ou les évolutions sur l'application pour simplifier et fluidifier les conditions dans lesquelles nous délivrons des cartes d'identité et des passeports. En ce qui concerne singulièrement l'identité numérique pour les Français de l'étranger, il y a la possibilité de pouvoir accéder et créer son identité numérique. Cela suppose d'avoir des identifiants France Connect et je suppose que ce n'est pas le cas de tout le monde. Aujourd'hui, c'est un facteur limitant. Pour avoir une identité numérique certifiée avec tous les usages possibles liés au vote en particulier, il faut pouvoir la certifier et aller en mairie et tout cela est évidemment très contraignant. Ce que nous allons proposer pour accélérer le déploiement, de l'identité numérique en général et à votre intention en particulier, c'est de pouvoir activer l'identité numérique au moment de la remise des cartes d'identité, c'est-à-dire quand vous allez chercher une carte d'identité en mairie et au consulat, pouvoir à ce moment-là activer l'identité numérique. De cette façon-là, l'autre avantage c'est que cela se fait directement au niveau élevé et vous n'avez pas besoin de retourner soit en mairie soit au consulat. Nous allons faire un pilote entre le 2 et le 6 décembre concernant 3 communes, puis très rapidement, nous allons le déployer à la fois dans l'hexagone puis dans les mairies et les consulats. Il nous reste à caler le calendrier avec la DFAE, il y aura probablement un consulat pilote là aussi. Ensuite, il y aura un dispositif de formation des dix agents consulaires qu'on doit complètement caler mais nous sommes confiants que ça sera de l'ordre du premier trimestre de l'année prochaine. Cela va s'appliquer à toutes les cartes d'identité à remettre. Il y a évidemment toutes celles qui ont déjà été remises puisqu'il y a globalement 25 000 000 de cartes d'identité qui ont été remises depuis le lancement de 2021. Nous sommes aussi en train de mettre en place une possibilité, à peu près dans le même ordre de temps, de venir créer son identité numérique dans une mairie ou dans un consulat sans passer par France Connect quand on possède déjà une carte d'identité. Nous visons donc très explicitement les Français de l'étranger, je pense aux Français de Nouvelle-Calédonie puisqu'ils n'ont pas accès à France Connect. Il y a aussi les élections en Nouvelle-Calédonie, il y a quelques besoins de pouvoir faciliter les procurations à distance. C'est une préoccupation partagée de ce point de vue-là.

Ne figure pas sur le support, mais nous en avons parlé ensemble [avec la DFAE], nous allons aussi créer un nouveau motif puisqu'aujourd'hui un certain nombre de gens ont encore leur ancienne carte d'identité avec des dates d'expiration parfois relativement lointaines. Nous allons donc créer un nouveau motif qui permet de demander une carte d'identité si vous souhaitez créer votre identité numérique. Il suffit que le ministère de l'Intérieur fasse une circulaire pour dire que si vous voulez l'identité numérique, vous pouvez demander une nouvelle carte d'identité. La difficulté est que nous sortons d'une crise des CNI et passeports qui a bousculé tout le monde et qui a beaucoup rallongé les délais. Je pense que nous en sommes globalement sortis et nous en sommes très contents. Ce sera un nouveau motif, mais l'objectif est d'automatiser les conditions d'instructions lorsqu'il y aura demande d'identité numérique. Je rentre peut-être un peu trop dans les détails, mais ça va donc concerner une partie des détenteurs de carte d'identité et ça fait l'objet d'une évolution du système pour permettre cette instruction automatisée et éviter que ça se traduise par une charte de travail

excessive que ce soit sur les mairies, les consulats ou les services d'instructions des préfectures. Du coup, ça va décaler un petit peu cette mise à disposition qui se fera probablement à la fin du premier semestre de l'année prochaine. J'espère avoir été à peu près complète sur la façon dont nous envisageons le déploiement de l'identité numérique et la mise à disposition des Français de l'étranger. Si ça peut vous intéresser, je vous mettrai les éléments que j'ai évoqués rapidement tout à l'heure en annexe du support que je vous diffuserai. C'était autour du projet européen et de la mise en place du *wallet*. La Commission engage les différents États membres dans une dématérialisation de plusieurs titres. Un règlement doit sortir dans les prochains mois et il y a aussi la carte grise et le permis numérique.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, madame la directrice. Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais il y a déjà eu quatre demandes de prises de parole pendant la présentation. La première question vient de Monsieur Sfeir.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Ramzi SFEIR, conseiller élu pour la circonscription Écologie et Solidarité

Merci beaucoup pour cette présentation et vos perspectives. Nous avons hâte que tout cela marche. Malheureusement, je dois vous dire que parfois ça ne marche pas. Dans mon cas, cela fait deux ans que j'ai la nouvelle carte d'identité. Et malgré de nombreuses tentatives, je n'arrive pas à m'inscrire sur France-Identité. J'ai fait vingt-quatre tentatives. Le soutien technique ne me répond pas. La seule fois où ils m'ont répondu, ils m'ont donné une réponse qui était complètement hors sujet. Ils ne sont jamais revenus pour corriger leur réponse. Ça pose un problème. Si j'ai ce problème-là aujourd'hui, je suppose que beaucoup de mes compatriotes l'ont. Si le soutien technique ne répond pas, c'est encore plus problématique. Quelles sont les perspectives côté soutien technique ? Aujourd'hui, tous les Français n'ont pas cette carte. Un jour, ils l'auront tous. Nous allons être plus nombreux. Aujourd'hui, si j'ai envie d'avoir le niveau LSP, est-ce que je vais juste dans un commissariat en considérant le fait que je n'arrive pas à vérifier ma carte ? Techniquement, ma carte ne sert à rien. Elle sert juste à prouver mon identité physiquement.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Vous allez évidemment me donner vos coordonnées pour que nous vous trouvions une solution étant donné que cela fait deux ans que vous avez la carte. Il y a un souci. Il faut que nous comprenions ce qu'il se passe. Je ne suis pas du tout en train de dire qu'il n'y a pas de problème, mais les chiffres de la montée en puissance du nombre d'utilisateurs comme je le montrais tout à l'heure montrent quand même que ça ne marche pas si mal que ça globalement même s'il peut y avoir des difficultés. Nous avons effectivement un support.

L'agence aura le plaisir d'accueillir Pauline Carmona mardi prochain à Charleville-Mézières où sont situés nos centres d'appels pour l'ensemble des différentes démarches. Nous avons aussi un support pour l'identité numérique sur lequel il n'y a qu'un support mail, il n'y a pas de support téléphonique. Nous allons essayer de trouver ce qui ne va pas, mais il y a bien un support spécifique sur France Identité pour répondre. J'ai conscience qu'il y aura probablement un élargissement du nombre de cas à accompagner dans le contexte d'élargissement des services. Du coup, quelle était votre deuxième question ? Oui, c'est en mairie. C'est uniquement en mairie. N'allez pas au commissariat. Aujourd'hui, il faut avoir installé l'application donc ça c'est votre cas. Il faut avoir créé votre identité numérique.

Tout à l'heure, je disais que nous allons créer une possibilité de le faire évitant le passage par France Connect en début d'année prochaine puisque c'est un facteur de limitation pour beaucoup de Français de l'étranger et d'autres.

Monsieur Ramzi SFEIR, conseiller élu pour la circonscription Écologie et Solidarité

J'attends le facteur. Il y a deux choix. Soit de passer par France Connect ou se faire authentifier par un facteur.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Une identité numérique privée est proposée, on sait bien que La Poste a un actionariat public mais c'est néanmoins une identité numérique privée donc il y a effectivement d'autres façons d'avoir l'identité numérique. Il n'y a pas un monopole de l'identité numérique par France Identité, c'est l'identité numérique qui est fondée sur votre carte d'identité et sur l'État civil. C'est donc l'identité numérique de l'État et il y en a d'autres. Pour celle qui est portée par l'État, n'allez pas au commissariat. Allez en mairie, vous pourrez bientôt aller au consulat pour le contrôle des empreintes sur le niveau de sécurité plus élevé.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup pour cette présentation qui a déjà répondu à certaines de mes questions. Merci pour votre site Internet qui explique bien les procédures des choses. Nous Français de l'étranger, vous serez surpris du nombre de personnes qui ont l'identité numérique. Je sais que certaines personnes l'ont certifié dans la salle pendant leurs vacances en France. Nous motivions aussi les Français de l'étranger qui rentraient chez eux pendant l'été à le faire. C'est une bonne expérience. Je vais revenir sur une des questions auxquelles vous avez répondu. Si j'ai bien compris, je vois que vous avez l'intention de changer le visuel. Il est vrai que les copies de la carte d'identité en visuel posaient un problème pendant les élections. Les gens montraient leur carte d'identité. Il faudra maintenant un lecteur et c'est très bien.

Pour les procurations, je pense que les électeurs de ma circonscription vivent au moins à trois heures de voiture d'un consulat général. Ne pas se déplacer pour faire une procuration est donc très bien. Cela permet d'augmenter le nombre de mandants. C'est parfait. Malheureusement, une procuration faite par l'identité numérique est une procuration établie en France. Cela nous limite. Nous augmentons le nombre de mandants et nous réduisons le nombre de mandataires. C'est peut-être une question pour les personnes du bureau des élections. Vous entendrez au moins la nouvelle problématique. J'étais aussi surpris du nombre de personnes qui vont faire des procurations avec l'identité numérique dans ma propre circonscription. C'est une bonne nouvelle. Ce n'était pas une question directement à vous. C'est une question pour le ministère des Affaires étrangères. C'est un problème qui va s'amplifier dans les élections à venir.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Cela m'intéresse et donc cela veut dire que pour certains d'entre vous, contrairement à Monsieur, cela a quand même marché ?

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Écologie et Solidarités

Ce serait une question très courte. Pouvez-vous rappeler pour quand est prévu le lancement du wallet, s'il vous plaît ? Je n'ai pas très bien saisi la date.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Au titre du règlement IDAS, dans sa nouvelle version qui a été adoptée au mois de mai dernier, le wallet doit être proposé par chaque État membre en novembre 2026. Autant dire que tous les États ont dit qu'ils n'y allaient jamais y arriver mais, c'est l'objectif d'où la stratégie qui a été choisie par la Commission de faire des appels à projets avec des pilotes à large échelle. Il y a eu une première série de pilotes, il y a eu quatre consortiums qui ont été mis en place pour tester autour de six cas d'usage. Nous portons un de ces consortiums avec le plus grand nombre d'États membres, et donc le nouvel appel à projets avec une réponse qui est pour le 5 novembre prochain avec un nombre de cas d'usage un petit peu plus limité. Il y a déjà ceux que j'ai évoqués avec la carte grise, le permis et le passeport. Il y a aussi ce qui est lié à l'authentification pour le paiement qui est un sujet à très fort enjeu pour le monde bancaire. Nous avons une nouvelle série de pilotes, l'idée étant que la réglementation etc. et puis les prescriptions techniques puissent s'adapter en fonction de ce qui est constaté dans le cadre de ces pilotes.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription des indépendants, démocrates et progressistes

Bonjour. Je m'appelle Avraham Benhaim. Je suis en Angola. Ce n'est pas une question pour l'Angola. C'est juste pour me situer dans la salle. J'ai vu que cette identité numérique est actuellement nécessaire pour nous Français de l'étranger. Elle est très importante. Nous le voyons parce qu'il fallait avoir une identité numérique avec le COVID. Nous avons besoin de cette identité pour beaucoup d'évènements aujourd'hui. Nous passons par La Poste pour ceux qui n'ont pas une vraie identité numérique. La Poste ne marche pas toujours bien. Il faut identifier son passeport. Il faut mettre son passeport et ça ne le lit pas parfois. La question que je me pose est la suivante : quand nous allons au Consulat et que notre carte d'identité n'est pas expirée – ça, je le sais parce que je l'ai demandé –, on nous dit que notre carte d'identité n'est pas expirée et que la nouvelle carte d'identité n'est pas acceptée. En fait, si nous n'avons pas de carte abîmée ou déchirée et non expirée, nous n'y avons pas accès. C'est ma question. Quand aurons-nous vraiment accès à la nouvelle carte d'identité ?

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN, directrice générale de France Titres

Merci pour votre question. Nous avons un enjeu d'accélérer le déploiement de la nouvelle carte d'identité. Par ailleurs, c'est une obligation communautaire puisqu'avant 2031, il faut que nous ayons remplacé toutes les anciennes cartes d'identité, en dehors des sujets d'identité numérique, c'est une obligation du règlement communautaire de 2019. Comme je le disais tout à l'heure, ce qui a été validé par le précédent ministre de l'Intérieur c'était qu'après les JO, ce qui nous ouvre beaucoup de temps, que nous puissions demander une nouvelle carte d'identité parce qu'on veut faire l'identité numérique, pas parce que nous avons changé d'état civil ou parce que la date d'expiration est arrivée. Pour ce motif-là, nous souhaitons le faire, le plus rapidement possible, en prenant en considération le fait que toute la chaîne de recueil, d'instruction et de production des titres d'identité a été très fortement sollicitée. Ce que le ministère de l'Intérieur nous a demandé c'est de le faire en s'assurant que ça n'engage pas de charges excessives sur toute cette chaîne-là. Du coup, nous allons créer un motif mais avec une automatisation de l'instruction d'ici à la fin du premier semestre 2025 donc ça prend un peu plus de temps.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller pour la circonscription des solidaires et indépendants

Bonjour, je suis élu des États-Unis à New York. J'ai deux questions. Beaucoup de nos compatriotes ont fait une identité numérique par La Poste comme vous l'avez dit. Est-ce qu'il y a une grande différence ? Est-ce qu'il faut réactualiser son identité numérique avec l'identité numérique État ? Quand nous

allons faire une nouvelle demande et que nous voulons faire réactualiser notre passeport, faut-il toujours passer par La Poste pour l'identité numérique ?

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Tout est possible. La Poste a répondu à un besoin. Vous le soulignez tout à l'heure. La période du COVID a fait émerger et accélérer ces besoins-là. Dans la vie idéale, quand nous avons lancé la carte d'identité en 2021, il aurait évidemment fallu faire l'identité numérique en même temps. À ce moment-là, nous avons donné une priorité, parce que là encore obligation communautaire, au fait de nous dire qu'il fallait que nous délivrions cette carte d'identité, que nous soyons à l'heure et nous n'avons pas été prêts sur l'identité numérique. La Poste était là et tant mieux si La Poste était là. Vu le besoin, je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. Dans votre question, il y a : « Qu'est-ce qu'il y a comme différences ? » Nous le disions tout à l'heure, l'identité numérique France Identité est l'identité numérique de l'État sur le titre, je ne peux pas vous dire autre chose que ça. C'est la seule qui a la qualification et la certification du niveau plus élevé. C'est donc la seule qui peut fonctionner sur tous les usages à mon sens, lié au vote en tout cas au vote politique national etc. La procuration de vote que nous évoquons tout à l'heure ne fonctionne qu'avec France Identité. Si vous avez l'identité numérique de La Poste, avez-vous besoin d'en changer ? Non, pas forcément tant que vous ne voulez pas faire de procuration de vote à date. Il peut y avoir demain d'autres usages liés au niveau plus élevé, c'est à voir.

Monsieur Gérard EPELBAUM, élu conseiller pour la circonscription des solidaires et indépendants

Pouvons-nous actualiser son identité numérique de La Poste pour le vote ?

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Non. Il faut prendre votre carte d'identité et créer votre identité numérique soit si vous n'en n'avez pas encore, dans quelques semaines quand vous irez au Consulat. Vous recevrez un SMS qui vous demandera si vous voulez créer votre identité numérique et vous direz oui. Quand vous irez chercher votre carte d'identité, elle sera créée et vous pourrez l'utiliser. Si vous ne l'avez pas encore, il faut attendre encore quelques semaines après pour pouvoir le faire en allant au Consulat.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Je vous remercie. J'ai une première question. Avez-vous pensé aux personnes âgées et à la fracture numérique ? C'est le premier point. Le deuxième point est le suivant : l'identité numérique dans le cadre du vote par Internet sera-t-elle mise en place ?

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Est-ce que nous avons pensé aux personnes en situation de rupture, d'illectronisme ? La vision que nous en avons depuis l'agence est que ces questions-là concernent bien au-delà des personnes âgées. Ce n'est pas une question d'âge. Il y a vraiment des ruptures. C'est vraiment ce que nous expérimentons au quotidien. Au contraire, il y a plein de jeunes qui ont des difficultés. Ils se débrouillent très bien avec leur téléphone, mais c'est la fin du monde quand il s'agit de faire une démarche. Ce n'est vraiment pas une question d'âge.

Pour vous répondre là-dessus, oui, c'est une identité numérique. C'est vrai que c'est sur un téléphone, il y a cette dimension-là. De toute façon, et ça le restera, facultatif. Personne ne vous oblige à créer votre identité numérique, c'est une possibilité supplémentaire. J'ai un peu la conviction mais c'est vrai

que j'aime beaucoup notre identité numérique, j'ai un peu la conviction que finalement le fait qu'elle soit fondée sur la carte d'identité qui est quand même quelque chose d'extrêmement inclusif et simple. Il y a 97 % des Français ont une carte d'identité, c'est le titre, qui n'est encore une fois pas obligatoire non plus, le plus universel. L'idée de France Identité est qu'une fois que vous avez l'application, finalement vous l'utilisez avec votre carte pour la lire. Vous pouvez l'utiliser dans le monde physique puisque vous pouvez déjà et de plus en plus, pouvoir la présenter de façon assez simple. C'est relativement facile puisqu'il n'y a pas de visioconférence, il n'y a pas de PVID, c'est un téléphone qui sert de lecteur et une carte, cela me semble malgré tout être une solution relativement simple et accessible par rapport à d'autres possibilités. Mais évidemment c'est une identité numérique. Pour répondre aussi à votre question, nous nous appuyons sur le réseau des mairies et des France Services pour les former et les accompagner sur la création de cette identité numérique pour faire en sorte qu'il y ait ce lien et cette explication. Nous le voyons bien à travers tous nos échanges, nous avons besoin de faire connaître et d'expliquer comment ça fonctionne, quelle garantie ça présente. Je ne l'ai pas beaucoup dit dans mon intervention, mais c'est aussi une solution qui a été validée par la CNIL, une solution extrêmement respectueuse des données personnelles. Il y a une vérification pour savoir si le titre n'a pas été perdu ou volé, il y a une vérification avec les systèmes du ministère de l'Intérieur. Pour les restes, ce sont vos données comme vous avez une carte d'identité dans votre poche, les données sont sur votre téléphone et c'est vous qui maîtrisez ce que vous partagez ou ce que vous ne partagez pas. Vous avez la possibilité de dire que vous pouvez communiquer seulement une partie des données qui sont sur la carte d'identité. C'est donc une solution souveraine évidemment et respectueuse de la vie privée dans la mesure où c'est vous qui avez la maîtrise de vos données. Pardon. J'ai un peu été au-delà de votre question. Je vois que je ne vous ai pas trop convaincue.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la directrice souhaite compléter sur le vote par Internet. J'ai encore cinq demandes de prises de parole. J'aimerais aussi faire un point sur le COS. Nous en parlons en plénière pour que tous nos élus soient au courant.

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Le vote par Internet est effectivement dans le nouveau marché, le marché qui a été conclu avec l'entreprise Voxaly Docapost. Nous leur demandons de nous proposer en plus de la solution actuelle d'identification que vous connaissez bien avec e-mail et SMS, une nouvelle solution s'appuyant sur l'identité numérique. C'est du travail. Il faut que ce soit fait à temps pour les élections consulaires de 2026. Voilà le scoop.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ensuite, j'ai plusieurs demandes de prises de parole.

Madame Ellen BOUVERET, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité

Merci de prendre la question, Madame Beaudoin. J'ai une question parce que nous sommes des élus de terrain. Du coup, nous avons encore beaucoup de personnes qui ont des cartes papier qui ne sont valables que trois ou quatre ans. Ils nous disent qu'ils ont payé pour leurs trois ou quatre ans. La carte d'identité numérique est gratuite pour la première inscription, n'est-ce pas ? Je voulais entendre ça. Pouvez-vous dire toutes les fonctionnalités que cela implique et la démarche ? Doivent-ils se rendre au Consulat ou ailleurs ? Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Oui. Merci. Je fais partie des Français qui ont l'identité numérique certifiée à partir de l'étranger, donc ça marche. J'ai pu faire certifier ici en mairie. D'ailleurs, je voulais signaler au bénéfice des agents du réseau consulaire que nous obtenons souvent une carte d'identité ou un titre à l'étranger plus rapidement que si nous l'avions demandé en mairie en France. Merci. Je souhaite quand même signaler à l'ADFE que nous avons une question en souffrance depuis le 13 avril 2023. C'est une question écrite sur le site des Français de l'étranger. Nous posons la question de l'identité numérique des Français de l'étranger. Nous avons été un peu surpris de voir apparaître IRIS, un opérateur privé, dans le bouquet des moyens de l'identification qui sont acceptés par France Connect.

Avec mes collègues, j'avais donc demandé au ministère de l'Économie et de la souveraineté industrielle numérique à ce qu'ils nous disent pourquoi la solution logicielle IRIS est validée. Permet-elle d'avoir le même niveau de sécurité que la solution de La Poste qui est un opérateur bien connu de nos compatriotes bien qu'étant un opérateur non public ? Quel est le niveau de sécurité de cette solution ?

Nous soulignons que cette solution IRIS a été développée par une société française, mais elle a été acquise en 2021 par une société de droit allemand. C'est donc une perte de souveraineté en matière numérique pour la France que d'accepter que nos concitoyens puissent s'authentifier au moyen d'une solution plus ou moins extérieure au périmètre de la France. Il n'est donc jamais trop tard pour répondre à une question d'avril 2023. Merci.

Je vais interroger Madame Baudoin sur le dialogue nécessaire entre l'agence France Titres et les élus des Français de l'étranger que nous sommes et sur la façon dont nous pouvons mieux collaborer au bénéfice des Français et Françaises de l'étranger. Merci.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, élu conseiller pour la circonscription des indépendants, démocrates et progressistes

Oui. Bonjour, Madame Beaudoin. J'ai une question concernant le permis de conduire. J'ai vu qu'il y avait maintenant un nouveau fonctionnement pour apporter le permis de conduire. En Espagne, nous sommes obligés de remettre le permis de conduire français aux autorités espagnoles. Nous avons le permis européen. Pouvons-nous le télécharger sur cette application puisqu'il est au format européen ? J'ai vu qu'il fallait aussi se connecter au site diplomatie.gouv.fr pour le permis de conduire. Est-ce que cela voudrait dire que nous pourrions récupérer notre permis français ?

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, élu conseiller pour la commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires

C'est juste pour dire que vous avez changé la vie de millions de Français de l'étranger. C'est donc important de le dire. Avez-vous fait la publicité auprès des associations dans le style accueil qui pourront vraiment faire de la publicité pour le changement ? Qu'en est-il des Français qui ne parlent pas français ? C'est 25% de ma communauté en Afrique du Sud. Avez-vous pensé à des publicités en anglais ou en espagnol ? Avez-vous pensé à ça ? Merci.

Madame Cécile LAVERGNE, élue conseillère pour la commission de Sécurité et des Risques Sanitaires

Merci, Madame la Présidente. Madame Beaudoin, merci pour cette présentation. Je suis venue de Colombie pour l'Amérique Latine Caraïbes dans cette assemblée et nous rencontrons beaucoup de difficultés sur l'identité numérique. Ce sont des problèmes qui ont été soulevés par Madame Rahal et Jean-Baka. Ce sont des populations vieillissantes qui n'ont surtout pas beaucoup de lien ni avec la sécurité sociale ni avec la direction fiscale. J'ai quand même réussi à faire marcher l'identité numérique de La Poste, mais dès que j'ai changé ma carte SIM – je suis passée d'une carte SIM française à une carte colombienne – je n'ai plus pu rétablir mon identité numérique. En Amérique latine, nous avons un problème avec l'envoi de messages par SMS. Nous l'avons vu avec la boîte électronique. Je dois vous dire que l'envoi de SMS est problématique et ça risque de l'être avec ça. J'ai mon identité qui remarche de nouveau, mais je pense que ça ne marchera plus dès que je serai rentrée chez moi. C'est donc pour l'avenir et pour France Identité. Merci beaucoup.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN, directrice générale de France Titres

Je donne quelques éléments de réponse. Concernant la carte d'identité encore valide, j'évoquais tout à l'heure un nouveau motif pour la créer. Une fois que ce sera passé, ce sera gratuit. Aujourd'hui, c'est payant si vous avez perdu votre carte c'est payant, avec le nouveau motif ça sera gratuit.

Sur la politique de France Connect, ce n'est pas nous qui la portons mais la DINUM, les services du Premier ministre. Leur choix a été de faire en sorte qu'il y ait une pluralité de solutions de l'identité numérique. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit la mise à disposition de l'ensemble des solutions des fournisseurs d'identité, ceux qu'on connaît bien, impots.gouv.fr, Ameli etc. et donc désormais La Poste et IRIS, ont tous les deux le même niveau de sécurité substantiel au sens du règlement IDAS. Il y a donc un décalage par rapport à la solution étatique sur l'accès aux services liés au vote comme je le disais tout à l'heure.

Concernant l'association des élus, il y a des sujets qui vont forcément émerger quand nous allons mettre à disposition le service de façon effective. Oui, je pense que nous aurons le souci de faire de la communication là-dessus et en liaison avec tout le réseau consulaire. Les sites Internet de l'agence sont traduits en anglais à ce stade depuis quelques semaines. Comme nous allons avoir des sujets qui vont émerger, s'il y a une nouvelle audition de ce genre, vous me pointerez qu'il y aura eu des difficultés et des choses qui ne seront pas faites. Le souci est que nous ayons des échanges de façon régulière. Aujourd'hui, il y a déjà une gouvernance qui existe avec la DFAE avec des réunions annuelles à double niveau. Il y a aussi des réunions de travail plus proches et rapprochées. J'ai également proposé à Pauline, à la présidente, que votre assemblée puisse être représentée dans le conseil d'orientation stratégique que l'agence met en place. Jusqu'à présent, nous avons un conseil d'administration institutionnel.

D'ailleurs, le ministère des Affaires étrangères est très bien représenté puisqu'il y a, je crois, quatre représentants. Forcément ce conseil d'administration ne permet pas forcément de vrais échanges sur les difficultés rencontrées, les difficultés stratégiques, le bilan et on a à la fois, la Cour des comptes et le Conseil d'État qui sont penchés sur notre situation. Ils nous ont encouragés à avoir des instances de gouvernance qui associent les parties prenantes et qui associent les usagers comme beaucoup d'autres établissements opérateurs. C'est vrai que nous avons avancé assez vite aux Français de l'étranger et donc nous avons effectivement suggéré que l'AFE puisse être représentée dans le cadre de ce conseil d'orientation stratégique. La première réunion est le 3 décembre prochain. C'est une occasion d'échanger, de nous interpeller, de veiller qu'on reste à peu près dans la ligne de ce que dont vous avez besoin tant qu'il se peut.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet d'information adoptée et partagée en bureau de manière quasiment instantanée, je n'avais pas la date du trois décembre. Je l'apprends à ce moment-là. L'objectif serait de vous donner un nom avant la fin de la semaine. Je pense que l'information n'a pas circulé auprès des trois non-inscrits. Je vous présente mes excuses parce que c'était passé par le bureau. Vous êtes maintenant tous au courant. Nous espérons pouvoir communiquer le nom avant la fin de la semaine.

Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN, directrice générale de France Titres

Concernant, le permis de conduire, j'ai peur de dire des bêtises. Je ferai appel à un ami et je répondrai. Aujourd'hui, le permis de conduire est accessible à travers le site *Mes points permis*, le lien entre *Mes points de permis* et l'application France Identité permet d'attester de son droit à conduire. Sur l'interopérabilité à l'échelle européenne, nous sommes en phase de test dans le cadre du projet européen à partir du début de l'année prochaine. Nous sommes très fiers parce que nous étions à Sydney pour faire des tests il y a dix jours. France Identité est à la norme internationale qui est américaine. Elle a été reprise et un peu adaptée par l'Union européenne. Aujourd'hui, ce qu'on propose qui est encore en test, fonctionne au-delà même de l'Europe. C'est super. Nous sommes très fiers. Ça donne de l'espoir pour pouvoir proposer le service très rapidement.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il est 15h05. Nous n'avons presque pas débordé. Merci beaucoup. Nous faisons une petite pause et nous reprenons les travaux à 15h15.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre. Je passe tout de suite la parole à Monsieur le Président, Monsieur Bohème.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons vous présenter les travaux de la Commission des affaires sociales de l'emploi et de la formation. Nous pouvons passer à la slide suivante et souhaiter la bienvenue à de nombreux élus au sein de notre Commission à commencer par notre collègue Ahmed qui est en Algérie et Alexandre Barrière-Izard qui rejoint la Commission des affaires sociales. Nous avons ensuite une autre slide qui va circuler rapidement.

Ce sera juste un petit exercice de transparence à la demande d'audition que nous avons faite et obtenue. Ensuite, nous avons le suivi des résolutions. Je vous laisserai aussi regarder en détail. Nous avons présenté quatre résolutions la dernière fois. Nous avons obtenu deux réponses qui concernent directement l'administration consulaire. Ensuite, il y a deux autres résolutions dont une a été transmise à l'assemblée sur la fin de vie et la dernière résolution sur France Connect. Nous n'avons pas obtenu directement de réponse, mais nous en avons parlé juste avant dans l'atelier avec France Titres.

Il y a aussi le suivi des questions écrites entre la session de mars et octobre. Nous laisserons le conseiller prendre directement connaissance des questions qui ont été posées. Enfin, nous arrivons à l'ordre du jour de la 41^{ème} session avec cinq grands thèmes qui ont été développés durant cette semaine. Nous allons revenir assez longuement sur le premier dans la présentation qui est celui des assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Le deuxième point sur lequel nous aurions aimé revenir longuement est celui du budget de l'année prochaine. Faute de combattant ou faute de document, ça a été un peu plus compliqué. Le troisième sujet est celui que nous avons eu avec les conseillers des Français de l'étranger de plusieurs pays. Il y a notamment un point sur les retraites. Chaque session, les liens se renforcent avec [inaudible 1 : 05 :00].

Enfin, nous aurons un rapport sur les violences intrafamiliales. Le dernier point sera sur une notion handicap qui concerne la Belgique qui avait été renvoyée en Commission la fois dernière. Comme je suis quasiment tenace, j'ai tenu à ce que cette notion soit bien réexaminée par la Commission pour que nous puissions vous la présenter aujourd'hui.

Je vous propose de passer rapidement sur les assises de la protection sociale des Français de l'étranger. C'est la slide juste après. Merci beaucoup. Comme vous l'avez tous vu, la ministre Sophie Prima a confirmé lundi dernier qu'elle était favorable à l'organisation de ces assises. C'est revenu plusieurs fois dans les questions qui ont été posées. Cette semaine, nous avons donc travaillé avec le groupe de travail sur les assises pour pouvoir essayer d'en définir le cadre tout en rappelant en préambule que l'assemblée des Français de l'étranger propose un certain nombre d'éléments. Le gouvernement dispose de ces éléments. Ce sera donc le rôle de la ministre et de son équipe de définir précisément les thèmes de consultation qu'elle souhaite donner sur ces assises. Ces assises sont là pour faire une évaluation des politiques de l'action sociale en direction des Français de l'étranger pour mieux prendre en compte les besoins de protection sociale des Français de l'étranger.

Il faut aussi vraiment inscrire ces assises dans une dimension prospective. Il y a bien évidemment l'immédiateté. La ministre l'a clairement indiqué. Nous savons que l'immédiateté, c'est à la fois un périmètre ministériel pour les Français de l'étranger et c'est de travailler à budget constant. C'est le très court terme.

Ensuite, il y a le moyen et le très long terme. C'est aussi dans ce cas que les assises veulent s'inscrire pour faire un peu de prospective et travailler de maintenant jusqu'à l'horizon 2050. Ce sont des assises de la protection sociale qui concernent bien évidemment l'ensemble des Français de l'étranger, le représentant, les associations et les administrations qui les représentent. Pour ces assises, les objectifs sont évidemment de recueillir l'avis de nos compatriotes ou de définir les contours de la protection sociale par une protection adaptée au cycle de vie. Les rapporteurs y reviendront.

C'est vrai que la prise en compte du vieillissement de la population n'a peut-être pas encore été évaluée à la hauteur de ce que cela doit être. En France, nous le voyons régulièrement dans les débats nationaux, mais aussi auprès des Français de l'étranger. Dans ces assises, nous souhaitons réfléchir sur le bien-vieillir à l'étranger. Tout ceci pourrait se résumer via un livre blanc qui serait remis à la fois aux assemblées mais aussi au gouvernement. La démocratie marche sur deux jambes : le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Comme vous le voyez, un dialogue a été engagé.

Cette semaine, nous avons une réunion très objective et constructive avec la DFAE, avec le cabinet du ministre. Nous avons donc fait les propositions que nous allons vous faire dans quelques instants. Nous avons discuté de l'accent que pourraient prendre ces assises avec une plénière d'ouverture en mars et une plénière de clôture au mois d'octobre. Lors de cette réunion, j'ai indiqué l'importance de travailler avec les parlementaires, l'assemblée, le Sénat. Cela peut aussi revêtir le côté logistique des choses. Nous pouvons imaginer qu'il y ait une séquence qui se passe soit au Sénat soit à l'Assemblée nationale. Sur ces six mois de mobilisation, l'ensemble des élus de l'assemblée des Français de l'étranger seront mobilisés chaque fois dans nos Commissions et sur des thèmes qui se rapportent aux travaux de vos Commissions. Pour chacune des thématiques, il est envisagé trois grands temps de mobilisation.

Trois thèmes ont été proposés au gouvernement pour définir les assises. Le premier point est comment renforcer l'accessibilité de tous les enfants français au réseau d'enseignement français et à l'étranger. Comme vous le savez, les assises de la protection sociale s'inscrivent dans la logique de protection sociale française. Parmi les six piliers de la protection sociale figure la branche famille. Par effet miroir, nous pouvons donc considérer que la branche famille en France qui concerne principalement la caisse d'allocation familiale se répercute à l'étranger via les bourses scolaires et AESH. C'est donc pour cela que nous avons souhaité traiter ce point ici. Dans quelques instants, Chantal Picharles vous donnera plus de détails.

Le second grand thème de ces assises est les défis et opportunités de l'accompagnement social des Français de l'étranger. C'est aussi quelque chose à laquelle les élus sont habitués via les conseils consulaires des affaires sociales avec des aides sociales données à un peu plus de 4000 de nos compatriotes chaque année, via des subventions aux OLES, aux organismes locaux de solidarité. Alexandre Barrière Izard vous décrira ce qui a été proposé pour pouvoir travailler sur ce grand thème.

Enfin, le dernier grand thème est celui de l'optimisation. Comment optimiser le volet santé de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger ? Je pense que nous en avons beaucoup parlé cette semaine. Nous y reviendrons aussi dans la restitution de ces travaux. La caisse des Français de l'étranger est un acteur majeur de la protection sociale des Français de l'étranger.

Dans la grande sphère du domaine assurantiel, il y a aussi des acteurs privés. C'est l'ensemble de ces acteurs que nous souhaitons associer aux assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Franck Barthélémy va vous présenter ce qu'il a été proposé d'organiser. Je passe donc tout de suite la parole à Chantal.

Madame Chantal PICHARLES, élue conseillère pour le groupe écologie et solidarité

Merci. Comment renforcer l'accessibilité de tous les enfants français au réseau d'enseignement français et à l'étranger ? Comme vous le savez, l'objectif de ce réseau est de garantir l'accès à l'excellence éducative et pédagogique à tous les enfants français partout dans le monde. Cet objectif remplit une mission de services publics et de diplomatie d'influence de la France. Il a pour ambition d'allier excellence, innovation, continuité pédagogique, inclusion et solidarité. Les assises de la protection sociale des Français de l'étranger s'attacheront à faire un état des lieux des dispositifs des bourses scolaires, l'évolution du nombre de boursiers français sur ces dernières années, des frais de scolarité et du reste à charge pour les familles. Dans une phase prospective, les assises sont destinées à formuler des propositions afin de garantir la pérennité du dispositif et à faciliter l'accès des bourses scolaires à toutes les familles qui en ont besoin.

Le deuxième volet sera les AESH. En 2021, la généralisation de la prise en charge AESH a permis une avancée très importante dans le soutien aux familles françaises de l'étranger. Avec le concours de l'AEFE, les assises feront le bilan de ce dispositif en conduisant une consultation auprès des familles bénéficiaires. Elles analyseront les statistiques du nombre de demandes, du nombre de familles prises en charge ainsi que des besoins en formation professionnelle et le statut des AESH. En lien avec les dispositifs existants, les assises formuleront des propositions innovantes pour renforcer le bien-être de tous à l'école. La Commission enseignement de l'AEFE sera associée à l'organisation systématique.

Quand nous parlons de l'AEFE, nous parlons aussi de tous les conseillers des Français de l'étranger, les administrations concernées, l'EMA, le ministère de l'Éducation nationale, de la santé, de l'AEFE, tous les opérateurs de l'enseignement français de l'étranger, la DPH, les acteurs de la société civile, les associations reconnues par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les chercheurs et les associations de parents d'élèves.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, Chantal. Nous vous avons transmis une note de présentation. Je vois qu'il y a quelques coquilles dessus. Ce n'est pas 2012. C'est 2021. C'est MEAE, mais je corrige au fur et à mesure. Je vais passer la parole à Alexandre Barrière-Izard qui va vous présenter la grande thématique sur quels sont les défis et opportunités de l'accompagnement social des Françaises et Français de l'étranger.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, élu conseiller pour la commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président, Madame la Présidente. Tout d'abord, merci de l'accueil dans la Commission. C'est très chaleureux. Pour rappel, il y a dix millions d'euros d'aide sociale pour nos compatriotes établis hors de France chaque année. Cela touche environ 4200 personnes. L'idée est donc d'analyser le droit concernant les aides sociales, de voir ce qu'il en est et peut-être de faire des propositions pour le faire évoluer. Ensuite, nous allons analyser et faire des préconisations pour faire évoluer le taux de base. Nous allons discuter du taux de base en Commission nationale de sécurité sociale. Il s'agit aussi de proposer une définition du statut des OLES et de leur devoir pour aller faire des pratiques de gestion harmonisée. Dans un contexte de vieillissement de la population française, nous conduirons une étude spécifique sur comment bien vieillir à l'étranger. Nous nous appuyerons évidemment sur la MEAE, l'organisme de sécurité sociale, les caisses de retraite. J'espère associer la Commission des lois et la Commission des finances.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, cher Alexandre. J'en profite pour couvrir une petite page de pub et saluer le rapport d'informations qui a été fait par le député des Français de la 9^{ème} circonscription Karim Ben Cheïkh sur les dépenses d'action sociale destinées aux Français de l'étranger. Je vous invite à le lire si vous ne l'avez pas encore lu. Vous avez le droit de nous croire ou pas, mais cette action n'était absolument pas concertée. J'ai découvert ce rapport quand je suis arrivée à Paris samedi matin. Une grande partie des éléments contenus dans ce document sont repris dans notre travail sur la proposition des thèmes pour les assises. Cela montre aussi qu'il y a aussi un combat commun mené par les élus locaux et les parlementaires. Franck Barthelemy va vous parler de la protection sociale et du volet santé.

Monsieur Franck BARTHELEMY, élu conseiller pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Le sujet sur comment optimiser le volet santé de la protection sociale est un gros chapitre pour les Français de l'étranger comme vous le savez. Nous allons à peu près suivre la même méthode que mes deux collègues. Nous allons partir d'un diagnostic. Nous allons essayer d'évaluer les besoins à moyen et long terme comme le signalait Florian. Nous essayons de nous projeter vers l'avenir dans ces assises et essayons de comprendre comment vont évoluer les populations françaises de l'étranger. Nous commençons déjà à remarquer qu'elles vieillissent. Il faut peut-être adapter les outils que nous avons aujourd'hui. Comment optimiser les moyens qui sont aujourd'hui affectés à la santé et quelles recommandations pourrions-nous faire de façon à ce que les Français de l'étranger puissent avoir une protection de santé adaptée à leurs besoins, leurs évolutions et nouveaux profils ? C'est vraiment le chapitre que nous aborderons dans ces assises. Florian le soulignait. Il n'y a pas que l'acteur CFE qui concerne les Français de l'étranger. Il y en a beaucoup d'autres, particulièrement des assurances privées auxquelles nous associerons aussi nos travaux. Je pense aux complémentaires. Je pense aux

mutuelles. Bien sûr, nous associerons les ministères en charge de ces sujets, les organismes de sécurité sociale, l'ACFE, quelques assurances et des sociologues. Je ne sais pas si certains d'entre vous lisent beaucoup ou aiment lire, mais beaucoup de sociologues s'intéressent à la protection sociale en France en ce moment. J'imagine que nous ne serons sûrement pas mécontents si nous avons un petit sujet sur la protection sociale des Français de l'étranger. C'est un sujet supplémentaire. Nous associerons la Commission sécurité et commerce extérieur et développement durable à ces travaux de façon à essayer d'engager tous les élus sur ces assises de la protection sociale.

Première résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, Franck. Je ne l'ai peut-être pas assez souligné et je vais le repréciser. Dans les discussions que nous avons pu avoir avec le cabinet du ministre et l'administration, il est clairement précisé que le cadre de ces assises si elles doivent se tenir est bien le périmètre du champ d'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de la direction des Français de l'étranger. Il y a des textes que nous ne lisons pas souvent. C'est le décret d'attribution du ministre dédié aux Français de l'étranger. Il y a le petit mot magique dedans disant que le ou la ministre est chargé.e de la protection sociale. C'est aussi dans le cadre de cette attribution-là que nous proposons ce travail. Deux résolutions sont proposées sur les assises. La première résolution est un vote formel sur le fait que l'assemblée des Français de l'étranger demande au gouvernement de nous saisir officiellement sur cette question des assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Cette résolution reprend la jeunesse de ce projet avec la mobilisation des Français de l'étranger, des parlementaires, la lettre conjointe du Président et de la Présidente. Comme vous le savez, il y a une espèce de fenêtre spatiotemporelle avec l'équipe précédente où les assises avaient été actées. Au final, la dissolution a remis cela à zéro. Aujourd'hui, il est proposé à l'assemblée de voter officiellement cette résolution. Je vais juste préciser les six piliers de la protection sociale qui fondent le socle de la Nation : famille, maladie, accident de travail, maladie professionnelle, retraite, autonomie et recouvrement. On m'a posé la question sur le recouvrement. C'est l'URSSAF qui contribue largement au financement de la protection sociale. Si vous acceptez cette résolution, nous demandons sur proposition de la Commission des affaires sociales, l'assemblée des Français de l'étranger demande au gouvernement d'appliquer l'article 12 de la loi susmentionnée en confiant à l'assemblée des Français de l'étranger conjointement avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères l'organisation des assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prise de parole par rapport à cette résolution ? Monsieur Deluchey.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Excusez-moi. C'est juste un rappel. Je vais le rappeler pour la première Commission. J'espère que je n'aurai plus besoin de le rappeler. L'année dernière, nous avons voté une résolution dans le cadre du

GT réforme de l'AEFE qui disait qu'il fallait flécher chaque résolution selon certains critères, surtout le critère de destination. Ce critère est basé sur qui devrait être le principal acteur pour résoudre cette résolution. Vous l'avez fait. D'accord. Je n'en parlerai plus du tout comme ça. Voyez la résolution du groupe de travail AEFE, il y a quatre nominations : AFE, ADM pour administration, GOUV si c'est le gouvernement ou PAR si c'est le parlement. Par exemple, nous pouvons faire des associations comme gouvernement et parlement. Je suis désolé. Je ne l'avais pas vu.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Youmni.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Merci. Ce n'est pas sur la résolution. C'est sur l'échéance. Vous avez mis 2050. Ça me paraît être une échéance loin. Nous ne savons pas comment les Français de l'étranger vont évoluer ni comment les finances publiques vont évoluer. Est-ce que ça pourrait changer à 2040 ? Cela me paraît bien pour faire une perspective chiffrée. Je ne sais pas si vous avez l'intention de le faire.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je précise simplement que quand nous parlons d'échéance, nous parlons de faire ce travail prospectif à l'horizon 2050. Nous avons travaillé sur un fait générationnel qui est de 25 ans. Nous sommes en 2025, donc ça fait une génération en 2050. C'est plus un horizon à long terme. Je le redis. Ces assises sont là pour faire des propositions, des suggestions, des remarques, des évaluations sur un court terme. C'est l'action immédiate du gouvernement et des décisions qui doivent être prises demain. Sur une logique moyen terme ou long terme, c'est pour ça que nous avons indiqué 2050. Il n'y a pas d'année précise.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Nous avons une deuxième résolution sur les assises. La première résolution était de demander l'organisation de ces assises. La deuxième résolution est d'essayer de trouver les moyens qui puissent accompagner ces assises de la protection sociale des Français de l'étranger. Les vues et les considérants sont la même chose. Nous pouvons passer directement à la demande. Voici la résolution. Je vous la lis. Avant la clôture budgétaire d'utilisation des crédits de fonctionnement de l'assemblée des Français de l'étranger non consommés sur l'exercice 2024 pour engager les travaux autour des assises de la protection sociale des Français de l'étranger – c'est ce que nous demandons –, ce budget permettra de lancer les premières consultations et de se doter de toutes nouvelles communications pour promouvoir les assises. Pour mener à bien cette initiative, l'assemblée des Français de l'étranger affectera aussi les crédits de fonctionnement nécessaires sur l'exercice budgétaire 2025. L'assemblée des Français de l'étranger demande [inaudible 1 :15 :00] à la bonne tenue de ces assises.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup. Nous allons passer à l'examen du projet de loi de finances. Ce sont des éléments que nous avons reçus avec les deux rapporteurs, Franck Barthelemy et Denis Glock.

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous avons auditionné le député Karim Ben Cheïkh pour parler de ce PLF. Vous pouvez le voir. Les principaux points abordés ont été l'impact du PLF sur le programme 151 qui nous intéresse particulièrement pour ce qui est des Bourses Scolaires AESH et pour les affaires sociales. Comme vous pouvez voir avec les chiffres, il y a eu une baisse assez conséquente sur des bourses. En six mois, il y en a eu 7 000 000. Pour les bourses AESH, il y a eu des retards sur les 2 000 000 programmées parce que nous avons pu payer tout ce qui était boursiers cette année. Nous avons donc pu payer les AESH, mais nous sommes en train de voir comment payer les AESH pour les enfants qui ne sont pas boursiers. Les documents budgétaires n'ont pas été transmis à temps par le gouvernement. Ça a donc été assez compliqué pour les parlementaires et nous-mêmes puisque la Commission des affaires économiques a eu quelques soucis parce qu'elle n'avait pas les chiffres. Les premiers éléments que nous pouvons voir montrent que le gouvernement pense plus à combler les déficits par les coupes budgétaires plutôt qu'à rechercher de nouvelles recettes.

Monsieur Franck BARTHELEMY, élu conseiller pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Je dis juste un mot rapidement, car je pense que le sujet sera aussi abordé par la Commission des finances. Le budget des affaires sociales qui nous intéresse et qui appartient au programme 151 passe de 21,5 millions à 19,59 millions si on prend les affaires sociales en tant que telles. C'est sur la slide suivante. C'était la totalité des affaires sociales. Les aides sociales à proprement parler passent uniquement de 16 à 15,2 millions. Je crois que les virgules sont importantes dans le contexte actuel. Les OLES passent de 1,4 million à 1,2 million. Ces chiffres ne présagent pas des amendements qui pourraient avoir lieu et être engagés par nos parlementaires. Le STAF passe de 2 à 1,6 million. La CFE reste stable. Nous remercions les personnes qui ont présenté le premier budget même si ce n'est pas assez. Les centres communicaux restent aussi stables à 220 000 euros. Enfin, le budget lié aux rapatriements des hospitalisations est aussi assez important reste stable à 1,3 million. Notre Commission recommande vivement que ces budgets soient peut-être calqués à l'avenir pour ce budget 2025 ou calés sur les besoins qui sont remontés du terrain par les postes et par les élus. Nous demandons à nos parlementaires d'amender comme il se doit tous ces budgets de façon à ce que nous puissions sanctuariser ou préserver le budget des aides sociales. Merci.

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Dans ce chapitre, c'est notre Commission qui demande aux parlementaires – et je vous demande aussi à vous tous de demander à vos parlementaires – d'amender ce chapitre sur les aides sociales pour que les démocrates du ministère se rendent compte qu'il y a des hommes et des femmes et des enfants qui ont faim derrière ce budget. Si jamais il devait y avoir un budget excédentaire, c'est bien celui-là. S'il y a un reliquat à donner, ce serait plutôt sur ces affaires sociales plutôt que sur d'autres affaires qui sont moins importantes au niveau humain.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup. Je ne sais pas si ce sont nos amis fonctionnaires de Bercy qui font le budget. En tout cas, il est important que ce travail de mobilisation soit mené dans les prochains jours à la fois à l'assemblée et au Sénat. Il n'y a pas de résolution spécifique puisque la Commission des finances rendra son avis comme la loi nous le suggère très fortement. Il sera donc proposé par la Commission des finances. Nous venons de voir les questions budgétaires à venir. Le programme est effectivement assez bien puisque nous revenons sur le terrain avec des cas assez concrets. C'est la deuxième fois que nous le faisons en session et que nous avons des témoignages des Français et Françaises de l'étranger qui ne sont pas forcément élus à l'AFE. Cela permet aussi d'avoir d'autres remontées de terrain et parfois de pays qui ne sont pas représentés ici au sein de l'assemblée. Je passe la parole à Catherine Pascal qui va faire ce rapport.

Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Monsieur le Président, Madame la Présidente. Nous avons eu la chance de rencontrer. C'est vrai que chaque pays a ses problématiques. Nous avons écouté des conseillers. Je ne connaissais pas les problématiques de Djibouti, par exemple, où il y a beaucoup d'enfants qui sont abandonnés par leurs parents. Nous nous sommes surtout arrêtés sur les jeunes majeurs français abandonnés par leur père et qui n'ont plus de secours mensuel spécifique à l'enfant dès qu'ils ont atteint l'âge de 18 ans alors qu'ils en ont encore besoin. Ensuite, nous sommes passés à la Thaïlande. Ils ont des problèmes d'hôpitaux et de tiers payants. Il y a les avances du reste à charge par les OLES et des remboursements plus lents avec des hôpitaux extrêmement chers et ce n'est pas toujours évident d'avancer l'argent quand nous n'avons pas ça sur notre compte en banque même si nous sommes assurés. C'était vraiment un des problèmes que je ne connaissais pas. C'était hyper intéressant de les entendre. Ensuite, concernant Jean-Baptiste Pochet et Nicolas Noël qui sont des agents de Roiloco, c'est plus spécifique au monde entier car ils demandent des protections sociales pour tout le monde et que ce soit une harmonisation des pratiques pour tous les postes dans le monde entier.

Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup, Catherine. Il n'y a pas forcément vocation à faire des résolutions sur ce point. Le premier cas sur les expériences croisées nous amène à faire une proposition de résolution. Je voulais juste m'excuser auprès d'Eva parce qu'il y a une coquille sur son nom. Je modifierai bien évidemment le rapport.

La résolution proposée fait finalement écho à une évolution législative qui s'est passée en France il y a maintenant deux ans avec la loi Taquet qui vient augmenter le soutien aux jeunes majeurs. C'était assez compliqué même avant en France. Quand vous étiez bénéficiaires d'une aide sociale à l'enfance, il n'y avait pas forcément de suivi qui était assuré le jour où vous arriviez à vos 18 ans. Cette loi Taquet relative à la protection des enfants est notamment venue réparer cela avec une proposition de contrat jeune majeur. C'est à la liberté des départements ou des collectivités de mettre en place ce projet de majeurs. C'est finalement un suivi entre l'aide sociale à l'enfance et la suite avec les bourses que vous connaissez sur les universités. Il y a parfois une période de transition où il y a une rupture. C'est ce que nous proposons ici dans cette résolution. C'est de faire en sorte que ces périodes de transition puissent être réparées au sein du réseau français à l'étranger.

Aujourd'hui, nous proposons que le SNSE puisse être conservé pour ces jeunes qui arrivent à l'âge de la majorité, mais qui n'ont parfois pas encore leur bac. Ils n'ont pas encore le niveau d'études nécessaire pour prétendre à une bourse Crous. Comme vous le voyez, ce sont souvent des enfants qui sont déjà identifiés dans le réseau. Ils sont déjà bénéficiaires d'une aide. C'est ce que nous avons proposé pour l'instant et je pense que l'administration aura un esprit très imaginaire pour trouver les mécanismes qui permettent cela. Ce qui est proposé est donc de combler ce temps d'attente avant qu'ils puissent arriver en France pour faire un suivi d'études et obtenir une bourse Crous s'ils vont en France. Considérant les aides sociales versées aux enfants de moins de 18 ans, les difficultés d'accès à l'autonomie par certains jeunes majeurs non bacheliers à 18 ans, l'arrêt du versement secours mensuel spécifique enfant à la majorité, l'assemblée des Français de l'étranger demande afin d'éviter une sortie sèche du dispositif d'accompagnement social existant l'extension de la limite des versements du SNSE de 18 ans jusqu'à date d'obtention du baccalauréat. C'est le diplôme de référence que nous avons pris. Chacun comprendra que ça peut être un autre diplôme. Ce dispositif agirait en miroir de la loi Taquet conformément au contrat jeune majeur en France.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y avait une demande de prise de parole de Madame Fouques-Weiss.

Moment d'échange avec la salle

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère pour la circonscription des solidaires et indépendants

Merci. Cette demande concernait les AESH. J'ai constaté que les parents d'un enfant handicapé étaient défavorisés quand ils faisaient une demande à l'étranger. La MDPH exige que le handicap soit à hauteur de 50 %. Il y a certains cas où ce n'est pas toujours le cas. Pourtant, ils ont besoin d'un accompagnement particulier. De surcroît, quand l'évaluation est faite par la MDPH, il n'y a pas vraiment de barème précis d'une NDPH à l'autre. On pourrait très bien avoir un résultat de 40 % dans l'une et un résultat de 30 % dans l'autre. C'est une égalité qui interpelle tout de même. Enfin, vous avez des temps d'attente énormes pour faire évaluer le handicap dans les consultations spécialisées.

En attendant, l'enfant n'a rien. Un an ou un an et demi d'attente est énorme quand on est en primaire. Ça influe sur toute la scolarité ultérieure. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Bonjour. Je suis très heureux que vous preniez part à ce problème. Au Brésil, nous avons des enfants qui sont abandonnés par leurs parents et qui sont dans des situations de vulnérabilité sociale extraordinaire. Je me rends compte que nous les accompagnons par le CNSE jusqu'à 18 ans, mais nous les lâchons dans la nature après. Ils n'ont pas de formation. Ce sont des gens qui risquent de demander des aides exceptionnelles à soixante ans ou au moment de leur vie comme ils sont dans les milieux pauvres parce que nous leur avons interdit de s'émanciper. Je trouve ça déjà très bien.

En revanche, je dois dire deux choses. La première est qu'il n'y a pas forcément l'équivalent du baccalauréat dans tous les pays. Chez moi, il n'y a pas de diplôme de fin d'études à ce niveau-là. Il y a un examen d'entrée à l'université qui correspond à ça. Je ne sais pas s'il n'y aurait pas une petite modification littéraire à faire dans l'intitulé. Je porte ça à votre réflexion. Segundo, je fais cette proposition dans toutes les élections que je fais depuis dix ans. Je fais ce type de proposition. Je l'étends jusqu'à 26 ans et je vais vous dire pourquoi. En France, les parents sont responsables de leurs enfants majeurs tant qu'ils font des études. Ils sont responsables financièrement.

Dans l'objectif d'émanciper ces enfants issus de classe pauvre, il faut que nous leur permettions de faire des études pour qu'ils sortent de la classe pauvre. Si nous les accompagnons avec cette aide et avec cette SNSE, ce serait jusqu'à 26 ans au moins pour ceux qui sont étudiants ou en formation professionnelle. Nous pouvons déterminer les critères d'évaluation. Ça nous permettrait au moins d'accompagner ces enfants jusqu'à une professionnalisation ce qui permettrait de les émanciper de la solidarité nationale pour leur vie. C'est quelque chose que nous devons souhaiter. Les aides sociales ne sont pas faites pour être perdues.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci. L'idée est louable. Je la trouve formidable. Néanmoins, le SNSE ne pourra pas les pourvoir. Vous le savez pertinemment. Il y a les OLES. Je pense que le fait de passer par les OLES est aussi une solution. Pour ma part, c'est ce que j'aurais préconisé. Pour rebondir sur ce qu'a dit Jean-François Deluchey sur les formations tout à l'heure, je dirais qu'il y a l'AFA qui permettrait aux jeunes d'aller faire leur formation en France. Je pense qu'il faut réfléchir pour le SNSE parce que je ne pense pas qu'ils nous la mettront en miroir de la loi Taquet.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Le dispositif est tout à fait louable avec les réserves qui ont été annoncées. Ce qui posait effectivement problème est qu'il fallait préciser évidemment que le jeune restait dans le cadre d'une scolarité. L'obtention d'un baccalauréat dans les pays où le baccalauréat n'existe pas ou dans des pays où il ne pourrait pas suivre un cursus scolaire poserait évidemment problème. Nous n'aurions pas de limite. J'aime effectivement bien l'idée de fixer une limite à 26 ans. Il est important de préciser que le cursus scolaire est absolument indispensable. Ça peut être 26 ans ou un autre âge. Nous n'éviterons pas les effets d'aubaine. Nous ne sommes pas naïfs à ce point-là. En tout cas, ça permettra de préciser un petit peu plus le dispositif. Merci.

Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Le problème des OLES est qu'ils n'ont pas un budget illimité. Par exemple, il y a beaucoup d'enfants à Djibouti. Comme ils sont abandonnés par leurs pairs avant les 18 ans, les OLES débloquent beaucoup d'argent pour eux. Après, ça va être très compliqué. Encore une fois, l'argent est le nerf de la guerre et ils n'ont pas assez d'argent.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je voudrais vous faire deux propositions. Nous avons discuté en Commission. La première chose est le fait que vous avez raison sur l'histoire du baccalauréat. Je pense que nous pouvons préciser que c'est jusqu'à l'obtention du baccalauréat ou un diplôme équivalent. Le deuxième point est que nous essayons de nous attacher à chaque fois en Commission des affaires sociales à nous appuyer sur la loi Taquet sur ce sujet-là. Je l'ai précisé. En France, il n'y a aucun dispositif de soutien à des jeunes qui va jusqu'à 26 ans. La loi Taquet va de 18 à 21 ans. Je pense que c'est quelque chose que nous pouvons envisager et intégrer dans cette résolution. Nous allons simplifier la résolution en disant que ça sera de 18 ans jusqu'à l'âge maximum de 21 ans dans la limite des versements du SNSE de façon à être en conformité avec la loi Taquet. Nous ne parlons plus de notion de diplôme. En effet, quand nous avons fait cette résolution, je pensais plus aux enfants dans les lycées français. C'est sûr qu'il y a aussi des jeunes qui sont en dehors du réseau et qui sont ailleurs. Si ça convient à tout le monde, nous nous collons à la loi Taquet, de 18 à 21 ans. À mon avis, cela permettra quand même aussi de fixer une limite. La formulation est à peu près celle-là. Je vais la relire : « [...] afin d'éviter une sortie sèche du dispositif d'accompagnement social existant, l'extension de la limite des versements du SMSE de 18 ans jusqu'à l'âge maximum de 21 ans. [...] »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Un intervenant

Merci beaucoup. Si vous permettez une remarque sur la présentation que vous avez faite des auditions que vous avez conduites pour les données de l'audition de poste consulaire, il me semble que c'est hors champ de l'AEFE. J'aimerais quand même que cette remarque soit enregistrée à toutes fins utiles. Merci.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je précise que nous avons auditionné ces personnes en leur qualité de conseillers des Français de l'étranger. Comme vous le savez, Monsieur le Directeur, nous représentons les Français. Sur certains sujets, nous pouvons parfois être amenés à parler de situations d'agents, de recrutés locaux. Nous avons reçu cela dans le cadre des auditions concernant les Français de l'étranger.

Un intervenant

Merci. C'est bien noté, mais ce n'était pas la manière dont ça a été présenté. Vous m'en étonnez. Merci.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Ce sera rectifié.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À toutes fins utiles, ce sera naturellement en verbatim et nous sommes en direct sur YouTube.

Quatrième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons passer au sujet suivant qui est celui des relations avec les caisses de retraite et spécifiquement la caisse AGIRC-ARRCO. Benoit Marin-Cudraz et Denis Glock travaillent sur ces questions. Je vous laisse rapporter.

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Nous avons eu la chance de pouvoir auditionner encore une fois Monsieur Roullier et Monsieur Nentwik. Pour l'AGIRC-ARRCO, nous avons vu le système de coordination européenne des demandes de retraite qui permet aux futurs retraités de faire une demande unique pour les demandes de droit direct et les demandes de réversion. À l'écran, vous voyez un petit schéma qui correspond à la description du processus de demande de retraite d'un résident hors de l'espace économique européen. Légalement, l'AGIRC-ARRCO n'est pas partie prenante dans les accords interétatiques. Vous avez donc ces documents à l'écran. Nous pourrions vous les faire passer si vous les souhaitez. Ensuite, nous avons parlé de la liquidation des droits AGIRC-ARRCO pour les Français qui demandent leur retraite. La liquidation des droits est possible dès 57 ans avec application d'un abattement. Pour les Français ayant une carrière à l'étranger, il faut savoir que tout ce qui est demande de prise en compte des périodes à l'étranger relève de la responsabilité de l'assuré qu'AGIRC-ARRCO ne va pas chercher. Le deuxième point est sur les relations clients AGIRC-ARRCO. AGIRC-ARRCO a vraiment amélioré les canaux de contact au service des résidents à l'étranger et de leurs représentants. Il y a un numéro téléphonique à disponibilité, un espace personnel en distanciel, des formulaires en ligne sur le site, une adresse postale. Pour les élus des Français de l'étranger, il y a un mail dédié que je ne révélerai pas puisqu'il est dédié au FDE et aux représentants des Français de l'étranger.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je vais peut-être remercier l'action du sénateur Yan Chantrel qui a permis cela sur ce point.

Monsieur Denis GLOCK, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Pour l'amélioration de l'accompagnement des clients à l'étranger, il y a la création d'un comité client étranger qui va permettre de travailler sur des thématiques spécifiques à l'AGIRC-ARRCO, de réfléchir sur un format plus efficace pour accompagner et être plus réactif pour les demandeurs. Ensuite, un guide sera élaboré à destination des élus et nous permettra justement de répondre facilement aux demandeurs de retraite puisque ce guide sera fait en collaboration avec nous. Comme nous l'avons dit, merci, Yan, pour ce canal de contact exclusif qui nous permet quand même de faire avancer les choses très rapidement. Pour l'actualité d'AGIRC-ARRCO, ils ont beaucoup travaillé sur l'Europe

puisque 23 % des allocataires et 80 % des expatriés sont installés en Europe. Ils ont donc mis en place des séquences de conseil et d'accompagnement frontalier. La mise en place des services digitaux a un site qui s'appelle Mes Premiers Pas Vers La Retraite. Il permet aux clients de commencer à prendre contact avec la caisse à partir de 57 ans.

Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Ce n'est pas directement lié, mais il y a une demande de création d'un groupe de travail sur les retraites. C'est un engagement qui avait été pris par le ministre Dussopt. Il n'a pas été tenu. Au sein de notre Commission, nous avons un collègue qui est déterminé à faire en sorte que ce groupe de travail puisse se créer. Nous le soutenons bien volontiers. Cette résolution a déjà été votée. Nous la reprenons. Elle propose d'étudier les droits à la retraite pour les années cotisées en France lorsqu'une partie de la carrière est effectuée à l'étranger ; comparer les droits à la pension française pour les années cotisées en France lorsqu'une partie de la carrière est effectuée dans une autre caisse de pension française ou étrangère ; d'évaluer si les informations données par les caisses de retraite, accès aux caisses de retraite et la réglementation sont adaptés pour les Français de l'étranger et si les délais de traitement des dossiers de retraite sont supportables ; d'envisager une représentation des Français de l'étranger dans toutes les instances qui étudient, gèrent et contrôlent les pensions de retraite qui les concernent. Cette résolution est à destination de la ministre du Travail et de l'Emploi, Madame Astrid Panosyan-Bouvet.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je donne rapidement la parole à Madame Fouques-Weiss.

Moment d'échange avec la salle

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, élue conseillère pour la circonscription des solidaires et indépendants

Je veux dire très rapidement que les gens qui souhaitent s'expatrier dans différents pays hors Europe doivent bien se renseigner avant parce qu'il existe le plus souvent uniquement des conventions bilatérales. S'ils travaillent dans trois ou quatre pays hors Union européenne, ils ne sont pas du tout sûrs que tout le temps de travail sera pris en compte. En ce qui concerne l'Europe, il y a aussi une chose à laquelle il faut penser. Quand les gens travaillent en Europe dans l'espace économique européen et en Suisse, ça s'additionne normalement. Si on a travaillé en Union européenne, en Suisse et en espace économique européen, il faudra choisir entre Europe et Suisse ou Europe et espace économique européen. Il n'y a pas d'accord entre la Suisse et l'EE. C'est très important à avoir en tête avant de commencer une carrière internationale. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup. Avant de passer la parole à la vice-présidente des affaires sociales Michèle Malivel sur une notion concernant le handicap, je voudrais juste préciser aussi qu'il y a un travail mené en ce moment par le secrétariat général avec le GIP Union Retraite. Nous essayons de monter une formation à destination des élus. Comme vous le savez, il y a un nouveau dispositif de dématérialisation via des certificats de vie numériques. Ce dispositif est en cours de déploiement. L'application est en cours de déploiement. Nous espérons que nous pourrions faire une formation à destination de tous les conseillers des Français de l'étranger au mois de novembre afin que nous puissions accompagner nos compatriotes dans les pays qui en ont besoin. Pour celles et ceux qui suivent avec attention nos travaux, nous avons déjà étudié la motion handicap lors de la précédente assemblée des Français de l'étranger. Cette motion avait été renvoyée en Commission à l'initiative du président Thierry Masson. Nous avons donc retravaillé la copie. Je laisse Michèle Malivel faire la présentation.

Madame Michèle MALIVEL, élue conseillère pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants

J'espère que vous apprécierez l'à propos de mes camarades de m'avoir choisi pour parler du handicap. C'est assez remarquable. Comme nous sommes très consciencieux, nous avons étudié 22 textes dont je vous passe la lecture pour considérer tout ce qui se passe entre la France et la Wallonie. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait énormément de départs non souhaités vers la Wallonie pour manque de place en France. Après, il y avait beaucoup de parents qui demandaient des études spécialisées pour leurs enfants.

Ensuite, il y avait tellement de gens qui se précipitaient que nous avons dû faire un moratoire pour limiter le nombre de personnes souhaitant aller en ligne malgré les fonds énormes pensés par le gouvernement tant pour créer des places que pour persuader les gens de rester en France.

Malheureusement – je dois dire que c'est un peu inquiétant –, le nombre de places de personnes handicapées augmente en France et nous avons du mal à avoir assez de places. Considérant tout cela avec beaucoup d'attention, notre Commission a proposé la suspension du moratoire sur le long nombre de places attribuées aux Français et Françaises dans les établissements wallons du handicap.

Cela est pour envisager une réévaluation en tenant compte de la création des nouvelles solutions en France pour qu'aucune personne ne soit laissée sans solution – c'est difficile – et que les conseillers des Français de l'étranger soient appliqués à travers un conseil annuel des Français en situation de handicap. Seraient invités les membres représentants des associations, les autorités belges et françaises compétentes afin de faire le point sur la mise en œuvre de l'accord sur les besoins et les moyens nécessaires.

Ce serait pour que les transports des enfants et adultes handicapés résidant en France soient pris en charge par les MDPH en conformité avec la récente jurisprudence française, y compris vers des établissements non conventionnés pour enfants. Ils n'aiment pas ça.

Ce serait pour qu'une politique de transfert d'expertise en matière de prise en charge, ainsi que de pédagogie et d'enseignement, soit mise en place au travers d'un centre de formation pour les personnels des enseignants spécialisés des AESH et par l'ouverture des écoles spécialisées en France.

Ce serait pour que les obstacles administratifs soient levés tant au niveau consulaire que ceux des remboursements des frais médicaux et qu'un accord transfrontalier pour le handicap, avec les Hauts-de-France, et le Grand Est soit conclu pour les Français et Françaises belges qui partagent le même bassin de vie.

Ce serait pour que les conseillers des Français de Belgique soient associés à ces travaux. Enfin, ce serait pour que des contrôles réguliers et renforcés soient mis en place sur les établissements accueillant des Français handicapés en Wallonie, en accord avec les recommandations des Cours des comptes françaises et belges, afin d'assurer une prise en charge digne et adaptée. C'est tout.

Monsieur Florian BOHÈME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons vous présenter une discussion au long cours pour la Commission des affaires sociales avec nos deux rapporteurs concernant les violences intrafamiliales. Je sais qu'un travail en commun a aussi été commencé avec la Commission de la sécurité. Je passe donc la parole à Hugues et Élise.

Monsieur Hugues LE CARDINAL, élu conseiller pour la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président. Nous avons participé à une audition conjointe avec la Commission de sécurité des risques sanitaires. Nous avons audité Madame la sénatrice Olivia Richard ici présente, Madame Ilde Gorguet qui est sous-directrice de la protection des droits des personnes et Monsieur David Giannoulatos, chef du bureau de la protection des mineurs et de la famille.

Je vais commencer par un point de vocabulaire sur ce sujet qui est vraiment important. Par le passé, nous avons coutume de parler de violences faites aux femmes et aux enfants. Pour tous les gens qui travaillent sur le sujet aujourd'hui, le vocabulaire utilisé est intrafamilial. Ces violences touchent effectivement principalement des femmes et des enfants mais aussi quelques hommes.

Il y a plusieurs types de violences. Nous pensons souvent aux violences physiques et sexuelles, mais il y a d'autres violences comme du harcèlement moral, de la violence financière quand un des conjoints n'a pas de revenus et que l'autre ne lui donne rien. Il faut donc bien comprendre que c'est un sujet très difficile.

Les points que nous avons abordés lors de cette audition sont d'abord la protection et l'assistance aux victimes. Le problème avec les lois applicables est qu'il est clair que la loi applicable est la loi dans nos pays de résidence que l'État français peut nous porter assistance, aider les victimes, mais c'est une vraie difficulté dans le cadre du respect de la loi.

Les représentants du ministère nous ont présenté leur façon de travailler et leurs équipes. Nous avons parlé du type de problème. J'en ai parlé. Nous avons abordé le point du thème des structures d'accueil. Extraire une victime du lieu où elle est agressée est une chose, mais il faut ensuite la placer dans une structure d'accueil, soit dans le pays de résidence, soit en France.

Le premier constat sur ce problème est que nous n'avons pas vraiment de statistiques fiables. Nous n'avons pas de signalement. C'est difficile pour les victimes de déclarer les faits dont elles sont victimes. C'est un premier problème.

Pendant la période du confinement, le nombre de signalements a été très important. Aujourd'hui, nous avons une baisse importante du nombre de signalements. Est-ce parce qu'il n'y a plus le confinement ? Est-ce pour une autre raison ? Nous ne savons pas trop. Le point important que nous a signalé monsieur Giannoulatos est que chacun est un cas particulier dans ce sujet. Nous avons des gens qui sont français à l'étranger. Nous avons des gens qui sont bien nationaux ou qui sont dans des familles recomposées. Nous avons des gens qui sont dans des familles 100 % françaises, d'autres binationales.

Du coup, l'application de la loi du pays et l'application de la loi française sont un cas particulier. Le rôle est vraiment difficile. Il y a un autre aspect qui est quand même important. Pendant le confinement, nous avons eu une recrudescence spectaculaire. Il y a eu 6000 % d'augmentation de pédocriminalité en ligne. Il y a donc eu des agressions dans des jeux en ligne avec des contacts en ligne sur des réseaux sociaux. C'est aussi quelque chose de très compliqué à combattre. Pour extraire les victimes de ce genre de difficultés, c'est compliqué.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Une résolution sera présentée par la Commission de sécurité et des risques sanitaires. Nous n'allons pas aller sur leur plate-bande. Ce que nous avons décidé de proposer au vote aujourd'hui nous a été inspiré d'une rencontre un peu informelle d'un déjeuner que nous avons eu avec une association française qui s'appelle ECVF élue contre les violences faites aux femmes. Ils font déjà de la formation pour les élus de France métropolitaine et d'outre-mer.

Nous souhaiterions bénéficier de cette formation ou d'autres formations des élus éventuellement parce que nous serions dans un contexte d'élus à élus pour comprendre notre rôle et comment être ce secours pour nos concitoyens. Il faut rappeler que nous ne sommes pas des professionnels. Certains d'entre vous sont des professionnels dans l'assistance. Nous sommes en première ligne.

Les consulats, les ambassades ne sont pas toujours joignables tout de suite. Nous sommes souvent les premiers relais de terrain. Nos concitoyens nous connaissent et arrivent toujours à nous contacter par des moyens. Il est donc important pour nous que nous puissions tous et toutes être formés et savoir répondre à ces situations de détresse. Je vous passe donc les considérants. Vous pourrez les lire.

Voilà ce que nous demandons : que les conseillers des Français de l'étranger puissent bénéficier d'une formation dispensée par leurs pairs sur le thème des violences intrafamiliales. Ces formations pourront être organisées par une association agréée par l'État (ECVF) reconnue par le ministère de l'Intérieur ; qu'une campagne de communication via une affiche adaptée aux Français de l'étranger avec un numéro en +33 de France Victimes et qu'une campagne de communication digitale soient lancées sur les réseaux sociaux du MEAE – cela implique aussi les consulats locaux puisqu'ils ont des pages en général – au sein des établissements de l'AEFE et du réseau français à l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a une demande de parole. Il faut être très rapide.

Moment d'échange avec la salle

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Je trouve que c'est une excellente initiative. Je me permets simplement de signaler qu'une structure un peu équivalente à ce que vous décrivez existe. Ça s'appelle Safe View. Elle a mis en place cette écoute, cet accueil et cette direction. Elle a également été faite avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Ce n'est pas du tout la même chose. C'est quand les gens viennent à nous. Safe View, c'est quand les personnes cherchent de l'assistance et qui trouvent Safe View. Quand nous sommes contactés en tant qu'élus, il faut savoir répondre immédiatement. Il ne faut pas se dire que l'on ne sait pas. C'est pour que nous soyons vraiment équipés pour être les premiers répondants.

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Je veux dire que Safe View est une plateforme qui permet de venir en soutien.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Il y en a des tonnes. Il y a aussi des plateformes françaises sur lesquelles nous pouvons accéder du monde entier et des chats en direct.

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

C'est une structure très précieuse pour venir en accompagnement aux conseillers des Français de l'étranger.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

C'est pour vous remercier de faire ce travail parce que nous sommes parfois contactés et nous ne sommes pas des professionnels. Nous en avons vraiment besoin. C'est pour dire que nous pouvons adhérer à l'association ECVF en tant qu'assemblée des Français de l'étranger. Je ne sais pas. Il y a énormément de collectivités territoriales qui y ont adhéré. Elles font un travail extraordinaire et c'est transpartisan depuis longtemps. C'est donc intéressant d'avoir des élus de tous les bords qui sont actifs. Merci beaucoup d'être passé par elle et par eux parce qu'ils font un très bon travail. Merci.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Merci.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Écologie et Solidarités

Merci. Je voulais simplement réagir parce qu'il y a un an, c'était notre collègue Sandrine qui avait fait passer une résolution similaire. Je vois que vous avez fait cette résolution conjointement avec la Commission sécurité. C'était plutôt pour avoir un update pour moi concernant la formation des élus puisque c'était l'objet de cette résolution. J'étais d'ailleurs intervenue en demandant à ce que nous

puissions finalement la faire courant 2024. Je veux juste essayer de comprendre comment ces deux résolutions se rejoignent. Merci.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

Elles se rejoignent sur qui va faire la formation et sur les thèmes des choses abordées. Ce que la Commission sécurité aborde est le côté fondation via le MEAE. Là, c'est vraiment le côté élu à élu. Vasy, Cécile si tu veux rajouter quelque chose. Nous ne marchons pas sur les plates-bandes des uns et des autres. Nous nous étions accordés. Ne t'inquiète pas.

Madame Cécile LAVERGNE, élue conseillère pour la commission de Sécurité et des Risques Sanitaires

C'est juste pour préciser un petit peu. Je passe au contrôle de Sandrine. Il y a une démarche d'élus à élus dans le but de sensibiliser à la problématique qui est en aspect avec la présentation des mécanismes qui existent, dont la plateforme qu'a mentionnée ma collègue. Dans le côté sécuritaire, nous sommes dans une approche un peu différente. Vous le verrez demain. Nous demanderons aussi à la sécurité pour les consuls honoraires, et pour nos agents consulaires et des agents de droit local qui sont en première ligne et qui sont parfois en souffrance et qui ne savent pas comment gérer ces situations. Nous avons donc cette approche de comment écouter. C'est juste ça.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je dis simplement un mot sur toutes ces questions. L'année dernière, nous avons auditionné les associations qui s'occupent spécifiquement des victimes de violences à commencer par la plateforme Safe View. Je voudrais en profiter. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer sur ces questions. J'ai alerté la Commission. Je pense qu'il y a une sonnette d'alarme à tirer. Le rapport des Français établis hors de France est très clair.

Je vous rappelle le combat que nous avons mené pour faire inscrire le nombre de signalements au sein du réseau consulaire de victimes de violences conjugales dans le rapport des Français établis hors de France. J'ai les chiffres devant moi : 246 cas signalés en 2022, 109 cas signalés en 2023. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? La mobilisation est nécessaire pour tout le monde. Elle est nécessaire pour les victimes. Elle est nécessaire pour les agents de façon à ce qu'il y ait effectivement une bonne formation des agents consulaires, mais aussi de nos agents dans les établissements scolaires, dans les instituts français, partout dans le réseau français à l'étranger.

Il faut aussi qu'il y ait une mobilisation des élus parce que nous sommes des acteurs de terrain et nous sommes aussi parfois en rencontre directe de victimes. Je pense donc que tous ces dispositifs se complètent. Comme l'a suggéré Cécilia Gondard – nous ne l'avions pas mis dans la résolution –, nous proposons juste un amendement que, sous réserve des crédits disponibles, l'assemblée des Français de l'étranger adhère à l'association élue contre les violences faites aux femmes.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci beaucoup. Nous nous retrouvons donc pour les assises de la protection sociale en mars 2025.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons enchaîner très rapidement. Nous pouvons faire une mini pause-café le temps que la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie s'installe à la tribune. Merci.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons donc enchaîner avec les travaux de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie. Je passe tout de suite la parole à son président, Jean-Hervé Fraslin.

Première résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi de laisser quelques secondes à nos collègues qui rejoignent la salle. Madame la Présidente, chers collègues, mesdames et messieurs les parlementaires, la Commission de l'enseignement des affaires culturelles et de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur est heureuse de vous présenter les résultats de ses travaux au cours de cette 41e session. Une fois n'est pas coutume. Vous l'avez remarqué. Nous avons traité en premier lieu la question de la francophonie.

En cette année 2024, notre pays accueillait le XIXe sommet de l'organisation internationale de la francophonie. Il s'est réuni à Villers-Cotterêts le 4 octobre et à Paris au Grand Palais, le 5 octobre. Le Président de la République avait eu l'occasion d'inaugurer la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts il y a presque un an, le 30 octobre 2023. Nous avons eu le plaisir collectif de nous y rendre mardi dernier pour une visite qui fut fort instructive et surprenante pour beaucoup. Nous avons réalisé huit auditions dont nous allons vous rendre compte. Nous allons vous proposer sept résolutions.

La première d'entre elles n'est pas liée à une audition. Elle est liée à cette visite que nous avons réalisée ensemble à Villers-Cotterêts. Pour tous ceux qui ont participé à cette visite, vous avez pu mesurer l'énorme potentiel qui a été mis en valeur dans ce château, où le roi François Ier avait passé un édit qui fit de la langue française la langue de transcription des actes judiciaires du royaume et qui est l'acte fondateur de l'expansion de notre langue sur l'ensemble du territoire de la république, et bien au-delà dans tout cet espace de 88 hectares aujourd'hui constitutif de l'organisation internationale de la francophonie. L'espace francophone déborde peut-être même les frontières de ces États. Même quand nous ne sommes pas dans des pays francophones, nous vivons dans un espace partiellement francophone au sein des communautés non seulement françaises, mais expatriées d'autres pays francophones avec lesquelles nous pouvons partager des activités éducatives de culture de loisirs.

Au cours des séances antérieures, nous avons insisté sur le fait que nous appelons les élus des Français de l'étranger, des citoyens français établis hors de France et des citoyens des autres pays francophones

pour constituer une communauté francophone dans nos pays de résidence. Nous avons eu l'occasion de mesurer que cette idée commence à faire son chemin. Nous espérons que nous aurons l'occasion de la décliner en action opérationnelle dans les prochains travaux de notre assemblée. Pour mettre en valeur la cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts que nous avons visitée, nous appelons le réseau diplomatique culturel éducatif français et francophone dans le monde à se mobiliser. C'est l'objet de la première résolution que nous pouvons présenter. Elle n'apparaît pas à l'écran. Je ne sais pas dans quel point de la présentation elle est. Je vous lis.

Je fais juste une allusion aux trois points qui sont visés en début de cette résolution qui sont le discours du Président de la République qui avait annoncé sa stratégie sur la langue française, et celui par lequel il a inauguré la cité internationale, mais également la convention-cadre de partenariat qui a été signée entre l'organisation internationale de la francophonie et le centre des monuments nationaux dont fait partie le château de Villers-Cotterêts en septembre 2021.

Sur la base de cette visite que nous avons réalisée, nous considérons que l'accueil du XIXe sommet international de la francophonie et de la cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, le 4 octobre 2024, a permis à cette magnifique réalisation de se faire connaître dans l'espace francophone mondial. Nous considérons également que la visite de cette cité par notre assemblée, le 15 octobre 2024, a permis aux participants de mesurer son potentiel d'attractivité et de rayonnement fondé sur les qualités architecturales muséales, scénographiques et écologiques qui en font un espace culturel exceptionnel, permettant de découvrir de manière interactive et ludique l'extraordinaire parcours de la langue française dans le monde et d'accueillir des événements culturels dans son auditorium à Villers-Cotterêts.

C'est pourquoi nous demandons qu'un plan d'action soit élaboré et mis en œuvre dans l'ensemble du réseau diplomatique culturel et éducatif français pour élargir la communication, afin de faire mieux connaître la cité internationale de la langue française et de susciter des projets de voyage, de découverte, visant particulièrement les élèves des établissements scolaires et les professeurs de français et plus largement tous les acteurs et partenaires de ce réseau et de celui de l'organisation internationale de la francophonie. Nous pensons également à la famille des Français établis hors de France qui auraient grand intérêt à connaître cette opportunité de visiter la cité internationale de la langue française en famille à l'occasion de leur séjour en France. Nous demandons que la direction de la cité internationale de la langue française propose des partenariats adaptés à tous les acteurs de ces réseaux français francophones à l'étranger, que ce soit pour des accès à distance, des visites virtuelles, des expositions temporaires, itinérantes ou toute autre modalité qui pourrait être mise en œuvre. Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est la première résolution que nous vous proposons.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des réactions et des demandes de prise de parole ? Nous allons passer au vote. Je donne la parole à Monsieur Laveant.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Je reviens en effet sur ce qui a été dit sur la numérotation des résolutions. Je ne vois pas à qui s'adresse exactement cette résolution et pourquoi nous la faisons. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Cette résolution s'adresse au gouvernement. C'était déjà imprimé dans la version qui sera annexée à notre rapport. Elle s'adresse en particulier au secrétariat d'État en charge de la francophonie et des partenariats internationaux et à l'administration puisque nous appelons une action de notre réseau diplomatique éducatif et culturel et une action de la cité internationale de la langue française elle-même pour que leur coopération nous permette d'avoir un plan de diffusion de l'information sur la cité internationale de la langue française dans l'ensemble des pays où notre réseau est présent.

Secondement, leur coopération nous permettrait d'avoir des ouvertures et des propositions actives par la cité internationale de la langue française, pour que des contenus soient découvrables à distance, par Internet, notamment en partenariat avec des instituts français, avec des alliances françaises, avec des écoles. Au-delà du réseau culturel français, les autres pays de la francophonie devraient pouvoir y accéder et diffuser par leur propre réseau.

Quel est l'objet de notre résolution ? C'est une résolution de principe, d'appel à la valorisation de cet outil par notre réseau diplomatique et d'appel à la cité internationale de la langue française pour qu'elle adapte ses contenus à une diffusion internationale. Sur le site Internet de la Cité internationale de la langue française, nous avons déjà des propositions qui s'adressent principalement au réseau scolaire français sur le territoire français. Nous les invitons à élargir l'ensemble du réseau éducatif et culturel dans le monde.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Président. Chers membres de la Commission. Je félicite effectivement le fait que l'excursion qui a été faite mardi puisse aboutir à une mobilisation de l'ensemble de cette assemblée. N'oublions pas nos collègues conseillers des Français de l'étranger. Je fais aussi référence à la diplomatie francophone qui se met en place dans nos postes respectifs et à laquelle nous devrions participer davantage. Je pense que vous devriez aussi le souligner dans le rapport ultérieurement. Il y a des exemples intéressants en Europe mais aussi hors d'Europe sur les rassemblements des ambassadeurs qui veulent bien autour de l'idée de la francophonie ou des francophones. Je pense que le pluriel est aussi très important. Je vous remercie beaucoup pour votre mobilisation. Comptez sur la mobilisation durable et pérenne de cette assemblée et de l'administration centrale pour que nous ayons vraiment à cœur la francophonie. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci, chers collègues. Merci, Madame la Présidente. Sans plus tarder, je passe la parole à notre collègue Samy qui va nous présenter nos travaux en Commission sur la francophonie et les deux autres résolutions portant sur ce thème.

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je suis ravi de pouvoir restituer ces travaux sur la francophonie, du moins en partie puisque Jean-Hervé a déjà commencé. C'est la prochaine diapositive, voire même deux diapositives plus loin. J'ai un certain nombre de diapositives. Je dis un petit rappel du contexte. L'année 2024 a été une année d'effervescence d'activités foisonnantes autour de la francophonie avec le XIXe sommet de la francophonie de Villers-Cotterêts qui s'est tenu plus tôt ce mois-ci, mais également les Jeux olympiques et les jeux paralympiques de Paris qui ont été vraiment importants pour le rayonnement de la France, de la langue française et de la francophonie à bien des égards. Il y a aussi le trentième anniversaire de la loi Toubon de 1994. J'y reviendrai plus tard.

C'est dans ce contexte que trois sénateurs et sénatrices – Catherine Belrhiti, Yan Chantrel ici présent et Pierre-Antoine Lévi – ont réalisé un rapport que je vous montre ici. Je vous en recommande chaudement la lecture. Il est relativement court. Il fait moins de trente pages. Il se lit très facilement. Il est plein de chiffres et de données très intéressantes. C'est le fruit d'un travail transpartisan. C'est important de le souligner. Nous avons effectivement auditionné deux des trois auteurs et autrices de ce rapport: Madame Belrhiti et le sénateur Chantrel.

Je vous présente quelques données. Je vais juste vous montrer une infographie que je trouvais intéressante et qui montre la bonne santé de la francophonie. C'est la prochaine diapositive. Il y a un certain nombre de données à plus de 300 millions de locuteurs. C'est une augmentation constante. C'est la cinquième langue la plus parlée au monde. C'est la deuxième langue de travail. C'est à rebours de l'impression que nous pouvons parfois avoir d'une francophonie en perte de vitesse. Il y a aussi des éléments qui permettent de le suggérer. Nous y reviendrons plus tard. La langue française et la francophonie se portent bien.

Il y a quelques enseignements clés de cette audition. C'est la prochaine diapositive. C'est pareil au niveau monde et au niveau France. Le premier enseignement est que cette croissance de la langue française est tirée sans surprise par l'Afrique subsaharienne, notamment par la jeunesse africaine et par le plurilinguisme. Les nouveaux locuteurs ne sont rarement que francophones. Ils parlent aussi d'autres langues. Le développement de la langue française doit se faire en complément des autres langues et en promouvant le plurilinguisme. Il ne doit pas se faire au détriment d'autres langues. C'est quelque chose qui a été très clair. Nous avons finalement tout à y gagner parce que le monolinguisme s'installe malheureusement, notamment dans les institutions internationales des Nations Unies, y compris aussi dans l'Union européenne. Nous voyons que le pourcentage de documents officiels qui ont le français pour langue source diminue comme peau de chagrin depuis de nombreuses années. Nous avons donc tout intérêt à promouvoir le plurilinguisme, y compris le développement des langues régionales.

Un autre problème est apparu très clairement. C'est la trop faible trouvabilité et découvrabilité des contenus culturels et scientifiques en langue française, même s'il y a effectivement de véritables succès en la matière avec la plateforme Kern qui héberge un très grand nombre de publications scientifiques en langue française.

Au niveau France, les deux barrières principales qui ont été soulevées à la fois dans le rapport et dans l'audition sont une énorme barrière qui est la trop faible mobilité de la jeunesse, notamment des étudiants et des chercheurs de l'espace francophone. Nous parlons de mobilité dans les deux sens, mais surtout de la mobilité que nous appelons le nerf global, que ce soit la France, le Canada, la Belgique, ou la Suisse, d'où émergent une grande partie des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Nous y reviendrons plus tard, puisque des propositions et des annonces ont été émises et formulées lors du sommet. Nous y reviendrons pour remédier à ce problème.

Je vais accélérer. L'autre grand problème est la pénurie d'enseignants à la fois dans le réseau AEF, dans le système éducatif des pays tiers, mais aussi dans le réseau culturel. C'est apparu comme

quelque chose d'assez fondamental. Pour atteindre le doublement des effectifs dans l'établissement de l'AEFE, il faudrait former 25 000 enseignants de plus, ce qui apparaît aujourd'hui assez improbable quand nous savons qu'il y a un désengouement pour le métier d'enseignant, non seulement pour l'étranger, mais aussi en France et ailleurs en Europe. C'est un phénomène auquel nous devons faire face.

La loi TOUBON que j'ai évoquée tout à l'heure est le socle juridique essentiel de la défense de la langue française. Elle est insuffisamment appliquée. Il y a quelques éléments sur la prochaine diapositive. Le rapport formule 17 recommandations dans un grand nombre de domaines. Ce sera mon dernier propos avant de passer aux résolutions. Il y a la promotion du multilinguisme et des langues régionales, la revalorisation du métier d'enseignant, les FLAM, la mutualisation du réseau culturel, un Erasmus francophone de mobilité. Nous y reviendrons dans le cas de la résolution.

Il y a aussi une découvrabilité accrue des contenus et la lutte contre la fracture numérique qui est aussi apparue comme une barrière majeure. Il y a aussi trois recommandations spécifiques à la loi Toubon pour en améliorer l'application et le périmètre. Désormais, je vous propose de passer à la première résolution qui est en réalité la résolution numéro deux. Je vais vous la lire tout de suite.

La première résolution que nous proposons est la mise en place d'un suivi des recommandations du rapport qui s'appelle « Le Français a encore son mot à dire. Propositions pour une francophonie multilatérale et coopérative ». Je le rappelle encore une fois. C'est le fruit d'un travail transpartisan.

Considérant l'importance d'une francophonie qui puisse répondre aux défis d'aujourd'hui et demain, comme la pénurie d'enseignants, les contraintes budgétaires, la découvrabilité de contenus culturels et scientifiques dans l'écosystème numérique et l'avènement de l'intelligence artificielle, que les 17 recommandations formulées sont le fruit d'un travail transpartisan basé sur un grand nombre d'auditions et de tables rondes, que les Français de l'étranger et les élus conseillers des Français de l'étranger que nous sommes sont des acteurs et interlocuteurs clés pour plusieurs des recommandations formulées dans ce rapport, notamment celle qui entrait dans le dispositif FLAM et au réseau culturel à l'étranger et que la francophonie fait partie des champs d'action et de réflexion de l'AEFE ainsi que de la diplomatie d'influence et du rayonnement de la France et de la culture française dont nous sommes des acteurs au quotidien dans nos circonscriptions, nous demandons au Secrétariat d'État chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, de faire un suivi annuel de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport, afin que notre assemblée puisse faire état des avancées réalisées sur la base d'un compte rendu à la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Deluchey et Monsieur Mayrand.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Ce sera rapide. Ce n'est pas du tout sur le sujet. Je me considère francophone, mais je ne comprends pas ce que veut dire le terme découvrabilité. Je suis désolé. J'aimerais bien que vous m'expliquiez. C'est tout.

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Ça désigne la propension à trouver des contenus scientifiques et culturels en langue française dans l'écosystème numérique.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Oui, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je trouve ça très intéressant, mais ce qui aurait été encore plus intéressant est que nous puissions avoir connaissance de ce rapport auparavant à partir du moment où des sénateurs font un travail transpartisan et de moins de trente pages. C'est magnifique. Ce serait intéressant que nous ayons le fruit du travail qui soit proposé aux membres de l'AFE à chaque fois. Nous voyons ce rapport d'ici, mais j'ai du mal à le lire d'ici. Ce serait intéressant si nous pouvions en être destinataires quand il paraît. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Sur ce point, le rapport est tout frais. Il a été présenté par les auteurs au secrétaire d'État l'année dernière. Sa diffusion est donc en cours. Nous pouvons proposer au secrétariat général de l'AFE d'organiser sa transmission à l'ensemble des conseillers des Français, de l'étranger du monde entier par les postes diplomatiques.

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Je crois que le rapport et une version plus condensée sont disponibles en ligne depuis plus d'une semaine.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Ce serait intéressant si nous avions simplement le lien pour le télécharger.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Merci pour cette présentation. Dans votre introduction, vous parlez de politique publique. Nous ne voyons pas les effets. Nous ne voyons pas comment cette politique publique linguistique fonctionne. Vous parlez aussi de diplomatie d'influence. Cela veut dire que si nous voulons promouvoir la francophonie, c'est aussi pour des considérations économiques. C'est la diplomatie d'influence. Ma question est simple. Dans les considérants, vous ne citez pas le nombre d'instituts français à l'étranger qui sont en train de fermer, d'être cofinancés par les étrangers, et plus par l'État français, et des directeurs d'institut culturel français qui disparaissent et qui sont remplacés par des consuls qui font des fonctions. Ce n'est pas dans les considérants. C'est ce que j'appelle la diplomatie de recul. J'aurais bien aimé voir une notification sur ce point qui est très importante dans les considérants. Merci.

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Merci. C'est effectivement un sujet qui a été évoqué à la fois dans l'audition, dans les discussions de Commission et dans le rapport. Il est aujourd'hui proposé que la mutualisation des moyens pour maintenir ce réseau est essentielle. Nous ne pouvons plus penser que la France puisse seule maintenir la densité de ce réseau culturel à échéance de vingt ou trente ans. La francophonie ne va pas que dans un sens. C'est justement l'établissement d'un réseau à acteurs multiples. La mutualisation des moyens

est une piste à explorer pour sauvegarder, voire étoffer ce réseau culturel. C'est effectivement quelque chose que nous pourrions rajouter dans les considérants voire même dans celui de la résolution suivante, que je présenterai juste après.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention. Il y a une demande. Nous avons réorganisé la salle pour avoir les élus en face. Tu n'es pas dans mon champ. Si vous pouvez respecter les règles pour faciliter ce genre de travail, je vous en remercie.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Troisième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

A priori, je passe à la prochaine résolution. Je fais rapidement une annonce importante qui a été faite au sommet par le gouvernement. Elle porte sur la création de ce qu'il y avait auparavant de cet Erasmus francophone pour faciliter les échanges étudiants et de recherche dans l'espace francophone. Cette annonce a été faite. Ça ne s'appelle pas Erasmus. Ça a un nom un petit peu compliqué. Je vais vous le dire. L'objet est la clarification des modalités financières, administratives et opérationnelles du Programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF) par l'Agence universitaire de la francophonie qui a été missionnée pour mener à bien ce projet. Il manque un mot. Nous le rajouterons donc peut-être dans l'objet.

Je vais rapidement lister les considérants. Considérant l'échec partiel de la stratégie « Bienvenue en France » qui n'a pas été perçue comme aussi accueillante qu'elle l'envisageait, que ce soit par les étudiants extracommunautaires eux-mêmes ou par le corps enseignant; considérant que les élus conseillers des Français de l'étranger que nous sommes sont régulièrement sollicités dans leur circonscription par des étudiants et leur famille souhaitant venir étudier en France, et que la politique d'accueil des étudiants extracommunautaires en France est souvent perçue par ceux-ci comme excessivement démocratique et dissuasive ; que la réussite et l'essor souhaités de la francophonie dépendent pour partie de la mobilité des jeunes au sein de l'espace francophone ; que l'annonce du PIMEF fait partie des mesures phares du XIXe sommet international de la francophonie, dont les effets escomptés se manifesteront dans nos circonscriptions et généreront vraisemblablement une attente forte, nous demandons que les modalités financières, administratives et opérationnelles du programme international, mobilité, employabilité francophone (PIMEF) soient clarifiées par l'Agence universitaire de la francophonie qui est chargée de sa mise en œuvre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Je suis désolé de prendre la parole deux fois sur cette thématique. Je remercie le sénateur Yan Chantrel qui est venu dans notre université panafricaine et qui nous a honorés avec une conférence sur la francophonie. Je ne sais pas s'il est là. Je suis désolé parce que ce n'est pas clair dans l'objet. Ce n'est pas clair dans la demande. Je pense qu'il faut être plus tranchant. Il faut demander qu'il y ait d'abord la mobilité des étudiants francophones en France, et que des moyens financiers et des facilités administratives soient mis en place deuxièmement. Nous ne sommes pas très clairs. Quand nous parlons de modalités financières administratives et opérationnelles, nous ne sommes pas très clairs. Je pense qu'il faut être courageux. Il faut dire les choses si nous voulons que la francophonie continue. Nous ne pouvons pas la faire continuer avec des textes. Il faudrait être tranchant comme le font les anglophones et les Chinois actuellement. Merci.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Je fais une petite intervention. Il manquait un subjonctif sur une résolution précédente. Au troisième point sur celle-là, c'est « que la réussite et l'essor dépendent ». C'est un pluriel.

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Vous avez raison.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité, moins un vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins un vote.

Quatrième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur SAMY AHMAR, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Je dis juste rapidement que cette résolution porte sur une annonce qui a été faite au sommet de la francophonie et qui est en soi une victoire parce que l'Erasmus francophone est quelque chose que nous portons. Il y a eu des résolutions passées l'année dernière qui ont porté là-dessus dans cette assemblée, qui ont même été votées à l'unanimité. Le fait que cette annonce ait été faite est une bonne chose en soi. Il faut maintenant voir les modalités, le périmètre et le budget. C'est donc tout l'objet de cette résolution. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci. Nous allons maintenant passer à la question budgétaire. Nous allons passer très rapidement pour vous dire que nous avons auditionné en commun trois parlementaires avec la Commission chargée du budget des finances. Le compte rendu de cette audition sera conjoint avec la Commission partenaire dans la séquence suivante de restitution de nos travaux. Un des sujets auxquels nous sommes attentifs n'a pas été évoqué au cours de cette audition. C'est celui du pass langue française, éducation, langue française. Je donne les paroles à Catherine Libeaut pour donner le complément de notre Commission sur ce sujet.

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité

C'est un suivi d'une résolution que nous avons déposée en mars 2023. Pouvez-vous passer la résolution, s'il vous plaît ? Nous nous sommes aperçus que le plan éducation langue française – plan éducation, plan école, plan élève, nous ne savons pas trop – va se mettre en place. Nous n'avons reçu aucune information. Dans notre résolution de mars 2023, nous avons demandé à être informés en tant que membre de la Commission. Cela n'a pas été fait. C'est donc une résolution de revendication.

L'objet est « Pass Éducation Langue Française pour les jeunes Français de l'étranger ». Vu la déclaration du Président de la République du 7 avril 2022 relative au « Pass Éducation Langue Française » et la résolution de la Commission de l'enseignement, affaire culturelle, francophonie et audiovisuel extérieur n°08/03/2023 et approuvée par l'AFE et considérant que le « Pass Éducation Langue Française » doit permettre de faciliter l'accès à l'apprentissage ou l'approfondissement ou la certification en langue française établie hors de France et qu'une ligne budgétaire à hauteur d'un million d'euros a été allouée à ce « Pass Éducation Langue Française » sur le PLF 2024, nous demandons que la Commission soit informée du dispositif expérimental de ce « Pass Éducation Langue Française » lancé en 2024 et que soient maintenus dans la loi finance 2025 les montants à hauteur des dépenses engagées en 2024 pour sa mise en place afin de pérenniser ce dispositif. C'est la résolution que nous vous proposons.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Mayrand, Deluchey, Gondard, Loiseau. Ça va faire beaucoup. Nous allons essayer.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Vous avez tout à fait raison de faire cette résolution, Monsieur le Président. Nous avons eu quelques informations budgétaires sur le programme 151. Cette ligne budgétaire « Pass Éducation Langue Française » est au départ dotée d'un million d'euros pour le PLF 2024 et renommée « Pass Enfant Langue Française » avant d'être supprimée en 2025 pour être très clair. La ligne est proposée à la suppression totale dans le budget 2025. A priori, l'expérimentation en cours concerne 14 pays avec

des instituts français et alliances françaises qui ont été sélectionnés. A priori, l'expérimentation aurait coûté aux alentours de 300 000 euros sur l'année 2024. C'est le chiffre qu'on nous a donné. Il y a effectivement peu d'avenir pour l'instant. Je suis très heureux qu'il y ait cette résolution. Merci.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Les destinataires sont le gouvernement et le parlement. Comme Catherine a bien montré que c'était une résolution de revendications, je m'étonne qu'il n'y soit pas rappelé que la résolution que vous mettez au vu dans les considérants a été injustement ignorée. C'est juste pour donner un peu de poids à la résolution. Il faudrait faire un petit considérant en disant que la résolution n'a pas été répondue jusqu'à aujourd'hui. Ce que tu as dit n'est pas présenté dans la résolution. C'est intéressant. Je ne sais pas.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Oui. C'est vrai.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Je voudrais juste préciser que la Commission des finances a été saisie de ce dossier. Le collègue Mayrand a fait mon travail, donc je l'en remercie.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Je dis exactement la même chose que Monsieur Mayrand et Monsieur Loiseau.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu conseiller pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants

Bonjour. Merci pour cette résolution. Notre collègue Mayrand a donné quelques informations. Je voulais juste savoir si nous en savons plus sur le résultat. Comment ça s'est passé ? Nous pouvons maintenir des fonds pour des choses dont nous ne sommes pas au courant. C'est un petit peu bizarre quand même. J'aimerais bien que ce soit un petit peu plus appuyé. Est-ce que ça a servi à quelque chose ?

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité

C'est à nous d'aller chercher l'information à cause du fait que nous ne soyons pas informés. Nous n'avons donc pas envie de mettre nous-mêmes l'information que nous avons été cherchée. On aurait dû nous informer de ce dispositif. Nous avons donc évidemment fait des recherches. C'est sur 14 pays. C'est fait avec les instituts des alliances françaises. Ça va se mettre en place le 15 octobre. Ça va être à peu près sur une année scolaire. Ça va se mettre en place de novembre jusqu'à juin. Nous aurons peut-être un bilan de ce projet en octobre 2025. Nous pourrions effectivement auditionner à ce moment-là pour avoir le résultat de cette expérience. Elle ne sera pas renouvelée en 2025 puisqu'elle n'est pas budgétisée. Pour information, il y a eu 1 million d'euros d'abondés. Les 700 000 euros qui restent sont retournés au ministère.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Il faut retenir que ça démarre en expérimental pour l'année scolaire en cours. La ligne budgétaire n'a pas été prévue pour la loi de finances 2025 puisque ça démarre. Nous demandons qu'elle soit maintenue pour que ça puisse être poursuivi l'année scolaire suivante dans l'hypothèse favorable où l'expérimentation serait conclue par un succès.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci, Madame la Présidente, merci chers collègues pour votre soutien. Nous allons maintenant passer au compte rendu des auditions que nous avons eues avec TV5MONDE sur l'audiovisuel. Je donne la parole à Ellen.

Madame Ellen BOUVERET, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je vais donc faire un bref résumé de cette audition. Nous avons auditionné Monsieur Laurent Cagna qui est directeur des relations institutionnelles et des relations avec la francophonie. Tout le monde connaît la chaîne TV5MONDE. Elle a un petit peu un fonctionnement particulier.

Tout d'abord, je vais vous parler de son financement. Comme vous le savez, c'est une télévision généraliste qui travaille avec d'autres chaînes partenaires. Ce sont des chaînes dont les pays sont le Canada fédéral, Monaco, la fédération wallonne de Bruxelles, le Luxembourg, la Suisse fédérale, la France avec France Médias Monde particulièrement. Elle a un propre studio où il y a quelques émissions qui sont fabriquées. C'est très restreint.

En ce qui concerne ce financement, le budget annuel s'élève à 110 millions d'euros. Il y a un mode de paiement assez particulier. En effet, le budget est décidé d'une année sur l'autre par toutes les chaînes. Cela entraîne une certaine inconfortabilité d'une année sur l'autre pour se projeter dans l'avenir. En décembre, ils savent le montant de leur budget pour l'année suivante. En général, c'est reconduit, mais il est possible qu'il y ait quelquefois des soucis à cela.

Ce mode de financement participatif des États membres précités entraîne une certaine inconfortabilité. La France est le premier actionnaire de cette chaîne avec une hauteur de 70 % du budget total. C'est 7 % pour la Belgique. C'est 7 % pour la Suisse. C'est 4 % pour le Canada. C'est 3 % pour le Québec français. Il y a d'autres chaînes partenaires avec un actionnariat moins important et plus fluctuant. Le financement est donc ainsi constitué.

Je vais maintenant vous parler des pays participants. En effet, les participants sont la Belgique, Wallonne, le Québec, Monaco, Luxembourg, mais il y a également des pays africains à qui nous avons

demandé de rejoindre le club des actionnaires sous la forme d'une charte groupée. C'est assez nouveau. Il y a une charte groupée. À l'intérieur de cette charte groupée se retrouvent donc des pays. Il y a le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la RDC qui est le premier pays francophone au monde, le Bénin, le Gabon, le Congo-Brazzaville. Cette adhésion à cette charte est très favorable, mais elle est assez instable pour les finances, car tous ces pays ont une voix. Si jamais ils décident de ne pas voter le budget en entier, ça implique donc un certain souci.

Je voulais donc maintenant vous parler des applications. TV5MONDE est aussi une télévision qui n'est pas assez connue ni assez distribuée. Il y a notamment des applications pour tous les enseignants avec apprendre et enseigner avec TV5MONDE. Nous voulons justement soutenir ces applications. Il y a également TV5 plus et TV5MONDE tout court. Il a donc été rappelé que cette chaîne généraliste a ce fonctionnement et ce dispositif. Il faut absolument le soutenir. Suite à cet échange avec Monsieur Cagna, il a été proposé par notre Commission que la communication sur le dispositif TV5MONDE soit rendue plus visible par la chaîne avec un meilleur partenariat avec nos institutions, notamment les IRF, les instituts régionaux de formation, la cité internationale de la francophonie de Villers-Cotterêts et les pays adhérents à l'OIF.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci beaucoup, Ellen. Nous n'avons pas de résolution sur ce sujet pour le moment. Nous attendons la prise de fonction de la nouvelle directrice de TV5MONDE pour pouvoir faire un bilan de prise de fonction avec elle à notre prochaine audition. Merci d'avoir souligné l'intérêt pédagogique pour tous les enseignants de langue française, des contenus disponibles et accessibles gratuitement qui ont été une découverte pour certains d'entre nous.

Je passe maintenant la parole à mes collègues Olivier Spiesser puis à Ana et Stéphanie qui présenteront les propositions de résolution consécutives aux auditions de la direction générale de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger et de sa sous-direction chargée de l'aide à la scolarité.

Monsieur Olivier SPIESSER, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette semaine, nous avons donc auditionné l'AEFE: Jean-Paul Negrel, directeur général adjoint, Clothilde Favet, secrétaire générale et Florent Gayet, directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau. C'est vrai que c'est une édition traditionnelle dans la Commission enseignement d'auditionner l'AEFE.

Cette année, nous avons souhaité aborder deux thématiques avec les membres de la Commission, avec la direction de l'agence. C'est la thématique du fonctionnement des instituts régionaux de formation, deux ans après leur création. Il y a eu une thématique qui n'a jamais été abordée à l'AFE. En cette année olympique, nous avons souhaité faire un état des lieux sur les équipements sportifs dans les établissements scolaires du réseau AFE.

Je serai d'abord très rapide sur la rentrée scolaire. Monsieur Negrel nous a fait un compte rendu sur la rentrée scolaire. Je ne vais pas vous donner beaucoup de chiffres. Ce sera dans le rapport final. Il est à noter quand même que nous avons changé de centaine. Désormais, l'AEFE comprend 600 établissements français à l'étranger à la rentrée 2024. Nous en avions 580 l'année dernière. Vous aurez le détail avec les établissements de gestion directe conventionnés et partenaires. Il est également à noter que 26 nouveaux établissements ont rejoint le réseau en obtenant une première homologation. Cette année, c'est une nouveauté en 2024.

Il faut également noter le passage en établissement en gestion directe de l'école française de Téhéran. C'est vrai que la création des EGD est assez rare pour le noter. L'école française de Téhéran est désormais le plus petit EGD de l'agence. Au niveau des effectifs, vous connaissez évidemment toutes ces crises multiformes, les situations de crise et les conflits partout dans le monde. Nous observons quand même que ce réseau AFE se maintient. Il est résilient.

L'enquête rapide de rentrée basée sur les effectifs indique une prévision d'environ 399 000. Nous sommes donc presque à 400 000 élèves dans le réseau, soit une augmentation de 1,7 %. Il faut savoir que cette croissance dans le réseau est portée par les établissements partenaires et les élèves non français. D'ailleurs, à ce sujet, nous aurions à peu près un millier d'élèves français en moins dans les établissements du réseau en cette rentrée 2024. Monsieur Negrel nous le confirmera.

D'autre part, la direction de l'agence travaille actuellement sur un accord-cadre avec la mission laïque française. Nous y reviendrons tout à l'heure. Cet accord-cadre sera probablement signé dans l'année 2025 entre l'AEFE et le nouveau président de la mission laïque. L'AEFE accompagne ses établissements de la MLF au Liban, en Espagne, en Italie, en mettant à disposition un nombre important d'enseignants.

Je ne vais pas revenir sur les crises, les conflits et les crises géopolitiques qui ont quand même un impact sur le réseau. Je donnerais simplement deux exemples de pays. Il y a bien sûr le Liban avec ses 64 établissements et ses 60 000 élèves qui restent une préoccupation majeure pour l'agence. Nous avons observé le départ de certaines familles du Liban vers la France ou d'autres établissements du réseau, notamment à Chypre, aux Émirats arabes unis et en Égypte. L'enseignement à distance fonctionne et est toujours proposé aux élèves qui sont scolarisés dans les établissements du Liban.

Je dis un dernier mot sur le Niger. Vous savez que le lycée français de Niamey quand même a terminé l'année scolaire dernière. Il a fonctionné pendant un an en enseignement à distance pour 174 élèves. Un accompagnement financier de l'agence a été mis en place pour aider ces élèves à passer leurs examens. Ils ont passé leurs examens à Lomé avec une prise en charge des billets d'accueil et l'accueil des familles. Malheureusement, le lycée a fermé ses portes à la rentrée dernière.

Il y a une autre situation un petit peu plus délicate qui n'a rien à voir avec les crises précédentes. C'est l'impact de la TVA sur les 11 établissements du Royaume-Uni. Le gouvernement britannique prévoit de soumettre les établissements scolaires privés, ce qui inclut quand même 11 établissements du réseau du Royaume-Uni, à la TVA de 20 % à partir du mois de janvier. Ça va avoir un impact énorme sur les frais d'écologie et l'enveloppe des bourses scolaires. Monsieur Negrel nous a répondu que l'AEFE essaye d'anticiper cet impact pour accompagner les établissements, en particulier le GD Charles de Gaulle.

J'en reviens très rapidement à nos deux thématiques que nous avons abordées avec la direction. Concernant les instituts régionaux de formation, vous savez que la formation est devenue un enjeu central du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Elle vise à doubler les effectifs des élèves à l'horizon 2030. Ces IRF ont été créés par la loi du 22 février 2022. Ils sont opérationnels depuis février 2023. C'est donc très récent. Ça a un an et demi. Nous pouvons dire une chose très positive. Ce budget des IRF est en augmentation de 20 % en 2024. Il passera de 14,5 millions d'euros à 19 millions d'euros. C'est donc une offre de formations très riche pour les enseignants. Nous pouvons dire que c'est une montée en puissance de la formation des enseignants pour cette année 2024. Il y a un budget en nette hausse. Il y a une satisfaction des personnels sur cette offre, riche et diversifiée des formations pour le personnel enseignant.

Je parle une minute sur les équipements sportifs. C'est parfait. Vous savez que l'éducation physique et sportive occupe une place très importante au sein des établissements français à l'étranger. L'éducation

physique est enseignée de la maternelle à la terminale avec des horaires obligatoires, des programmes, des épreuves au baccalauréat. Il arrive parfois que des apprentissages ne puissent avoir lieu faute d'installations sportives et d'équipements sportifs permettant la pratique sportive.

L'AEFE a mené une enquête l'année dernière avec le concours de l'inspecteur pédagogique régional EPS au sein de l'AEFE. 180 établissements ont répondu à cette enquête. Je dis une bonne nouvelle. Nous notons quand même que 50 % des établissements, notamment les établissements en gestion directe, disposent d'installations sportives au sein de leurs établissements.

Il y a une note un petit peu plus négative sur la pratique de la natation qui est normalement obligatoire dans les classes de sixième. Il est évident que la pratique de la natation est un coût certain pour les établissements. Nous avons des EGD à 80 % qui ont des cycles de natation. Ils pratiquent donc la natation dans leurs établissements. Nous avons des EGD qui ont des cycles de natation à 80 %. Ils pratiquent donc la natation dans leurs établissements. Dès que nous allons vers des établissements partenaires ou vers des établissements que nous avons mentionnés, cela chute terriblement. Les petits établissements manquent de structures sportives.

Il y a un dernier point sur l'intégration scolaire des enfants et des adolescents handicapés. C'est terminé. Merci. C'est vrai qu'une audition de 2h30 résumée en trois minutes est assez difficile. La résolution porte sur les instituts régionaux de formation. Chers collègues, comme vous le savez, nous participons au conseil d'établissement dans les établissements du réseau. Je vous lis donc l'objet. C'est la participation des conseillers des Français d'étranger au conseil des affaires administratives et financières des instituts régionaux de formation.

Je vais rapidement lire les considérants parce qu'il n'y en a que quatre. Vu la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et considérant que les conseillers des Français de l'étranger peuvent être consultés sur toute question concernant les Français établis dans leur circonscription, et notamment sur les questions relatives à l'enseignement français à l'étranger; que les conseillers des Français de l'étranger sont membres de droit, avec voix consultative, des conseils des établissements relevant de l'AEFE; que les instituts régionaux de formation ont un statut d'établissement en gestion directe de l'AEFE invocation de formation; que la formation est devenue un enjeu central du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger visant à doubler les effectifs des élèves à l'horizon 2030; nous demandons la participation en présentiel ou distanciel, à titre consultatif, des conseillers des Français de l'étranger au conseil des affaires administratives et financières des instituts régionaux de formation.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame Ouammar.

Moment d'échange avec la salle

Madame Saliha OUAMMAR, élue conseillère pour le groupe écologie et solidarité

C'est une question sur un point qui m'avait frappée où tu avais dit, Olivier, qu'il y avait un recul des élèves français dans les lycées du réseau. C'est effectivement ce que je constate aussi. J'avais posé la question dans ma circonscription. Il n'y a apparemment pas de seuil limite ou de taux minimum d'élèves français dans les établissements à l'étranger. Il faudrait que nous soyons vigilants à ça d'autant plus que nous savons qu'il y a aussi un problème de mixité sociale. Il y a moins en moins de Français

des classes moyennes et inférieures. Je crois qu'il y a là un double problème. Nous serions bien inspirés d'être vigilants là-dessus. Merci.

Madame Catherine PASCAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Solidaires et Indépendants

Au lycée d'Alexandrie par exemple, c'est 9 % d'élèves français. Nous avons un problème d'évaluation. Nous allons maintenant demander à tous les élèves entrant au lycée français égyptien de régler leurs droits de scolarité en euros parce qu'il y a eu un déficit avec la dévaluation de 6 millions d'euros pour le lycée. Nous avons constaté que c'était 2,5 une place avant en entrant en terminal. À cette rentrée, nous étions à 1,2 pour une place.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons poursuivre. Ça ne concerne pas directement la résolution. Je suis désolée. Nous perdons du temps.

Monsieur Olivier SPIESSER, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Ce chiffre sera confirmé début novembre avec l'enquête lourde de l'AEFE. C'était l'enquête rapide de rentrée. Il faut donc attendre. Monsieur Negrel a donné quelques explications sur le nombre de familles en diminution d'expatriation, le nombre de boursiers en moins, les frais de scolarité élevés également.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité. Il nous reste neuf minutes pour finir la présentation de ce rapport.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Madame Ana SAINT-DIZIER, élue conseillère pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons fait l'audition de la sous-direction de l'aide à la scolarité et de la direction du développement avec notre collègue Vanessa Léglise que je me permets de remercier puisqu'elle est dans la salle. C'est toujours très efficace. Nous avons donc fait un bilan définitif de la campagne 2023-2024 et un bilan intermédiaire 2024-2025. Je parle des points importants. Il y a beaucoup de chiffres. Vous verrez ça à l'écrit dans les rapports.

Les points importants sont les suivants. Nous sommes sur un nombre de bourses attribuées en baisse entre 8 % et 5,6 % pour le rythme sud que le dispositif des aides qu'on appelle les bourses – ce sont en fait des aides à la scolarité, la terminologie est importante – ne concerne que 20 % des élèves français scolarisés dans le réseau.

Il y a un taux de rejet sur cette campagne 2023-2024 en hausse par rapport à n-1 et qui est de l'ordre de 18 %. Le pourcentage des familles est à 100 % donc c'est très important. Ce sont les plus vulnérables. Il est stable. Le fait marquant est sur les frais de scolarité en hausse généralisée et assez conséquente dans l'ensemble du réseau. Il y a plus de 14 % grosso modo et 22 % dans le rythme sud. Il y a donc une

hausse des dépenses malgré la baisse du nombre d'élèves bénéficiaires du fait de cette hausse des frais de scolarité. Je vous laisserai lire les chiffres pour le bilan intermédiaire 2024-2025.

De toute façon, nous verrons ça en Commission de mars avec un bilan définitif. Nous avons fait un point sur le calendrier des conseils consulaires, puisque les dates des CCB2 en rythme nord tombaient pendant les vacances scolaires. Des dérogations ont été refusées pour la plupart. La sous-direction nous a expliqué que c'est lié à des contraintes à cause ou grâce à la mise en place du nouveau logiciel de traitement des aides à la scolarité. Nous passons donc de Scola qui était cet outil extrêmement vétuste à Scolaide qui devrait donc être lancé en janvier 2025. Il sera en période d'implantation fin novembre 2024, d'où le fait que les dérogations pour tenir les conseils plus tard en CCB2 n'ont pas été acceptées. Nous pouvons espérer que cette modernisation des outils va apporter une efficacité et pouvoir libérer du temps des agents et des services sociaux pour un suivi personnalisé des familles.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, élue conseillère pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

La première résolution porte sur les bourses. Elle vise à faciliter le travail des membres de la CNB en priorité.

Vu l'article 531-45 du Code de l'éducation qui dispose que la CNB donne son avis sur les propositions de bourses des Commissions locales et considérant que les membres de la CNB doivent disposer des documents préparatoires dans un délai raisonnable avant la tenue de la CNB; que ces mêmes membres doivent consulter le calendrier proposé par l'AEFE pour la campagne boursière dans un délai raisonnable afin notamment d'éviter des conflits d'agenda entre les dates proposées aux présidents des conseils consulaires pour les CCB, d'une part, et les sessions à l'AFE ainsi que les congés scolaires du réseau, d'autre part; que le service d'Aide à la Scolarité a un devoir de transparence vis-à-vis des élus et des familles boursières sur les décisions prises; nous demandons que les documents préparatoires, y compris la proposition de calendrier pour la campagne boursière, soient transmis au moins 10 jours en amont de la tenue des CNB et que le procès-verbal de la CNB soit présenté aux membres de la CNB dans un délai d'un mois après sa tenue et publié sur le site de l'AEFE après validation. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons devoir passer directement au vote. Le timing doit être respecté. Est-ce que vous proposez une reformulation ?

Moment d'échange avec la salle

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Plein de choses se mélangent. Nous parlons en même temps de la Commission nationale et des conseils en formation de bourse. Ça n'apparaît pas dans la demande. C'est un premier point. Il y a donc un souci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Si je peux me permettre de résumer en une phrase, la CNB a été amenée à valider un calendrier de la campagne boursière qui comprend les dates de convocation des CCB. C'est sur la base de cette décision

prise en CNB que les postes reçoivent des instructions transmises au président de conseil consulaire. C'est donc bien la CNB qui est l'instance de légitimation des contraintes de calendrier qui sont imposées au président de conseil consulaire. C'est l'objet de la résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons devoir passer au vote. Il nous reste trois minutes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée moins une abstention.

La résolution est adoptée moins une abstention.

Huitième résolution de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Frédéric SCHAULI

La résolution suivante porte sur les AESH et l'aide à leur financement. L'objet est la communication de la grille tarifaire du taux horaire de rémunération des AESH pour chaque pays et mise en paiement au fil de l'eau.

Vu le code de l'éducation nationale en ces articles L452-2 et D534-45 à D531-51 et vu l'instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythme nord et sud 2024-2025; considérant que le dispositif d'aide à la scolarité qui inclut l'aide aux financements des ASH constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFE pour de nombreux enfants français de l'étranger et que la résolution ENS numéro 3/03/2023 a été votée à l'unanimité par l'AFE lors de la session mars 2023 ; nous demandons donc le poste consulaire commun aux familles, la grille tarifaire du taux horaire de rémunération des ASH appliqué localement, que l'AEFE assure le règlement au fil de l'eau, des aides à destination des familles, que le poste consulaire informe tous les membres du conseil consulaire des demandes et des aides attribuées.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons directement passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Conclusion de la Commission de l'enseignement des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous avons prévu trois prises de parole. Nous en ferons une seule sur les trois, celle sur la mission laïque française. Je donne la parole à Stéphanie. Nous vous reparlerons de la NEF et du développement durable la prochaine fois.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il n'y a plus de résolution. J'aimerais que nous concluons par respect pour la Commission des finances qui doit passer après.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, élue conseillère pour le groupe des indépendants, démocrates et progressistes

L'audition sur la MLF fait suite aux auditions résolution et motion de mars dernier. Nous avons donc auditionné monsieur Masset, monsieur Mériot et Madame Buzyn. Ils sont tous les trois présidents, directeurs et directeurs adjoints. En préambule, Monsieur Masset nous rappelle que la MLF compte 108 établissements, 61000 élèves. Ce sont des établissements avec des statuts différents dont 32 en gestion pleine sur la Méditerranée et le Proche-Orient, 15 en mode entreprise et 61 en partenariat avec des écoles locales dans lesquelles existent des filières et sections françaises non homologuées.

La MLF est mandatée par de grandes entreprises pour les accompagner sur des projets d'expatriation, notamment en Amérique du Nord. Cette année, concernant les inscriptions à la rentrée, nous constatons une érosion de 3 % en global dont 10 % sur la maternelle et c'est une baisse qui est bien plus marquée sur l'Espagne et le Liban. Au Liban, tout est fermé avec un établissement qui est touché par les bombardements actuellement.

Pour en venir aux mesures prises par la MLF depuis notre dernière session, la MLF s'appuie sur de nouvelles compétences, celles de son président et celles d'une Commission financière indépendante. À court terme, des mesures fortes ont été prises avec un début de redressement financier. Il y a eu des hausses de droit d'écolage, des économies de coûts, des gels, des abandons de projet immobilier et un travail sur la facturation et le recouvrement.

La direction vise un excédent brut d'exploitation à l'équilibre sur 2024-2025 et pense pouvoir tenir l'objectif. L'accord avec l'AEFE sera renégocié l'an prochain quand il y aura plus de recul. En attendant, un avenant est en cours de signature qui prévoit un report du paiement de la dette. À moyen terme, la MLF a d'abord un plan MLF 2030. Elle a identifié quatre piliers de transformation pour se moderniser et faire face à la concurrence.

Nous parlons du cap sur le développement international avec la recherche de nouvelles implantations géographiques. Des négociations sont en cours avec 13 établissements étrangers non homologués en Afrique. Puisque je dois conclure, en résumé, vous verrez le rapport. Il y aura plus de détails. Nous sommes assez satisfaits des avancées qui ont été menées depuis la dernière session. La crise de liquidité à court terme est évitée et une transformation s'opère à moyen terme. Nous ferons un suivi d'étape à la prochaine session. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Nous vous remercions de votre attention. Nous traiterons de la question du développement durable que nous avons engagée cette fois-ci à la prochaine session. Vous pourrez prendre connaissance des conclusions de notre travail de cette première étape dans notre rapport qui sera détaillé sur ce point.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Tant que j'ai encore votre attention, je dis un point important. Il y a une modification de l'ordre du jour pour demain. Nous allons reprendre à 14h15 au lieu de 14h30. Vous étiez tous présents à la présentation de la directrice de France titres qui nous a parlé du COS. Nous ferons le point demain en un quart d'heure pour finaliser le nom que nous devons communiquer. Un e-mail vous sera envoyé par le secrétariat général. Merci beaucoup. Transmettez-le aux membres de vos groupes qui ne sont pas présents en plénière. Je vous dis à demain et je passe la présidence à Alexandre Bezardin. J'invite la Commission des finances à rejoindre la tribune. Merci.

INTERVENTION DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mes chers collègues, je vais vous demander de reprendre votre place afin que nous puissions commencer la présentation des travaux de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité avec le président Renaud Le Berre et son vice-président Benoît Mayrand ainsi que tous les membres de sa Commission. Merci beaucoup.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Bonsoir, chers collègues. Messieurs, les sénateurs. Nous allons donc vous présenter le rapport de Commission en plusieurs points. Merci bien nous allons donc présenter le premier point sur le budget qui est le PLF 2025 et sur l'exécution du budget 2024. Nous allons passer au tour de parole. Dans un premier temps, je vais donc demander à ma collègue Daphna de présenter l'audition de Monsieur Petit, un député des Français de l'étranger.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. La Commission des finances, de la fiscalité et du budget et la Commission de l'enseignement ont auditionné des parlementaires, les députés des Français de l'étranger Frédéric Petit et Karim Ben Cheïkh ainsi que le sénateur des Français de l'étranger, Ronan Le Gleut.

Leurs interventions ont principalement porté sur les programmes 151, 185 et 105 avec une petite louche pour le programme 209 qui ne concerne pas directement les Français de l'étranger puisqu'il s'agit de l'aide au développement. C'est tout de même intéressant.

Le député Monsieur Petit a d'entrée de jeu souligné que notre diplomatie d'influence a d'énormes pistes de progrès. Il pense effectivement que les crises mondiales que nous vivons depuis deux ans prouvent que cette diplomatie d'influence se trouve au cœur de ces affrontements. Ce n'est pas faux.

Le député Monsieur Petit était relativement optimiste sur le budget qui a été déposé par le gouvernement le 11 octobre dernier. Ça devait être la seule personne. Il y avait tout de même une grosse inquiétude sur le volet de l'aide au développement dont je pense qu'il sera en baisse. Sinon, le budget serait un peu en réduction, mais il faut relativiser car il était en hausse en 2022 et en 2023. Il y a tout de même un rappel sur le budget 2024. Il n'a pas encore été exécuté dans son entier. Nous ne pouvons donc pas le juger avant l'année prochaine.

Le député Monsieur Petit a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de poursuivre les réformes. Il a souligné le fait que les fonds et les responsabilités sont encore trop souvent éclatés entre divers ministères, parfois cinq. Vous avez donc le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la culture, l'éducation, la recherche et le budget. C'est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. Il nous a donné trois exemples très intéressants. Le premier exemple de réforme souhaitable : trois opérateurs forment des professeurs dans le monde. Vous avez l'institut français France Éducation internationale et les instituts régionaux de formation. Ils pourraient être plus efficaces s'ils se concertaient. Ils ne se parlent pas. Le deuxième exemple est plus positif. C'est le suivant : depuis deux ans, Business France travaille avec l'institut français pour amener des entreprises culturelles et créatives à l'étranger et ça marche. Le troisième exemple est moins positif. C'est le suivant : des réseaux comme l'AEFE, France média monde et FLAM cherchent à se développer, mais ce développement se fait en silo.

Concernant le programme 151, le député Monsieur Petit a rappelé que l'AEFE ne gère directement que 10 % des établissements. Alors que la subvention a été rabaissée pendant des années, elle a été montée de 100 millions d'euros en six ans pour atteindre 450 millions d'euros environ. Il faut comparer ce montant au chiffre d'affaires de l'entièreté du réseau qui est de 4 à 5 milliards d'euros.

Pour Frédéric, le développement du réseau ne pourra se faire qu'en coopération. Les objectifs de doublement des effectifs scolarisés ne peuvent être envisagés que dans une optique de coopération. Nous avons eu des échanges intéressants. L'un des intervenants a notamment soulevé le problème de la mixité sociale dans les établissements du réseau de l'AEFE. Nous n'y trouverions en effet que des élèves issus de milieux très aisés ou bien des élèves boursiers issus de milieux très défavorisés. Il manque évidemment une catégorie que sont les élèves de la classe moyenne.

Le député Monsieur Petit a estimé qu'entre 10 000 et 30 000 élèves seraient ainsi exclus du réseau de l'AEFE pour des raisons financières. Il a cité comme possible piste d'amélioration l'exemple de la Hongrie. Le gouvernement hongrois contribue au lycée français de Budapest pour 100 000 euros, ce qui permet d'intégrer des élèves issus des milieux défavorisés. Pour cela, il faut évidemment dialoguer avec les autorités locales, nous a-t-il dit. Je vais laisser la parole à mon collègue de la Commission de l'enseignement.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité

Nous avons aussi reçu le député Karim Ben Cheikh et le sénateur Ronan Le Gleut. Je voudrais mettre ça en contexte parce que nous n'avons aucun chiffre. Tout est encore soumis au débat au parlement, aux amendements et à l'arbitrage du gouvernement avec le 49.3 ou pas de 49.3. C'est donc resté une discussion un peu philosophique ou idéologique. Je vais reprendre la métaphore que le Président Baptiste Heintz a utilisée en ouverture de séance qui était celle du canari. Le contexte est que nous avons un canari.

C'est notre Premier ministre Barnier qui nous a annoncé qu'un sacré coup de grisou nous menaçait si nous ne prenions pas en compte les problèmes que pose le budget. Nous avons eu deux écoles : une pense que les contraintes liées à la réalité n'existent pas et une autre pense – si je garde cette métaphore – que nous avons été trop cigales. Ronan Le Gleut était le côté cigale. Karim Ben Cheikh était du côté des réalités qui peuvent être modifiées, entre autres avec plus d'impôts. C'est à peu près à ça que se résume la discussion.

Vous pourrez lire les quelques petits détails supplémentaires dans notre rapport. C'était le fond du débat. Est-ce que le budget est un véritable problème qui doit dominer nos décisions aujourd'hui parce que nous avons laissé filer les comptes ou est-ce que nous pouvons résoudre ce problème à travers l'impôt entre autres et continuer comme avant, c'est-à-dire demander toujours plus de crédit ? Il n'y a pas de résolution à l'issue de cette audition puisque nous n'avons aucun chiffre précis.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, élue conseillère pour l'union des Républicains, des centres et des indépendants

Nous avons eu l'audition de Madame Pauline Carmona ce matin. Elle est intervenue sur un point. J'évoquerai quatre points pour vous. Madame Carmona nous a présenté l'architecture globale du programme 151 de la mission « Action extérieure de l'État ». Le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire. La première action offre un service public de qualité aux Français à l'étranger. Elle se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger, service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

L'action deux porte sur l'accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française. Elle correspond à l'octroi des bourses scolaires pour les familles à revenu modeste, à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap – ce qu'on appelle désormais ASEQ –, au pass éducation langue française qui a été une nouvelle mesure prise en 2024.

La troisième action porte sur l'instruction des demandes de visa qui est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Il faut savoir qu'ils sont obligés d'intégrer la gestion des frais de contentieux de refus de visa depuis le 1er janvier 2022. Je vous passerai les chiffres. Vous les verrez dans le rapport final de la Commission des finances. Après avoir connu une certaine stabilité, les crédits du programme 151 ont augmenté en 2021 en 2023 et 2024 en faveur du soutien à nos ressortissants : hausse de l'aide à la scolarité et du développement des projets de modernisation.

On nous a également parlé de quelque chose de curieux au sens presque philosophique du terme, puisque c'était désormais la DFAE qui devait s'occuper des frais de rapatriement des Français du Vanuatu en Nouvelle-Calédonie dans le programme 151. Avant, ils étaient gérés par le ministère de la Santé. Il a donc été indûment attribué à la DFAE. Nous en parlerons peut-être ensuite.

Le deuxième point évoqué par Madame Carmona est l'exécution du programme 151 jusqu'au 1er septembre 2024. Pour le programme 151, la dotation s'établit à 165,6 millions d'autorisations d'engagement et 165,2 millions de crédit de paiement en 2024. Après application de la réserve de 5,5 %, les crédits disponibles en début d'exercice s'élèvent à 156,5 millions en autorisation d'engagement et 156 millions en crédit de paiement. L'annulation de crédit de 3,5 millions ayant été déduite de la réserve de précaution, la réserve s'élève désormais à 5,6 millions d'euros.

La programmation devait être globalement respectée, mais elle a été marquée par les points suivants, dont les élections européennes qui étaient budgétées. Je vais vous passer les chiffres. Par contre, il faut savoir – vous l'avez tous anticipé – que l'organisation des élections législatives n'a pas été anticipée et pour cause. C'est donc cette organisation qui a fragilisé l'équilibre du programme 151. Le coût total de ces élections s'élève à 5,4 millions non budgétés en loi de finances 2024.

Dans le cadre des élections, il faut normalement savoir que le ministère de l'Intérieur prend 70 % du coût et 30 % pour la DFAE, pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous attendons un transfert de gestion de 4,23 millions pour octobre 2024. Nous avons bien compris que ce n'était pas du tout assuré. Madame Carmona a vraiment insisté sur le fait que ce transfert était indispensable.

Au rétablissement de l'équilibre du programme 151 qui affiche un solde négatif annuel de 4,30 millions en autorisation d'engagement et 4 millions en autorisation en crédit de paiement au 31 août 2024, l'enveloppe pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers a été revue à 1,5 million. Elle est donc légèrement en hausse en 2024. Il y a effectivement eu plus de demandes et il a donc fallu effectivement abonder à 2 260 000 euros pour le versement de cette allocation.

Il y a 110 667 euros pour les bourses scolaires. S'agissant des crédits, je sais que la Commission de l'enseignement ne va pas être contente. S'agissant des crédits dédiés éducation langue française, c'est une mesure expérimentale qui s'appuie sur les instituts et les alliances françaises, mais nous pensons que ça ne va pas être poursuivi.

Le troisième point était le bilan des élections européennes et législatives. Je vais peut-être faire un peu plus court et ne pas y revenir. Le quatrième point est sur les bourses scolaires et ça vous intéresse tous. Les moyens alloués pour les bourses ont été portés à 118 millions en 2024. C'était donc un peu plus qu'en 2023. Les crédits disponibles ont été portés à 2,26 millions pour l'AES et ceux pour le versement des bourses à 110 millions. Je te laisse reprendre pour le PLF de 2025.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Daphna. Cécilia va maintenant nous présenter le PLF 2025.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Merci. Je ne veux pas vous donner trop de chiffres parce que nous n'en avons pas eu tant que ça. Nous notons une absence de chiffres détaillés par écrit à travers ce que nous appelons la note Achille qui nous est transmise chaque année comme la loi le demande pour préparer ces auditions budgétaires. Ça n'a pas été possible cette année. Nous le regrettons donc. Un de nos avis portera un petit rappel à la loi en la matière puisque, pour ceux qui sont élus à l'AFE depuis sa création en 2014, c'est la première fois que nous avons travaillé sans ces tableaux. Néanmoins, nous remercions l'administration qui nous a fourni des éléments budgétaires et des éléments sur les emplois lors des auditions.

La promesse de 700 nouveaux emplois sur les quatre prochaines années ne pourra pas être tenue. Il n'y aura pas de réarmement de la diplomatie. Ce n'est plus d'actualité, mais il y a malgré tout une création de 75 équivalents temps plein prévue pour l'année prochaine. C'est malgré tout positif si nous devons trouver quelque chose de positif dans ce PLF. Nous souhaitons évidemment qu'ils soient surtout déployés sur le programme 151 pour le renforcement des services consulaires.

Le député Ben Cheïkh nous a alertés sur quelques éléments concernant 2025. Il nous a notamment alertés sur le fait que le personnel réparti sur les différents programmes du 209 et du 151 glisse vers le 105. Cela veut dire que tout le personnel de tous les programmes est maintenant dans le programme 105. Du coup, les parlementaires ne pourront plus proposer des hausses d'emploi dans un des programmes en prenant l'autre. Par exemple, ils pouvaient proposer que nous en ayons plus dans les services consulaires et moins dans d'autres programmes. Nous ne pourrons donc plus faire d'amendement au PLF pour récupérer sur ce que nous appelons le T2 d'un autre programme. Le T2, ce sont les ressources humaines. Il y a un seul titre T2 pour tout le ministère. En revanche, ça permet une plus grande flexibilité pour l'administration de manière à ce qu'une hausse imprévue de coût sur une des enveloppes budgétaires n'aille pas mettre en péril le paiement des agents en fin d'année. Les crédits de plus de 2 millions pour la dématérialisation de l'État civil sont aussi bienvenus. Nous avons aussi eu une augmentation du vote par Internet. Un nouveau marché avec le même prestataire a été renouvelé cet été. Ça apportera donc aussi des améliorations sur les années suivantes.

Il a été souligné par certains sénateurs auditionnés que la mauvaise gestion des gouvernants précédents est à l'origine des coupes budgétaires massives auxquelles nous devons faire face sur 2025. Nous parlons donc de 150 millions d'euros sur l'action extérieure de l'État, 9 millions sur le programme 105 qui est donc l'action de la France et de l'Europe en Europe et dans le monde, moins 45 millions en crédit de paiement sur le programme 185 qui est le programme de diplomatie culturelle et d'influence, moins 14 millions sur le budget de l'AEFE. Il y a une baisse de 8 millions sur le programme 151 français à l'étranger et affaires consulaires. C'est quand même toute l'aide sociale, les services consulaires.

Pour aller dans le détail sur celui-ci, nous avons moins 2,5 millions sur les services publics aux Français de l'étranger, moins 7 millions sur l'accès des réseaux AEFE de langue française. Cela consiste en deux enveloppes. L'une est la subvention versée au titre des aides à la scolarité. Ce sont donc les bourses sur critères sociaux. Il y a une baisse de 6 millions. Celle de l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers qui est l'AESH dont tu parlais a une augmentation de 200 000 euros. Comme vous le savez, il y a eu des difficultés cette année. Elle n'était pas assez provisionnée pour payer toutes les AESH. Nous avons 400 000 euros en moins sur le STAFE.

Il y a la suppression du Pass Langue Française en 2025. Nous avons moins 800 000 euros sur l'aide sociale, moins 200 000 euros sur les OLES. Ça ne paraît pas beaucoup, mais c'est quand même 14 % de l'enveloppe totale. Il y a une non-prise en compte de l'inflation mondiale dans le PLF 2025. Autant vous dire que ça va faire mal pour les Français de l'étranger l'année prochaine.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Alexandre Bezardin, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons prendre une question dans la salle. Je donne la parole à Radya Rahal.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci, Monsieur le Président. J'ai une question sur l'enveloppe des bourses. Est-ce que tout a été consommé ? J'ai constaté que nous ne consommons pas tout le budget d'année en année. Avez-vous des chiffres ?

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

L'an dernier, il y a eu 110 millions de consommés sur le total de 116 millions. Il faut aussi dire qu'il y a une réserve de précaution de 5,5 %. Même quand nous annonçons par exemple que nous passons le STAFE de 2 millions à 1,6 million, les 2 millions n'étaient pas disponibles. C'était 1,8 million. Il y a 5,5 % de réserve de précaution. Ensuite, le million six est au niveau de la consommation de cette année. Cela fait quand même une diminution du budget parce qu'il va aussi y avoir une réserve de précaution. Nous avons un gros problème. Nous ne connaissons pas la réserve de précaution qui sera appliquée au plan de finance 2025. Ça a été 5,5 mais ça pourrait être 6, ça pourrait être 7. Ça pourrait être beaucoup plus important. Cela va encore raboter le budget à la fin si jamais la réserve de précaution est augmentée. En tout cas, pour les bourses scolaires, c'était 110 millions. Cela a permis de redéployer l'argent qui manquait pour les AESH. Il a manqué un petit peu d'argent l'an dernier. Cette non-consommation finale des bourses a permis de compléter l'aide qui était nécessaire pour monter à 2,2 millions d'euros pour les AESH.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Vous savez justement comme moi que nous rabotons lorsque les budgets ne sont pas consommés.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Cela veut aussi dire que ça a été mal prévu. Il faut aussi être honnête. En revanche, quand nous voyons qu'il y a une ligne budgétaire qui est concernée pour le Pass Éducation à 1 million d'euros, personne ne savait comment ça fonctionnait. Nous faisons un test expérimental qui va coûter 300 000 euros. Il va y avoir 750 000 euros de restes sur cette ligne budgétaire. À un moment donné, c'est aussi une intelligence d'anticipation à avoir en amont.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Oui, merci. Nous avons une résolution. Nous allons attendre un petit peu parce qu'elle n'est pas arrivée. Nous allons continuer l'audition. Nous allons maintenant auditionner le point deux. Pouvez-vous passer le point deux, s'il vous plaît ? Ils partent sur le PLFSS et la CFE. Nadine s'occupe de faire un résumé assez bref.

Reprise des travaux

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Les intervenants étaient Élise Seck, chargée de mission à la direction des affaires communautaires et internationales de la DSS, Isabelle, la présidente du conseil d'administration de la CFE et Pierre Tinel, directeur général adjoint de la CFE. Nous avons ensuite Shahrjerdi et Julie Fort de la mission des conventions et de l'entraide judiciaire du MEAE.

La CFE est une caisse de sécurité sociale volontaire à la mission de service public placée sous la double tutelle du ministère des Affaires sociales et du Budget. Elle est actuellement dans une situation financière préoccupante car son cœur de métier ne lui permet plus de couvrir les frais de gestion depuis 2018. Cela entraîne un déficit de l'ordre de 7 millions d'euros pris sur les réserves pour l'année 2023. C'est une situation qui ne peut être pérenne, car elle met en danger l'existence même de la caisse à moyen terme. Les causes sont la diminution du nombre de contrats de groupe, car les entreprises envoient de moins en moins d'expatriés à l'étranger. Il y a évidemment eu la pandémie COVID-19, mais en 2018, tous les prix des nouveaux contrats avaient été sous-évalués et sont donc déficitaires.

Ensuite, l'État a diminué sa subvention pour soutenir la troisième catégorie aidée depuis 2011, car la CFE générait d'importants bénéfices en 2011. Le coût annuel de la troisième catégorie aidée pour la CFE est de l'ordre de 4,5 millions d'euros annuels. Ça change chaque année. La tendance sera à la hausse. En 2018, il y a eu la décision prise de geler définitivement la cotisation des anciens contrats dits contrats ex à partir de 2025, alors que les adhérents de ces contrats vieillissent et que le coût de la santé augmente. En 2023, ce coût pour la CFE a été de 11 millions d'euros et cette tendance va aller à la hausse.

Il est donc urgent de réagir en modifiant le cadre législatif, en empêchant d'augmenter les cotisations des contrats ex, en demandant un abonnement de la subvention du MEAE à la troisième catégorie aidée, en augmentant le montant des cotisations de tous les contrats pour qu'ils ne soient plus déficitaires et en réfléchissant à un mécanisme de protection à l'entrée protégeant du mauvais risque. Ce mécanisme est bien entendu compatible avec les principes de solidarité de la sécurité sociale. Par exemple, je pense à remettre en place le principe de rétroactivité selon des modalités à définir en conseil d'administration.

Ensuite, nous avons parlé du PLFSS. Nous n'en avons abordé que les grandes lignes puisqu'il est actuellement en discussion. Un exposé détaillé de Madame Seck sera en annexe. Dans l'effort global d'économie de 2025, il y a tout de même 60 milliards d'euros pour redresser les comptes publics. Il faudra trouver 14,8 milliards d'euros d'économie sur les administrations de sécurité sociale. Le budget total de la sécurité sociale va représenter 795 milliards d'euros en 2025, dont 662 couverts, par ce

PLFSS. Les mesures visant à rétablir progressivement le solde de la sécurité sociale, moins 16 milliards en 2025 contre moins 18 en 2024, seront détaillés dans le rapport de Madame Seck.

L'impact sur les Français de l'étranger est le suivant. C'est minime. Les Français de l'étranger qui perçoivent une retraite de source française seront bien sûr concernés par le gel de six mois de celle-ci. L'intensification de la lutte contre les fraudes concernera bien sûr les Français de l'étranger. Il faut noter que la CFE est hors PLFSS. Les mesures du PLFSS ne la concernent qu'en ce qui concerne les assurés CFE qui sont soignés en France. Ils seront concernés par le relèvement du ticket modérateur sur leur consultation en France et par le relèvement des franchises. Je voulais juste ajouter quelque chose à propos du Vanuatu. C'est normal que le ministère des Affaires étrangères prenne en charge un rapatriement en urgence. Par contre, les soins programmés pour faire soigner des habitants du Vanuatu en Nouvelle-Calédonie relèvent du budget de la sécurité sociale. La Nouvelle-Calédonie, c'est la France.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons passer au point trois. Nous reviendrons sur les résolutions, mais nous allons tout de suite passer au point trois. Dans un premier temps, Nadine va vous faire la présentation. Elle a énormément travaillé. Après, Richard fera les compléments sur les différentes conventions fiscales. Je vais juste faire une petite introduction. Nous avons examiné les cas de la Thaïlande. Dans un premier temps, il y aura une résolution pour les retraités de Thaïlande et pour les professeurs détachés dans les deux pays du Sahel concernés par la dénonciation des conventions fiscales.

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Concernant les nouveautés de la DINR, les intervenants sont toujours les mêmes que d'habitude. C'est madame Arcier et son équipe. Il y a ensuite Yannick Adrianarajaka, chef de la mission des conventions et Fanny Rolland, chef du pôle convention. Il y a eu aussi Marc Laval et Claude Bauchet, deux conseillers CFDE de la Thaïlande. Ils nous ont fait remonter les constatations du terrain.

Dans une première partie, Madame Carpentier a communiqué sur les dernières nouveautés de la DINR. Vous les trouverez en annexe avec tous les détails chiffrés dans son exposé. Les déclarations de revenus augmentent en nombre. Il en est de même pour les déclarations d'IFI. Le nombre de déclarations en ligne augmente de 4 % cette année. Le rapport de déclaration en ligne et déclaration papier reste inchangé. Le taux de retraitement manuel des Français de l'étranger atteint 30 %. C'était de 50 % il y a quelques années vu la complexité de la fiscalité des Français de l'étranger. Il faut dire que ce retraitement manuel est de l'ordre de seulement 5 % en France. La date de paiement est en principe adaptée à la date de déclaration.

Sur le site de la DINR international, nous pouvons consulter la rubrique « Quand mon compte sera-t-il disponible ? ». En cas d'erreur, une période de télécorrection est possible en ligne. Elle n'est évidemment accessible qu'à ceux qui ont fait une déclaration en ligne. Ça ne concerne pas des données sécurisées comme l'État civil ou la DREES.

Enfin, il existe toujours une confusion entre le RAS et le passe des non-résidents qui engendre des acomptes contemporains. Cette complexité peut entraîner plusieurs prélèvements d'origine différente le même mois. Pour l'utilisateur, c'est encore source de confusion. Enfin, la DINR s'emploie à lutter contre la fraude et incite les usagers à être vigilants et à ne pas donner leurs données personnelles que la DINR ne demandera jamais par mail.

La DINR a diligenté une enquête de satisfaction ainsi que des pistes d'amélioration pour ses relations avec les assurés. Tout cela est en annexe. Elle l'avait fait en 2017 la dernière fois. Depuis, il y a vraiment eu des améliorations concernant la satisfaction des usagers.

Il y a ensuite les conventions. Plusieurs pays ont changé leurs règles de fiscalité, ce qui a des répercussions sur la fiscalité des résidents de ces pays. Je vais citer brièvement les pays concernés. L'aspect juridique sera explicité par mon collègue Richard, avocat de son état. Les pays qui ont dénoncé unilatéralement leurs conventions fiscales avec la France sont : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Russie, la Biélorussie avec des dates différentes. C'est marqué à partir de quand sur le rapport. Le service de mission des conventions du MEAE est en contact étroit avec la direction de la législation fiscale à Bercy. Pour la Russie et la Biélorussie, les détails sont en cours de rédaction. Pour le Niger, toutes les personnes concernées sont pratiquement rentrées et ont interrogé la DINR pour savoir comment seraient imposés les cours qu'ils pensent continuer à délivrer à distance. Pour le Burkina Faso et pour le Mali, il existe un accord juridique avec la direction des affaires financières. Pour le cas de la Thaïlande, je vais laisser la parole à mon collègue Richard Ortoli.

Monsieur Richard ORTOLI, élu conseiller pour le groupe Les Indépendants

Merci beaucoup. Je sais qu'il est tard. Je vais essayer de ne pas vous endormir davantage. Nadine a très gentiment expliqué qu'il n'y a pas eu totalement de suspensions. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont carrément dénoncé leurs conventions fiscales. C'est la Biélorussie et la Russie qui ont suspendu certaines clauses, certaines parties des conventions fiscales. Ils se disent victimisés. Il nous a été signalé en particulier que la dénonciation des conventions fiscales avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger a des conséquences importantes pour les personnes envoyées dans ces pays par l'État français dans le cadre de missions de coopération internationale. Ce sont les enseignants, les fonctionnaires ou les experts techniques.

Ces personnels ont été informés par le service des impôts, les particuliers non résidents français, que suite à cette dénonciation des conventions, leur traitement français qui était imposable auparavant exclusivement dans leur pays de résidence en vertu des conventions fiscales serait désormais soumis au prélèvement à la source en France. C'est embêtant. D'après ce que j'ai compris, ces salaires n'étaient pas nécessairement imposés dans les pays de résidence. Il y a maintenant une vraie possibilité de double imposition du fait du prélèvement à la source en France et de l'imposition dans les pays où ils résident. On nous a donc demandé ce que nous pouvions faire. Madame Mercier a dit que nous en avons fait part à Bercy. Nous n'avons pas de réponse. L'ambassade est prévenue, mais je ne sais pas si l'ambassade fait double emploi avec Madame Arcier. On nous a donc demandé d'intervenir. Je pense que nous allons faire une résolution à cet égard.

Première résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons présenter une résolution sur le Burkina Faso. Je crois que c'est la résolution sur le Burkina Faso.

Monsieur Richard ORTOLI, élu conseiller pour le groupe Les Indépendants

Malheureusement, pour toute autre catégorie de personnes, c'est tant pis pour toutes les personnes qui ne sont pas des coopérants. Nous ne pouvons rien faire.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

En attendant, tu peux rajouter quelques mots sur la Thaïlande.

Monsieur Richard ORTOLI, élu conseiller pour le groupe Les Indépendants

En ce qui concerne la Thaïlande, nous avons auditionné les deux élus locaux, Marc Laval et Claude Bauchet. Ils nous ont fait part de la nouvelle réglementation fiscale en Thaïlande introduite dans le cadre d'un effort pour simplifier le processus fiscal. Comme tout processus de simplification, c'est en fait beaucoup plus compliqué. C'est donc pour les résidents en Thaïlande, y compris les expatriés français. Elle est entrée en vigueur en janvier 2024.

Cette réglementation oblige les résidents ayant des revenus à l'étranger de les déclarer en Thaïlande avant le 31 mars. Le seul problème de cela est que les avis d'impôt en France ne sortent qu'à partir du mois de juillet, ce qui n'aide pas les choses. Les Français sont donc obligés de deviner ce qu'ils ont eu comme revenus en France. Cela peut entraîner des difficultés et des paiements en double.

Jusqu'à maintenant, d'après nos élus locaux, les Français résidant en Thaïlande qui avaient déjà payé leurs impôts en France étaient exonérés d'impôts en Thaïlande. La version Thaï et la version française de la convention fiscale sont légèrement différentes. Aucune disposition spécifique n'a été prise pour résoudre ces problèmes. On nous demande d'intervenir. C'est surtout pour ceux qui sont à faible revenu parce que les tranches d'impôts commencent plus bas qu'en France en Thaïlande. Il est donc bien possible que ces retraités paniqués qui sont en Thaïlande puissent se voir soumis à une double imposition sur leurs revenus déjà faibles. Encore une fois, l'ambassade est intervenue sans résultat auprès du fisc thaïlandais. Pour résoudre ce décalage, le seul recours serait de préparer des avis d'impôt à la main d'après Madame Arcier. Le problème est qu'il y a plus de 3000 foyers en Thaïlande. Il n'y a pas suffisamment de main-d'œuvre au service des impôts. Que faire ? Nous allons donc chercher une solution.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons d'abord vous présenter une résolution sur le Burkina Faso et le Mali pour les professeurs détachés qui viennent d'être imposés lourdement par la direction des impôts des non-résidents. Ils ont eu un préavis de 10 jours et nous vous proposons donc une solution. Je vais vous la lire. C'est un petit point juridique.

Considérant que les assistants techniques français doivent être imposés seulement par le Mali et le Burkina Faso ; que l'accord de coopération technique du 4 février 1986, entre la France et le Burkina Faso, et l'accord de coopération de 1994 entre la France et le Mali n'ont pas été dénoncés et sont toujours en vigueur ; que les décisions des gouvernements du Mali du 5 décembre 2020 dénonçant la fin de ces accords ont généré une double imposition ; que le Burkina Faso comme le Mali ne renoncent pas à prélever leurs impôts sur les revenus salariaux des professeurs détachés et continueront à appliquer les dispositions des accords de coopération technique; que l'AEFE à la demande de Bercy a réalisé dès fin août des prélèvements à la source et prélevé la CSG-CRDS sur les revenus des professeurs détachés – les montants peuvent représenter jusqu'à 30 % de leur salaire ; que la double imposition va entraîner qu'une grande majorité des détachés risque de demander à la rentrée 2025 leur réintégration en France ou de demander un autre poste à l'étranger, ce qui va encore plus fortement fragiliser les établissements français du Mali et du Burkina Faso ; considérant l'alerte donnée par Madame Anna Fatoumata MAIGA, conseillère des Français du Mali à notre Commission, dès la session de mars 2024 sur les conséquences néfastes de ces dénonciations des conventions

fiscales ; nous demandons que les personnels résidents détachés assimilés à des assistants techniques soient imposables par le Mali et le Burkina Faso et non par la France pour ainsi éviter la double imposition. Nous demandons que l'AEFE cesse de prélever à la source les revenus des personnels détachés et rembourse les sommes déjà collectées. Cette résolution s'adresse au ministère de l'Économie des finances. Nous ne l'avons pas notée. Nous avons donné le destinataire, mais nous allons dire que nous n'avons pas fait le codage.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des questions dans la salle ? Monsieur YOUMNI.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Ma question est technique. Si ces personnels d'État changent, s'ils vont être prélevés par le Mali, s'ils deviennent résidents fiscaux du Mali et du Burkina, il y aura quelque part un manque à gagner pour la fiscalité française.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Ça a toujours été le cas. Ils ont toujours été imposés au Mali depuis l'indépendance. Depuis les accords de 62, ils sont imposables au Mali comme au Niger. Les deux conventions sont très similaires.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

D'accord. C'est presque un retour à la normale. Merci beaucoup.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je vous propose que nous puissions passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette résolution est adoptée moins une voie.

Cette résolution est adoptée moins une voie.

Deuxième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

La seconde résolution est pour les Français retraités de Thaïlande.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Pour les retraités français de Thaïlande, vu la convention fiscale franco-thaïlandaise signée à Bangkok depuis décembre 1974 et imprimée par la loi du 4 juillet 1975 ; considérant que dans le cadre de la réforme fiscale engagée par le gouvernement thaïlandais, la réglementation du 15 septembre 2023 est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette réglementation prévoit que les personnes résidant au moins 190 jours par an en Thaïlande devront, dans certaines circonstances, payer des impôts sur les

revenus étrangers transférés dans le pays. Cela concerne tous les retraités ; considérant la différence de temporalité entre les dates limites de dépôt des déclarations entre la Thaïlande et la France, Thaïlande fin mars et en France juillet août; considérant l'absence de réponse des autorités thaïlandaises compétentes sur le sujet interpellées par la direction des législations fiscales en juillet 2024; nous demandons que la direction DINR fournisse au plus de 3000 retraités concernés un document en langue anglaise avec avis d'imposition, indiquant clairement les revenus imposables et le montant de l'impôt payé. Nous demandons également que l'ambassade de France à Bangkok saisisse les autorités thaïlandaises compétentes afin d'obtenir les clarifications sur l'évolution éventuelle de l'imposition des retraités français résidant en Thaïlande. Nous demandons que l'AFE soit destinataire de toutes les informations relatives à l'évolution de la situation. C'est une résolution qui est bien sûr adressée au gouvernement puisque c'est au MEAE et au ministère de l'Économie et des Finances.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Y aurait-il des questions dans la salle ? Je n'en vois pas. Je propose donc que nous passions au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Reprise des travaux – Mission laïque française

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons donc passer au quatrième point : le rapport de la situation financière de l'AEFE et l'état des lieux de la mission laïque française. Est-ce que nous commençons par la mission laïque ou par l'AEFE ? Annie, je t'en prie.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Concernant la mission laïque française, je ne sais pas si vous vous souvenez de mars dernier. Nous avons présenté un rapport là-dessus. Nous avons déjà auditionné le président de la MLF et le précédent président. Il se trouve que la mission laïque française présentait en mars 2024 une situation financière très inquiétante, à savoir une menace d'un défaut de liquidité qui risquait de mettre fortement en risque le réseau. Comme vous le savez, c'est un réseau qui date de 1902, 108 établissements, 61 000 élèves. À ce jour, nous avons été fortement surpris d'entendre la stratégie musclée qui a été mise en place depuis janvier 2024. Je vous présente rapidement quelques points de cette stratégie.

Nous avons donc auditionné le président de la mission laïque française. C'est Christian Masset. Nous avons également auditionné Monsieur Merriaux. C'est le directeur de la MLF. Parmi les points saillants de la stratégie pour redresser cette mission laïque française, le premier point est un changement de gouvernance. Des personnes ont changé. Il y a eu de nouvelles sélections du bureau. Il y a ensuite un redressement du réseau européen parce que c'était le maillon faible du réseau en raison de la succession des différentes crises qui se sont succédé en partant de la crise financière du Liban, le COVID, la crise d'inflation et la concurrence avec les établissements anglo-saxons ou les établissements locaux privés.

Ce plan de redressement a porté sur remettre à niveau les frais de scolarité. Dans beaucoup d'établissements, les frais de scolarité n'étaient pas au prix de revient. Il a donc fallu faire des rééquilibrages. Il n'y a donc pas trop de perte du nombre d'élèves. Il y a une révision des investissements en faisant des partenariats avec le groupe Odysée ou d'autres, par exemple. Il y a la révision des emprunts. Par exemple, nous parlons de la récupération de la trésorerie qui est de 5 millions d'euros avec une négociation avec Proparco. Il y a un gros travail sur le recouvrement des créances auprès des sociétés. Le groupe a une quinzaine d'établissements d'entreprises. Il y a une forte professionnalisation de ce réseau.

Je parle de quelques éléments comptables et j'en aurai terminé de ma présentation. Il faut savoir que le chiffre d'affaires de ce réseau représente 220 millions d'euros. C'est un réseau qui est autofinancé à 95 %. Il faut bien le dire. Il reçoit une aide de l'AEFE d'environ 14 millions. C'est en réalité une participation à la rémunération des enseignants résidents. La redevance de la MLF à l'AEFE est entre 3,5 millions et 4,5 millions. Nous avons parlé de 6 millions lors de la précédente session. En réalité, il y a une espèce d'échelonnement avec l'accord qui a été fait avec l'AEFE concernant cette redevance. Il y a donc un déficit qui était de plus de 6 millions d'euros. C'est en partie en raison du réseau Europe qui a été divisé par deux sur cet exercice. Aujourd'hui, l'objectif du réseau Europe est un retour à l'équilibre de l'excédent brut d'exploitation sur l'exercice 2025 en sachant que c'est un exercice à cheval de septembre à septembre. Il faut quand même noter que la MLF rembourse ses emprunts. Ce n'est pas du tout un mauvais payeur, loin de là. Il paye leur fournisseur. Il y a eu également un taux de recouvrement de 95 % sur les créances antérieures. C'est plutôt bien. Je note quand même au passage que les frais scolaires pour les enfants des enseignants sont totalement gratuits. Ce n'est pas du tout le cas des établissements du réseau AEFE. J'en ai terminé. C'est vraiment l'essentiel. Le message qui passe est plutôt positif. Nous saluons tout le travail qui a été fait, en particulier par le nouveau président et le directeur de la MLF.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Annie. Nous allons maintenant donner la parole à Philippe Loiseau sur la situation financière de l'AEFE. Il y a une question dans la salle.

Moment d'échange avec la salle

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci messieurs. Il y a quelque chose qui m'a interpellée. C'est la dernière phrase. Dans les EGD, les enseignants ont-ils la gratuité totale ?

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

En pleine responsabilité du réseau MLF, les enfants du personnel des établissements ont la gratuité totale. C'est ce que nous avons entendu durant l'audition.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, élu conseiller pour le groupe écologie et solidarité

Je veux juste confirmer. Je prends l'exemple du Maroc. Je pense aussi au Liban. Il y a gratuité totale pour les enfants du personnel enseignant. Par contre, il y a autre chose dans la gouvernance. Je parle toujours du code du Maroc. La MLF au Maroc ne fait plus d'acquisition de foncier ou d'immobilier. Ils

sont passés à la location d'école. Ce sont comme les hôtels. Vous avez des investisseurs qui construisent un établissement et la MLF loue. C'est le même mécanisme que le PPP. Je pense que cela va permettre de rééquilibrer leurs finances. Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Je dis juste un mot pour compléter. Il est vrai que le Maroc est un vecteur d'attractivité. Ils ont déjà développé deux établissements au Maroc il y a très peu de temps.

Madame Annie REA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, présidente du groupe Solidaires et Indépendants

Oui, le Maroc est un pays fort. Il y a 10 établissements et 11 000 élèves au total.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous passons à la situation financière de l'AEFE. Il nous reste encore un point à traiter et quelques résolutions.

Reprise des travaux – Situation financière de l'AEFE

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Nous avons pour ambition d'étudier le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », mais les invités que nous avons reçus ont préféré se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir Madame Girardin, sous-directrice de la langue française et de l'éducation à la MAE, suivie par madame Anne Betrencourt, directrice des affaires financières de l'agence.

Nous ne parlerons donc maintenant que de l'agence qui est aussi un sujet très important pour nous. Le programme 185, c'était 671 millions d'euros en crédit de paiement pour 2023. L'agence en obtient à elle seule 56 %. Cela justifie donc tout à fait que nous parlions aujourd'hui de l'AFE. Concernant la rentrée scolaire 2024–2025, 600 établissements ont été répertoriés dans le réseau. C'est une grande fierté de l'opérateur. Ils sont bien sûr homologués. Nous approchons les 400 000 élèves. C'est une hausse d'environ 1,7 %.

Le budget de l'AEFE au niveau des recettes est d'environ de l'ordre 1, 22 milliards d'euros. Selon Madame Betrencourt, les finances restent solides, même si la subvention a baissé de 3,5 millions suite au décret d'annulation de crédit au mois de février 2024. 53 % du budget de l'AEFE est constitué de ressources propres dont les bourses.

Au niveau des recettes, la subvention pour charge de service public qu'on appelle souvent la dotation a représenté 446 millions d'euros en loi de finances initiale de 2023 et 454 millions d'euros en loi de finances initiale de 2024. Les droits d'écologie s'ajoutent dans les recettes. Ils représentent bien entendu environ 504 millions d'euros en 2023, les remontées des établissements pour 145 millions en 2023 et à titre d'exemple, une ligne budgétaire de 3,95 millions pour la bourse Excellence-Majore au mérite qui concerne à peu près 850 élèves actuellement. C'est une dotation qui est à la hausse sur un objectif qualitatif d'excellence.

Au niveau des dépenses, l'agence dépense environ 1,45 milliard d'euros. 80 % de ses dépenses sont consacrés aux rémunérations des personnels. C'est bien logique. Il y a un autre exemple de dépenses

induïtes. La hausse du point d'indice des personnels de l'éducation nationale correspond pour l'AEFE à une charge de 11 millions d'euros pour 2023. Il y a un autre exemple de charge très lourde. Les 176,5 millions d'euros pour le compte d'affectation spéciale dédié aux pensions civiles. C'est le serpent de mer que nous connaissons bien. Enfin, il y a une ligne budgétaire de 59 millions d'euros pour les projets à la fois immobiliers de sécurité et d'informatique, des services centraux et des EGD. Je rappelle que la ligne de sécurité était une ligne à part il y a quelques années encore et nous permettait de l'étudier et de la suivre de beaucoup plus près. Elle est maintenant fondue dans cette ligne budgétaire immobiliers, sécurité et informatique.

Au PLF 2025 qui va toujours confronter l'AEFE à la contrainte budgétaire à laquelle elle s'est depuis très longtemps habituée, les recettes seraient en baisse de 14 millions pour ce qui est de la dotation pour charge de service public du 185. Il y a aussi une baisse de 6 millions d'euros pour les bourses sur le programme 151. Alors que des dépenses continuent naturellement leur course, la hausse de 9 millions d'euros des pensions civiles du fait de la hausse du taux de cotisation employeur qui augmente de 74 à 78 % et de la baisse de 15 ETP temps-plein par des fermetures de postes, ou des postes non pourvus, notamment dans les pays du Sahel, ce calcul nous amène environ à une baisse de 29 millions à ce stade.

Comme vous le savez, nous sommes encore donc naturellement en discussion budgétaire. Je conclurai juste à propos du nouveau logiciel de gestion des bourses Scolaïde qui a été évoqué tout à l'heure. Nous avons posé la question de son coût. Sachez que ce nouveau modèle coûtera ou a déjà coûté 4,3 millions d'euros sur plusieurs budgets. Il y aura d'ailleurs une phase de test et de présentation au niveau des conseils consulaires des bourses pour un démarrage technique dès 2025. Il y a dès maintenant un enclenchement avec l'application Scola. J'avais des choses à dire sur le Pass Éducation, mais il n'est plus du tout utile d'en parler. Je conclus. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous avons une question. Ce sera ensuite Jean-Hervé Fraslin.

Moment d'échange avec la salle

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Merci infiniment. Dans les dépenses, il y a une chose qui m'étonne. Les noms remontés de certains pays n'apparaissent pas. Je pense au Venezuela. Je pense à l'Algérie. Comment cela se fait-il ? Je pense aussi à la Tunisie.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Nous n'avons pas les taux de noms remontés en détail. Nous avons déjà évoqué ce sujet par rapport aux monnaies non convertibles. L'Algérie est un exemple. La Chine en est un autre. Des fonds sont bloqués dans les établissements. La question est de savoir comment nous pouvons faire remonter ces fonds. Nous avons suggéré des interventions politiques, des règlements de conflits bilatéraux dans le cadre de la coopération ou de conventions particulières.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

C'est effectivement très bien. Il faut aussi que le PRR diminue dans certains pays. Je prends le cas de l'Algérie où la part est de 80 %. À ce jour, si l'AEFE réfléchissait un peu sur le problème de ces remontées, il y aurait beaucoup moins d'argent à faire remonter là-bas.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Nous transmettrons très volontiers cette suggestion.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Il y a aussi une autre méthode. Il y a des entrants en bourse. Ils arrivent donc à équilibrer et à compenser avec l'argent provenant des bourses.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, élu conseiller pour la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Il y a juste une petite erreur sur le chiffre de 6 millions pour les bourses. Je crois que c'est 7. Nous passons de 720,5 à 113,5.

Madame Catherine LIBEAUT, élue conseillère pour la circonscription écologie et solidarité

Ce n'est pas une question. Concernant le nouveau nom du logiciel de gestion des bourses, c'est Scolaide. Un agent est aussi spécialement dédié à cette mise en place qui est au sein de l'AEFE.

Monsieur Philippe LOISEAU, élu conseiller pour la circonscription écologie et solidarité

Nous avons aussi suggéré à l'agence d'associer rapidement les élus à une introduction ou une formation sur le dispositif de ce logiciel afin que l'on comprenne un jour comment fonctionne la chose dans son intérieur.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous passons au dernier point.

Reprise des travaux – Audition France Connect

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

Je suis très rapide sur la dernière audition parce que nous sommes très en retard et que nous voulons tous aller nous coucher. Nous avons auditionné France Connect. À 14h en plénière, il y a eu une présentation de France Numérique qui reprend vraiment tout ce que nous avons eu en audition. C'est très simple. En deux mots, France Connect est une plateforme gouvernementale qui permet d'avoir une identité numérique. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit à 14h. Il n'y a pas de résolutions qui sont liées à ça. Nous avons simplement attiré l'attention sur les difficultés des Français à pouvoir créer ces identités numériques. Il y a encore beaucoup de problèmes avec La Poste Numérique. Il y a beaucoup de pays qui ne connaissent pas le numéro de téléphone pour pouvoir y arriver. Nous avons eu une question sur Iris à 14h. C'est un opérateur gouvernemental allemand associé au gouvernement allemand. Il est visiblement reconnu là-bas. C'est donc dans le cadre de la coopération de l'Union européenne si je peux répondre à la question qui a été posée à 14h. C'est donc Madame Tron qui nous

avait présenté France Connect. C'était vraiment très intéressant. Son audition sera en annexe sur le rapport.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Nous mettrons sa présentation en annexe sur rapport. Il nous reste trois résolutions à vous présenter sur le budget. Nous gardons le meilleur pour la fin.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous demander d'être très rapide. Il nous reste 10 minutes. Nous devons absolument quitter le centre.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu pour la Commission des Finances, du budget et de la fiscalité

Je t'en prie, Cécilia.

Troisième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Il y a trois résolutions. La première va aller très vite. C'est juste une résolution qui fait un rappel à la loi sur le fait que nous devons recevoir tous les chiffres en temps et en heure. Je vais juste vous la lire. L'objet est quand même important : « Avis sur le PLF 2025 - Manque d'information et de transparence concernant le Budget de l'Action extérieure de l'État » avec le PLF et la loi de 2013 pour l'AFE. Nous citons donc l'article 11 de la loi qui, pour rappel, stipule que dès le dépôt de projet de loi de finances et du projet de loi de financement de sécurité sociale de l'année sur le bureau de l'Assemblée nationale, le Gouvernement informe l'AFE des dispositions relatives aux matières mentionnées à l'article 10. L'AFE lui fait part de ses observations. Nous le faisons à travers ces trois avis. Nous rappelons que le dépôt du projet de loi de finances a été fait le 10 octobre 2024. Nous rappelons la non-transmission de la note Achille et des éléments budgétaires lors de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger entre le 14 et le 18 octobre 2024. Nous demandons le respect de la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 par le gouvernement et la transparence sur les modifications de périmètre des programmes et action pour 2024 et 2025.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une intervention.

Moment d'échange avec la salle

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Ce n'est pas un avis. C'est très important.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Je corrige immédiatement. Merci. C'est très juste.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il n'y a pas d'autres interventions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois aucune main levée, donc cette résolution est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous passons à la suivante. Nous allons là aussi faire la correction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

C'est une résolution conjointe de la Commission, des finances, du budget, de la fiscalité et de la Commission des affaires sociales. C'est donc l'avis sur le PLF 2025. Il porte sur l'analyse du budget de l'action extérieure de l'État. Nous citons le PLF et la loi qui nous donne le pouvoir de donner notre avis dessus. Considérant la baisse de 150 millions d'euros sur l'action extérieure de l'État ; la baisse de 9 millions en crédit de paiement sur le programme 105, action de la France en Europe et dans le monde qui représente 76 % des crédits de la mission ; considérant la baisse de 45 millions en crédit de paiement sur le programme 185, la diplomatie culturelle et influence qui représente 19 % des crédits de la mission ; la baisse de 14 millions pour le budget de l'AEFE ; considérant la baisse de 8 millions sur le programme 151 des Français à l'étranger et des affaires consulaires à savoir une baisse de 2,5 millions sur les services publics aux Français de l'étranger, 7 millions sur l'accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française avec deux enveloppes, la subvention versée au titre de l'aide à la scolarité (baisse de 6 millions de moins) et celle de l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers ; une baisse de 400 000 € sur le fonds associatif STAFE ; la suppression de la ligne Pass Enfance Langue Française en 2025 ; une baisse de 800 000 € sur l'aide sociale soit 5 % ; une baisse de 200 000 € sur les OLES soit 14 % et la non-prise en compte de l'inflation mondiale dans le PLF 2025 ; nous demandons le maintien des crédits pour l'aide sociale, des crédits aux OLES et du STAFE. Nous demandons le maintien du budget des bourses scolaires avec réévaluation budgétaire, prenant en compte l'inflation, l'augmentation des frais de scolarité, et l'insuffisance des enveloppes précédentes ayant mené à des déscolarisations et de manière générale, à une baisse du nombre d'élèves boursiers de 24 810 en 2022-2023 à 20 575 en 2023-2024, soit une diminution de 17 %. Nous demandons de provisionner les fonds nécessaires au paiement des bourses AESH 2023-2024-2025. Nous demandons le respect des engagements de l'État sur la ligne budgétaire IVG pour rapatriement à hauteur de 150 000 euros en abondant la ligne budgétaire rapatriement et hospitalisation d'urgence, actuellement dotée de 1,3 million. Nous demandons que la prise en charge des frais de santé des Français du Vanuatu, en Nouvelle-Calédonie, soit transférée au ministère des Solidarités dont ils dépendent. Nous demandons que la création des 75 ETP prévus soit en priorité affectée au réseau consulaire. Nous demandons le maintien du montant alloué en LFI 2024 et la transparence sur l'utilisation du Pass Enfance Langue Française.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai deux demandes d'intervention. Il faut partir dans quatre minutes. Il faut faire très vite, mes chers amis. Sinon, nous allons passer la nuit ensemble.

Moment d'échange avec la salle

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous avons eu cette discussion tellement de fois durant cette semaine que ça devient un petit peu récurrent. Nous avons une dette de 3600 milliards d'euros. Nous sommes obligés de faire des économies. Les propositions qui sont faites ici sont absolument parfaites. Nous sommes absolument tous d'accord sur le principe. Vous nous trouvez un double budget et l'argent qui va avec et nous serons prêts à le voter. En l'occurrence, notre groupe ne va pas voter contre, mais nous allons nous abstenir sur cette demande.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les Indépendants

Je regrette que ce soit une résolution un petit peu fourre-tout. Ça ne peut pas passer. C'est très bien. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Vous me connaissez. On dit parfois que j'ai du mauvais sens, mais je dirais que là j'ai un peu de bon sens. Ça ne passe pas pour moi. Je m'abstiens bien entendu.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci. Je ne crois pas que ce soit une résolution fourre-tout. L'article de loi est très clair. Nous devons rendre un avis sur le budget qui concerne les Français de l'étranger. C'est exactement ce que fait cette résolution. C'est la première chose. Je comprends qu'il y ait en effet une logique de défendre ce nouveau gouvernement. C'est exactement ce que j'ai dit à la ministre Prima lors de son arrivée lundi. Est-ce aux Français de l'étranger de payer les erreurs et les égarements de ce qui s'est passé dans les précédents gouvernements ? Je ne crois pas.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, président du groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous allons tous les payer sans doute pendant un bon bout de temps. Ce n'est pas parce que nous devons payer les erreurs de sept années de gestion totalement délirantes qu'il ne faut pas les prendre en considération. Nous sommes tous censés faire un effort. Je le dis d'autant plus facilement que nous avons déjà été ponctionnés de 10 milliards d'euros au mois de février 2024, dont 147 millions d'euros pour les Français de l'étranger au titre des deux programmes 105 et 151. Nous sommes tout à fait conscients des efforts qui sont à faire. Nous n'allons pas ergoter sur le passé. Ces propositions ne sont en l'état absolument pas conformes à un simple principe de réalité. Cela fait que les efforts sont pour tout le monde quand nous avons un montant de dette à ce point colossal. Nous sommes les premiers à regretter d'être obligés de nous retrouver en cette situation-là.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

Je voudrais donner des précisions. La première est que nous avons décidé un bureau de l'AFE d'une méthodologie. C'est donc la Commission des finances qui fait cet avis budgétaire. Il y a tout d'une consultation des autres Commissions de manière à avoir un avis qui englobe les demandes de différentes Commissions. C'est donc pour ça que nous avons un seul avis qui est sous forme de résolution. Pour plusieurs thématiques, ça a été une décision qui a été prise l'an dernier pour faire les avis budgétaires que j'ai suivis à nouveau cette année. Je voulais aussi préciser que nous ne demandons pas le maintien de toute l'action extérieure de la France. Nous sommes bien allés sur des sujets qui sont essentiels pour les Français de l'étranger pour nous. Il y a donc beaucoup plus de coupes budgétaires sur lesquelles nous revenons dans nos demandes. Nous avons sélectionné l'aide sociale, la scolarité, l'aide aux plus démunis et l'éducation parce que ce sont ces sujets-là qui nous tiennent vraiment à cœur.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité moins quatorze voix. Nous passons à la dernière parce que nous sommes vraiment en retard.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins quatorze voix.

Cinquième résolution de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les Indépendants

La dernière résolution est un petit peu une résolution de principe qui reflète le travail que nous avons dû faire avec de grandes difficultés. Nous avons appris hier qu'un amendement avait été déposé concernant l'impôt sur la nationalité. Nous avons simplement fait une petite résolution très simple pour rappeler un premier principe. Je vais vous le lire puisque c'est la fin. Concernant les propositions d'imposition sur la nationalité, nous demandons qu'aucun impôt ne remette en cause le respect des conventions bilatérales fiscales et du principe de non double imposition. À l'étranger, nous sommes tous protégés par ces conventions. C'est pour ça que nous avons voulu faire cette résolution rapide qui sera complétée ultérieurement quand nous aurons évidemment tous les détails. Pour l'instant, c'est une première résolution.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. Je rappelle que nous reprenons les travaux à neuf heures demain avec la présentation des travaux de la Commission de la sécurité des risques sanitaires. Merci beaucoup.

La séance est levée à 19 heures 04.

VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

La séance est ouverte à 9 heures dans le Centre de Conférences ministériel, 27 rue de la Convention à Paris, sous la présidence de Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger, conseiller élu pour la circonscription Canada, groupe Écologie & Solidarité

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Nous allons procéder à la présentation des travaux de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires. Madame la Présidente, je vous passe la parole.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Les travaux de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires pour cette session. La Commission a porté son travail sur les thématiques suivantes : la situation des pays en crise, avec notamment l'audition du directeur du Centre de crise et de soutien, l'urgence psychologique et les soutiens possibles avec l'Association nationale de l'urgence médico-psychologique et la psychologue du Centre de crise.

Nous avons également pu faire une audition conjointe avec la commission des affaires sociales sur les violences faites aux femmes et aux enfants français de l'étranger. Nous avons pu avoir un échange avec nos cinq élus conseillers des Français de l'étranger du Liban. Trois étaient en présentiel et deux étaient au Liban. Nous avons eu un zoom.

Les risques sanitaires ont également été abordés avec particulièrement les mégafeux l'audition de Bruno ULLIAC qui est un contrôleur général et chef de la mission des relations européennes et internationales de la Direction générale de la sécurité civile. Nous avons également abordé le rôle et l'impact des médias dans la sécurité des communautés françaises à l'étranger et, en particulier, des médias francophones avec TV5 et France Médias Monde et enfin la réserve citoyenne avec le conseiller réserve à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie au ministère des Armées.

Je voulais vous dire, en premier lieu, que je souhaite remercier les membres de la commission pour leur travail. Tout ce que nous allons vous présenter aujourd'hui n'aurait pas pu se faire sans eux. Un grand merci à toute cette équipe et un remerciement particulier aussi à l'équipe du Secrétariat Général qui a œuvré pour que nous puissions travailler en toute sérénité. Nous aurons un ordre de passage sur les commissions et les rapports tout d'abord avec Geneviève BERAUD-SUBERVILLE sur le centre de crise et de soutien, viendront ensuite Sandrine HULOT, Thierry CONSIGNY et Nadia CHAAYA sur violences faites aux femmes et aux enfants et l'Association nationale de l'urgence médico-psychologique, puis Nadia vous fera un rendu de ce temps d'échange que nous avons eu avec les élus du Liban. Rémy VAZEILLE et Cécile LAVERGNE viendront parler des mégafeux. Avec Cécile, nous parlerons également du rôle des médias dans la sécurité des communautés françaises. Enfin, Baudouin, Avraham et Pierre interviendront sur la réserve citoyenne.

Monsieur SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Une petite annonce pour les autres commissions qui vont passer : venez, s'il vous plaît, avec vos rapports imprimés pour que nous puissions garder une trace de ce qui se dit. Merci.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

La première personne qui va rapporter sera Geneviève BERAUD-SUBERVILLE sur l'audition plénière et en commission de Philippe LALLIOT, le directeur du Centre de crise et de soutien.

Rapport d'audition concernant le Centre de crise et de soutien

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les indépendants

Bonjour à tous. Seize ans d'engagement du Centre de crise et de soutien. Le Centre de crise et de soutien est une structure du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères créée en 2008 pour professionnaliser la réponse aux besoins des Français lors des crises à l'étranger. Ce centre a la charge du suivi, de la collecte et de la synthèse des informations relatives aux risques de toute nature politique, criminelle, terroriste, sanitaire, sismique, météorologique, industrielle, environnementale. Ils alertent sur les événements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité des Français à l'étranger. Ils assurent une permanence pour l'ensemble du ministère 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et emploient 120 personnes. Deux tiers des femmes dont la moyenne d'âge est de 30 ans. Le directeur était très fier de son équipe d'ailleurs. Le personnel travaille avec grande implication afin d'optimiser les délais de réaction face aux crises sécuritaires, climatiques, humanitaires ou sanitaires à travers le monde.

À rappeler que chaque situation appelle une réponse adaptée. Elle est unique. Initialement dédiées à l'assistance aux Français en difficulté à l'étranger et à l'aide humanitaire, puis au suivi des familles et proches des victimes, les missions du centre de crise se sont ensuite élargies à la stabilisation et à l'accompagnement à la sortie de la crise, ce qui est un gros travail.

En fait, ce sont trois centres en un, branchés sur le réseau du ministère.

Le centre de situation qui analyse les risques et menaces pour les Français de l'étranger, dont normalement, nous, élus, avons connaissance. Il élabore pour les postes le plan de sécurité des îlotiers - rappelez-vous des îlotiers chez vous -, les formations sur place et à distance. Il élabore aussi deux services visant à faciliter le bon déroulement des déplacements touristiques ou professionnels de courte durée. Normalement, c'est sur le site de nos consulats et ambassades. La fiche « conseils aux voyageurs », informations pratiques et recommandations sécuritaires à travers 191 fiches pays. Ce sont les deux tiers des consultations du site. Des informations et consignes spécifiques sont publiées dans de très courts délais dans la rubrique « Dernières minutes. » Le « fil d'Ariane » : lors d'un voyage, les Français ont la possibilité de s'inscrire à travers le site sur le « fil d'Ariane » pour recevoir des alertes et risques naturels, sécuritaires ou sanitaires du pays visité. Cela permet, en cas de crise, d'être joignable par le ministère, par mail ou par SMS.

Malheureusement, cet outil est sous-utilisé et le directeur du ministère et le ministère s'interrogent sur comment mieux faire passer le message. Nous, élus, commençons à l'utiliser et faisons en sorte de pouvoir l'utiliser autour de nous. Nous présenterons une résolution conjointe sur la diffusion du fil d'Ariane avec le rapport de l'audition sur le rôle et impact des médias dans la sécurité des communautés françaises à l'étranger, afin de demander que les agents du Consulat informent de l'existence de cet outil lors de la remise des passeports. Le Centre de gestion et de crise met en place les cellules de crise lorsqu'elles ont lieu d'être. Ce sont des professionnels bien rodés en la matière. Le centre d'opérations humanitaires est très spécialisé. Le directeur actuel est un ancien directeur d'ONG.

Pour une meilleure efficacité, le centre de crise a mis en place une coordination interministérielle. Nous ne nous en rendons pas compte, mais ils ont affaire à tous les ministères. Le ministère des Affaires étrangères recueille les informations du réseau de l'ambassade des consulats, le ministère des Armées, coordination avec les trois armées, de l'air, de la terre et de la mer.

- Ministère de l'Intérieur : Direction générale de la sécurité civile spécialisée en incendies, séismes, inondations et la recherche avec des chiens.
- Ministère de la Santé : vaccins, médicaments, hôpitaux transportables.
- Ministère de Justice : prise en charge de conjoints et mineurs qui probablement ne sont pas tous Français.

Bilan de la première année du directeur : une grande qualité de personnes toujours impliquées au maximum dans leurs fonctions. Après chaque expérience, une vraie volonté d'améliorer et donc de sortir des leçons de chaque cas. Une gestion de crise demande beaucoup d'humilité. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci beaucoup Geneviève. Nous percevons de plus en plus l'importance du centre de crise, comme cela a été indiqué également en plénière. Plus le nombre de personnels est augmenté, plus cela veut dire qu'il y a un vrai besoin. Nous allons continuer avec le rendu de l'audition du dispositif d'urgence médico-psychologique avec Thierry CONSIGNY et Sandrine HULOT qui vont vous faire ce rendu.

Rapport d'audition sur le dispositif médico-psychologique

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Merci les Vice-Présidents, chers collègues, chers parlementaires, nous allons vous parler des dispositifs nationaux d'urgence médico-psychologique dans le cadre d'un contexte international du niveau de crise actuelle où les situations de conflit, les attentats terroristes, les guerres, les catastrophes naturelles abordés en plénière par le directeur du Centre de crise et de soutien, Monsieur Philippe LALLIOT, et de leur impact psychologique sur les Français de l'étranger qui résident dans ces zones géographiques. Nous avons auditionné Madame Laetitia BARNIER PRATE qui est la psychologue du Centre de crise et de soutien et le docteur Gaëlle ABGRALL, qui est présidente du réseau national des CUMP dont Thierry va vous parler. Elle a aussi créé en 2022 le SAMU psychiatrique de Paris.

Le but de cette audition est d'identifier les dispositifs de soutien psychologique existants, disponibles et accessibles aux Français de l'étranger. Il y a quatre principaux dispositifs qui sont listés sur une fiche réflexe interne à la DFAE. Elle liste les solutions envisageables en fonction des situations de crise, fiche réflexe, soutien psychologique pour les impliquer lors d'une crise CDCS pôle santé et psychologues au CDCS.

Il y a quatre dispositifs :

- Un dispositif qui est mis en place par les assureurs, par exemple, en cas d'accident de la route. C'est juste une personne ou deux personnes impliquées.
- Un dispositif qui s'appuie sur les ressources locales. Nous faisons appel à des psychologues identifiés par le poste en cas d'accident qui ont des répercussions sur la communauté, par exemple.
- Un autre dispositif qui est mis en place quand le nombre de victimes est beaucoup plus important. Là, il est fait appel à un prestataire Eutelmed qui fait appel à des psychologues internes lorsqu'un large public de Français est impliqué dans une crise.
- Le dernier dispositif consiste en plusieurs dispositifs que nous appelons « institutionnels. »

C'est vraiment le CDCS qui est en charge de ces dispositifs. Je vais vous en parler dans un instant. La psychologue du CDCS, avec le Pôle santé et l'unité des affaires individuelles, peut être amenée à évaluer le besoin avec les postes consulaires et à activer un de ces types de dispositifs.

Pour qu'une situation de crise à l'étranger révèle du CDCS, il est nécessaire qu'elle risque d'induire un syndrome post-traumatique de la victime ou des victimes, comme dans les cas suivants : une mort violente, une disparition inquiétante, une prise d'otage, un kidnapping, un événement de masse type accident de bus, crash d'avion, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, attentat, etc. La mission principale de Madame BARNIER PRATE est d'organiser ces dispositifs d'appui médico-psychologique pour les Français impliqués par une crise à l'étranger en fonction du nombre de personnes impliquées et du type de crise. Elle fait appel à des partenaires en fonction du nombre de victimes.

Le CDCS a noué une convention avec le réseau France Victimes, une fédération d'associations dans toute la France, qui dépend du ministère de la Justice et qui permet de prendre en charge gratuitement les victimes après leur retour en France. Elle fait appel aussi à un dispositif de partenariat avec le ministère de la Santé qui permet l'ouverture d'une ligne téléphonique de soutien psychologique et présente une ressource très importante dans les différentes crises récentes d'ampleur impactant les Français de l'étranger, comme la guerre en Afghanistan ou en Ukraine.

Un dispositif assez récent et jugé très précieux par le CDCS, car très efficace. Elle envoie d'une petite équipe de psychologues, psychiatres, infirmiers psychiatriques dans les zones de crise, lorsque la situation sécuritaire le permet. Thierry va vous en parler. La collaboration entre les équipes du CDCS et des agents de postes est très étroite afin de faire en sorte que le CDCS soit capable de comprendre les différents types de populations qu'ils pourraient rencontrer sur place, de comprendre le fonctionnement des consulats et d'identifier des référents sur place. Un effort particulier, porté par le CDCS sur la formation des agents des postes, met l'accent sur la gestion de situations d'urgence avec des jeux de rôles et des simulations par exemple.

Cette formation se déroule en visioconférence et sur place. Attention, ce type de formation n'est pas dispensée, en tout cas pas encore, aux consuls honoraires et aux élus qui peuvent pourtant être très sollicités en cas de crise. Je laisse Thierry prendre la suite sur les cellules d'urgence médico-psychologique, les postes d'urgence médicale psychologique et la task-force médico-psychologique.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les indépendants

Merci infiniment Sandrine. Les cellules d'urgence médico-psychologique les CUMP. Quand le centre de crise ne peut plus répondre à la demande du nombre important de victimes (un nombre important est défini comme un nombre supérieur à six), un relais peut être assuré par les cellules d'urgence médico-psychologique. C'est à ce moment-là que la docteur Gaëlle ABGRALL, qui en est la tête, est intervenue.

Les premières cellules d'urgence médico-psychologique ont été créées par Xavier EMMANUELLI après les attentats de 1995 du RER Saint-Michel. Une première ligne téléphonique voit le jour en 2004 suite au tsunami de Thaïlande et à une prise de conscience des équipes sur place des besoins médico-psychologiques des victimes. Le dispositif se met réellement en place après les attentats de janvier 2015 et l'attentat de Charlie Hebdo. Cette ligne téléphonique est installée dans la salle de crise du SAMU de Paris, à l'hôpital Necker, hôpital des enfants, mais également à l'hôpital Hôtel-Dieu de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Même si elle est la plus importante des CUMP, la CUMP représente une équipe fortement réduite puisqu'il s'agit de 6,5 ETP équivalents temps plein, mais elle a la chance de pouvoir s'appuyer sur une centaine de volontaires qui sont tous des psychiatres, psychologues, infirmiers psychiatriques, cadres de santé en psychiatrie, qui sont tous formés à l'urgence médico-psychologique et qui appartiennent majoritairement à des établissements de santé publique et qui peuvent se détacher dans l'intérêt de la mission générale. Ils constituent une réserve sanitaire spécialisée et formée à la réponse téléphonique.

Des sessions de formation de ces volontaires sont organisées par la CUMP Paris. Il faut noter que la réponse par téléphone des postes d'urgence médicale et psychologique ou PUMP a été mise en place lors des attentats de Londres en août 2017, de Barcelone en août 2018, le crash d'Ethiopian Airlines en mars 2019 et Kaboul en 2021. Comme vous le voyez, le mois d'août est un mois où la PUMP est fortement sollicitée. Nous pouvons noter, bien sûr, l'Ukraine et aussi Israël avec la dernière ouverture de ligne en octobre 2023, en collaboration avec les volontaires de la réserve sanitaire. L'ouverture de la ligne téléphonique est proposée en fonction du décalage, mais aussi en tenant compte de l'augmentation de l'anxiété des victimes en fin de journée. Nous essayons de nous caler sur ces horaires.

Dans certains cas, France Victimes vient également en renfort. Selon la CUMP Paris, l'adaptation du dispositif téléphonique à chaque situation impliquant l'offre de secours aux enfants, par exemple, l'association OSE est primordiale. Lors de situation sanitaire exceptionnelle sur le territoire français ou impliquant des Français à l'étranger, la Direction générale de la santé, la DGS, et la référence nationale et/ou son adjointe des CUMP peuvent décider de donner une dimension nationale au PUMP. Le PUMP est localisé sur le site du SAMU de Paris, voire à l'Hôtel-Dieu. Le docteur ABGRALL souligne l'importance de travailler en réseau avec un référent départemental, un référent régional, un référent au niveau zonal (zone de défense) et un référent national pour une coordination optimale au niveau national. Il existe un lien permanent entre le SAMU et la CUMP du territoire impacté.

Enfin, la task force médico-psychologique TFMP qui nous concerne au premier plan, à la demande du Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales, qui assure des fonctions de veille. Une équipe CUMP à projection rapide, la task force médico-psychologique a été créée en 2017 lors du passage du cyclone Irma. Elle est dirigée par le docteur Nathalie PRIETO, psychiatre référente nationale, et le docteur François DUCROCQ, psychiatre, référent national adjoint. La coordination de cette task force est assurée par Dominique MESLIER et le docteur Gaëlle ABGRALL.

Pour la prise en charge médico-psychologique des Français de l'étranger, un groupe de 80 volontaires a été spécifiquement recruté et formé. La TFMP relève la DGS en relation avec le MEAE. Les coordinateurs proposent une équipe. L'équipe projetée est constituée de deux à trois personnes choisies par les 80 membres de la TFMP. Il faut noter que cette task force a été déployée en 2022 en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Elle n'a pas pu l'être en Ukraine, compte tenu des risques trop importants. Son déclenchement est pluriannuel. Nous aurons donc une résolution. Je voulais vous dire aussi, mes chers collègues, que j'ai rencontré la CUMP à l'occasion d'un partenariat que je noue entre le Japon et la France, puisque le Japon a, pour ses catastrophes naturelles, un dispositif similaire.

Vous voyez bien qu'ils sont très réactifs (2 à 4 heures), mais lorsque la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie ou d'autres territoires sont situés à 14 heures d'avion de Paris, il est important d'avoir des réseaux sur place. Je pense que ce sera non seulement l'occasion d'améliorer les relations bilatérales entre nos pays respectifs et ces pays d'accueil, mais aussi d'avoir sur place un réservoir de spécialistes qui peuvent intervenir en cas de difficultés pour nos populations françaises.

Applaudissements dans la salle.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous avons effectivement une résolution sur ce rapport et sur celui qui va arriver juste après. Je vous propose que le deuxième rapport vous soit présenté. À l'issue, nous vous proposerons les résolutions liées à ces deux rapports qui ont des points communs, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président.

Rapport d'audition sur les violences faites aux femmes

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Chers collègues, je suis désolée que les slides que j'ai préparées ne vous soient pas projetées.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Pour cette deuxième présentation, Sandrine et Nadia sont co-rapporteuses

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je vous invite à venir me trouver si vous voulez les diapositives relatives à ce rapport. Il s'agit de vous parler des violences faites aux femmes et aux enfants, mais cela peut, bien sûr, s'appliquer à toutes les victimes. Nous avons voulu juste nous focaliser sur cette problématique pour interroger une sénatrice spécialisée qui a une expertise dans le domaine, et deux personnes de la DFAE, dont une nous en avait déjà parlé l'année dernière. Ce travail est vraiment en continuité avec un rapport qui a été fait l'année dernière et une résolution sur la formation des élus. C'est totalement en continuité aussi avec les travaux que vous a présenté hier la commission des affaires sociales et de cette formation par rapport aux élus. Vous allez voir que tout est complémentaire.

Nous avons auditionné Olivia RICHARD, qui est sénatrice des Français établis hors de France, membre de la commission des lois et de la délégation aux droits des femmes au Sénat, Madame GORGUET qui est sous-directrice de la protection des droits et des personnes, qui est au service des conventions des affaires civiles et de l'entraide judiciaire du MEAE et Monsieur David GIANNOULATOS, chef de bureau de la protection des mineurs et de la famille déjà entendu l'année dernière.

Cette audition s'inscrit dans la continuité de nos travaux réalisés par les membres de la Commission de sécurité et risque sanitaire à la 40^e session et du rapport d'octobre 2023 de cette même session. Le but est de connaître le nombre de nouveaux cas, de rappeler et d'identifier les moyens d'aider au mieux ces victimes françaises à l'étranger. Madame la Sénatrice Olivia RICHARD nous a rappelé que le nombre de cas déclarés est de 120 cas pour 800 000 femmes vivant à l'étranger. C'est quand même très peu et, en plus, en dissonance totale avec les chiffres nationaux. Un enfant sur dix victimes d'inceste, trois sur dix d'agressions sexuelles et 97 % des cas impunis. En matière de violences intrafamiliales, il est clair qu'à l'étranger, l'isolement des victimes, le manque d'information et le manque de relais augmentent les difficultés des victimes à être reconnues.

Lors des deux sessions précédentes, nous avons couvert ces sujets et nous avons vraiment amplifié le fait que des guides étaient disponibles pour les victimes françaises à l'étranger, des soutiens possibles accessibles en local grâce aux annuaires des associations d'aide aux victimes et aux maisons d'accueil. Nous avons demandé à ce que les listes de notoriété soient complétées par des psychologues et les relais possibles à partir de la déclaration du poste.

- Ce sont les rappels des droits, surtout quand il y a des enfants binationaux impliqués.
- Les associations d'aide aux victimes dont nous avons parlé. Cela revient dans toutes nos interviews de France Victimes, du directeur de France Horizons à la Commission de sécurité. La commission des affaires sociales avait fait deux rapports sur deux associations Maux et maux de femmes et Save You. C'était dans le spécifique, mais il y en a beaucoup d'autres que nous pourrions citer.

L'importance de tout cela a été rappelée par Madame GORGUET et Monsieur GIANNOULATOS pendant cette session. À cela aussi, Madame la Sénatrice Olivia RICHARD a salué l'action de l'administration, mais tout en insistant sur le fait que la protection consulaire a ses limites et que l'action des élus et des associations vient en support de ce que peuvent faire les consulats dans l'urgence. Monsieur GIANNOULATOS nous a aussi indiqué que ce sont les établissements scolaires qui, dans la plupart du temps, les informent. En plus des associations locales de type OLES, Madame GORGUET a souligné l'importance de la formation initiale des agents dans les postes et nous rappelle l'existence de fiches réflexes qui sont très bien faites et la mise en situation. Ce sont deux types de formations essentielles pour les agents consulaires, mais aussi pour nos élus et nos consuls honoraires qui sont vraiment sur la frontline avec les victimes de violences. Dans le but d'une meilleure coordination et d'un travail en synergie de tous les acteurs au service des victimes, le dialogue et la formation initiale commune peuvent être des éléments clés de la mise en sécurité des victimes. Nous allons vous présenter les trois résolutions.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Sandrine. Avant de passer aux résolutions, je tiens à saluer et remercier la présence de la sénatrice Olivia RICHARD avec nous ce matin. Merci beaucoup d'être présente et de soutenir nos travaux.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je vous invite juste à lire les demandes après avoir expliqué la résolution, bien évidemment.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous allons commencer par la résolution qui concerne le centre médico-psychologique, la résolution numéro 1. Nous passerons ensuite à la numéro 2.

Résolution pour l'allocation d'un budget de formation à l'association du réseau national de CUMP pour la TFMP

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Les indépendants

Notre première demande concerne l'allocation par le MEAE d'un budget de formation à l'association du réseau national de CUMP pour la TFMP dont nous avons parlé, la task force médico-psychologique. Considérant que les cellules d'urgence médico-psychologique CUMP font partie du dispositif national de l'aide médicale urgente et ont pour mission la prise en charge des urgences médico-psychologiques, qu'à l'heure actuelle, deux dispositifs nationaux d'urgence médico-psychologique sont mis à disposition des Français à l'étranger.

En premier lieu, le PUMP téléphonique national rattaché à la CUMP du SAMU de Paris et enfin la TFMP, la task force médico-psychologique qui permet la projection des équipes CUMP à l'étranger afin de proposer des soins médico-psychologiques aux Français impliqués, que la task force TFMP est nationale et n'a pas de budget dédié, en particulier pour les formations de ces volontaires CUMP expérimentés pouvant être projetés à l'étranger, que ces formations correspondent à un budget annuel d'environ 10 000 euros et qu'un tel budget permettrait de mettre ces formations en place grâce à l'association du réseau national des CUMP, le RéNaCUMP.

Nous demandons que le MEAE inscrive ces sommes à son programme 105, qui est aussi celui du centre de crise dans son budget 2025, sous le titre « Soutien aux actions de formation de la TFMP dans le cadre de ses interventions à l'étranger. » Enfin, nous demandons que les cellules d'urgence médico-psychologique CUMP, qui font partie du dispositif national de l'aide médicale urgente et ont pour mission la prise en charge des urgences médico-psychologiques. Nous soumettons donc cette résolution à votre vote.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Chers collègues, nous allons passer au vote pour cette résolution qui a été adoptée à l'unanimité en commission. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci. Nous passons à la deuxième résolution. Sandrine, merci de lire les demandes.

Résolution pour la formation sur l'accompagnement psychologique d'urgence

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Cette deuxième résolution concerne la formation sur l'accompagnement psychologique d'urgence. Demande que ces formations soient proposées aux conseillers des Français de l'étranger ainsi qu'aux consuls honoraires lorsqu'elles sont réalisées dans les postes. C'est en virtuel. C'est dit dans les considérants. C'est une formation psychologique qui est donnée en virtuel par la psychologue du centre de crise. Elle a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Elle a été adoptée en commission à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Ce n'est pas la bonne. La deuxième, c'est que les fiches réflexes soient fournies aux consuls honoraires et aux élus conseillers des Français de l'étranger. C'est en distanciel.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il manque quelque chose.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Elle est bien affichée.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je demande aux membres de la Commission de s'accorder sur la résolution que nous sommes en train de faire voter. Merci.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je vais vous la relire. Il y a donc une confusion entre les deux résolutions. Celle-ci concerne la demande que les fiches réflexes soient fournies aux consuls honoraires et aux élus des conseillers des Français de l'étranger et que la formation de mise en situation proposée aux agents consulaires en distanciel - l'erreur est là - soit commune avec celles des consuls honoraires et des élus conseillers des Français de l'étranger. Ce sont deux résolutions différentes en distanciel.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Il faut remplacer « distanciel » à la place de « présentiel. »

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Cela a été corrigé. Parfait.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je confirme que cette résolution a été votée à l'unanimité en commission telle qu'elle vient d'être décrite. Nous allons continuer le vote. Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Il y a une prise de parole. Est-ce que la présidente veut prendre des prises de parole ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Oui, bien sûr.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

C'est juste du vocabulaire. Une personne bien avisée m'a fait remarquer hier soir que « en présentiel » ou « en distanciel » pouvaient être remplacées, sans perte de sens, par « à distance » ou « en présence. »

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Oui, mais nous séparons les deux résolutions.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

C'est du vocabulaire.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

À la place de mettre « distanciel », nous pouvons mettre « à distance. »

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Exactement. Les néologismes ne sont parfois pas nécessaires.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Jean-Hervé.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Elle est toujours adoptée à l'unanimité. Nous passons à la suivante.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous avons une troisième résolution. Sandrine.

Résolution pour la formation de mise en situation proposée aux agents consulaires en présentiel

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

La troisième résolution concerne la formation de mise en situation proposée aux agents consulaires en présentiel. Cela influence tout ce qui est coordination. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons avoir en distanciel, notamment des slides deck disponibles, même sans la présence du psychologue du CDCS. Il s'agit de coordonner les efforts de la DFAE, des élus et des personnes du centre de crise. C'est un autre niveau.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission. Vous le confirmez, Madame la Présidente ?

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je le confirme.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Applaudissements dans la salle.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Sandrine. Merci Thierry. Merci Geneviève. Je vais garder Nadia et nous allons maintenant passer avec Nadia sur le rendu sur le temps d'échange que nous avons eu avec les élus conseillers des Français de l'étranger du Liban.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Juste un point sur le temps, il reste exactement 20 minutes.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, chers parlementaires, il était très important d'écouter nos collègues élus du Liban dans le contexte du conflit actuel, qui est très dangereux et qui peut se dégrader encore et encore. Nos chers collègues ont témoigné avec beaucoup d'émotion en insistant sur le fait que le pays traverse l'un des moments les plus dangereux de son existence et de son histoire.

Le Liban ne cesse de traverser des crises majeures depuis 2019 : effondrement économique, explosion du port de Beyrouth ou encore épidémie de Covid. Depuis le début du conflit, c'est la guerre qui s'est ajoutée à ces catastrophes. La situation s'étant particulièrement détériorée depuis trois semaines pour atteindre un bilan de plus de 2300 morts, 10 700 blessés, dont une grande partie résultant de ces attaques, sont des civils. Les opérations israéliennes dans le sud du pays et les ordres d'évacuation du Tshal donnés aux habitants de la région, toutes confessions confondues, ont mis sur les routes plus de 1 200 000 personnes. Juste une petite parenthèse, il y a 5 millions de Libanais au Liban avec 1 million de déplacés des zones qui ont été frappées sur des zones un peu plus sûres, 2 millions de réfugiés syriens et 500 000 de réfugiés palestiniens. Cela devient très lourd. C'est comme si nous parlions en comparaison avec la France de 70 millions de Français et de 30 millions de réfugiés dans un pays vraiment en crise, démuni, détruit. C'était juste une petite parenthèse.

Certains compatriotes ont dû quitter même leur maison pour trouver refuge dans des endroits plus sûrs, car même la capitale n'a pas été épargnée. Je passe à la FINUL - ce sont les forces intérimaires des Nations Unies au Liban, dont 700 Casques bleus français font partie - n'a pas été épargnée de ces attaques la semaine dernière. Il y a eu cinq blessés de la FINUL. Les écoles publiques sont occupées par les déplacés, donc il n'y a pas d'école en ce moment. Pour les écoles françaises, il y a trois de ces écoles qui ne fonctionnent plus. Il y a une école qui a été touchée carrément, une autre école située dans le Kesrouan, vers le nord de Beyrouth, est proche d'un village susceptible d'être ciblé, donc elle est fermée et la troisième école est occupée par des déplacés.

Les élus ont également évoqué le volet économique et bancaire complètement paralysé, rendant les déplacements encore plus difficiles. Les compatriotes appellent les élus. Certains souhaitent quitter le Liban, mais ils sont démunis et n'ont pas accès à leurs comptes bancaires qui sont gelés depuis des années dans les banques et ne disposent pas de point de chute, surtout en France. C'est l'inquiétude. Pas d'argent pour sortir et pas de point de chute en France, cela devient compliqué. Ils sont donc contraints de quitter le pays d'accueil. Cette situation incertaine, sujette à une dégradation rapide, les angoisse. Certains élus ont demandé une évacuation immédiate. Les autorités françaises, dont le directeur du centre de crise qui a été auditionné, nous ont dit clairement qu'il n'y aura pas de rapatriement tant que l'aéroport est ouvert. Les élus proposent donc l'établissement d'une liste d'urgence pour les Français souhaitant quitter le pays afin de faciliter le travail du poste et de la cellule de crise. D'autres demandent à la France d'exercer une pression auprès de la classe politique libanaise, responsable selon eux, de la situation financière, en ciblant notamment certains qui possèdent des biens ou des comptes bancaires en France, afin de les inciter à débloquer des fonds pour une résolution de la crise bancaire.

Les élus sont en très bon contact avec le poste consulaire qui les associe à des conseils de sécurité. Je cite. Le lundi 14 octobre, ils avaient une réunion avec les équipes consulaires et hier, jeudi, il était associé au comité de sécurité. « *Un grand nombre de Français ne sont plus inscrits sur le registre consulaire, en grande partie car leur inscription a expiré. Ils n'ont pas renouvelé par manque d'information, de temps ou autre. Les élus nous ont fait part de leur désarroi face à cette situation et demandent de revoir le système de radiation, notamment dans des pays en crise. De plus, la liste des chefs d'îlot est à ce jour incomplète et certains ayant quitté le pays. Les élus présents sur le terrain et auprès de la communauté demandent à avoir accès à cette liste des chefs d'îlot afin de pouvoir renseigner le poste. Ils ont exprimé leur sentiment d'impuissance face aux Français qui les sollicitent et qui appréhendent l'avenir. Les élus insistent sur la nécessité de prendre des mesures politiques immédiates pour instaurer un cessez-le-feu et fournir une aide humanitaire.* »

Je tiens à saluer le courage de nos compatriotes et surtout les remercier pour leur disponibilité au service de nos 24 000 compatriotes établis au Liban. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci. Merci beaucoup Nadia. Je profite également de cette occasion pour remercier les cinq élus français de l'étranger qui ont accepté cet échange avec nous, dont trois étaient sur place, nos deux collègues, Denise REVERS-HADDAD et Ghassan AYOUB, mais également Ziad NASSOUR, conseiller des Français de l'étranger, qui est avec nous sur cette session en auditeur, et Lucas LAMAH et Rola ASSI qui nous ont écoutés et qui ont échangé avec nous en zoom.

J'en profite également, Monsieur le Président, de cette fin, pour dire qu'un courrier des élus français de l'étranger du Liban a été adressé soit hier, soit le sera aujourd'hui à la ministre pour qu'elle reçoive ses élus et qu'elle fasse le point sur la situation là-bas avec eux.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci Madame la Présidente. Madame la Rapporteuse, toute ma solidarité avec nos compatriotes.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci beaucoup.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous allons passer aux risques sanitaires avec les mégafeux. J'appelle Rémi VAZEILLE et Cécile LAVERGNE à nous rejoindre.

Un intervenant

Merci Nadia. Cela émeut à chaque fois que tu en parles. J'ai été intriguée quand tu en as parlé. Nous avons testé le système des chefs d'îlot directement. Qu'est-ce qu'ils t'ont dit ? Ont-ils vraiment été sollicités ? Ou bien un nouveau conseil consulaire a été fait dans lequel il a été dit : « Là, il manque des chefs d'îlot. » Ont-ils vraiment constitué un réseau qui a servi ? As-tu des éléments de bilan très rapide ?

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci pour la question. Merci pour votre solidarité. Pour les chefs d'îlot, c'est un peu le cas partout. Les chefs d'îlot ne sont pas vraiment formés. Ils ont des informations sur comment utiliser et comment recevoir les instructions des consulats pour diffuser aux compatriotes. Comme vous le savez, avec ma collègue Cécile LAVERGNE et toute la commission de la sécurité, nous sommes à fond pour travailler sur ce système parce qu'il ne fonctionne pas vraiment. Les élus nous ont signalé qu'il y a des chefs d'îlot qui ne sont pas au Liban. Ils ont quitté le Liban. Cela a été dit par un de nos collègues. Je ne citerai pas son nom. En revanche, j'ai un contact direct avec un chef d'îlot au Liban. Je lui ai posé la question. Il reçoit des informations du consulat. Le consulat fait le travail régulièrement auprès des élus qui sont des îlotiers. C'est tout ce que je peux dire.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci. Nous allons arrêter l'échange parce que nous sommes très limités dans le temps.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci beaucoup. Juste une phrase de Cécile sur cette histoire de chef d'îlot pour vous faire un petit teaser pour la prochaine session.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Merci Madame la Présidente. C'est un thème qui nous est cher depuis plusieurs années. Nous avons fait des questionnaires qui n'ont pas été aussi répandus que dans les autres commissions. Nous vous annonçons que nous allons demander à la DFAE une formation pour tous les élus de cette assemblée sur ce qu'est un chef d'îlot. Je vous fais une invitation particulière à demander dans vos postes, avec la relation de confiance que vous pouvez avoir, d'être chef d'îlot. Je pense que c'est important d'être au cœur de ce système en sachant que nous allons avoir plus de crises.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci. Nous allons partir sur les mégafeux maintenant.

Monsieur Rémi VAZELLE, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Bonjour à tous. Nous avons voulu organiser une audition sur un sujet qui n'a jamais été encore évoqué dans cette assemblée, un phénomène systémique, celui des mégafeux. Nous avons auditionné le colonel Bruno ULLIAC, qui est chef de la mission relations européennes et internationales de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Son audition s'est faite en trois temps. Il nous a d'abord présenté la mission. Il nous a ensuite parlé du sujet central, les mégafeux. Ensuite, en dernière partie, il nous a parlé des types d'intervention sur lesquels il travaille. Je dirais que la mission en elle-même porte sur deux volets principaux. Un volet dit structurel, qui est l'expertise que la France met à disposition du reste du monde. Il y a environ 300 missions organisées par an, des formations d'audit et de conseil sur tous les domaines de la sécurité civile, déminage, glissements de terrain, moyens aériens, etc.... Le deuxième volet consiste à émettre des avis d'opportunités concernant les engagements opérationnels lorsqu'un pays est confronté à une catastrophe.

Dans ce cadre-là, cette mission travaille très étroitement avec le centre de crise pour prendre des décisions en collaboration avec le gouvernement, bien sûr. Sur le sujet des mégafeux en lui-même, il a passé pas mal de temps à nous parler de ce phénomène qui est en pleine expansion dans le monde depuis quelques décennies. En fait, le concept de mégafeu date de 2012, depuis un incendie qui a eu lieu au Canada. La définition d'un mégafeu est un incendie qui dégénère en générant sa propre énergie, en s'autoalimentant avec une propagation erratique et imprévisible. Selon cette définition, en France, il y a déjà eu deux mégafeux tout récemment : l'incendie de Gonfaron en 2021 de 7000 hectares et celui de Landiras en 2022 de 14 000 hectares. Par contre, nous parlons de mégafeux en France, généralement à partir de 1000 hectares. Nous parlons vraiment de très gros feux. Par contre, aux États-Unis, en Australie, c'est plutôt à partir de 10 000 hectares.

Dans ces pays (Australie, Canada, États-Unis), nous avons affaire à des forces d'intervention très expérimentées. Il nous a dit à un moment donné : « En Europe, nous sommes un peu le lead sur les questions d'incendie, mais quand il s'agit de mégafeux, nous nous tournons vers les pays comme le Canada, l'Australie. » Il y a un autre type de feu dont il faut parler aussi. En Amérique latine, en raison des vastes superficies, nous observons une multitude d'incendies. Chaque jour, il peut y avoir, à certaines périodes de l'année, jusqu'à 6000 incendies de 300 à 400 hectares. Ensuite, il y a aussi l'Indonésie et la Malaisie, qui sont des zones inquiétées par ces mégafeux. En Indonésie, par exemple, certains feux peuvent durer un an parce que le sous-sol est combustible et continue de fumer. Ce sont d'autres types de feu.

Après, nous sommes passés à un autre sujet qui est un problème adjacent aux mégafeux : la pollution de l'air. C'est un sujet que nous avons déjà traité dans une question écrite. Nous pensons que c'est vraiment un sujet qui peut toucher les Français de l'étranger, car la pollution de l'air a de grands impacts sur la santé. En Indonésie, par exemple, les services de santé sont régulièrement débordés avec des infections respiratoires touchant les enfants. Le problème devient même régional, avec des vents qui vont vers Singapour, Taïwan ou même jusqu'à Hong Kong. Le problème central étant que l'information sur la qualité de l'air n'est pas fiable. D'ailleurs une question écrite, comme je le disais, sur la qualité de l'air dans les postes consulaires avait été posée en mars 2024. Il nous semble important que cette problématique soit étudiée de manière précise.

C'est pourquoi, plutôt que de faire une résolution pendant cette session, nous nous sommes dit que nous allions plutôt faire un travail très précis lors de la prochaine session pour déboucher sur des

propositions auprès de l'administration, car nous pensons qu'il faut que les consulats et les ambassades doivent se doter de moyens vraiment efficaces pour proposer et fournir une information fiable. Enfin, en dernière partie, nous avons parlé des interventions de la mission sur les mégafeux.

Les trois axes sur lesquels la mission intervient sont la prévention, la sensibilisation, la réponse et enfin la déforestation. Il nous a parlé surtout du travail qu'ils font en France. Je ne vais pas trop revenir là-dessus. En revanche, à l'étranger, la mission travaille avec l'officier de liaison qui est situé dans chaque ambassade, ainsi qu'avec des coopérants de protection dans 19 pays, dont 14 qui sont en Afrique. En cas de crise, la mission envoie souvent du personnel pour faire une évaluation de la situation, par exemple, au Tchad, pour amener des machines de potabilisation d'eau pour des populations qui n'ont plus d'eau et au Liban actuellement. Nous ne sommes plus dans le sujet des mégafeux. Il nous a dit qu'ils ont des équipes qui analysent les demandes pour prioriser les choses.

En conclusion, en raison de la multiplicité des événements climatiques extrêmes comme la sécheresse ou la canicule, le rapport du GIEC de 2019 prévoit une augmentation des mégafeux, en particulier pour l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Europe du Sud. Dans ce contexte, il est capital que les Français de l'étranger, qui résident dans des zones exposées aux mégafeux, puissent disposer d'informations fiables sur les risques sanitaires auxquels ils font face.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci beaucoup Rémi. Si vous avez besoin d'en savoir un peu plus ou de discuter sur ce sujet, je vous invite à vous rapprocher de notre collègue Rémi. Pas de résolution suite à ce rapport.

Rapport sur le rôle et l'impact des médias dans la sécurité des Français de l'étranger

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous allons passer ensuite au rôle et impact des médias dans la sécurité des Français de l'étranger. Nous allons aller assez vite parce que je suis poussée par le président. Nous savons en ce moment que nous avons une situation dans le monde entier qui est explosive. Les deux médias principaux francophones que sont France Médias Monde d'un côté et TV5 Monde de l'autre, ont une parole qui est très souvent associée à la parole de la France, même si cela reste des médias et donc des journalistes indépendants. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Quels sont les moyens mis en place par ces médias pour assurer la protection non seulement de leurs journalistes qu'ils envoient sur place, des envoyés spéciaux ou leurs correspondants locaux, mais aussi, suivant les propos et les sujets d'actualité évoqués, la sécurité des Français dans les zones concernées.

Nous avons effectivement fait le tour sur les formations qui sont assurées. Nous nous sommes aperçus effectivement que, pour ces médias, la sécurité était quelque chose d'important. Ils avaient mis en place une direction de la sécurité avec des formations qui sont assurées par un ancien colonel. C'est un sujet notamment pour France Médias Monde depuis l'assassinat il y a onze ans au Mali de leurs journalistes, qui est quelque chose qui est au cœur de leurs actions assez régulièrement. Ils sont donc sensibilisés aux questions de sécurité. Cette formation est assurée sur place dans les pays et avant de partir. Ils sont en contact et en lien en permanence avec le siège pour éviter qu'il y ait des problèmes. Depuis 2004, une série de procédures et d'outils ont été mis en place sur les risques, tant pour les

journalistes, comme je le dirais, des rédactions que pour les populations également sur place. Un effort a été fait, notamment avec une signature de convention avec le centre de crise et de soutien qui prévoit qu'en cas de demande, les médias peuvent diffuser des messages à destination des Français.

France Médias Monde a donc mis en place toute cette direction de la Sûreté, TV5 Monde bien évidemment également. Il y a une relation permanente avec également les médias locaux qui sont dans les pays concernés. Nous pensons au Petit Journal notamment, mais pas seulement. Je vous résume, comme il faut aller vite. Vous avez tout le détail dans le rapport. Nous avons une résolution qui est liée à la première présentation également sur le centre de crise. Je vais donner la parole très rapidement à Cécile qui va vous lire cette résolution. Nous aurons une petite modification qui m'a été demandée tout à l'heure sur le fil d'Ariane. Je pense que cela peut être dans le bon sens, mais je pense que cela va être évoqué.

Résolution pour promouvoir « le fil d'Ariane »

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Nous demandons que les agents consulaires, lors de la remise de passeport, recommandent aux usagers de s'inscrire pour chaque voyage effectué à l'étranger sur la rubrique "Fil d'Ariane" du portail web France diplomatie du Ministère. La deuxième demande qui concerne cette fois les médias que nous avons auditionnés. Nous demandons aux principaux médias français à l'international, de promouvoir le fil d'Ariane sur leurs différentes plateformes médiatiques en respectant la nouvelle nomenclature soulignée par mon collègue DELUCHEY. Ce serait une résolution AdminGouv avec les deux organismes concernés.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci Madame la rapporteure. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission. Est-ce que quelqu'un ici s'oppose à son adoption ? Non. Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Juste avant de passer au vote, il faut rajouter une ligne. Je suis vraiment désolée, mais il m'a été demandé si nous pouvions ajouter dans cette résolution de demander au poste d'insister sur le fil d'Ariane dans le cadre de leurs newsletters qu'ils envoient régulièrement aux Français de leur circonscription également. Cela va complètement dans le sens de l'information que nous voulions. Nous ne voyons aucun problème à ajouter ce point.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Quelle newsletter ?

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Des consulats. Le consul général envoie une newsletter à tous les Français inscrits.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Nous n'avons pas de newsletter partout. Ça ne doit pas s'appeler ainsi. Ce sont des communications dans la communauté.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Oui, dans leurs communications.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Pouvons-nous modifier le texte avant de le voter, s'il vous plaît, afin que le verbatim puisse être en forme ?

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Il s'agit que les postes consulaires, dans le cadre de leurs communications, informent également sur le fil d'Ariane.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Pouvons-nous apporter un micro à Monsieur Abdelghani YOUMNI ? Merci.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Merci. J'ai juste une remarque sur la demande parce que, souvent, en tant que Conseiller des Français de l'étranger, nous sommes confrontés à des Français qui ne sont pas des Français de l'étranger. Ils n'avaient pas utilisé l'application et ils nous contactent parce qu'ils ne se sont pas inscrits. C'est juste une remarque. Les agents consulaires remettent aussi parfois des passeports à des Français qui ne sont pas français de l'étranger quand ils sont coincés. Le fil d'Ariane ne concerne pas que les Français de l'étranger. C'était ma remarque.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Nous pouvons laisser la remise de passeport de manière générale, si cela vous va.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

D'accord. Merci.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Si le texte est modifié, nous pouvons passer au vote. L'unanimité est toujours maintenue au sein de la Commission, est ce que quelqu'un s'oppose ? Est ce que quelqu'un s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Nous dépassons de deux minutes. Il reste un rapport, mais il faut aller très vite.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Il reste un rapport sans résolution sur un sujet que nous connaissons tous et que nous aimerions bien connaître encore mieux, qui est celui de la réserve citoyenne pour les Français de l'étranger. J'appelle donc Baudouin DE MARCELLUS, Avraham BENHAIM et Pierre qui est déjà là à venir nous rejoindre. Merci Rémi, merci Cécile. Vous avez un défi énorme messieurs.

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Solidaires et Indépendants

Le temps que Baudouin s'installe, je fais juste une petite page cyber. Nous avons une activité très chargée avec la géopolitique cette semaine et le Liban en particulier. Nous avons envisagé de nous rendre au 17Cyber qui est une initiative d'Emmanuel MACRON qu'il avait pris en janvier 2022. Elle devait être lancée officiellement par le ministère de l'Intérieur cette semaine et elle a été un peu retardée dans notre audition, donc nous n'avons pas pu les rencontrer, mais ce sera notre programme de l'année prochaine. Merci Thierry et je laisse la parole à Baudouin.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci, Monsieur le Vice-président, de me laisser la parole. Je vais être très rapide. Nous avons auditionné trois officiers de la réserve qui appartiennent à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées. C'est une direction qui gère aussi bien la réserve militaire que la réserve civile, en tout cas citoyenne qui nous concerne. Je vais aller très vite en disant que le rôle de cette direction a pour but le rayonnement des armées, l'enseignement de la défense. Elle apporte une expertise, aide au recrutement et à la reconversion et également un vecteur d'influence.

Dans le cadre de ce vecteur d'influence, cette direction appartient également à la CIOR qui est la confédération interalliée des officiers de réserve, qui dépend de l'OTAN et qui est composée de 1,3 million de réservistes présents dans 34 pays, qu'ils soient membres ou non membres de l'OTAN. D'ailleurs, dans le cadre de cette confédération, ils utilisent les réservistes afin d'enseigner le français et l'anglais à ces pays membres. Le vocabulaire est essentiellement militaire, mais c'est un vecteur d'influence pour maintenir l'influence et peut-être contrer d'autres puissances dans certaines zones du monde.

Nous allons revenir à la réserve. Il y a la réserve militaire. Je vais aller très vite puisqu'elle nous concerne peu, mais il y a quand même un objectif à 2035 d'augmenter et de consolider les effectifs militaires, à savoir 200 000 militaires actifs et, si possible, doubler le nombre de réservistes pour avoir à peu près 100 000 réservistes qui soient des réservistes mieux formés et peut être éventuellement des réservistes qui puissent être envoyés dans des zones de conflit.

Concernant la réserve citoyenne, cette réserve est en forte croissance. Elle compte à peu près 6500 personnes et elles rassemblent des citoyens engagés partout en France, mais également à l'étranger. Nous comptons la présence de volontaires de la réserve citoyenne dans 35 pays, ce qui témoigne de l'intérêt d'adhérer à cette réserve. Je sais que certains de nos collègues font partie de la

réserve citoyenne. C'était un peu la présentation. Je laisserai peut-être Pierre ou Avraham pour conclure.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Le point d'entrée de la réserve citoyenne se fait auprès des attachés de défense. Il est très important de signaler à la commission de sécurité si vous avez des problèmes avec vos attachés de défense pour les inscriptions à la réserve citoyenne.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Nous allons même aller un peu plus loin. Pour celles et ceux d'entre vous ici à l'AFE, mais également les élus conseillers des Français de l'étranger dans vos pays respectifs qui souhaiteraient s'engager au sein de la réserve citoyenne, faites-le nous savoir au sein de la commission et nous faisons passer l'information auprès du colonel qui nous a sollicités sur ce sujet. N'hésitez pas à passer par nous pour que nous puissions pousser un dossier ou en créer un nouveau.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci beaucoup pour votre diligence parce que vous avez été dans les temps. Je lève la séance. N'oubliez pas que, dans même pas dix minutes, la commission des lois présente ses travaux. S'il vous plaît, soyez dans la salle et dites à vos collègues d'être dans la salle.

Madame Catya MARTIN, présidente de la Commission de Sécurité et des Risques Sanitaires, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Puis-je vous demander d'applaudir tous les membres de la Commission de la sécurité qui ont fait un travail remarquable ? Merci.

Applaudissements dans la salle.

La séance est suspendue de 10 heures 06 à 10 heures 23.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais demander à tous nos collègues de nous rejoindre. Sinon, nous allons prendre énormément de retard pour la restitution des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires qui est présidée par Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE et son Vice-Président, Jean-François DELUCHEY. Il n'est toujours pas à la tribune. Il va certainement arriver. Dites à tous nos collègues de revenir en séance, s'il vous plaît.

Je profite de l'occasion avant de commencer la restitution des travaux de la commission des lois pour vous rappeler qu'il y a la CNAV qui est présente dans le hall d'entrée de notre centre. Si vous avez la possibilité d'aller les rencontrer, n'hésitez pas un instant, ils sont présents pour vous. Merci beaucoup. Madame la Présidente, nous pouvons démarrer.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers collègues. C'est toujours un plaisir de vous présenter les travaux de notre commission qui ne manque pas d'essayer d'innover à sa manière. Parmi les résolutions qui vous seront proposées aujourd'hui, je suis particulièrement satisfaite de l'une d'entre elles qui permet de nouveau la mise en place de nouvelles modalités de dialogue entre les élus que nous sommes et l'administration. Les travaux de la commission des lois se sont organisés pour cette session autour de trois temps. Un premier temps qui a consisté à faire un bilan des élections aussi bien législatives qu'européennes. Vous savez que la saison a été chargée en scrutins et il nous semblait important de partager le retour d'expérience de l'utilisateur. Frédéric SCHAULI, accompagné de Marie-Christine HARITÇALDE, de Jean-Philippe GRANGE et de Gérard SIGNORET ont fait ce travail de recensement. C'est un sondage que je trouve particulièrement bien ficelé et qui a reçu un succès certain puisqu'il a reçu plus de 200 réponses. C'est assez satisfaisant au regard de ce qui se fait d'habitude. Ils vous présenteront les conclusions de ce sondage qui ne donnera pas lieu à une résolution.

Le deuxième temps qui a mobilisé la commission des lois est un travail additionnel complémentaire sur un sujet que nous commençons à maîtriser, particulièrement celui des certificats de nationalité. Il a été question de mettre en lumière le fait que, dans les postes, il y a un besoin d'encadrement du pouvoir discrétionnaire lorsqu'un CNF est demandé. Je me réjouis beaucoup de ce travail qui a été fait par Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER et Ramzi SFEIR, notamment avec une audition avec Madame Gaëlle LE PAPE qui a été très constructive puisque nous avons quasiment, dans les faits, rédigé les résolutions ensemble. Les résolutions que nous avons rédigées sont le fruit de notre dialogue avec Gaëlle LE PAPE. Parmi les propositions qui sont faites, il y a un format innovant de discussion entre élus et administration. Je me réjouis beaucoup de cette proposition que les rapporteurs vous présenteront eux-mêmes.

La commission des lois a travaillé en trois temps. Un premier temps a consisté à faire une synthèse de l'expérience usager pour les élections aussi bien européennes que législatives. Un deuxième temps dédié au CNF. Vous savez que nous avons déjà fait deux rapports sur le CNF. Ce nouveau rapport apporte un nouvel éclairage. Je pense que nous aurons quasiment fait un tour intégral de la question. Ce nouvel éclairage me semblait important. Je pense qu'il était pertinent de l'avoir, d'autant plus qu'il va donner lieu à une résolution qui apporte une nouveauté en termes de format de dialogue entre les élus et l'administration. Enfin, un troisième temps qui est notre désormais traditionnelle audition des parlementaires des Français de l'étranger. Je salue Warda SOUIHI qui est à l'origine de cette proposition, qui est devenue une tradition au sein de la commission des lois, puisque tous les ans, nous invitons l'ensemble des parlementaires des Français de l'étranger, sénateurs comme députés, à venir discuter de nos travaux, de nos résolutions, et de voir la manière dont ils peuvent nous accompagner pour faire de ces propositions des réalités.

Applaudissements dans la salle.

Pour cette occasion, nous avons eu onze parlementaires, dont le vice-président de l'Assemblée nationale. Nous en sommes assez satisfaits. Cela veut dire que le format plaît. Bien évidemment, il est perfectible, mais nous sommes sur la bonne voie et nous continuerons d'essayer de trouver des consensus pour faire asseoir à table des parlementaires, sénateurs, députés de familles politiques différentes qui sont d'accord pour travailler ensemble sur les sujets qui nous préoccupent et qui

tendent à défendre les intérêts des Français de l'étranger que nous représentons. Je ne serai pas plus longue. Trois travaux comme je vous le disais : élections, CNF, audition annuelle des parlementaires.

Nous vous proposerons aussi une résolution qui a fait débat au sein de la commission parce qu'au sein de la commission des lois, nous aimons débattre, nous aimons le consensus. Il n'y a pas de présidence unilatérale brutale. Nous sommes dans la discussion et nous vous présenterons cette résolution qui a pour vocation de revenir sur quelque chose que nous avons voté ensemble en plénière concernant l'organisation de nos travaux. Nous verrons cela le moment venu. Jean-François, voudrais-tu ajouter quelque chose ? Non. Je donne la parole à Gérard, Marie-Christine et Jean-Philippe pour présenter le travail sur les élections.

Synthèse de l'expérience usager pour les élections législatives anticipées 2024

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Merci Madame la Présidente, chers collègues. 2024 a été, pour notre pays, une année bien particulière sur le plan électoral, marquée par la mobilisation du réseau consulaire et de l'ensemble des acteurs afin d'organiser les élections européennes, puis, dans des conditions assez exceptionnelles, les élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet dernier. Nous avons souhaité, dans le cadre des travaux de la Commission, en effet, recueillir les avis et retours d'expérience des élus consulaires sur ces deux séquences et un groupe de travail a été mis en place à l'issue des élections, initié et coordonné par notre collègue Frédéric SCHAULI, qui malheureusement ne peut pas être parmi nous cette semaine. Nous le saluons et le remercions pour la qualité de son travail et l'importance du travail qu'il a fourni pour ce rapport. Notre objectif a été de poser un regard sur cette année électorale par voie d'enquête et de faire un bilan rétrospectif des difficultés rencontrées et des axes d'amélioration envisageables.

C'est pourquoi l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger ont été consultés à travers un questionnaire détaillé dont les résultats présentent un état des lieux à grande échelle puisque plus de 200 collègues à travers le monde et sur toutes les circonscriptions des Français de l'étranger se sont exprimés. Nous comptons parmi eux 68 présidents de conseils consulaires et 64 collègues de l'Assemblée. J'ajoute que notre démarche de synthèse sur le vécu des élus et des usagers, comme Madame la Présidente le soulignait, pourra être appréhendée en parallèle du bilan opérationnel que l'administration tire de cette année électorale. Nous aurons, cet après-midi, une séquence dédiée avec le bureau des élections et le bureau de vote électronique qui permettra un moment d'échange important et complémentaire pour répondre aux questions et aux réflexions que notre assemblée pourrait avoir.

Sur les principaux enseignements de cette enquête, quelques mots d'abord sur les élections européennes. Nous avons d'abord interrogé les élus sur leurs consultations en amont concernant le nombre et l'implantation des bureaux de vote sur leur circonscription lors d'un conseil consulaire ou de la tenue de leur commission de contrôle. Plus de 73 élus nous ont répondu ne pas avoir été consultés, contrairement aux textes régissant notamment le fonctionnement et les missions des commissions de contrôle. Sur la perception du dispositif pour les élections européennes, le nombre de bureaux de vote a été jugé suffisant par une large majorité des élus ayant répondu au questionnaire. Toutefois, une quarantaine d'entre eux ont fait état de manque important dans leur circonscription et notre enquête permet en réalité une actualisation de la cartographie de ses besoins. C'est une cartographie de ses besoins en configuration haute, si je puis dire, puisqu'il s'agissait des élections

européennes et que, nous le verrons, des bureaux de vote n'ont pas pu être opérationnels sur les élections législatives pour différentes raisons provoquées par les délais ultra-courts liés au calendrier électoral. Nous avons répertorié plus d'une quarantaine de sites, de Londres à Salvador, de Malaga à l'Ouest américain, de Bruxelles à Christchurch, où des besoins se font sentir.

Ensuite, l'enquête sur les élections européennes s'est orientée sur trois sujets : celui du choix du lieu de vote pour nos compatriotes binationaux, celui de la propagande électorale et celui du fonctionnement des bureaux de vote, en particulier sous l'angle de la validation des procès-verbaux lors des soirées électorales après dépouillement. Je serai très rapide là-dessus.

Sur le premier point, nous avons donc souhaité savoir si des compatriotes se sont retrouvés inscrits malgré eux sur les listes électorales d'un autre pays. Des situations nous sont remontées, en grande majorité d'ailleurs, du Luxembourg, où beaucoup d'électeurs se sont retrouvés inscrits sans l'avoir demandé et sans avoir le moyen de contrôler auprès de leur commune sur quelle liste ils étaient inscrits. La question qui se pose est celle de la transmission des fichiers avec les noms des binationaux. De facto, le Luxembourg, par exemple, a choisi de décider pour ces binationaux sans leur laisser le choix. L'enquête a permis de lister plusieurs autres exemples et cas particuliers. Je ne rentrerai pas ici dans le détail parce que nous sommes un peu contraints au niveau du temps, mais je vous invite à le consulter dans le rapport. Sur la propagande électorale papier, les chiffres de notre enquête sont très clairs. Les documents n'arrivent pas dans les temps, voire jamais auprès des destinataires dans une majorité des cas. Il serait important - ce n'est pas la première fois que nous l'évoquons - de trouver des moyens alternatifs et plus économes afin de permettre à nos concitoyens d'avoir accès à ces informations.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons eu une réunion hier du bureau de vote électronique sur l'envoi des circulaires qui a posé problème en raison des contraintes au niveau des délais qui nous étaient accordés pour transmettre ces circulaires, ces professions de foi. Pour votre information, il s'avère que le coût pour le premier tour, par exemple, des élections législatives était de l'ordre de 2 millions d'euros.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Nous n'allons pas rentrer dans le débat, mais par les temps qui courent ce genre de retard finit par discréditer le système.

Sur le troisième point qui est le retour d'expérience concernant le fonctionnement des bureaux de vote, le constat général, pour une variété de raisons, est celui d'une validation jugée trop longue des procès-verbaux par Paris, obligeant, entre guillemets, les volontaires membres des bureaux de vote à rester jusqu'à point d'heure sur place. Je mets des guillemets à « obligeant » parce que rien n'oblige légalement des bénévoles à rester. La figure numéro 9 de notre tableau est assez instructive à ce propos. Elle traite des heures durant lesquelles les membres des bureaux sont rentrés chez eux. C'est assez édifiant. Malheureusement, je n'ai pas le temps de rentrer dans le détail. Les retours du terrain pour suggérer des solutions pour fluidifier le processus d'une manière générale sont intéressants et s'organisent autour, d'une part, d'un besoin de meilleure formation des membres des bureaux de vote, de la simplification de la rédaction des procès-verbaux, voire de leur digitalisation en amont. C'est une piste. Sur d'autres aspects du fonctionnement des bureaux de vote, nous noterons aussi plusieurs suggestions sur le thème d'une utilisation plus large de moyens informatiques de type tablette ou autre dans le processus de gestion du parcours de l'électeur, de son accueil, de la vérification de la liste jusqu'aux systèmes de comptage qui visiblement ne sont pas à l'œuvre dans tous les bureaux.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Jean-Philippe, j'attire ton attention sur le fait qu'il reste douze minutes, soit six minutes par intervenant.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je termine. Le dernier point remonté par les 200 conseillers des Français de l'étranger intéressés traite le sujet des effectifs des centres de vote et du recrutement des volontaires avec un manque de personnel qui a été noté sur certains pays comme le Mexique d'ailleurs. Je termine ici brièvement la restitution de l'enquête sur cette partie européenne. Encore une fois, je vous invite à regarder le détail comme sur le reste. Je passe la parole maintenant à Gérard SIGNORET pour la suite de cette présentation.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je vais vous parler de chiffres ronds parce que ce n'est pas la peine de mettre trop de décimales après. Tout est dans le rapport bien entendu. Comme vous le savez, le 9 juin, le Président a donc annoncé, lors du résultat des Européennes, la dissolution de l'Assemblée nationale. Pour ceux qui étaient surpris, lui avait tout très bien calculé puisque le décret, qui vient en général deux ou trois jours après l'annonce d'une dissolution, est daté précisément du 9 juin. Si vous faites le 9 juin plus 20 jours, qui est exactement le délai de la Constitution de 1958, cela fait que les premières ont été ouvertes en Amérique, le samedi 29 juin, donc exactement à 20 jours. Tout était juste dans les temps. Les délais de convocation ont été exceptionnellement rapprochés.

En conséquence, il faut noter de nombreux recours auprès du Conseil constitutionnel qui a pris position en rejetant dix recours dirigés contre le décret du 9 juin. C'est encore une affaire à suivre. D'autre part, sur les taux de participation, je vais être très rapide, mais il y a des choses intéressantes. Nous pouvons voir qu'en 2017, le président de la République avait interdit le vote par internet pour ceux qui s'en rappellent. Nous avons eu pour les législatives une participation de 19 % pour le premier tour et 17 % dans le deuxième tour. Nous avons eu en 2022 une augmentation avec le vote internet, une participation pour le premier tour de 22,5 % et de 25 % pour le deuxième tour. Cela a nettement augmenté cette année, en 2024, où nous avons eu 36,5 % le premier tour et 38 % le deuxième tour, ce qui reste néanmoins timide.

Dans ces mêmes élections de 2024, nous avons eu un 10 % à l'urne pour le premier tour et un 26,5 % par internet. Pour le deuxième tour, un 8,5 % à l'urne et un 30 % par internet. Le nombre de bureaux de vote dans votre circonscription consulaire a-t-il évolué entre les Européennes et les législatives ? Nous pouvons voir que nous avons 118 réponses qui disent que cela n'a pas évolué. L'administration a maintenu la quantité de bureaux de vote. Sur la suivante, les délais d'organisation trop courts, nous en avons déjà parlé. Dans votre circonscription consulaire, à quelle heure les membres du bureau de vote ont-ils autorisé à partir après l'acceptation de leur procès-verbal ? Comme vous pouvez voir, avant 22 heures pour la plupart, puis, dans mon cas, avant 2 heures du matin puisque nous sommes dans un décalage horaire de 8 heures.

Nous avons dû attendre que Paris se réveille pour donner le OK au procès-verbal. Concernant l'approbation des procès-verbaux, y a-t-il des améliorations ? Je répète sur le même tableau que mon collègue Jean-Philippe Grange, ce sont des questions qui vous ont été posées et qui ont été répondues par 200 des 400 conseillers des Français de l'étranger. Concernant l'approbation des procès-verbaux, y a-t-il eu des améliorations en termes de délais de traitement entre le premier et le second tour des élections législatives ? Nous voyons que c'est plus ou moins idem : 73 oui, 86 non. Avez-vous reçu la propagande électorale postale ? C'est très intéressant. Monsieur BEZARDIN vient d'en faire un peu un commentaire. 2 millions d'euros pour la propagande électorale postale. Cela ne fait que finalement décrédibiliser le vote puisqu'à Mexico, nous rigolons quand nous recevons, non pas une semaine plus tard, mais un mois plus tard, la propagande électorale.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Il reste six minutes pour la présentation du rapport.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

D'accord. Je finis les informations. Nous passons donc à la conclusion qui est le tableau 25. D'une manière générale, pensez-vous que le vote s'est bien déroulé ? 120 personnes disent « oui », malgré quelques petits problèmes et 60 personnes disent « oui, très bien dans l'ensemble. » Je pense que le vote en tout et pour tout a été un succès. Je passe les conclusions à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.

Applaudissements dans la salle.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants

Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier notre collègue Frédéric SCHAULI pour l'énorme travail accompli sur cette enquête et nous regrettons que des problèmes personnels l'aient empêché d'être ici pour nous accompagner lors de cette session. Je tenais également à souligner l'importance que la Commission des lois et règlements et affaires consulaires attache au vote par Internet, car depuis plusieurs années, ce sujet est un sujet qui nous touche profond. J'ai été à l'origine de la première enquête sur le sujet et partie prenante de plusieurs enquêtes, car ceci est une avancée. Il faut surtout nous en féliciter.

Ces élections ont globalement été un succès grâce au travail de toutes les équipes présentes dans les postes et aussi des volontaires, car tous ont contribué dans des conditions, comme vient de le dire mon collègue Gérard SIGNORET, absolument exceptionnelles, avec des délais de temps tout à fait contraints. Il faut remercier aussi les équipes de la DFAE qui ont œuvré jour et nuit pour que les législatives anticipées se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous tenons également à remercier tous les bénévoles, car, comme mes deux collègues l'ont dit, quelques-uns ont été contraints à rester jusqu'à 2 heures du matin dans les bureaux de vote.

Quelques points importants sont ressortis de notre consultation. Concernant les élections européennes, il est essentiel d'améliorer la communication et la coordination avec les autres pays, car les inscriptions sur les listes complémentaires produisent un souci. Une communication efficace avec les électeurs, non seulement via la France, mais aussi à travers les autres pays binationaux luxembourgeois ont été pénalisés, car sans qu'ils ne soient consultés, nous les avons obligés à voter

pour les candidats du Luxembourg. À notre connaissance, c'est une situation unique. C'est le seul pays européen à avoir agi de la sorte. Il serait également souhaitable d'uniformiser les dates de la clôture des inscriptions sur les listes électorales dans les différents pays européens.

Concernant le deuxième point relatif aux opérations électorales, pour ce qui est de la propagande électorale, il faut évaluer d'autres manières de communiquer (la dématérialisation, accès à la propagande à l'entrée des bureaux, et cetera) et considérer la suppression de l'envoi systématique par la poste de cette propagande. En effet, celle-ci n'arrive souvent pas à temps et même quelquefois, par exemple, lors des législatives, elle arrive au début ou avant le deuxième tour avec la propagande du premier tour, ce qui mène à la confusion, même les électeurs, au lieu de les informer.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants

Concernant le vote électronique, nous avons absolument conscience que c'est un dispositif clé pour les Français de l'étranger. Il y a eu plus de 400 000 votants qui l'ont fait par Internet, mais il est indispensable d'améliorer certains aspects du système, notamment la réception des SMS et des courriels. La commission des lois, pour rappel, avait présenté une résolution appelant à la création d'une identité numérique. Le quatrième point, selon les instructions diffusées au personnel du ministère à propos des membres titulaires des bureaux de vote. Ceux-ci doivent rester disponibles jusqu'à la validation du procès-verbal par le bureau dans les élections du ministère, dans l'éventualité où il devrait signer à nouveau ce procès-verbal. Il faut noter que cette instruction ne permet en aucun cas de les forcer à rester physiquement. Nous pourrions peut-être réfléchir à les libérer, s'ils doivent revenir pour signer. Ce serait vraiment quelque chose de plus humain. Je vous remercie pour votre attention et je pense que ceci serait les conclusions les plus importantes de ce rapport.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci beaucoup, Marie-Christine, d'avoir respecté le temps alloué.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je voudrais juste rajouter un mot. Je crois que nous pouvons remercier l'ensemble des élus aux quatre coins du monde qui se sont engagés bénévolement pour tenir les bureaux de vote et également l'ensemble des Français. En général, nous demandons aussi à énormément de Français dans des délais très courts. Et je voudrais aussi saluer le travail de la DFAE qui a été exceptionnelle.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci pour votre appréciation. Je vous propose de passer au deuxième thème qui est celui du traitement bienveillant des demandes de titres et des demandes abusives de production d'un CNF. C'est un travail qui a été réalisé par Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER et Ramzi SFEIR. Je vous laisse la parole, messieurs. Vous avez 25 minutes.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Merci Rosiane. Nous avons souhaité parler du droit de la nationalité et des CNF. Les CNF ne sont qu'un élément de preuve de la nationalité française et nous avons voulu revenir sur le fait d'abord que la nationalité française peut être prouvée de façon satisfaisante et suffisante par d'autres documents que le CNF. Différentes preuves de nationalité française existent. En cas de doute, les postes doivent d'abord s'assurer de leur existence avant de demander éventuellement, en dernier recours, la production d'un CNF. Par exemple, si vous êtes titulaire d'un acte d'état civil indiquant que vous êtes né en France, d'un parent au moins né en France, c'est une preuve suffisante de nationalité française et vous n'aurez jamais besoin de donner un CNF à moins qu'un doute sérieux sur, en l'occurrence, la désuétude puisse arriver. D'autres actes comme l'acte d'état civil établissant que vous êtes né d'un parent français ou un jugement prononcé par un juge civil qui confirme que vous avez la nationalité française. C'est une preuve irréfragable de nationalité française. Déclaration de nationalité, décret de naturalisation aussi, etc. D'autres documents existent selon les cas.

Le droit de la nationalité est un droit extrêmement complexe. Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'auditionner Gaëlle LE PAPE. Gaëlle LE PAPE et la cheffe extrêmement compétente du Service central d'état civil des collègues du MEAE qui sont physiquement à Nantes. Nous avons pu revenir sur ces questions de droit de la nationalité avec elle. Nous avons voulu très clairement dire ce qu'est le certificat de nationalité française. C'est un élément de preuve de la nationalité française de son détenteur. Je le dis très fortement : un CNF n'est pas un jugement. Il est délivré sur un papier qui porte la mention du ministère de la Justice, donc beaucoup de personnes pensent que c'est un jugement. Non. Le CNF est délivré par une autorité administrative qui travaille au ministère de la Justice. C'est le directeur des services de greffe judiciaire d'un tribunal judiciaire. Ce n'est pas un jugement. Le CNF n'est pas un jugement. Il n'est pas émis par un juge, il n'a pas valeur de chose jugée et il peut être annulé.

Ce qui est intéressant avec le CNF, c'est qu'une fois que vous êtes titulaire d'un CNF, la charge de la preuve qui, en matière de nationalité française, incombe normalement à celui ou celle dont la nationalité française est mise en cause. Dès lors que vous avez en votre possession un certificat de nationalité française, c'est à la partie qui conteste la validité de ce certificat de prouver qu'à la date de la contestation, vous n'êtes pas Français ou vous n'êtes plus français. La charge de la preuve est inversée lorsque vous avez un CNF. C'est un des avantages, peut être le seul avantage que donne la possession d'un CNF. Veux-tu dire quelque chose ?

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Oui. Jean-Baka parle de ce qu'est un CNF. C'est très bien de le définir clairement une fois pour toutes. Je ne vais pas parler en mot compliqués, l'administration est ici dans la salle et je pense qu'il est important de dire les choses. Une fois que nous avons défini un CNF, comment l'obtenir et pourquoi, nous avons fait le constat que le CNF était demandé ou pas selon le consulat, la région dans le monde. Je n'irai pas jusqu'à dire de l'origine de la personne qui se présente devant les autorités consulaires. C'est ce qui a motivé nos travaux. Comme la nationalité est à la base de tout ce que nous faisons, c'était vraiment important de trouver tous les moyens pour éviter que des personnes se retrouvent dans ce tunnel qui est celui des CNF alors que ce n'était, à la base, vraiment pas nécessaire.

Le constat qui a été fait contient deux volets. Le premier volet est un volet où l'administration doute sérieusement parce que la personne est établie à l'étranger depuis très longtemps, deuxième ou troisième génération. Elle ne s'est jamais manifestée avant. Le CNF existe pour cela. L'autre volet est celui où il y a des erreurs : la personne arrive au consulat, une liste de documents lui est donnée : « Fournissez ces documents-là. » Parmi les documents, il y a un document anodin qui s'appelle CNF et la personne rentre dans le système sans le savoir. Là, elle se retrouve dépourvue de ses droits pendant un certain temps et, il faut le dire, dépourvue de ses droits parce que l'administration bloque tout traitement de toute demande à partir du moment que le CNF est refusé. S'il est en traitement, nous allons dire à la personne : « Attendez, le CNF est en traitement » alors qu'elle n'en avait pas besoin. Elle avait un acte de naissance qui mentionnait qu'elle était française par filiation, par décret ou par déclaration. C'est de là qu'est parti ce travail.

Nous nous sommes dit : « Nous n'allons pas changer la loi. » ce n'est pas le moment de changer la loi sur la nationalité ou d'y toucher. Nous ne pouvons pas changer les règlements non plus. Par contre, nous pouvons clarifier des choses pour qu'en poste, les agents n'en demandent pas abusivement. Il s'agit déjà qu'ils comprennent que c'est un pouvoir extrêmement puissant de pouvoir demander un CNF à un usager. Ils doivent comprendre la gravité de cette demande. Quand ils comprennent la gravité de cette demande, ils la formuleront peut-être moins. Nous avons découvert un autre problème : quand le tribunal judiciaire de Paris traite les demandes pour les Français de l'étranger, il se base très souvent et même quasiment toujours sur la forme. Le tribunal va constater que la liste de documents fournie correspond à ce qu'il faut pour émettre un CNF et il va valider la demande ou la rejeter s'il manque un document, ou une information.

Parfois, il va la rejeter. Même si la preuve irréfragable est dans le dossier, il va la refuser parce qu'il manque un mot, il manque une virgule, il manque un grand-père alors que nous n'en avons pas vraiment besoin pour prouver la nationalité. La personne vient de mettre une preuve irréfragable de sa nationalité française. Nous constatons aussi qu'il y a une sur conformité du côté des greffiers qui traitent les demandes. Quand nous avons parlé de charge de la preuve, c'est un peu trop tard. Nous voulions vraiment parler à l'administration, créer ce dialogue très nécessaire en partenariat avec l'administration consulaire pour justement réduire les risques que des personnes, des compatriotes se retrouvent dans cette situation.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai été saisi par la présidente d'un groupe. Je vais suspendre la séance et je vais demander à ce que les présidents de groupe puissent se réunir et discuter entre eux. Jean, il a été demandé de retirer le keffieh. Je viens d'être saisi par une présidente de groupe selon l'article 10 du règlement intérieur. Je demande au président de se réunir.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Nous avons écrit le règlement intérieur ensemble. La séance est suspendue en cas de trouble à la tenue des débats. Il n'y a pas de trouble à la tenue des débats. -

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous donne deux ou trois minutes. Je demande aux présidents de groupe de se réunir quelques instants. Je vous laisse 5 minutes maximum.

La séance est suspendue de 11 heures à 11 heures 16.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers collègues, nous allons reprendre le plus rapidement possible la poursuite de la restitution des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires. J'ai une précision à apporter. Comme convenu avec les présidents de groupe, un point de modification sera apporté au règlement intérieur d'ici la prochaine session. Nous en restons là et nous poursuivons les excellents travaux de la commission des lois.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Chers collègues, nous en étions rendus à parler de CNF. Nous allons continuer à parler de CNF, de droit de la nationalité et d'état civil.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Il faut vraiment le marteler à toutes les Françaises et les Français putatifs au moins à l'étranger : le CNF est un acte administratif qui est délivré par le directeur des services de greffe judiciaire. Ce n'est pas un magistrat. Encore une fois, je le répète. Nous faisons volontairement cette répétition parce qu'elle est très importante. Le CNF n'est pas un jugement. Il n'a pas valeur de choses jugées et très souvent nos compatriotes y prêtent une importance excessive. C'est une croyance. Ils prêtent une importance excessive au CNF. Parfois, nous entendons que le CNF est la seule preuve de nationalité. C'est faux. La nationalité peut être prouvée par des actes d'état civil.

Depuis une modification législative de 2022, le délai d'instruction d'une demande est limité à six mois et renouvelable deux fois. Il est fait ordre aux services instructeurs de faire toutes les diligences pour s'assurer que le dossier est complet dans la mesure où le demandeur peut effectivement produire un dossier complet. Les services de greffe judiciaire doivent retourner vers le demandeur en lui demandant : « Monsieur, il vous manque tel ou tel document » ou alors « Tel document n'est pas légalisé alors qu'il aurait dû l'être. » Dans ce délai maximal de 18 mois, il y a suffisamment de temps pour que des pièces complémentaires soient apportées par le demandeur. Je crois que c'est le dernier slide sur ce thème. Nous n'avons pas voulu charger trop la barque, mais nous allons prendre quelques questions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a une demande d'intervention de Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Monsieur le Président. C'est un sujet qui concerne de très nombreuses familles à Madagascar. Effectivement, en premier lieu en raison de l'excessive demande par l'administration de CNF, quand ils ne sont pas nécessaires, de la croyance qui s'est développée qu'il valait mieux le demander à l'avance. Si jamais nous en avons besoin un jour, il est plus facile d'aider les enfants à l'obtenir et, ensuite, ils seront préparés. Cela provoque de très grandes difficultés. Un point que vous n'avez pas développé et que je vous invite à développer : l'excessive conséquence que tire l'administration consulaire du refus de délivrance d'un CNF.

Le refus de délivrance d'un CNF n'est non seulement pas un jugement, mais il n'est pas une preuve d'extranéité, il est juste le constat à une date donnée, que la personne qui a demandé un CNF n'a pas été en mesure de fournir tous les documents qui lui étaient requis. Elle pourrait éventuellement les fournir de manière complémentaire ultérieurement. Ce n'est pas l'absence d'un document qui prouve

que la personne n'a pas la nationalité française. Or, l'administration traite notamment les actes d'état civil en bloquant leur exploitation par une fiche annexée à l'acte d'état civil concerné dans les archives du service central de l'état civil de Nantes. L'interdiction de délivrer des copies d'un acte de naissance à quelqu'un qui s'est vu opposer un refus de CNF, alors que ce refus de CNF pourrait être une raison technique qui ne permet pas de douter de la nationalité française de la personne. Les conséquences du refus de CNF, c'est derrière le refus de la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité, l'impossibilité de s'inscrire au registre, l'impossibilité pour certains de voyager. Je pourrais citer des dizaines et des dizaines d'exemples à Madagascar de gens sur lesquels aucun doute n'est permis. Je n'en citerai qu'un seul.

Dans une famille née à Madagascar depuis trois générations, d'ascendance exclusivement française, dont aucun n'a une nationalité étrangère, jusqu'à la quatrième génération où il y a un arrière-grand-père italien. Un seul. Ce n'est même pas la question. Ils ont manqué à la fourniture des pièces. Nous avons refusé de leur délivrer un CNF et de leur délivrer un passeport. Les enfants ne peuvent plus voyager. Ils ne peuvent plus quitter le territoire malgache. Ils sont français.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le conseiller. Je vais donner la parole à Florian BOHÊME.

Monsieur Florian BOHÊME, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Écologie & Solidarité

Je vais faire court, mais relayer aussi la préoccupation notamment des élus en Inde et à Pondichéry avec ma collègue Chantal SAMUEL-DAVID. Je crois que notre collègue de Madagascar a bien expliqué finalement. L'histoire de la France, c'est aussi cela. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de territoires dans lesquels nous avons des Français depuis plusieurs générations qui ne connaissent pas forcément ce qu'est le territoire national français. Ce sont d'abord des Français.

Ces procédures abusives sur les CNF amènent parfois à des situations dramatiques où des Français se retrouvent sans avoir la nationalité française. Je pense que c'est un peu dommage d'ailleurs parce que je ne vois personne de l'administration dans la salle. Cela fait partie des sujets qui sont des sujets prioritaires. Je remercie la commission de se saisir à chaque fois de ces questions.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Je vous propose de permettre aux rapporteurs de finir leur exposé, ensuite, vos questions et nous passerons aux résolutions. Ramzi, je te laisse répondre.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Monsieur FRASLIN, nous entendons tous les jours aux quatre coins du monde les malheureuses histoires que vous racontez. Ce n'est pas juste à Madagascar. Je pense que Madagascar fait partie des endroits où il y en a le plus. Pondichéry aussi. Il y en a aussi à Montréal, ne vous inquiétez pas. Partout où il y a une grande diaspora française, il y a des cas de CNF. En réalité, c'est le constat que nous avons fait. Nous avons fait le constat que l'administration aujourd'hui, sans jugement d'un tribunal compétent, a la capacité de bloquer la vie d'un citoyen juste en demandant un document qui a l'air anodin de très loin. C'est pour cela que nous parlons d'excès de pouvoir.

Notre approche n'est pas d'éliminer le CNF ni de changer la loi, mais de mieux former les agents. Nous avons découvert deux termes dans l'administration en ce moment : la bienveillance du traitement

dans un dossier, clin d'œil, ou la sur conformité qui en rien n'indique une erreur. Pour moi, ce n'est pas une sur conformité, c'est une erreur de jugement sur toute la ligne. C'est ce qui a motivé ce travail. L'administration nous a dit : « Les instructions que nous envoyons étant que, dès qu'il y a un refus de CNF, tu convoques la personne et tu confisques ses documents. » À partir du moment, de facto, tant qu'elle ne peut pas prouver qu'elle est française, elle ne l'est pas. Elle ne l'a jamais été en réalité.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je veux juste rajouter une chose. Jean-Hervé, tu as parfaitement raison sur ce que tu as exposé. Effectivement, un refus de délivrance de CNF n'est en rien assimilable à un jugement d'extranéité. Le jugement d'extranéité est un jugement par lequel un juge confirme que vous êtes de nationalité tierce, non français. En droit civil de la nationalité, le refus de CNF n'a aucune valeur. Par contre, en droit administratif, à partir du moment où un agent a demandé la production d'un CNF et que nous sommes rentrés dans cette voie administrativement, le fait que nous sommes en attente de CNF, l'agent est autorisé par ces instructions à surseoir à la production d'un nouveau passeport.

Une fois l'expiration du délai de recours suite à un refus de délivrance de CNF, l'administration bien souvent va demander à l'usager de rendre ses papiers. Vous pouvez être sûr et certain qu'à chaque fois que l'usager va attaquer cette demande, il va gagner, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de base légale au retrait des titres. Nous allons passer aux résolutions parce que nous en parlons dans une des résolutions.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je propose que nous en fassions une question formelle. Je propose de demander à nos parlementaires ici présents d'en faire une question : quelle est la base légale du retrait par l'administration des documents d'identité de quelqu'un, auquel ils ont été délivrés, qui en est possesseur de bonne foi et qui a juste échoué à fournir la totalité des documents requis ?

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Tu verras nos résolutions. Sur l'échantillon que j'ai moi-même géré des cas de CNF pour des citoyens mal pris, huit demandes de CNF sur dix ont été évitées à partir du moment où j'ai pris le téléphone et appelé le consulat. L'acte a été délivré. Cela veut dire que l'administration s'est trompée huit fois sur dix.

Résolution concernant les instructions aux postes

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons vous présenter les résolutions. La première résolution porte sur les instructions aux postes. Je vous ai passé les visas et les considérants. Nous demandons que les services compétents transmettent de nouvelles instructions aux postes afin d'éviter les requêtes abusives de production d'un CNF. Nous demandons que ces instructions rappellent la nécessité d'un dialogue avec l'usager préalable à une éventuelle requête de production d'un CNF afin d'examiner si le requérant est en mesure de produire des preuves suffisantes de sa nationalité française. Ce dialogue doit avoir lieu dans le cadre de la bienveillance. Les deux parties faisant toute diligence nécessaire.

Nous demandons que ces instructions soient rédigées de manière à offrir un cadre à l'appréciation discrétionnaire des agents consulaires en matière de nationalité. Ces instructions doivent faire apparaître clairement le risque d'excès de pouvoir en cas de demande induë, lequel excès de pouvoir est sanctionnable en droit administratif. Elles doivent rappeler le devoir d'information de l'utilisateur quant aux raisons qui peuvent conduire l'administration à lui demander la production d'un certificat de nationalité. Nous demandons aussi que ces instructions rappellent que la simple notification d'un refus de délivrance de CNF, parce qu'elle ne constitue en rien un jugement d'extranéité, ne fournit pas de base légale suffisante pour que l'administration procède au retrait des titres d'identité et de voyage du requérant ou à sa radiation de la liste électorale consulaire. Il n'y a pas de base légale à ces choses-là. Nous demandons que ces nouvelles instructions soient également portées à la connaissance des élus des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Je voulais juste ajouter que Gaëlle LE PAPE s'est engagée à le faire. Cette résolution va se réaliser d'elle-même par l'audition que nous avons eue avec elle. C'est déjà une bonne avancée.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je peux rappeler notre démarche. Notre démarche a été un peu à l'envers. Nous avons vu l'administration et nous leur avons demandé : « Êtes-vous à l'aise avec ces résolutions et allez-vous vous y conformer ? » Toutes les résolutions que vous allez voir sont des résolutions qui semblent, dans leur forme actuelle, acceptables pour l'administration.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Cette résolution est le fruit d'une discussion posée et constructive avec l'administration. Son contenu est tout à fait conforme en ligne avec ce dont il a été convenu avec Madame LE PAPE tout particulièrement.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Je voudrais ajouter le fait que cette résolution a pour but d'être un petit guide pour que la nouvelle instruction prenne en compte vraiment les choses que nous voudrions y voir.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai juste une petite intervention de Saliha OUAMMAR.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Sur la page d'avant, je m'étonnais juste du terme utilisé « offrir un cadre à ». Est-il possible de le revoir ? Ce serait bien de mettre plutôt « encadrer » parce que « offrir un cadre à » pourrait être interprété différemment : offrir un cadre à une prestation discrétionnaire. « Encadrer » me paraît plus clair.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

C'est intéressant parce que c'est un débat linguistique et lexical que nous avons eu. Je dois reconnaître être à l'origine de l'introduction « d'offrir un cadre » parce que j'ai considéré que nous étions dans une dynamique de co-construction et que nous n'imposons pas. L'administration a conscience de cette difficulté. C'est une manière diplomate d'inviter les rédacteurs à offrir effectivement un cadre permettant de mieux encadrer le pouvoir discrétionnaire des agents. C'est tout à fait un débat lexical que nous avons eu. Je ne suis pas convaincu que le fait de changer le mot ait un impact immédiat.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Cela n'aura pas échappé à la linguiste quasiment juriste de cette subtilité. Il y a quand même une différence. Elle ne m'a pas échappé.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Jean-Hervé, nous avons bien pris ton point. Nous reviendrons un peu plus tard sur le fait que les agents sursoient à exploiter tout acte d'état civil pour des personnes, pour des actes qui sont fléchés rouges entre guillemets. En droit administratif, dès qu'il y a un doute sur un document en particulier, ils le flèchent en rouge. Ils ont donc l'instruction de ne pas répondre temporairement à des requêtes d'exploitation. Il faut que nous clarifiions ce qui se passe lorsque le refus de CNF est arrivé. Nous allons clarifier.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous n'allons pas refaire le débat immédiatement parce que nous devons avancer. Nous allons passer au vote de cette résolution. Vous avez eu le temps d'intervenir, Monsieur le Conseiller. Nous allons passer au vote de cette résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 1 vote contre et 13 abstentions. La résolution est adoptée.

La résolution est adoptée à la majorité.

Résolution sur les besoins de formation

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

La résolution numéro 2 porte sur les besoins de formation. Nous demandons que la direction des Français à l'étranger et l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires accentuent leurs efforts de formation des personnels consulaires en matière de droit positif de l'état civil et de la nationalité. Nous demandons aussi que les élus des Français de l'étranger bénéficient eux aussi, à intervalles réguliers, de modules de formation en matière de droit de la nationalité, sur la base du même matériel de formation que les agents. Pourquoi le même matériel ? C'est une façon détournée de demander, dans le même esprit, la publication des instructions et que ces instructions soient portées à notre connaissance, que ce soit à travers un matériel de formation, nous paraît aussi approprié.

Vous vous rappelez que l'IFAC est l'Institut qui nous avait aussi délivré une formation. Il me semble que c'était à la toute fin de l'année 2021. Ce sont des agents extrêmement compétents puisque ce sont des formateurs d'agents. C'est l'article 3 de la loi 2013-659 dans son avant-dernier alinéa, qui nous donne le droit à la formation pour que nous puissions accomplir nos missions d'élus. Dans la droite ligne de ce droit à la formation, nous proposons cette résolution.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Je me permets d'ajouter que, sur cette demande, d'accéder au matériel de formation. En réalité, il y a également la volonté de pouvoir accompagner nos concitoyens, lorsqu'ils nous approchent, un peu désemparés sur ces sujets qui sont très techniques et très précis. C'est une manière de leur expliquer comment procéder pour obtenir un CNF et, lorsque le CNF est refusé, quelles sont les conséquences. Si nous aussi disposons d'une formation, cela permettra d'accompagner l'administré de la meilleure manière qu'il soit.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a des interventions. Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue pour la circonscription Israël et Territoires palestiniens, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

De même que pour la résolution précédente, la notion de bienveillance n'existe pas en droit public. Je suis spécialiste du droit de la nationalité. Je n'ai pas rencontré de droit positif de l'état civil et de la nationalité, donc je m'abstiendrai.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une autre demande d'intervention. Stéphanie LE VAILLANT.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je veux juste préciser que le droit positif, dans notre conception, regroupe ce qui est les textes de loi réglementaires, donc les textes législatifs, réglementaires, puis la jurisprudence. C'est le droit tel qu'il est effectivement dynamique en incluant la jurisprudence au corpus du droit positif.

Madame Stéphanie LE VAILLANT, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

J'allais dire que cela me semblait bien que nous, élus, puissions avoir une formation en la matière. En revanche, concernant la formation du personnel consulaire, ce serait intéressant d'avoir l'avis de l'administration sur ce point. Je ne sais pas si nous avons compétence pour juger de leur besoin de formation ou pas. Merci.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je réponds aussi très directement. Nous avons pu constater que, étant donné la complexité très grande du droit de la nationalité dans certains postes, certains agents consulaires ne sont pas toujours très au fait de ce droit de la nationalité et de sa complexité. Je pense que nous sommes fondés à dire que, tout en reconnaissant que l'énorme majorité des agents consulaires font un travail d'une très grande qualité en appliquant des instructions d'une égale qualité, il y a parfois des gens qui ont besoin d'un

complément de formation. Nous avons écrit « accentuent leur effort. » Cela veut dire que les efforts existent déjà.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le Conseiller. J'ai deux autres interventions, mais très courtes parce qu'il faut avancer. Loïc LE GLAND. Ensuite, je passerai la parole à Baudouin DE MARCELLUS.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Ce n'est pas le sujet. Dans six mois peut-être, j'aimerais juste voir les résultats du vote en commission. C'est assez utile quand vous les affichez.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Toutes les résolutions se passent à l'unanimité. Jusqu'ici, celles que nous avons présentées sont passées à l'unanimité en commission.

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci. Je serai intéressé d'avoir une formation sur le CNF. Maintenant, avons-nous vraiment autorité ? Ce n'est pas notre métier. Je trouve qu'il y a quand même un danger. Nous pouvons plutôt orienter et dire : « Il faut contacter telle personne. » À un moment, vous avez dit que nous pouvons dire aux personnes : « Voici ce qu'il faut faire. » Je ne pense pas que ce soit notre rôle. Nous pourrions donner des informations fausses. Nous ne sommes pas formés. Nous n'avons pas le temps pour connaître le sujet. Je pense que nous sommes plus là pour orienter nos compatriotes à obtenir une information plutôt qu'à donner cette information qui est légale, vous l'avez dit, vous êtes la commission des lois.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci Baudouin. En réalité, cette formation te permettra de mieux orienter l'administré qui viendra vers toi. Très honnêtement, dans cette salle, qui est capable de me dire quel est le tribunal compétent, comment fonctionne le formulaire et où aller le chercher ? Ce n'est vraiment pas évident, y compris pour les agents. L'administration l'a reconnu. C'est pour cela que la formulation dit vraiment « accentuer les efforts. » L'idée n'est pas de dire que tout est à jeter, le bébé et l'eau du bain. Loin de là. C'est juste que nous sommes tous d'accord pour dire que ces sujets sont délicats. Ils impliquent trois ministères. La République française a de nombreux talents, mais en termes de coopération interministérielle, il y a encore une marge de manœuvre. Ce n'est pas évident de coordonner tous ces efforts et de limiter les effets qui sont vraiment douloureux pour les administrés. Loin de nous l'idée de nous substituer aux agents administratifs, mais force est de constater qu'il y a encore des erreurs qui sont commises. Pas de manière intentionnelle, mais par méconnaissance. Nous autres, élus, sommes assez peu familiers, en fonction des circonscriptions qui sont les nôtres, de ces sujets. J'entends ton inquiétude et je voudrais te rassurer sur le fait que l'idée est de nous donner des outils pour mieux orienter les administrés qui nous solliciteraient. Merci.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame la Présidente. Je propose de passer au vote de cette résolution. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions. La résolution est adoptée. Merci.

La résolution est adoptée à la majorité.

Résolution sur la création du forum permanent

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons passer à la troisième résolution. Nous n'avons pas mis les vues et les considérants. C'est Ramzi qui va la présenter.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

La troisième est une demande que nous formulons à l'administration. Nous demandons la création d'un forum d'échange permanent en matière d'état civil et de titre d'identité et de voyage réunissant des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger et les services concernés : le bureau des affaires juridiques, le service central d'état civil, le centre d'études d'identité et de voyage, le service du greffe judiciaire du pôle de la nationalité, le tribunal judiciaire de Paris, le ministère de l'Intérieur.

Ce forum permanent se réunirait une fois par an en marge d'une session de l'AFE. Il aurait pour but l'échange d'informations, notamment de statistiques à jour, et la discussion de problèmes rencontrés par les Françaises et Français de l'étranger en matière d'état civil et de délivrance de titres d'identité et de voyage. Nous pensons que ce forum permettra de désamorcer plusieurs problèmes et d'aider l'administration aussi à savoir ce qui se passe sur le terrain et ce qui nous est rapporté.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Dans la droite ligne de ce que disait Jean-Hervé tout à l'heure, il nous faut aussi faire prendre conscience aux fonctionnaires du ministère de la Justice de l'importance sans doute démesurée que revêt un refus de délivrance de CNF à l'étranger. C'est notre responsabilité. Si nous pouvons aider à faire en sorte qu'il y ait un meilleur dialogue entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Dans la discussion que nous avons eue avec Sébastien JAUNET, nous savons qu'il y a un manque de visibilité sur la typologie des refus de CNF. Nous avons un chiffre qui paraît très élevé : 80 % des demandes de CNF sont rejetées. Dans ces 80 %, il y a des rejets de pure forme technique, peut-être de manque de diligence du service instructeur qui n'est pas retourné vers l'utilisateur ou l'usager n'avait pas fourni une adresse email, etc. Ce serait d'un grand secours au MEAE et au CTIV de pouvoir avoir des statistiques et de l'information plus fines pour dire pourquoi vous avez rejeté le CNF.

C'est différent d'avoir un rejet sur le fond ou un rejet pour raison de non-fourniture de documents administratifs ou documents administratifs qui n'étaient pas légalisés comme ils auraient dû l'être. Ce forum est non seulement un forum de dialogue entre les élus et l'administration, mais c'est aussi un forum d'échange d'informations entre les différentes composantes de l'administration.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Au Canada, nous appelons cela une table de concertation.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame LE VAILLANT.

Madame Stéphanie LE VAILLANT, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je me demande la nécessité de créer un forum permanent pour ce sujet. N'avons-nous pas une façon plus agile de régler les situations via nos canaux traditionnels ou le consulat ou Madame LEGLISE qui est responsable des relations avec nous ? Cela me semble un peu une structure lourde pour ce que c'est. En plus, je ne suis pas sûre que nous puissions résoudre les problèmes de manière rapide si nous avons un forum tous les ans.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Nous pensons le contraire si nous avons un forum qui se réunit et qui parle des problématiques. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons réussi à régler huit cas sur dix juste en discutant avec l'administration, sans aller au tribunal, sans remplir de formulaire : « Cette personne a le document qu'il faut. » L'agent a dit : « C'est vrai, je n'avais pas vu. » Pour ces cas, à mon avis, un forum est important. L'autre point étant que nous ne pouvons pas juste être receveurs d'information. Il faut aussi que nous puissions les remonter et pas seulement dans nos sessions régulières. C'est un sujet qui est vraiment très important. C'est notre nationalité et notre état civil qui nous lient à l'État. Nous ne pouvons pas juste nous contenter de dire : « Nous nous voyons parfois, alors parlons-en ! »

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Monsieur le Conseiller. Il faut avancer.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

J'aimerais juste apporter un complément à ce qui vient d'être dit par Ramzi. De nouveau, j'entends Stéphanie ce que tu dis. Cette proposition est le fruit de notre expérience, non seulement des retours de terrain, mais également avec les services compétents. C'est-à-dire que nous avons eu l'occasion d'auditionner le ministère de la Justice, d'une part, le ministère de l'Intérieur, d'autre part, et le ministère des Affaires étrangères. Force est de constater que quelquefois, l'information ne passe pas. Un peu sur le modèle de ce que nous propose France Titres en réalité, lorsqu'ils nous convient à rejoindre leur session de travail pour que nous coconstruisions ensemble. Ce forum permanent offrira la possibilité non seulement aux décisionnaires que sont l'administration et les usagers que nous sommes de regarder ensemble une situation dont chacun a un angle de vue. C'est vraiment de la co-construction de nouveau et nous sommes convaincus que cela fonctionne parce que cela pourrait aider les services. Nous espérons qu'ils y seront sensibles.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Une intervention Avraham BENHAIM et, après, Daphna POZNANSKI.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

J'ai l'impression que nous réinventons la roue. C'est la montagne qui a accouché d'une souris. D'abord, nous sommes à l'assemblée des Français de l'étranger. Il y a d'autres conseillers dans le monde, alors je ne sais pas comment vous allez l'appliquer. De l'autre côté, les forums existent. Avez-vous déjà vu qu'il y a des forums qui n'existent pas ? Ce forum existe.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Lequel ?

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Il y a des échanges, il y a des groupes. Je vous retourne la proposition. Avez-vous investigué sur cela ? Êtes-vous capable de dire qu'il n'y a pas de forum ?

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Tout à fait.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Ce n'est pas vrai.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Nous serions très heureux de recevoir la liste des forums ou des entités existantes que tu aurais identifiés concernant les certificats de nationalité. Cela rendrait vraiment un grand service à la commission des lois et également à nos compatriotes.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Dernière intervention. Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue pour la circonscription Israël et Territoires palestiniens, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, il y a beaucoup mieux à faire que de créer une nouvelle structure lourde et peu dynamique. Il y a tout simplement quelque chose de plus dynamique vraiment, ce qu'a fait le sénateur Yan CHANTREL tout simplement : avoir une adresse dédiée. Ce serait dynamique. Une adresse dédiée entre le pôle de la nationalité et, nous, les conseillers des Français de l'étranger. De toute manière, vous n'aurez jamais le pôle de la nationalité avec vous là-dessus, le service de greffe judiciaire. Sincèrement, nous ne sommes pas dans la réalité, mes collègues. Je suis désolée. Nous sommes hors sol, nous ne sommes pas dans la réalité. Croyez-moi. S'ils lisent ce texte au pôle de la nationalité, ils vont vraiment rire. Je ne voudrais pas que cela nous porte préjudice. Je vais voter contre.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais passer au vote de cette résolution. Qui vote contre ? 22 personnes. Qui s'abstient ? 3 abstentions. La résolution est adoptée. Merci.

Une intervenante demande le nombre de votes pour.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La majorité est atteinte. Nous allons le refaire. Qui vote contre ? 27 personnes. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote pour ? 39 votes pour.

La résolution est adoptée à la majorité.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci Monsieur le Président.

Rapport d'audition annuelle des parlementaires des Français de l'étranger

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Je vais enchaîner rapidement. Nous avons fait notre audition annuelle avec les parlementaires. Je vais être très court. Nous avons une autre dynamique cette année que l'année dernière. Cela a beaucoup mieux fonctionné. L'année dernière, nous avons demandé à chacun des parlementaires de réagir en dix minutes à nos résolutions. Cela se transformait un peu en autopromotion et cela ne marchait pas.

Cette fois-ci, nous avons choisi les deux thèmes que nous avons travaillés de manière centrale dans la commission qui étaient les élections et la nationalité. Je ne vais pas lire les noms des sénateurs sénatrices et des députés qui sont venus. Je remercie ceux qui sont d'ailleurs dans la salle. Merci beaucoup. Je trouve que nous avons bien avancé sur le thème élection. Nous avons tous montré notre attachement au vote électronique, à une volonté de décomplexification des élections, notamment sénatoriale et notamment du dépôt de candidatures.

Les parlementaires se sont engagés à essayer de penser une modification législative dans ce sens, la nécessité d'avancer sur l'identité numérique, la nécessité aussi de maintenir un dispositif électoral stable parce que nous nous rendons compte que, nous, les Français de l'étranger, ne savons jamais à quelle sauce nous allons être mangés, s'il va y avoir le vote électronique, s'il va y avoir un bureau ici ou là. Cela change à chaque élection.

Sur la proposition de Karim BEN CHEIKH, nous avons trouvé que c'était intéressant ce qu'il avait dit parce qu'il a dit qu'il y a beaucoup de choses qui pouvaient être discutées dans cette discussion sur le budget. J'en discutais avec mes collègues de la commission des finances. Par exemple, dans le budget qui s'occupe des élections, nous avons des choses absurdes : 400 000 euros dédiés à des choses fondamentales qui sont les tournées consulaires, le lissage des registres, et cetera. Il y a entre 2 et 3 millions d'euros dédiés à la propagande électorale qui ne nous arrive jamais ou mal et qui, en plus d'être écologiquement absurdes, ne sert à rien. Il y a vraiment quelque chose à penser là-dessus déjà sur le budget. Nous avons essayé de créer une espèce d'émulsion entre les parlementaires qui sont de familles politiques différentes pour qu'ils puissent articuler quelque chose ensemble.

L'année prochaine, nous allons leur demander ce qu'ils ont fait de ce point de vue. Sur le CNF, cela a été un petit peu plus difficile parce que c'est évidemment difficile de présenter des propositions. Nous avons surtout mis en lumière une certaine absurdité de certains process administratifs. Nous l'avons déjà dans les rapports, donc je ne vais pas le commenter davantage. Nous pouvons avancer au point suivant, Madame la Présidente et Monsieur le Président.

Résolution pour rétablir la visioconférence en commission uniquement (maximum trois fois par mandat)

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Il va falloir être rapide. Quelque chose que nous proposons puisqu'il avait été voté en début de mandature la suppression de la visioconférence et la possibilité de participer aux travaux à distance. Cela avait été proposé par la commission des finances pour des raisons budgétaires. Cette suppression avait été décidée aussi bien en plénière qu'en commission. Nous nous rendons compte que, dans les faits, certains élus qui ne peuvent pas assister aux travaux en présentiel le font en distanciel. Cela nous semble se faire contrairement à ce qui avait été décidé en plénière.

Aussi, l'idée est de tout simplement régulariser cette pratique en autorisant de nouveau qu'en commission, les conseillers qui sont empêchés puissent assister aux travaux en distanciel, mais en encadrant quand même un peu cette possibilité et en la limitant à trois fois par mandat parce que notre mandat reste un mandat qui doit être exercé en présentiel.

Nous ne pouvons jamais exclure le fait que nous puissions être empêchés pour des raisons personnelles, professionnelles ou même de santé. C'est ce que nous voulions vous soumettre. Nous permettez de décider ensemble que nous puissions officiellement rétablir la visioconférence en commission uniquement et limiter à trois fois par mandat.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Sur le slide précédent, nous avons fait une erreur dans les parlementaires qui étaient présents. Je suis désolé Mathilde, nous avons oublié ton nom. Je suis vraiment désolé. Nous avons oublié aussi Sophie BRIANTE GUILLEMONT qui était aussi là. Madame LAKRAFI n'était pas là, si je ne m'abuse. C'est vraiment une erreur qui sera corrigée.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Daphna POZNANSKI et, ensuite, Gaëlle LECOMTE.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue pour la circonscription Israël et Territoires palestiniens, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Cela fait déjà deux fois que cette fameuse résolution sur les visioconférences nous est présentée. C'est toujours la même chose, toujours le même cirque et c'est toujours la même incohérence chers collègues. C'est le premier pas vers le néant. Après le deuxième, c'est la suppression de l'AFE. Vous l'avez tous compris, mais visiblement certains à la commission des lois n'ont toujours pas compris. C'est d'ailleurs pour cela que je suis partie, il y a longtemps, de la commission des lois. Il faut voter contre si vous tenez à l'Assemblée des Français de l'étranger. Je me suis déjà renseignée. Cela coûterait moins cher à l'administration de nous mettre tous en visioconférence. Ainsi, nous ne pourrions plus intervenir auprès de l'administration. Votez contre.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité

J'ai bien entendu le message de Daphna. J'aurai un autre message. Je pense qu'il a été acté que c'était non pour la visioconférence en plénière et que nous ne reviendrons pas là-dessus. Maintenant, en ce qui concerne les visioconférences en commission, il faut me corriger, mais rien ne l'interdit dans les textes.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Il faut la relire. Je peux te la transférer par WhatsApp si tu veux.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

La résolution citée FIN/3/10/2022 interdit d'accueillir des conseillers qui sont en distanciel dans les travaux des commissions et en plénière.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité

Plusieurs commissions ne respectent pas déjà cette résolution. Au temps pour moi.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Nous allons dépassionner le débat et nous allons passer rapidement au vote. Ce n'est vraiment pas idéologique. Pendant toute la commission, nous avons un des rapporteurs qui était obligé, pour des raisons de santé, de rester chez lui et nous avons trouvé absurde le fait qu'il fallait lui interdire de participer aux discussions sur son propre rapport. Daphna, je suis désolé, mais nous n'allons pas mettre en échec l'AFE en limitant à trois sessions par mandat. Nous avons encore neuf autres sessions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Conseiller, nous allons devoir poursuivre. J'ai deux autres interventions, puis nous passerons au vote. Elise LEGER et Bruno PLUDERMACHER.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Il y a plusieurs choses. Quand nous sommes élus, nous savons pourquoi nous sommes élus et nous connaissons les conditions. Nous savons qu'il est compliqué de suivre si nous ne venons pas. Il n'y a pas besoin d'essayer de trouver des solutions annexes. Je ne suis pas venue la dernière fois parce que j'étais enceinte. À ce moment-là, nous allons tous nous trouver des circonstances atténuantes pour ne pas venir et pour nous désengager. Il est clair que c'est la fin de l'AFE. Clairement.

Ensuite, j'aimerais revenir un petit peu en arrière. Vous avez dit que vous aviez adopté vos résolutions à l'unanimité en commission. C'est faux puisque cette résolution n'a pas du tout été adoptée à l'unanimité : 6 voix contre 5 et 2 abstentions. J'aimerais aussi que vous soyez clairs quand vous présentez vos travaux pour que nous puissions aussi savoir qu'il y avait de gros débats chez vous. Nous jouons tous le jeu et nous nous disons comment nous avons voté dans nos commissions. Nous apprécierions de le voir aussi.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je reviens sur ce qu'ont dit Elise et Daphna. Nous nous présentons à une élection pour siéger dans l'assemblée à laquelle nous sommes élus. Cela m'étonne un petit peu. D'autre part, un petit détail, mais vous indiquez limiter le nombre de participations en visioconférence aux commissions à trois par mandature. Pour la mandature actuelle, ce sont les trois prochaines sessions qui sont les trois dernières. Cela fait un peu bizarre aussi.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je ne prends plus d'intervention parce que nous devons absolument laisser la place aussi à la prochaine commission qui doit présenter ses travaux. Nous allons passer au vote.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Nous devons répondre parce que je m'étonne quand même que des personnes qui n'appartiennent pas à la commission comme Élise LEGER se permette malheureusement de nouveau...

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous n'avons pas besoin de nommer les gens à titre personnel.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

C'est tout à fait inexact ce qui est dit. Il y a en réalité deux choses qui se sont passées.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Elle exprime une opinion.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Il y a eu deux votes : un vote sur le principe même de cette résolution et un vote sur l'opportunité de sa soumission en plénière. C'est sur l'opportunité de la soumission en plénière qu'il y a eu deux abstentions dont la mienne, des votes contre et des votes pour. Ce n'est pas la même chose.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous avez pris beaucoup trop de temps.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Il ne fallait pas nous interrompre.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

Elise, nous parlerons ensuite du droit des femmes.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons la résolution au vote. Qui vote contre ? J'ai besoin de scrutateurs pour compter avec moi parce que je n'y arriverai pas. 40 votes contre. 4 abstentions. Qui vote pour ? 30 votes pour. La résolution est rejetée. Nous avons terminé, Madame la Présidente.

La résolution est rejetée à la majorité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

La séance est levée. Merci pour votre participation active. Toujours. Rendez-vous dans six mois.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Nous allons passer à la présentation de la Commission du développement durable et du commerce extérieur. Nous sommes déjà très en retard. Merci Monsieur BOURBON.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Monsieur le Président, chers collègues, nous allons essayer d'être brefs. Néanmoins, nous avons plusieurs sujets à vous exposer. En introduction, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre collègue Frédéric ZUCCO, nouvellement élu à l'AFE, qui a rejoint notre commission lundi en remplacement d'Audrey LECLERC.

Dans la continuité des sujets étudiés lors de la précédente session, nous avons audité une spécialiste des métiers d'art à l'international et un spécialiste des finances vertes en la personne de l'ancien président du Fonds vert pour le climat et actuel président du nouveau Fonds des pertes et préjudices, créé à l'issue de la dernière COP 28 à Dubaï. Également dans la continuité de l'audition de la dernière session et de la création du Groupe de travail mixte universitaire AFE, nous avons fait un bilan d'étape sur les travaux de ce groupe de travail qui porte sur la conformité environnementale à l'international. Nous avons invité depuis plusieurs mois le directeur général de Business France, Monsieur Laurent SAINT-MARTIN, qui avait confirmé sa participation. Celui-ci ayant été nommé, il y a quelques semaines ministre du Budget des Comptes publics, c'est le directeur général par intérim, accompagné de son équipe, que nous avons audité en début de semaine.

Nous avons également souhaité faire intervenir la directrice de l'Institut Veblen, un think tank composé d'économistes écologistes, afin de mener une réflexion sur des modèles de croissance économique alternatifs. Notre collègue professeur Abdelghani YOUMNI nous présentera une radioscopie synthétique du commerce extérieur de la France avec les pays du BRICS. Enfin, faisant suite à la résolution présentée par notre Commission et adoptée par notre assemblée en début de mandature concernant la formation de nos collègues élus sur des aspects de sensibilisation en changement climatique et en développement durable, le troisième chapitre de ce programme de formation a porté

sur l'eau sur lequel nous avons associé la commission de la sécurité compte tenu des aspects sécuritaires liés aux enjeux de l'eau. Ma collègue Gaëlle LECOMTE vous en dire plus sur cette formation à laquelle 22 conseillers de notre assemblée ont participé avant-hier. Nous vous en remercions.

Pour finir, Pierre LAVEANT, en représentation de l'Association de promotion des Français de l'étranger, créée à cet effet, vous présentera le projet de prix du développement durable de l'AFE qui sera organisé en octobre 2025. Compte tenu du retard, notre résolution ne sera pas présentée en fin de séance, mais suite à la présentation du rapport d'audition de Business France. C'est notre collègue Laurence HELAILI-CHAPUIS qui présentera cette résolution à notre assemblée. Je passe la parole à présent à Pascale RICHARD pour faire le compte rendu de notre première audition.

Rapport d'audition d'Odile HAINAUT sur les métiers de l'art à l'international

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Bonjour chers collègues. Comme l'a dit notre président, nous continuons à travailler sur le secteur des métiers d'art, un secteur qui a un chiffre d'affaires global de 19 milliards d'euros. Il fait 8 milliards d'euros à l'export, ce qui nous paraît donc important pour nous. Nous avons effectivement auditionné Stéphane GALERNEAU, président d'Ateliers d'Art en mars 2024. Cela avait donné lieu à une résolution sur la promotion des métiers d'art auprès de la jeunesse. Notre commission s'est cette fois intéressée au plan de stratégie nationale en faveur des métiers d'art qui a été énoncé dans ce rapport « Métiers de la main, métiers de demain, métiers d'art » qui avait été publié le 30 mai 2023 et, en particulier, à son cinquième axe « Développer les métiers d'art à l'international. »

Madame Odile HAINAUT était rapporteuse et référente sur cet axe. C'est une Française de New York qui s'est distinguée en créant des salons de design qui depuis ont été adoués par le ministère de la Culture et les Services culturels. Dans le cadre de son travail, Madame HAINAUT a toujours privilégié le dialogue entre culturel et commercial ainsi que les échanges avec les autres acteurs.

Elle a appliqué ces mêmes recettes en tant que référente et a identifié trois priorités.

- Premièrement, identifier les zones du monde où il faut être présent. Par exemple, les Ateliers d'Art de France ont été encouragés à participer au lancement des révélations en Chine.
- Deuxièmement, tenir compte de la grande diversité des métiers d'art qui peuvent aller des artisans jusqu'aux manufactures. Les Gobelins, par exemple, viennent de faire une grande exposition à New York sur la faïence.
- Troisièmement, prendre en compte tous les acteurs, c'est-à-dire les ministères, Business France, Institut Français, Mobilier National, les Chambres et métiers d'art, les Ateliers d'Art de France et l'Institut du savoir-faire qui depuis collaborent.

Pour Madame HAINAUT, ce qui est important, c'est que ce sont tous ces différents acteurs qui peuvent identifier les artisans français prêts à exporter. Pour cela, elle insiste sur deux choses importantes : les bonnes entreprises sont celles qui peuvent identifier leur savoir-faire unique qui n'existe pas dans le pays destinataire. Cette initiative sur les métiers d'art a été lancée par l'ancienne ministre de la Culture Rima ABDUL-MALAK.

Pour l'instant, nous sommes en attente de savoir si le ministère va la continuer. Nous attendons aussi de savoir si les référents seront renouvelés dans leurs missions. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Pascale. Je passe la parole à présent à Patricia pour son rapport d'audit de l'organisme public Business France.

Rapport d'audit sur le plan stratégique Business France 2023-2026

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Pascal. Bonjour. Business France est un acteur clé de la stratégie française pour améliorer sa compétitivité internationale. C'est donc la deuxième fois que nous les avons auditionnés. Comme l'a dit notre président, nous devons avoir Laurent SAINT-MARTIN, mais à sa place, nous avons auditionné trois autres directeurs. Tout d'abord, je voudrais commencer par un résumé de leur bilan, mais très bref, parce que je pense que nous avons besoin de passer à autre chose.

En 2023, Business France a accompagné 13 500 entreprises, majoritairement des PME et des TPE dans leur développement à l'international. Ces efforts ont généré environ 33 milliards d'euros de contrats additionnels prouvant l'impact direct de ce soutien sur l'internationalisation de nos entreprises. Mais cela n'est bien sûr qu'un début. Parmi leurs initiatives, ils ont fait les Pavillons France qui permettent à des entreprises de participer à plus de 110 salons internationaux chaque année et des opérations B2B qui facilitent les échanges avec de grands comptes étrangers. Grâce à ces actions, le taux de maintien à l'export des entreprises soutenues a été de 42 %. Business France est également en charge du programme des VIE et de l'attractivité des territoires. Le programme VIE est un autre levier essentiel pour renforcer les exportations. Après la baisse due à la pandémie, il a été repris très rapidement. À l'heure qu'il est, nous avons 11 500 jeunes en poste à l'étranger, apportant une main-d'œuvre qualifiée aux entreprises pour s'implanter sur de nouveaux marchés.

Business France s'efforce aussi de rendre la France plus attractive pour les investissements étrangers. Ce n'est pas notre sujet. Business France a toujours, bien sûr, des défis à relever et en se tournant vers l'avenir, Business France s'aligne avec les objectifs de France 2030. Elle prévoit d'organiser chaque année plus de 400 opérations internationales pour renforcer l'exportation dans des secteurs stratégiques comme les technologies de pointe et la transition énergétique. Cependant, des défis demeurent, comme je vous l'ai dit, notamment la réduction des déficits commerciaux, le modèle économique hybride de Business France, combinant subventions publiques et ressources propres, assure une gestion qui semble efficace, mais il faudra ajuster les budgets. La fusion possible de Business France et de Atout France pourrait aussi permettre de rationaliser leur action.

En conclusion, les résultats obtenus par Business France montrent clairement son rôle stratégique dans l'exportation des entreprises françaises et l'attraction d'investissements en France, avec 33 milliards d'euros de contrats générés en 2023 et plus de 11 500 jeunes VIE déployés. Cela se traduit à la fois par des emplois des PME dynamisés et des territoires économiques renforcés. Nous demandons donc qu'il soit maintenu un financement adéquat pour Business France, car Business France est un levier crucial pour la compétitivité internationale de la France. Je passe donc la parole maintenant à Laurence qui va vous présenter notre résolution.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Les indépendants

Considérant la déclaration de politique générale du 1^{er} octobre 2024 faite par le Premier ministre Michel BARNIER qui disait : « *Nous mutualiserons et regrouperons des agences et des opérateurs et des fonds qui partagent des objectifs communs comme Business France et Atout France.* » La mission de Business France de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer le commerce extérieur et l'image économique de la France à l'international, le contrat d'objectifs et de moyens de Business France pour la période 2023-2026, la baisse des crédits budgétaires alloués Business France pour les programmes 134 et 112 dans le cadre du projet de loi de finances 2025, l'ampleur du déficit commercial français qui n'aura échappé à personne, nous demandons le maintien des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan Business France 2023-2026 compte tenu de la situation déficitaire de notre commerce extérieur et des missions variées de cet opérateur public national dans le soutien des exportations françaises.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité dans notre commission. Avez-vous des questions ?

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote. Est-ce que quelqu'un vote contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Nous allons passer à présent la parole à Frédéric ZUCCO pour le rapport de l'audition de madame DUPRÉ de l'Institut Veblen.

Rapport d'audition de Mathilde DUPRÉ de l'Institut Veblen

Monsieur Frédéric ZUCCO, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Merci Monsieur le Président. Merci aussi de l'accueil généreux et bienveillant dans la commission. Comme je suis pour la première fois dans cette commission, je tiens à remercier Audrey LECLERC et Alexandre CHATEAU-DUCOS qui ont préparé cette audition d'une manière très importante. Je pense qu'Audrey LECLERC aurait sûrement aimé assister en visioconférence à cette audition, mais c'est un autre problème.

D'abord, quelques mots sur l'Institut Veblen. L'Institut Veblen pour les réformes économiques est un think tank français qui a été créé en 2010 et qui œuvre pour la transition vers un mode de développement soutenable et une économie socialement juste, en promouvant les idées économiques

et les politiques publiques en faveur de la transition écologique. L'Institut publie des études liées à l'économie du développement et notamment les neuf limites planétaires représentant les seuils à ne pas dépasser. Madame DUPRÉ a développé un concept très intéressant qui est de placer l'économie réelle entre le plancher social (les normes sociales minimales) et le plafond économique viable, c'est-à-dire en deçà de la surconsommation des ressources terrestres et de la destruction de la planète.

Sa conférence a porté sur deux thèmes. Le premier fut les politiques européennes en matière de développement durable et, en particulier, elle a parlé du Green Deal qui a été décidé par la Commission et le Parlement européen en 1920 et qui vise à rendre l'Union européenne neutre sur le plan climatique d'ici 2020. Ce plan consiste à examiner chaque loi existante en fonction de ses mérites climatiques et également à introduire une nouvelle législation sur l'économie circulaire, la rénovation des bâtiments, la biodiversité, l'agriculture et l'innovation. Certes, l'ensemble de ces objectifs est très ambitieux et l'Union européenne elle-même n'est pas sûre d'y arriver. Cependant, le volontarisme est présent et a été aidé en cela par le rapport sur la compétitivité de l'économie européenne qu'a fait Mario DRAGHI, l'ancien président de la Banque européenne en septembre 2024. Il a mis en avant trois axes pour relancer la croissance au niveau de l'Union européenne : l'innovation dans le domaine des technologies numériques, la décarbonation et la réduction des dépendances en matières premières.

Dans ce but, il est important d'utiliser - c'était très intéressant à notre commission -, en dehors des indicateurs habituels bien connus comme le PIB, des indicateurs de richesse alternatifs et complémentaires, comme l'indice de développement humain, l'indicateur de participation des femmes, l'indice de pauvreté humaine et l'indice de santé sociale. L'Union européenne a donc commencé à agir afin de diminuer l'impact des importations et a mis en place un certain nombre de règles.

Dans la deuxième partie, Madame DUPRÉ a développé une thèse qui est certes plus défensive, mais en fin de compte optimiste. Il s'agit de la protection des investissements. La clause de protection des investissements, CPI, est un élément clé dans les accords bilatéraux ou multilatéraux sur les investissements visant à sécuriser le droit des investisseurs étrangers dans un pays hôte. Cette clause est très critiquée et critiquable, car elle permet à de grands groupes financiers de se retourner contre des États quand leur législation est trop contraignante sur le niveau social ou environnemental. Cette clause elle-même est remise en question par les pays qui l'ont créée, comme le Canada et les USA. En cela, l'accord de Paris dans sa clause 2.1C permet de remettre en cause cette clause dans les nouveaux accords bilatéraux ou la renégociation des anciens.

La conclusion que nous avons eue de cette audition est que la prise de conscience que le modèle économique, ignorant les ressources finies, les causes et les effets du changement climatique est un modèle obsolète et que l'avenir repose non plus sur la croissance, ni sur la décroissance, mais sur la post-croissance, avec de nouveaux indicateurs davantage liés à la préservation du vivant, de la santé des humains et de la planète. Les Français de l'étranger, via une nouvelle approche d'un commerce extérieur responsable et durable, pourraient être, dans l'intérêt conjugué de la France et de la planète, des acteurs de grande importance et des ambassadeurs de la transition écologique. Merci.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Frédéric. Je vais passer la parole à Gaëlle LECOMTE et Bruno PLUDERMACHER pour le bilan intermédiaire du groupe de travail qui a été créé lors de la précédente session sur la conformité environnementale.

Rapport d'audition de Sabrina DUPOUY et présentation du groupe de travail sur la conformité environnementale

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je m'exprimerai brièvement étant donné le retard accumulé. Lors de la 40^e session, notre commission avait fait le choix de se pencher sur les mises en conformité et les règles environnementales qui s'appliquent aux entreprises françaises présentes à l'international. Ce choix avait été fait, car il participait à notre volonté de corréliser les deux concepts fondamentaux sur lesquels porte notre commission, à savoir le développement durable d'un côté et le commerce extérieur de l'autre.

La conformité environnementale est un sujet grandissant pour plusieurs raisons. D'abord parce que les crises climatiques et dégâts environnementaux liés à l'empreinte de l'activité humaine ne peuvent plus être niés. Ensuite, parce que les entreprises sont des acteurs clés qui jouent un rôle central dans cette activité humaine, mais sont aussi un levier de changement. Mais aussi parce que l'Union européenne légifère de plus en plus et que les États européens ou non, se penchent également sur la conformité environnementale. C'est pourquoi nous avons donc auditionné Madame Sabrina DUPOUY, maître de conférences en droit privé à l'Université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de l'environnement et notamment du contrat et de l'environnement, dont les thèmes de recherche croisent le droit privé et plus particulièrement le droit des affaires avec le droit de l'environnement.

À l'issue de cette audition, Madame DUPOUY nous avait effectivement proposé de travailler conjointement autour d'un groupe de travail sur la conformité environnementale. Ce genre de propositions ou sollicitations étant plutôt rare, notre commission avait finalement décidé d'accepter avec enthousiasme. Je laisse la parole maintenant à mon collègue Bruno qui va vous en dire un peu plus.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Nous considérons que c'est une excellente opportunité afin de produire un texte et du contenu plus conséquent qu'une simple restitution et qu'une simple résolution. Notre commission y voit la possibilité de produire un rapport qui puisse servir de guide pratique destiné à nos entreprises françaises présentes à l'international en matière de compliance environnementale. Nous ne visons pas les très grands groupes qui sont déjà parfaitement équipés en juristes, mais les ETI et les PME essentiellement.

Notre objectif étant de rendre le rapport final en mars 2025 lors de la prochaine session. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis la dernière session et notamment cet été. Nous pouvons d'ores et déjà faire un point d'étape qui s'avère relativement fructueux. En effet, nous avons déjà le cadre du rapport. Nous avons réuni les éléments les plus théoriques en lien avec les textes de loi. À ce stade, le document présente la notion de conformité environnementale comme une responsabilité imposée aux entreprises par l'État les obligeant à adopter des stratégies pour respecter les normes environnementales.

Contrairement aux règles rigides, la Compliance repose sur des objectifs à atteindre, laissant aux entreprises la liberté de choisir comment y parvenir. Ce cadre associe éthique et droit, basés sur des normes fondamentales telles que le droit à un environnement sain. Elle s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et met l'accent sur la proactivité comme la détection et la gestion des risques. Le texte détaille les obligations des entreprises comme l'élaboration de plans de vigilance, la cartographie des risques et la mise en place de mécanismes d'alerte et de suivi. Nous pouvons peut-être ajouter que nous attendons également dans les jours qui viennent une série d'exemples concrets et de décisions de justice qui permettront d'étoffer et de continuer à travailler sur ce guide.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci beaucoup Gaëlle et Bruno. Nous allons maintenant passer la parole à Loïc LE GLAND qui va nous faire le rapport de l'audition de Jean-Christophe DONNELIER.

Rapport d'audition de Jean-Christophe DONNELIER au sujet du Fonds vert et du Fonds pertes et préjudices

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Suite aux contraintes de temps, je vous invite aussi à lire notre rapport de restitution qui sera beaucoup plus complet. Nous avons effectivement eu la chance d'auditionner Monsieur Jean-Christophe DONNELIER qui a un parcours long et impressionnant au service de certains de nos ministères et nos ambassades. Nous l'avons auditionné sur ses dernières positions au Fonds vert et au Fonds pertes et préjudices. Il représentait la France à l'institution du Fonds vert pour le climat. Il l'a coprésidé pendant deux ans, de janvier 2021 à mai 2023, avant de rejoindre le Fonds pertes et préjudices où il a représenté la France. Maintenant, il en est le coprésident depuis avril 2024.

Pour le Fonds vert, il s'agit de l'outil de l'Accord de Paris qui est créé en 2010 avec un fonctionnement effectif en 2017. Son secrétariat est basé en Corée du Sud. Pour sa gouvernance, il s'agit de 24 pays, 12 considérés comme pays développés, 12 pays en voie de développement. Une ancienne définition qui date de 1992 parce que des pays comme la Corée du Sud ou les Émirats font partie des pays en voie de développement selon cette définition. Avec un objectif de 100 milliards de fonds, il y en a quinze en ce moment. Le pays le plus grand contributeur de ce fonds est la France. En deuxième position l'Allemagne, puis le Royaume-Uni. Les promesses des États-Unis sont très élevées, mais peut-être faut-il attendre les élections de novembre pour être concrétisées. Les contributions des pays sont à raison de 3 milliards d'euros par an. Les projets en question sont basés sur l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation du changement climatique, avec plus de focalisation malheureusement sur l'atténuation parce que cela est plus facile à mettre en place par les pays demandeurs. Ils évaluent leurs impacts. J'ai juste noté la résilience humaine qui a touché 1 milliard d'hommes, mais il faut parler aussi des 3 milliards de tonnes de CO₂, selon leur évaluation, suite à des projets agricoles ou des transports publics dans de nombreux pays. Il s'agit là du Fonds vert.

Ensuite, pertes et préjudices, ce sont finalement les pays qui n'ont pas été assez atténués et adaptés. Ils sont victimes du changement climatique : des impacts très courts, comme des incendies et d'autres plus longs, comme la montée des eaux. Ils souffrent de ce sujet. La décision était à la COP 27 en août

2022 qui était en Égypte et une promesse de don de 750 millions d'euros qui a eu lieu à Dubaï, il y a un peu moins d'un an. Il s'agit donc d'accompagner les pays qui n'ont pas été atténués, adaptés. C'est pour prendre en charge les dégâts dus au changement climatique, mais par des solutions pérennes. Ce n'est pas juste donner de l'argent parce que vous avez un incendie. L'éligibilité dépasse les critères de la Banque mondiale. Des pays comme le Yémen, l'Iran, peuvent bénéficier de cela. Les premières décisions de financement sont de 2025. Pour les limites, il s'agit surtout de problèmes de gouvernance avec un nombre de pays contributeurs décisionnaires assez important. Les récipiendaires sont plus des associations où les dossiers prennent du temps. Parfois, ils ne sont pas assez prêts, 3 à 5 ans, pas forcément des états. Ils travaillent sur ce sujet pour améliorer la gouvernance.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci, Loïc, d'avoir été très synthétique sur ce rapport d'audition sur un sujet extrêmement important et avec un intervenant d'une très grande qualité qui nous a appris beaucoup sur le sujet. Je passe à présent la parole à notre collègue Abdelghani qui va nous faire une présentation de la radioscopie du commerce extérieur de la France avec les pays du BRICS. Abdelghani, c'est à toi.

Radioscopie du commerce extérieur de la France avec les pays du BRICS

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Merci Monsieur le Président de séance, le vice-président de l'AFE, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers, Mesdames, Messieurs présents dans la salle. C'est devenu un rituel de présenter la radioscopie du commerce extérieur dans notre assemblée tous les six mois, c'est-à-dire deux fois par an. Nous avons choisi, au sein de notre commission, de présenter cette fois une analyse de l'impact des BRICS sur le commerce extérieur français, c'est-à-dire les BRICS+ qui sont devenus aujourd'hui des pays. Je vais commencer avant par vous présenter les soldes commerciaux des pays que nous avons choisis depuis que nous avons commencé notre mandature. Nous avons toujours l'Allemagne qui est excédentaire. Nous nous sommes aussi intéressés au taux de croissance qui est un très faible taux de croissance économique. Ce taux de croissance sur les six mois est le même à peu près pour tous les pays, à l'exception de la Chine.

En revanche, nous remarquons, pour la plupart des pays, une baisse tendancielle de l'inflation qui se situe autour de 2 % dans la plupart des pays. Cela veut dire que nous sommes en train de sortir de l'inflation mondiale, à quelques exceptions. Par contre, ce qui est surprenant dans cette analyse, c'est que la France reste quand même déficitaire sur son solde de commerce extérieur à plus de 45 milliards d'euros. À l'inverse, l'Espagne et l'Italie sont excédentaires de presque 36 milliards d'euros. Je ne vais pas parler de la Chine et des États-Unis. La Chine est toujours excédentaire de plusieurs centaines de milliards et les États-Unis sont toujours déficitaires de plusieurs centaines de milliards. Par contre, il y a un fléchissement chez nos voisins allemands qui sont seulement à 160 milliards d'euros. Nous pouvons résumer sur cette première partie une baisse de l'inflation, une croissance très forte et un commerce extérieur français qui reste déficitaire.

Pour les messages clés, nous avons une croissance économique qui serait autour de 0,5 % à la fin de l'année 2024. Nous avons un paradoxe toujours en France : nous avons 7,3 % de chômage. Un

chômage qui a baissé de presque trois points sur les cinq dernières années, mais nous avons une croissance très faible qui reste à moins de 1 %. Par contre, la facture énergétique continue de se réduire à cause de la dépréciation du dollar, de la baisse du coût du fret et du cours du pétrole et du gaz. Pour la France, il y a quand même quelque chose de positif dans ces messages. La France reste en 2023 et, pour la cinquième année, le pays le plus attractif d'Europe pour les investissements directs étrangers.

D'autres messages clés : le déficit de la balance de ces genres de biens s'est réduit à 40 milliards d'euros après 45 milliards d'euros. C'est toujours grâce et à cause de la baisse de la facture énergétique. Les entrées nettes de capitaux sont de 49 milliards d'euros. Il y a une amélioration. Par contre, nous sommes toujours champions dans les exportations de parfums, cosmétiques, métallurgie sur lesquels nous avons une progression de 8 %.

Nous avons une surprise très négative que nous n'avons pas vraiment comprise, mais nous avons quelques hypothèses : l'acquisition d'obligations et d'actions sur le marché boursier français a beaucoup baissé. Elle est passée de 216 à 103 milliards d'euros. Nous pensons que ce sont les taux d'intérêt qui se sont beaucoup élevés, puis la notation. Nous avons aussi cherché à comprendre les corrélations entre le solde courant et les parts de marché à l'exportation. Sur le schéma que vous avez devant vous, vous voyez bien que nous restons toujours déficitaires sur les biens manufacturés à cause de la désindustrialisation et parce que nous avons exporté notre production chez d'autres pays émergents. Par contre, nous sommes excédentaires sur les services. Nous avons une baisse des revenus, donc la balance commerciale ou la balance des marchés des biens et services reste très déficitaire. Nous avons essayé aussi de comprendre la causalité entre nos soldes de finances publiques de notre dette et notre commerce extérieur. Nous avons vu une grande corrélation.

Vous le voyez dans le graphique qui est en face de vous. Vous avez le même comportement du solde des finances publiques de nos déficits budgétaires qui ont commencé à rétrécir à partir des années 90. Nous sommes rentrés dans un déficit structurel et nous avons la même chose sur le solde du commerce extérieur. Nous avons exactement les mêmes courbes. Nous avons essayé d'établir une autre analyse. C'est notre dette publique. C'est le problème aussi de notre PLF de 2025. Je pense que cela ne va pas s'arrêter et que cela va durer quelques années. Notre dette était vraiment très faible. Elle était de 600 milliards d'euros en 1996. Nous avons vu une augmentation qui est presque exponentielle à partir des années 2000. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, la dette publique en 2024 est de 3228 milliards d'euros. Nous dépassons de loin tout ce que nous produisons comme richesse. Chaque année, nous sommes à 11,7 % du PIB parce que nous avons beaucoup critiqué l'Espagne, le Portugal et l'Italie, il y a huit ans. Nous sommes à peu près dans la même situation, si ce n'est pas pire. Nous avons aussi critiqué la Grèce. Nous sommes presque dans la même situation.

Nous avons une augmentation de 30 % en quatre ans. Le déficit commercial a été de 65 milliards d'euros en 2020, 163 milliards d'euros en 2022. Là, nous sommes presque à 100 milliards d'euros en 2023. Les intérêts de la dette publique ont doublé entre 2020 et 2023 à cause de notre note et à cause des taux d'intérêt qui ont augmenté. Nous sommes passés de 25 milliards à 50 milliards d'euros. Nous payons en service de la dette. C'est vraiment énorme.

Je passe maintenant à la cartographie que nous avons faite des BRICS+. Les BRICS+ représentent à peu près 4 milliards d'habitants et 46 % de la population mondiale, seulement 10 % pour les pays du G7 (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, France et Italie.) Dans la carte que nous montrons, nous voyons bien ces dix pays. Nous avons essayé de les répartir par continent pour voir l'importance.

- Sur le continent africain, il y a l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et l'Égypte maintenant.
- Sur le continent asiatique, il y a la Chine, l'Inde, l'Iran, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite.

- Sur le continent américain, il y a le Brésil.
- Sur le continent européen, il y a la Russie.

Cela fait les dix pays. Nous avons essayé de faire une analyse chiffrée pour comprendre. Nous avons conclu que l'élargissement des BRICS à de nouveaux pays comme l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Égypte, les Émirats arabes unis, est une volonté de sortir du multilatéralisme économique pour entrer vers un monde multipolaire. Il y a des visions géopolitiques, mais il y a aussi des visions géoéconomiques. Quel pourcentage représentent les BRICS + ? Ils représentent la moitié de la population mondiale. Ils représentent le quart du commerce mondial. Ils représentent 40 % du pétrole mondial. Ils représentent 28 % du PIB mondial. Aujourd'hui, les BRICS ne vont pas s'arrêter aux dix pays. Il y a 40 pays qui ont exprimé leur volonté d'intégrer et il y a 20 pays qui veulent vraiment intégrer. Nous ne savons pas ce qui se passera. Vous avez aussi le poids des BRICS dans le PIB mondial. Pour résumer, les plus importants au niveau population sont l'Inde et la Chine, mais c'est la Chine qui est à la fois importante sur le plan économique. Entre 1995 et 2023, les pays du G7 avaient 50 % de la richesse contre 16 % aujourd'hui. Ils sont presque à égalité 30/30. Vous trouverez tout dans le rapport.

Je vais aller aux constats. Le déficit des biens et services se réduit à nouveau depuis 20 ans. Sur 20 ans, le déficit commercial français n'est pas causé par les faibles exportations, mais par les importations qui détruisent l'emploi et le travail en France. L'Italie renoue avec les excédents de sa balance commerciale, à la fois pharmaceutique, industrie navale et manufacture. Le taux de chômage en France est relativement bas. C'est le vrai paradoxe. Je pense qu'il faut faire attention. Nous avons un taux de chômage bas, mais qui n'est corrélé ni à la croissance économique ni au solde du commerce extérieur.

Sur les BRICS+, nous avons essayé de faire cette diapositive qui est importante. Les échanges de biens et services au sein des BRICS+ profitent essentiellement à la Chine, au Brésil et à l'Inde. Face à des économies embryonnaires ou de rentes. L'utilisation du dollar américain et de l'euro est à peu près de 96 %. Le yuan, pour l'instant, ne représente que 4 % des échanges commerciaux. L'indicateur de distance géopolitique montre que l'unité géopolitique des BRICS+, c'est-à-dire des deux nouveaux pays, est fragile. Ils ont des intérêts économiques divergents. Je vous remercie.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci, Monsieur le Conseiller, d'avoir fait dans les temps.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci pour cet effort de synthèse toujours difficile sur des données économiques quand il s'agit de comparer la France avec une région aussi importante et en forte croissance comme les pays du BRICS. Je passe la parole à présent à Gaëlle LECOMTE qui va nous parler de la formation que notre commission a organisée.

Formation de la commission développement durable et commerce extérieur sur la thématique de l'eau

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité

La Commission du développement durable et commerce extérieur a fait le choix pour cette session de se concentrer sur la thématique de l'eau, sa rareté, les enjeux qui l'entourent en ce qui concerne le commerce international et les impacts de cette rareté, à savoir notamment les risques de conflits, tensions géopolitiques et même migrations forcées. Aussi, nous avons eu la chance de recevoir un invité de grande qualité expert sur ces thématiques, Monsieur Xavier LEFLAIVE, qui travaille depuis 25 ans sur les questions liées à l'eau pour notamment des réformes politiques nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Cela fait plus de dix ans maintenant qu'il est responsable de la Commission globale sur l'économie de l'eau à la Direction de l'environnement de l'OCDE.

Cette commission globale a justement présenté un rapport le mois dernier lors du One Water Summit. Notre formation a été l'occasion d'aborder certains points développés lors de ce sommet, mais aussi, plus largement à ce que Monsieur LEFLAIVE apporte son regard sur la question de l'eau comme un enjeu central sur le plan des échanges internationaux. Il est essentiel pour nous, en tant qu'élus locaux des Français de l'étranger, d'avoir une vision internationale sur l'eau et ses enjeux. En effet, je dirais que si nous scrutons tous très attentivement la politique française et ses impacts, nous vivons au quotidien à l'étranger et sommes sensibles aux questions internationales. C'est d'autant plus vrai que, parfois, nous sommes témoins et même parfois malheureusement, victimes des catastrophes naturelles. Monsieur LEFLAIVE a rappelé, dès le début de son intervention, qu'il a eu en mars 2023 aux Nations-Unies, la première conférence sur l'eau et que cela faisait 47 ans qu'une telle conférence n'avait pas eu lieu. Si nous pouvons nous demander pourquoi il leur a fallu attendre 47 ans pour pouvoir parler de l'eau dans un contexte onusien, il est certain que la prochaine conférence aura lieu en 2026 et la suivante en 2028. Nous passons d'un intervalle de 47 ans à un intervalle de 2 ou 3 ans, ce qui montre bien, je crois, l'intérêt de la communauté internationale de se pencher sur les questions liées à l'eau.

Même chose pour le changement climatique. Un des messages qui ressort dans les travaux de la Commission mondiale pour l'économie de l'eau, c'est que nous n'atteindrons jamais les deux degrés d'objectifs si nous ne prenons pas en compte les problèmes de l'eau.

Je vais passer rapidement sur le contenu de la formation. Je vous invite d'ailleurs la prochaine fois à vous inscrire afin d'assister à ces formations. Je vous dirai simplement en quelques mots que Monsieur LEFLAIVE nous a fait un exposé absolument passionnant que nous avons filmé d'ailleurs conformément à la résolution encadrant ce cycle de formation. Nous avons un regret quand même que je dois mentionner. C'est vrai que je reviens vers vous session après session, malheureusement, avec le même message : nous n'avons pas pu bénéficier du système du ministère des Affaires étrangères pour pouvoir filmer. Je lance une nouvelle fois un message au secrétariat général, mais cette formation a quand même été filmée par nos soins avec les moyens du bord. Je m'excuse de la qualité, mais je pense qu'il est important de noter que vous pourrez revoir ou voir cette formation en espérant qu'elle soit disponible sur le site de l'Assemblée des Français de l'étranger et sur le canal YouTube du Ministère, conformément à la résolution. Je vous attends pour la prochaine formation en mars 2025. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci beaucoup, Gaëlle, d'avoir organisé cette formation qui concerne tous nos élus. Nous travaillons sur le programme de la prochaine session. Vous serez invités à y participer et nous vous donnerons la

thématique. Je passe maintenant la parole à Pierre LAVEANT au nom de notre commission, mais aussi en représentation de l'Association de promotion des Français de l'étranger créée à cet effet pour la présentation du prix du développement durable de l'AFE.

Présentation du Prix du Développement durable de l'AFE

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Bénélux, groupe Écologie & Solidarité

Merci Monsieur le Président. En effet, je vais vous parler de petits fours pour essayer de vous faire tenir, vous qui avez gentiment voulu rester malgré cette heure tardive. Vous vous souvenez du succès de notre précédente édition du Prix du développement durable de l'AFE qui était en octobre 2023. Il y a une association qui est derrière qui est l'Association de promotion des Français de l'étranger, présidée par notre collègue Patricia CONNELL de continuer avec ce prix.

Le prochain prix sera en octobre 2025. Pour rappel, ce prix vise le progrès économique et social, la préservation de l'environnement et met en avant les projets les plus innovants en développement durable. Aux trois prix que nous avons déjà (le premier, le deuxième et le troisième prix) plus le prix « coup de cœur », nous avons voulu rajouter un prix qui est plutôt destiné aux élèves des lycées du réseau AEFÉ. Je suis le trésorier de cette association, donc j'en profite pour faire un appel. Si vous voulez être membre de cette association, nous avons décidé d'une petite cotisation de 10 euros. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

J'avais juste une dernière chose. Je repasse la parole à Pascale RICHARD qui va nous présenter un document très court. C'est une réflexion qui est portée par notre commission, mais également par d'autres commissions sur la propagande électorale papier. J'avais changé le titre, mais ce n'est pas grave. C'est une réflexion que je veux partager avec vous pour préparer des résolutions entre les trois commissions concernées pour la prochaine session. Nous n'avons pas voulu présenter de résolution sur ce sujet, mais nous voulions partager avec vous cette réflexion. Je passe la parole à Pascale.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Monsieur le Président. Nous avons tous été interpellés par cette question de la propagande papier, circulaires et bulletins, lors des derniers scrutins des élections législatives qui ne respectent pas le code électoral et très souvent ne sont pas du tout arrivés à temps chez les différents Français de l'étranger.

À l'initiative de notre commission du développement durable et du commerce extérieur et en collaboration avec la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, qui a d'ailleurs mentionné le sujet, et la commission des finances, du budget et de la fiscalité, une réflexion sera menée lors de la prochaine assemblée des Français de l'étranger en mars 2025, afin de proposer une évaluation et une optimisation réduction du coût environnemental qui nous concerne particulièrement à la Commission et du coût budgétaire de la propagande papier. Merci.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Monsieur le Président de la commission du développement durable, vous avez le mot de la fin.

Monsieur Pascal BOURBON, Président de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Juste pour conclure, nous avons démarré cette session avec 50 minutes de retard. Nous avons réussi à rattraper la moitié de ce retard. J'espère que vous appréciez.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je vous en félicite.

Un intervenant

Il est très pertinent de soumettre des idées pour la fois suivante. Ce type de pratique est à encourager pour les autres commissions.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci beaucoup. Je me dois de lever la séance. N'oubliez pas de revenir à 14 heures 15. Merci beaucoup.

La séance est suspendue de 12 heures 59 à 14 heures 18.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous inviter à regagner vos places et à contacter les membres de vos groupes pour que nous puissions bien organiser cette séquence qui a été rajoutée à l'ordre du jour hier, à la demande des membres de l'AFE. Contactez les membres de vos groupes.

J'ai tout d'abord une annonce à vous faire. Deux de nos membres ont quitté le groupe IDP et sont désormais non-inscrits : Elise LEGER et Hugues LE CARDINAL. Nous avons désormais cinq élus qui sont non-inscrits et je veillerai à ce qu'ils aient les informations concernant notre assemblée comme les autres élus.

Comme vous avez vu hier, il y a eu une intervention très vivante de Madame BAUDOIN qui nous a présenté France Titres. Cela fait plusieurs semaines que vous savez que France Titres propose que l'AFE soit présente au Conseil d'orientation stratégique et nous propose donc d'avoir deux élus présents. C'était d'abord un, puis, finalement, c'est deux. J'ignore s'il y a un consensus. Je vois une demande de parole. Je vais tout de suite passer la parole à Monsieur SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Madame la Présidente. Nous nous sommes réunis avec les présidents de groupe. Le seul groupe, qui n'avait pas un titulaire dans les mentions des mandats spéciaux, était le groupe URCI. Tout le monde a été d'accord pour que notre candidat, Monsieur Christophe LEJEUNE, soit proposé titulaire pour le poste.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame CHAAYA et, ensuite, Monsieur BERTIN.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci Madame la Présidente. Comme l'a bien expliqué mon collègue, nous nous sommes mis d'accord pour que ce soit le groupe URCI pour le titulaire puisqu'ils n'ont pas de mandat particulier. Nous nous sommes mis d'accord avec la présidente Annie RÉA et la présidente pour cette session Patricia CONNELL pour que nous déposions chacun un nom et que nous procédions à un tirage au sort en acceptant le nom qui sort. C'est le nom du membre de notre groupe, Benoit MAYRAND, qui sera suppléant. Merci.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

Je n'ai pas participé à cette discussion d'accord de groupe. Je ne suis pas représenté par un groupe. Je ne suis pas du tout leur accord. Je me présente donc comme titulaire, à moins que les groupes ensemble décident qu'un non-inscrit puisse participer au tirage au sort. Sinon, je me présente en titulaire.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

S'il y a d'autres demandes de prise de parole, faites-le. Nous avons jusqu'à 14 heures 30 avant l'intervention de la directrice.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

Je demande également un vote à bulletin secret.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'accord. Il y a cinq non-inscrits. Il aurait peut-être fallu leur parler parce qu'ils font partie de notre assemblée, comme les autres élus. Cela aurait évité cette séquence. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Il faudrait peut-être que nous expliquions la raison pour laquelle nous avons procédé à ce vote. Nous avons regardé la façon dont les mandats spéciaux avaient été attribués à la base et nous en avons déduit qu'il était tout à fait opportun d'avoir un équilibre dans les mandats spéciaux. Il y avait trois

groupes qui étaient avec quatorze personnes dans leur groupe. C'est pour cette raison que nous avons tiré au sort.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci Madame la Présidente. Je souhaite compléter pour rebondir par rapport à la demande de notre collègue Olivier BERTIN. Les non-inscrits font partie de cette assemblée et ils ont tous les droits. En revanche, quand nous avons fait la répartition des mandats particuliers, c'était une répartition des groupes dans les groupes. Il n'y avait pas les non-inscrits, donc nous avons continué sur la même lancée. Maintenant, si nous voulons le changer, il faut changer le règlement. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais prendre l'article 16 de notre règlement intérieur. *« L'assemblée vote normalement à main levée. Si le résultat du vote à main levée prête au doute, l'assemblée est consultée par assis et levé. Si le résultat du deuxième vote n'est pas clair, le vote a lieu par appel nominal et le vote à bulletin secret est de droit dès lors qu'un conseiller le demande. »* Madame CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci. Si vous êtes d'accord, nous maintenons le résultat qu'il y a eu avec Benoît MAYRAND et, après, nous passons au vote pour Monsieur Olivier BERTIN. Les groupes se sont entendus. Nous avons terminé avec cela. Maintenant, il peut présenter sa candidature et nous passons au vote pour Monsieur BERTIN.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

Madame la Présidente, vous nous avez demandé lundi que nous nous mettions d'accord entre présidents. L'article 16 n'a pas été cité. C'est ce que nous avons fait. Nous avons mis un certain temps. Cela ne se fait pas de cette manière. L'issue de cet échange entre présidents est celui-ci. Si nous devons faire valoir l'article, autant utiliser la procédure dès le début. Je comprends très bien la demande de Monsieur BERTIN et je comprends très bien l'appel à l'article 16, mais il aurait été bien que nous ne perdions pas tout ce temps et que nous passions d'emblée par un vote. Or, c'est le vote que le bureau élargi a souhaité éviter.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais réagir sur ce point. Effectivement, si nous pouvons éviter un vote et nous mettre d'accord, nous avons également essayé de le faire pour le conseiller à l'AEFE. Nous n'y sommes pas parvenus. Il y a également eu un vote. Apparemment, nous sommes à nouveau dans la même situation. Nous devons juste l'acter finalement. Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Je voulais être sûre d'avoir bien compris. Je n'en suis pas sûre. J'ai cru comprendre que les groupes s'étaient mis d'accord pour que le titulaire de ce mandat particulier soit Monsieur LEJEUNE et qu'ensuite, il y avait deux possibilités pour le poste de suppléant. Est-ce bien cela ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non, ce n'est pas cela. Monsieur BERTIN indique qu'il souhaite se présenter pour avoir le poste de titulaire.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

J'ai bien fait de poser la question. Maintenant, j'ai compris.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

Je disais que j'étais candidat pour le poste de titulaire, à moins que nous acceptions d'intégrer un des non-inscrits dans le tirage au sort du suppléant. Je l'ai dit tout à l'heure.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons enchaîner avec la directrice, donc je vous propose de discuter ensemble et nous allons voir si nous devons préparer un scrutin ou pas. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps. Actuellement, nous avons trois minutes avant l'intervention de notre directrice. Radya.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les indépendants

Monsieur BERTIN se retire d'être titulaire et souhaite être parmi le tirage au sort des suppléants.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je pense que Monsieur BERTIN peut prendre le micro lui-même et dire ce qu'il souhaite partager avec nous. C'est peut-être plus simple.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

Je répète. Je suis candidat au poste de titulaire et je retire ma candidature si nous acceptons le principe d'un tirage au sort qui m'intègre pour le poste de suppléant en tant que non inscrit. Est-ce clair ou est-ce que je répète une sixième fois ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LE CARDINAL et Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Hugues LE CARDINAL, conseiller élu pour la circonscription Europe du Sud, non-inscrit

Nous n'allons peut-être pas trop perdre de temps là-dessus. Je pense que la demande d'Olivier BERTIN est légitime. J'invite les présidents des groupes à discuter entre eux et voir s'ils acceptent ou pas.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je crois qu'il y avait Monsieur DELUCHEY et Monsieur SIGNORET.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Écologie & Solidarité

A priori, je n'ai rien contre le tirage au sort. Au contraire, je voudrais même qu'il y soit à l'Assemblée nationale pour tout vous dire, mais la modalité de tirage au sort est-elle prévue dans notre règlement intérieur ? J'ai un doute à ce sujet, Madame la Présidente.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Comme vous le savez, un règlement intérieur ne peut pas être exhaustif. Je ne pense pas qu'il y ait le mot « tirage au sort. » Les présidents ont décidé entre eux d'un modus operandi dont ils n'avaient pas informé l'assemblée préalablement. Monsieur SIGNORET et Franck BARTHELEMY.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

C'était précisément sur ce point-là. Vous parlez d'élection, mais il s'agit bien d'un tirage au sort pour le suppléant. Nous sommes tous d'accord.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Pour le moment, les groupes se sont entendus sur un candidat. Vous avez un nom qui est titulaire, Christophe LEJEUNE. Nous avons un deuxième candidat qui est Olivier BERTIN. Nous passons au vote. Olivier demande un vote à bulletin secret. L'assemblée doit approuver les candidats. C'est un mandat particulier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je pense qu'il s'est exprimé lui-même. Il retire sa candidature s'il peut prendre part au tirage au sort du suppléant. C'est ce qu'il a dit. Je vais vous inviter à discuter entre vous, présidents de groupe, et peut-être échanger avec les non-inscrits pour passer à autre chose. Je vous rappelle l'objectif. Je reviens sur les propos d'Annie. Effectivement, nous n'avions pas non plus parlé de vote au début. Il n'y a pas eu un accord de l'AFE sur les deux noms à l'AEFE. Là, c'est pareil. Pourquoi pas un traitement similaire. Cela m'est égal. Il est 14 heures 31. Je vais vous inviter à discuter entre vous. Nous échangerons lors d'une pause pour voir si la discussion a avancé.

Je vais inviter la directrice, Pauline CARMONA, à nous rejoindre à la tribune. Pour voir les choses positivement, cela veut dire que ce mandat intéresse énormément notre assemblée. Il faut toujours voir les choses de manière positive et les échanges que nous avons eus hier le prouvent également.

MADAME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – INTERVENTION SUIVIE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Intervention de Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est toujours un plaisir d'accueillir ici la directrice de la DFAE, Pauline CARMONA. Je pense que, depuis son arrivée à la DFAE, elle a créé des relations très cordiales avec les élus dans le monde entier. Elle se rend régulièrement à l'étranger et partage ses visites. Les élus les partagent également. C'est important. Je pense que c'est la base de notre mandat d'avoir des relations d'exception qui sont à la fois exigeantes, ouvertes, respectueuses. Je pense que c'est le cas la plupart du temps. Vous allez d'abord procéder à une prise de parole générale et, ensuite, ce sera la séquence des habituelles questions orales. Vous avez reçu le document complet hier soir. Je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à bien lire les réponses qui vous sont proposées pour que nous puissions vraiment avancer

très rapidement. S'il reste du temps, vous aurez également l'occasion de poser des questions à la directrice.

Petite information, mais vous êtes naturellement au courant, il y a une séquence élections qui aura lieu. Si vos questions concernent des sujets d'élections, je vous propose de garder ces questions pour Messieurs JAUNET, FROMAGEAU et PICHON DE VENDEUIL qui animeront cette séquence ensuite. Je passe sans attendre la parole à Pauline CARMONA, directrice DFAE.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup chère Hélène. Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, chers amis. C'est vraiment un plaisir de me retrouver pour la troisième fois devant vous réunis en cette dernière journée de la 41^e session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger. L'organisation d'un tel événement deux fois par an n'est possible que grâce à la pleine collaboration de la présidente, du bureau exécutif et du secrétariat général de l'AFE. Je tiens à vous en remercier.

Je me réjouis de constater que les nombreux échanges qui ont précédé cette session ont une nouvelle fois permis d'élaborer un programme de travail riche et particulièrement intéressant. Je me félicite de la collaboration et de la complémentarité entre la DFAE, le réseau consulaire et les élus des Français de l'étranger. Une complémentarité efficace qui se nourrit de dialogues et d'échanges constructifs, comme cela a encore été le cas au cours de la semaine écoulée et comme cela se produit régulièrement sur le terrain avec nos postes consulaires.

Vous l'avez signalé, chère Hélène, j'attache beaucoup d'importance à entretenir cette relation lors de mes déplacements ou lors de ceux de Raphaël, mon adjoint, en organisant systématiquement des réunions en présentiel ou à distance avec les élus. Ces échanges nous permettent de mieux appréhender les préoccupations de nos compatriotes, de travailler ensemble à y répondre au mieux dans le cadre de la mission qui nous est confiée. Je suis particulièrement attachée à ce travail en commun, dans le respect des compétences de chacun. Dans l'exercice de vos mandats, vous savez pouvoir compter sur notre réseau consulaire, qui est l'un des plus denses au monde, avec pas moins de 3165 agents et agentes dont les 4/5, soit 2639, travaillent à l'étranger dans nos 208 postes consulaires. C'est un réseau qui évolue en permanence pour s'adapter aux besoins. Les derniers nés de nos consulats généraux viennent d'ailleurs d'ouvrir à Athènes, poste occupé par Diane ROESER, que vous connaissez bien, ainsi que Séville et Melbourne.

Je commencerai par un petit rappel sur l'activité de nos consulats au cours de ces derniers mois. L'activité du réseau consulaire est en constante augmentation et je rappellerai quelques chiffres qui permettent d'illustrer l'importance croissante des affaires consulaires dans la vie de ce ministère au cours des dernières années. La population inscrite au registre continue à augmenter après la parenthèse du Covid en 2020 et 2021. Nous comptons ainsi, au mois de septembre 2024, 1 733 941 Français inscrits au registre contre 1 692 978 au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2,4 % au cours des neuf premiers mois de l'année. Il est par ailleurs intéressant de relever que près de la moitié des inscriptions au registre s'effectuent désormais en ligne, avec une moyenne de 47 % constatée entre janvier et août. La délivrance de titres d'identité et de voyage, passeports et cartes nationales d'identité sera, pour la seconde année consécutive, au-dessus de la barre symbolique du demi-million de titres. Vous vous souvenez que l'année dernière, pour la première fois, nous avons dépassé les 500 000 titres délivrés. Les chiffres définitifs pour 2024 ne seront connus qu'en début d'année prochaine, mais la courbe de délivrance des titres au mois d'octobre indique que le record de 2023, qui était de 527 351 titres délivrés, devrait être approché ou égalé en 2024. Ce sont toujours les

passports qui sont les plus demandés, mais une demande forte de CNI électronique est attendue dans les mois et les années à venir puisque, comme vous le savez, elle sera indispensable pour pouvoir bénéficier des avantages de l'identité numérique sur lesquels je reviendrai dans le prolongement de l'intervention de la directrice de France Titres.

En effet, le nombre de Français de l'étranger qui aujourd'hui détiennent une CNI électronique est estimé à environ un quart, contre environ 40 % en France. Les délais moyens de prise de rendez-vous dans nos consulats s'améliorent eux aussi, en dépit de délais parfois encore trop longs, qui peuvent être constatés dans certaines grandes capitales. Depuis le début de l'année, le délai moyen est de 16 jours contre 19 jours en 2023. Près de 500 tournées consulaires ont été effectuées sur les neuf premiers mois de l'année en cours. Sur cette même période, la DFAE a mis à disposition des postes 20 dispositifs de recueil mobiles supplémentaires, ce qui porte aujourd'hui leur nombre total à 134 contre 122 en décembre 2023. Le nombre d'allocataires d'aides sociales est globalement stable d'une année sur l'autre, avec 4341 personnes aidées depuis le début de l'année contre 4401 sur l'année 2023. L'activité d'état civil est également stable avec depuis trois ans quelque 100 000 actes dressés et transcrits. 12 318 actes ont déjà été dressés ou transcrits depuis le début de l'année. L'activité Visa mobilise également les équipes consulaires. Les chiffres d'avant pandémie n'ont certes pas encore été retrouvés, mais la reprise est importante et régulière puisqu'après être tombés à moins d'un million en 2021, plus de 2 millions de visas ont été demandés en 2022 et plus de 3 millions en 2023.

Enfin, je ne m'étendrai pas sur les efforts déployés par les équipes consulaires sur le terrain, de jour comme de nuit, lorsqu'elles sont confrontées à des situations de crise, voire de guerre, comme c'est le cas notamment en Ukraine, en Israël, au Liban. Ces efforts ont été rappelés et salués par le directeur du Centre de crise et de soutien, Philippe LALLIOT.

J'en viens aux grands projets de modernisation. La ministre déléguée a eu l'occasion de le rappeler dans son discours d'ouverture lundi. Nous travaillons très activement sur plusieurs grands chantiers de modernisation de l'administration consulaire. L'enjeu est simple : il consiste à procurer aux Français de l'étranger un service de qualité, à la fois humain, transparent, rapide et efficace, en s'appuyant au maximum sur la numérisation et sur la simplification des parcours usagers. Il est important de souligner que ces chantiers de modernisation bénéficient également à nos propres agents qui se voient déchargés d'une charge de travail importante et peuvent ainsi se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée, qu'il s'agisse de l'accueil des usagers, du suivi des dossiers individuels ou des réponses aux urgences. C'est un point qui est très important en termes d'adhésion de nos agents qui, au quotidien, sont les pourvoyeurs de ces nouveaux services. Vous connaissez bien ces projets. Certains ont même été promus par plusieurs d'entre vous. Vous en connaissez l'utilité. Je ne rentrerai pas dans le détail. Je ferai juste un point d'étape sur chacun d'entre eux.

Premièrement, le déploiement du service de réponse téléphonique France consulaire. À ce jour, la plateforme téléphonique couvre 60 pays, soit 52 % des Français inscrits au registre. D'ici à la fin de l'année, ce sont 20 nouveaux pays d'Afrique qui doivent être intégrés pour porter le total à 80 pays. Nous avons une importante intégration la semaine prochaine sous le contrôle de Marc EGRET dans la salle : le Maroc et Turquie, le 22 octobre. Le déploiement se poursuivra début 2025 avec l'intégration de pays partageant des fuseaux horaires de plus ou moins 2 heures avant de couvrir le reste du monde d'ici la fin 2025 avec une plage horaire d'ouverture étendue de 7 heures à 22 heures. La majorité des appels reçus concernent principalement l'administration des Français : CNI, passeport, laissez-passer, registre élections, l'état civil, l'action sociale et les Français en difficulté. Le service France consulaire reçoit en moyenne 1500 appels par jour, y compris émanant d'usagers sourds ou malentendants, avec des délais d'attente très réduits. Ainsi, sur le mois de septembre, le taux de décrochés moyen était de

99 %. Le bilan du service France consulaire est extrêmement positif, tant pour les utilisateurs 91 % des usagers se sont déclarés satisfaits en septembre de la réponse fournie, 95 % de la qualité de l'accueil reçu et 95 % du délai d'attente. Le bilan est également positif pour les postes diplomatiques et consulaires, qui constatent évidemment une baisse très notable des appels reçus, mais également une baisse des mails et qui peuvent donc se consacrer plus efficacement à l'accueil du public, au suivi des dossiers individuels et aux urgences. Le marché actuel arrivant à terme en mai 2025, une procédure de renouvellement a été publiée au Bulletin officiel des marchés publics le 1^{er} octobre 2024, en vue d'une notification du nouveau marché début 2025.

Le deuxième grand chantier est l'expérimentation sur le renouvellement des passeports à distance au Canada et au Portugal. Elle a débuté le 1^{er} mars dernier. Après sept mois d'expérimentation, le bilan est globalement positif. S'agissant des chiffres, ce sont 1347 demandes qui ont été reçues, soit une moyenne de 192 demandes par mois. 58 % des demandes proviennent de la seule circonscription de Montréal (772 demandes). Les retours des usagers sont dans l'ensemble très positifs, comme le montrent les réponses à la dernière enquête effectuée par notre direction du numérique :

- 88 % des usagers seraient d'accord pour refaire cette procédure à distance.
- 89 % ont trouvé la démarche sécurisée.
- 72 % l'ont trouvée rapide.
- 68 % l'ont trouvée simple.
- 65 % l'ont trouvée claire.

L'expérimentation fait actuellement l'objet d'une évaluation par un comité présidé par les inspections générales du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur, l'inspection générale de l'administration, qui rassemble plusieurs personnalités qualifiées issues des administrations concernées, ainsi que des représentants des usagers, dont la présidente et les vice-présidents de votre assemblée. Cette évaluation est attendue au plus tard à la fin du mois de novembre et au regard de ses conclusions, une décision pourra être soumise à nos autorités quant à la pérennisation de ce dispositif et à son éventuelle extension à de nouveaux pays.

Cette expérimentation n'est pas encore terminée, mais comme vous le savez, elle nous a déjà permis de sécuriser le paiement de droits de chancellerie par timbre fiscal dématérialisé à l'étranger, puisque dans le cadre de cette expérimentation, le paiement par timbres électroniques est utilisé pour renouveler son passeport sans comparution. Comme je l'avais déjà indiqué lors de mon intervention à la précédente session, notre objectif est que cette procédure soit progressivement étendue pour toutes les demandes de titres d'identité et de voyage (passeport, CNI, passeport d'urgence, laissez-passer) pour faciliter considérablement la vie de nos ressortissants de l'étranger. Je sais que c'est une revendication ancienne des élus que nous mettrons en place à l'issue de l'expérimentation et qui sera également précédée d'une refonte des montants des droits de chancellerie qui sont aujourd'hui un peu éparés. Nous le faisons en lien avec le ministère de l'Intérieur.

Le troisième grand chantier est le vote par Internet. Je profite de ce sujet pour vous remercier à mon tour pour votre contribution à la réussite des trois scrutins que nos postes ont organisés au mois de juin et juillet dernier, les européennes, puis les deux tours des élections législatives anticipées dans des délais particulièrement contraints s'agissant de cette dernière élection. L'adoption de la modalité de vote par internet par les Français de l'étranger a été rapide et massive. Elle a été une nouvelle fois fortement plébiscitée lors des élections législatives de juin et juillet, avec 73 % des électeurs qui l'ont utilisé au premier tour des élections législatives et 77 % au second tour. Notre objectif est de pouvoir améliorer cette modalité de vote pour la rendre encore plus simple et plus fiable pour les usagers. Dans le cadre du nouveau marché pour la période 2024-2028 qui vient d'être renouvelée avec le

prestataire Voxaly-Docapost, des travaux sont en cours pour exploiter au mieux, en complément du système actuel de double authentification par courriel et par SMS, les potentialités offertes par l'identité numérique en fonction des développements et du déploiement de cette identité numérique à l'étranger.

Le quatrième grand projet est le registre d'état civil électronique. Vous le savez, la première étape a été réalisée avec succès en mars 2021. Depuis cette date, les usagers peuvent demander et recevoir des extraits et des copies d'acte d'état civil dématérialisés et signés électroniquement à partir du site Service-public.fr. Plus de 2 millions et demi de copies intégrales et d'extraits ont ainsi été délivrés électroniquement depuis cette date, dans des délais d'obtention considérablement réduits, puisque nous sommes aujourd'hui à des délais de moins de quatre jours depuis le début de l'année. La loi du 13 juin 2024 a permis de prolonger l'expérimentation jusqu'au 10 juillet 2027 pour le volet relatif à la création et à la mise à jour électronique des actes. Comme vous le savez, c'est une proposition de loi qui a été déposée par une sénatrice des Français de l'étranger, la sénatrice CAZEBONNE, qui a été soutenue de manière extrêmement efficace par tous nos parlementaires représentant les Français de l'étranger. Je crois que cela a démontré vraiment un bel exemple de continuité, de mobilisation entre l'administration et les élus à tous les niveaux. Dans le cadre de cette nouvelle loi, les prochaines étapes, qui doivent faire l'objet encore de développements informatiques importants tout au long de l'année 2025, sont la dématérialisation complète des documents d'état civil consignés dans les registres, avec la création et la mise à jour d'actes dématérialisés, signés et archivés électroniquement. L'objectif est d'être prêt courant 2026 pour l'évaluation finale qui devra déboucher sur une nouvelle loi, celle-ci pérennisant l'ensemble du dispositif.

Ainsi, à travers ces quatre programmes phares, nos compatriotes de l'étranger bénéficient de chantier sans équivalent en métropole. Autant de mesures d'amélioration qui témoignent de la volonté du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'une politique proactive à l'égard de ses ressortissants. Sur tous ces sujets, il est réconfortant de constater que les efforts que nous mettons en œuvre pour proposer des services innovants et performants sont récompensés à travers les très bons retours des usagers qui ressortent des différentes enquêtes de satisfaction. Comme vous le savez, nous avons maintenant des enquêtes mensuelles, poste par poste pour chaque consulat. Le taux de satisfaction est très élevé, de l'ordre de 85 % en moyenne sur l'activité des consulats pour la période de janvier à juillet 2024, de 90 %, je l'ai indiqué tout à l'heure, pour le service France consulaire et de 95 % pour le registre d'état civil et électronique sur la partie déjà mise en œuvre.

En plus de ces quatre grands projets, je souhaitais également évoquer d'autres évolutions importantes qui impactent ou impacteront prochainement de façon positive les Français de l'étranger.

La première concerne l'assouplissement de l'obligation réglementaire de double comparution qui est imposée au demandeur de passeport ou de carte d'identité : première comparution lors du dépôt de la demande, seconde comparution pour le retrait du titre. Cette obligation avait déjà fait l'objet, au cours des années passées, de plusieurs assouplissements spécifiques pour les Français de l'étranger. Encore une fois, assouplissement qui n'existe pas sur le territoire français puisque, outre le retrait au poste, les titres d'identité et de voyage peuvent être remis par un consul honoraire ou à l'occasion d'une tournée consulaire. Ils peuvent également, s'agissant des seuls passeports, être envoyés à domicile dans l'un des 28 pays dans lesquels cette option a été activée. La nouveauté récente est que, depuis la publication de l'arrêté du 31 juillet 2024, désormais, les ambassadeurs en postes de présence diplomatique et les consuls généraux en poste consulaire d'influence sont autorisés à remettre les titres d'identité et de voyage aux Français de l'étranger résidant dans leur circonscription, ce qu'ils n'étaient pas habilités à faire jusqu'alors. C'est un sujet sur lequel j'avais été très largement interpellé lors de ma visite à Berlin l'an dernier.

La deuxième évolution importante, nous en avons beaucoup parlé ces derniers jours, est la certification de l'identité numérique d'un niveau élevé dans les consulats. L'identité numérique de niveau élevé n'est disponible que pour les titulaires d'une carte d'identité de format électronique. Comme l'a indiqué la ministre déléguée lundi et comme nous l'a confirmé hier la directrice générale de France Titres, nous travaillons en lien étroit avec cette agence afin de permettre que la certification de l'identité numérique, sur le support de la CNI électronique, puisse être réalisée par nos postes à l'étranger dans le courant du premier semestre 2025. L'objectif est de permettre aux Français de l'étranger d'accéder à de nouveaux services et notamment la procuration de vote entièrement dématérialisée. L'identité numérique certifiée permettra également de remédier aux difficultés d'accès au portail France Connect + que rencontrent souvent nos ressortissants.

Je mentionnerai pour finir un travail engagé sur l'optimisation de nos dispositifs d'aide à la scolarité et d'action sociale à travers un contrôle plus étroit des aides par nos postes, mais également une réflexion sur les méthodes de calcul. Je pense notamment aux IPPA pour les bourses, au taux de base pour les aides sociales, mais aussi sur nos méthodes de travail qui méritent d'être constamment interrogées. Nous veillerons évidemment à associer étroitement les élus à ces réflexions, qui donneront sans doute également lieu à des échanges dans le cadre de l'exercice à venir des Assises de la protection sociale que la ministre déléguée a accueillies favorablement.

Un dernier point sur le budget du programme 151 pour l'année prochaine. Comme je l'indiquais hier devant la commission des finances, les crédits de paiement du programme 151 français à l'étranger et affaires consulaires hors dépenses de personnel, s'élèveront l'année prochaine à 156,9 millions d'euros. Cela correspond à une baisse de 3,9 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale 2024, hors transfert du ministère de l'Intérieur pour les élections européennes.

Globalement, ce budget se répartira de la façon suivante :

- Les crédits consacrés à certains projets de modernisation prioritaires « améliorer le service public rendu aux Français de l'étranger » sont en augmentation puisque nous avons pu obtenir une hausse de plus 2,9 millions d'euros pour finaliser le registre d'état civil électronique et pour le vote par Internet. Une hausse également est obtenue à hauteur de 2,1 millions d'euros pour le déploiement du service téléphonique France consulaire afin de tenir la couverture mondiale d'ici la fin 2025 ;
- Les crédits pour l'aide à la scolarité s'élèveront au total à 113,5 millions d'euros. C'est une rubrique qui, elle, connaît une baisse des moyens alloués de 6 millions d'euros. L'enveloppe allouée aux bourses scolaires dans ce PLF s'élève à 111,5 millions d'euros, ce qui est proche de la prévision d'exécution 2024 qui nous a été communiquée par l'AEFE qui se situe entre 108 et 110 millions d'euros. À ces 111,5 millions d'euros pour les bourses scolaires s'ajoute une dotation portée à 2 millions d'euros, dotation rehaussée par rapport à la loi de finances 2024 pour l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap afin de mieux coller aux besoins exprimés. Par ailleurs, dans l'attente d'une évaluation du dispositif « Pass enfance langue française » qui fait l'objet d'une expérimentation, les crédits ne seront pas reconduits en loi de finances 2025 ;
- Les crédits consacrés aux affaires sociales s'élèveront à 19,9 millions d'euros. C'est également une rubrique en baisse de 1,6 million d'euros par rapport à 2024, mais le montant total représente un niveau substantiel par rapport à la période pré covid puisque le montant est supérieur de 1,9 million d'euros par rapport à 2019. Au sein de cette enveloppe, 15,2 millions d'euros sont prévus pour les aides sociales directes, 1,6 million d'euros pour le STAFE, 1,2 million d'euros pour les OLES et 1,3 million d'euros pour les rapatriements ;

- Les crédits alloués aux élections seront très logiquement en baisse par rapport à 2024, puisqu'aucune échéance électorale n'est programmée en 2025, en tout cas à la date d'aujourd'hui ;
- Enfin, l'enveloppe des frais de justice du contentieux VISA recevra un complément de 1,2 million d'euros pour permettre d'accélérer l'apurement du stock de dossiers de frais de justice. Elle sera ainsi portée à 3,8 millions d'euros.

Au total, la ministre déléguée vous l'avait indiqué le premier jour, le programme 151 n'échappe pas au contexte budgétaire contraint. Il se caractérise toutefois par l'augmentation des crédits consacrés aux grands projets de modernisation, pondérés par une baisse des crédits alloués aux affaires sociales, à l'aide à la scolarité et aux élections.

Je rappelle enfin qu'en 2024, 20 créations d'emplois ont bénéficié au réseau consulaire auquel se sont ajoutés 13 redéploiements depuis des postes fermés. Au total, ce sont 33 nouveaux postes qui sont venus renforcer les services des visas et de l'administration des Français dans nos consulats.

Pour terminer et avant de répondre à vos questions, avec l'aide de mon équipe, je souhaitais vous faire part de notre proposition d'organiser, lors de la 42^e session de l'AFE au printemps, une journée à Nantes. 2025 sera en effet marquée par le 60^e anniversaire de l'installation du ministère des Affaires étrangères dans cette ville, avec la création du service central d'état civil. Il me semble que ce serait une très belle occasion de valoriser les services nantais si importants pour la vie de nos ressortissants de l'étranger et l'opportunité également de rencontres intéressantes avec les institutions partenaires. Cette idée vous est soumise et nous sommes naturellement à votre disposition et à la disposition de toutes et tous pour échanger plus avant. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame la Directrice. Je suppose qu'il va y avoir des demandes de prise de parole. Je vous demande de les garder puisque nous allons d'abord traiter les questions orales. Je vais appeler notre secrétaire général, Olivier-Antoine REYNES, à nous rejoindre à la tribune. Je lui passe la parole sans attendre.

Questions orales et d'actualité

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous avez reçu le rôle tard hier soir des questions orales. Il a été complété ce matin. Il y avait une question qui nous est parvenue, mais qui n'a pas été intégrée dans le rôle. Nous avons eu quelques problèmes techniques parce que les listes de diffusion ne permettent pas de diffuser des mails de plus de 500 K. Cela a été un peu compliqué, mais nous y sommes arrivés. Pour cette session, nous avons reçu 38 questions orales. La numéro 27 relative à la validation des acquis de l'expérience figure désormais sur le rôle, alors qu'elle n'y figurait pas hier soir. Sur les 38 questions reçues, 3 questions ont été rejetées, car elles ne concernaient qu'une seule circonscription. 1 question a été retirée par son auteur, car le service que nous avons saisi lui a répondu directement. L'auteur qui se reconnaîtra a demandé à ce que la question orale soit retirée.

Sur les 34 questions restantes, il y en a 3 auxquelles nous n'avons pas eu de réponse.

- Une de Nadine FOUQUES-WEISS sur les aides à la transition écologique.
- Une de Rémi VAZEILLE sur les mesures de qualité de l'air dans les consulats et les ambassades.
- Une de Jean-Hervé FRASLIN sur l'accès à l'université française.

Nous répondrons à ces questions, mais pas aujourd'hui et j'en suis vraiment désolé. Elles seront transformées en question écrite, elles seront donc publiées sur le site internet à l'issue de cette session et nous y répondrons. Nous avons, par ailleurs, reçu une question au gouvernement du groupe solidaire et indépendant.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Vous connaissez cette procédure assez contraignante. Je vous ai invité à bien lire vos questions et surtout les réponses. Nous allons passer très vite avec les chiffres. Je vais essayer de bien annoncer le numéro des questions pour qu'elles puissent être diffusées à l'écran. Si j'oublie, vous me faites un signe. Question numéro 1, Daphna POZNANSKI. Souhaitez-vous réagir ?

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue pour la circonscription Israël et Territoires palestiniens, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Madame la Présidente. Chers collègues, cette question orale venait pour aider nos consulats, les équipes consulaires et les traducteurs agréés par les consulats. Nous avons besoin de clarification. Il faut remercier le ministère de la Justice de nous avoir enfin répondu. Nous saurons au moins où nous allons. Par ailleurs, notre excellent secrétaire général a mentionné que des questions avaient été ôtées. Effectivement, il y a une de mes questions qui a été jugée irrecevable. C'est vrai. Elle portait sur le sort des deux otages franco-israéliens encore aux mains du Hamas. Je comprends que c'était seulement sur une seule circonscription, mais le sort des deux otages français devrait concerner toute l'assemblée des Français de l'étranger, toute circonscription ensemble.

Je voulais surtout saisir l'occasion - j'en ai parlé avec Madame CARMONA - de remercier les consulats généraux de France à Tel-Aviv, Jérusalem, Haïfa, pour tout ce qu'ils ont fait depuis le 7 octobre 2023 et notamment leur présence quasi quotidienne auprès des familles d'otages. Merci encore.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question numéro 3, Madame FOUQUES-WEISS. Souhaitez-vous réagir ? Je vous ai invité à lire en amont pour aller vite. Question numéro 5, Monsieur LAVEANT, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Benelux, groupe Écologie & Solidarité

C'était une question sur la propagande électorale papier. Nous en avons déjà discuté. Ma commission aimerait s'en saisir aussi pour la prochaine session. Merci beaucoup pour cette réponse qui était très longue et très large aussi avec un bémol. Il y a une mise en doute de ma parole quand je dis que nous avons reçu la propagande électorale de candidats qui n'étaient pas candidats. C'est vrai et ce n'est pas un cas isolé. La prochaine fois, nous ferons des ouvertures d'enveloppes avec notaire si vous voulez, mais il y a vraiment eu un gros problème.

Pour le reste, nous sommes tous d'accord, aussi bien les concitoyens, les élus que la Cour des comptes, qu'il y a un gros problème. Il y a un problème aussi bien au niveau du budget puisque nous avons 4 millions d'euros qui sont dépensés dans cette propagande et un problème du point de vue écologique avec 80 tonnes de CO2 rien que pour le transport de cette propagande. En plus, cela ne fonctionne pas. En effet, c'est un problème législatif et il faudra voir avec nos élus comment tacler ce problème. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question numéro 6, Madame FOUQUES-WEISS. Souhaitez-vous réagir ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Merci beaucoup pour la réponse parce que j'ai eu plusieurs cas en Suisse où le premier pilier répondait que le règlement communautaire ne les concernait pas. Maintenant, je vais pouvoir leur prouver le contraire. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question numéro 8, Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD. Souhaitez-vous réagir ? Non. Très bien. Question numéro 9, Annie RÉA, souhaitez-vous réagir ? Question numéro 10, Annie RÉA également. Catherine PASCAL, question numéro 11. Souhaitez-vous réagir ? Question numéro 12, Monsieur MARIN-CUDRAZ sur la réforme des retraites. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Benoit MARIN-CUDRAZ, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Madame la Présidente. Le sujet de cette question était une réponse à une question à l'AFE sur les retraites posées en 2021. La réponse qui répondait effectivement à la question, je cite la réponse : « *Le mécanisme dit des 25 meilleures années s'avère en réalité parfois inéquitable et désavantageux pour les carrières dites incomplètes* », dont les carrières dont une partie a été effectuée à l'étranger. « *Cette analyse se trouve au cœur du projet de réforme des retraites adopté en première lecture à l'Assemblée au premier trimestre de l'année 2020.* » L'injustice du calcul était reconnue, ainsi que la nécessité de réformer le mode de calcul pour le rendre plus équitable. Dans la réponse, il y a deux aspects réglementaires, mais il n'y a pas de réponse à la question. Ma question était : comment le projet de réforme de 2023 rend-il le calcul plus équitable pour les Français de l'étranger ? La réponse, par exemple, aurait pu être : « *La réforme de la retraite de 2023 ne modifie pas le mode de calcul du RAM, qui est toujours inéquitable et pénalisant pour les carrières incomplètes quand une partie de la carrière est effectuée à l'étranger. Bien que l'injustice dont sont victimes les Français de l'étranger soit parfaitement connue et que ce mode de calcul peut diminuer très fortement les droits à la retraite pour les cotisants en France. Il n'y a pas eu de changement.* »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En fait, il faut vraiment que nous ayons le temps d'échanger. Je voulais passer à la question suivante qui vous concerne également.

Monsieur Benoit MARIN-CUDRAZ, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

La question était au sujet de la modification du mode de calcul du revenu annuel moyen en juillet 2022 qui ne permet plus un calcul équitable du revenu annuel moyen pour les résidents dans les pays de l'Union européenne. La question était : « Pensez-vous intervenir pour rétablir l'égalité de traitement dont bénéficiaient les Français qui ont effectué une partie de leur carrière dans un autre pays de l'Union européenne et pour étendre l'égalité de traitement à tous les Français de l'étranger ? »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je pense que les élus ont tous reçu les questions et les réponses. L'idée est d'aller très vite. Êtes-vous satisfait oui ou non ? J'imagine que non.

Monsieur Benoit MARIN-CUDRAZ, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Il n'y a pas de réponse. Je peux vous en proposer une, mais il n'y en a pas. Si jamais vous ne pouvez pas répondre à la question, je pense que le mieux serait peut-être de demander au ministère du Travail de venir s'expliquer.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 14, Monsieur BOURBON, le vote par correspondance.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Solidaires et Indépendants

Je remercie le ministère pour cette réponse très complète, détaillée et chiffrée qui alimentera sans aucun doute notre réflexion sur la question de l'envoi de matériel électoral, comme mentionné par mon collègue, que mène notre commission en collaboration avec la commission des lois et du budget.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question numéro 15, Madame Warda SOUIHI. Souhaitez-vous réagir ?

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

Merci pour la réponse apportée. Si je résume, une personne qui a déposé une demande de CNF avant la réforme du 1^{er} septembre 2022 n'a aujourd'hui pour seule option que de relancer les services du tribunal judiciaire compétent, ce qu'elle fait depuis plus de deux ans en général, ou de repartir à zéro, ce qui serait une procédure longue et fastidieuse. Cette dernière option pourrait d'ailleurs contribuer à engorger les services administratifs avec des doublons. Ma question était la suivante. Je me permets donc de la reformuler. Serait-il envisageable de rééquilibrer les délais de réponse entre les demandes déposées avant la réforme du 1^{er} septembre 2022 et celles après la réforme, afin de garantir un traitement harmonisé et équitable pour tous les demandeurs ? Cela pourrait, par exemple, passer par une priorisation des dossiers antérieurs à la réforme ou par l'introduction d'une rétroactivité des délais d'instruction. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 16, Madame SOUIHI.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

J'ai bien pris note de la réponse. Certaines personnes ont vu leur date de naissance être modifiée trois fois en dix ans, avec un format 1^{er} janvier à 31 décembre à XXXX, d'après la norme internationale mise en œuvre par l'organisation de l'aviation civile internationale, qui est censée permettre une harmonisation au niveau mondial. Cette harmonisation n'est pas opérationnelle aujourd'hui. Nous le voyons puisque certains usagers sont bloqués dans certains pays par ce format qui n'est pas numérique et qui n'est pas une date de naissance à proprement parler, puisque le XX/XX/1940, par exemple, n'est pas une date de naissance.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous inviter à aller vite. Il y a la question d'après.

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

Je réitère donc ma demande puisque la norme n'est pas effective après plus de dix ans d'existence et qu'elle ne permet pas de garantir une harmonisation totale. Serait-il possible de revenir à une date conventionnelle chiffrée garantissant l'égalité de traitement de tous les citoyens français sans distinction ? Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour celle d'après ?

Madame Warda SOUIHI, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Solidaires et Indépendants

Tout est bon.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 18, Monsieur BIURRUN, je pense qu'il n'est plus là. Les trois questions suivantes sont de moi-même. Je vous invite à lire les réponses qui sont très intéressantes et qui peuvent aussi vous servir dans vos circonscriptions. L'une concernait notamment la nouvelle carte nationale d'identité et aussi des journées d'information retraite que nous avons eu la chance d'avoir aux Pays-Bas. La question 22, Madame LEGER, souhaitez-vous réagir ?

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Merci Madame la Présidente. Je souhaite surtout attirer l'attention de mes collègues élus sur la réponse qui fait que nous sommes un peu tributaires des associations reconnues d'utilité publique, des personnes qu'ils nomment, même si localement nous voyons qu'ils n'ont aucune légitimité. J'attire aussi l'attention de nos parlementaires. Je vois que certains sont là. Il y a peut-être un passage législatif à envisager sur cet aspect parce qu'autant que les choses soient faites justement.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 23, Madame LEGER.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Merci beaucoup. Nous n'avions pas eu l'audition France Titres avant que je pose ma question. Je reste quand même persuadée que le numéro NUMIC est sous-utilisé. Ma question n'avait peut-être pas été bien comprise sur ce que je suggérais, mais j'imagine que l'identité numérique telle qu'elle va être appliquée par le MEAE sera satisfaisante. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 24, Monsieur BENHAIM. Souhaitez-vous réagir ? Levez-vous.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je ne souhaite pas réagir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 25, Monsieur BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je ne souhaite pas réagir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Et la question 26.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je souhaite réagir. La question sur l'obligation d'avoir une adresse en France pour renouveler un permis de conduire à l'étranger. Vous m'avez répondu sur l'ensemble de la question, mais le fond de la question était : pourquoi impose-t-on aux Français de l'étranger d'avoir une adresse en France pour renouveler leur permis français ? C'est la question.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 27, Monsieur BOHÈME. Souhaitez-vous réagir ? Il n'est pas là. C'était lui également pour les questions 28 et 29. Question 30, Monsieur DOMELEVO ENTFELLNER, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je le souhaite. Merci beaucoup à l'administration pour cette réponse qui confirme la possibilité pour les postes de transmettre des documents synthétiques en amont des réunions de CCB aux élus qui participeraient en visioconférence. Dans l'esprit de la question, c'était aussi pour les réunions de CCPAS. Nous ne parlons pas des pièces originales qui forment le dossier de demande de bourse, mais des documents synthétiques anonymisés qui permettent aux élus participants en visioconférence de participer valablement à la tenue des travaux en CCB et CCPAS. Merci pour cette réponse. Je souhaite qu'elle soit communiquée largement aux postes et qu'il soit fait obligation, plutôt que droit, à vos collègues en poste de transmettre ces informations lorsque des élus ont la nécessité de participer aux moyens de la visioconférence. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 32, Monsieur DOMELEVO ENTFELLNER, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je le souhaite. L'administration signale qu'en dehors des cas très limitatifs de la typologie des conseils consulaires, tel que précisé par l'article 7 du décret de 2014. En dehors de cela, les conseils consulaires sont à l'initiative du chef de poste et nous souhaitons que les chefs de poste soient rappelés à leur obligation de travailler en bonne entente et en bienveillance avec les conseillers et conseillères des Français de l'étranger. Lorsque lesdits conseillers proposent des thèmes de réunion qui rentrent dans le cadre légal posé par la loi de 2013, c'est-à-dire que ces conseils consulaires soient organisés pour porter sur des questions qui sont d'intérêt général pour les Françaises et les Français de la circonscription, le chef de poste ne fasse pas obstacle à l'organisation de tels conseils consulaires dans la circonscription. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 33, Madame LIBEAUT, souhaitez-vous réagir ?

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère élue pour la circonscription Bénélux, groupe Écologie & Solidarité

Je vous remercie, Madame la Présidente. La réponse me satisfait à moitié seulement parce que cela ne transmet pas vraiment la transparence de nos travaux, que ce soit la publication des réponses écrites et orales, le verbatim qui a été publié un peu tard. C'est un peu embêtant parce que quand nous voulons commencer à retravailler pour préparer la prochaine session, nous n'avons pas le verbatim. Nous l'avons très peu de temps après la session qui suit, donc je suis un peu embêtée. Dans cette réponse, il est précisé que le RI est silencieux. C'est écrit deux fois dans la réponse. Si nous rouvrons le RI, je pense qu'il faudra aussi que nous nous accordions et que nous nous intéressions à ces questions. Autre point, je remercie le secrétariat général, il y aura une refonte du site de l'AFE. Nous aurons effectivement plus de transparence sur le rendu de nos travaux. Je l'espère.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 34, Madame LIBEAUT.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère élue pour la circonscription Bénélux, groupe Écologie & Solidarité

La réponse me satisfait pleinement puisque c'était vraiment une de mes interrogations de prendre soin de nos Français à l'étranger concernant les risques nucléaires. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Question 35, Monsieur LOISEAU, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Merci Madame la Présidente. La réponse me convient tant au point de vue pédagogique que technique. Elle sera fort utile. Je pense à nos établissements scolaires en manque d'informations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous avons épuisé les réponses aux questions orales. C'est allé assez vite. Cela nous donne l'occasion, comme vous l'avez proposé, d'échanger avec les conseillers. Je vous invite à attendre la séquence suivante pour les questions concernant les élections. Nous avons jusqu'à 16 heures. Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Écologie & Solidarité

Madame la Directrice, bonjour. Vous venez de suggérer un déplacement à la prochaine session de notre assemblée. Allez-vous nous soumettre un projet avec un budget et également nous demander de préparer un programme de travail sur place ? Cela me paraîtrait naturellement essentiel pour un déplacement à Nantes. Je me souviens de l'avoir déjà fait en 2009. Cela devient très technique et il faudrait donc que toutes les commissions puissent participer à cette séance de travail et de discussion avec les services décentralisés. Cela nous sera sans doute très utile en termes de formation des élus et en termes de rendu auprès de nos compatriotes. Quand vous aurez des détails, nous serons très reconnaissants que vous puissiez nous les donner. Merci.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci. Je comprends que cette proposition soulève beaucoup d'enthousiasme. C'était la première chose que je souhaitais vérifier. Évidemment, nous allons travailler à un programme. Le déplacement serait pris en charge. C'est un aller-retour en train à Nantes. Nous avons le service central d'état civil présent à Nantes, donc Gaëlle LE PAPE qui pourrait continuer à vous alimenter en informations, notamment sur les CNF. J'ai vu que, dans les échanges qu'elle a eus avec vous ces derniers jours, il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites et d'engagements qui ont été pris. Tout le volet état civil et nationalité sera évidemment important.

Nous avons à Nantes le CTIV, le Centre de traitement des titres d'identité et de voyage qui s'occupe de la validation des titres d'identité de voyage pour un certain nombre de pays et de l'expertise lorsque des fraudes sont signalées. Nous avons une première partie du centre de réponse téléphonique France consulaire qui est implanté à Nantes. Nous avons un gros dispositif de formation également. C'est pour les services du ministère. Il y a d'autres services du ministère présents à Nantes, mais l'IFAC est en soi une structure très intéressante, puis l'interministériel. C'est le lieu de la préfecture de région, le tribunal judiciaire également. Nous pouvons faire un programme qui associe à la fois des échanges avec nos propres services et avec l'interministériel. Nous ferons des propositions. Je ne sais pas si nous pouvons envisager une ouverture de l'AFE à Nantes parce que c'est un petit peu compliqué de tableur sur un déplacement d'une autorité politique. C'est une idée à laquelle nous allons évidemment travailler.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Pour compléter, je pense que c'est aussi une demande que nous avons formulée puisque le bureau s'y était rendu. Franck BARTHELEMY et moi-même étions les seuls membres du bureau qui avaient pu faire le déplacement. Ensuite, nous avons dit : « Pourquoi pas proposer cette possibilité à tous les élus. » Je pense que nous devons tous y être sensibles. C'est un aller-retour sur la journée. J'entends déjà de petites questions ici et là. Nous savons que la logistique de déplacement est très compliquée, même quand c'est au Palais d'Iéna ou à Villers-Cotterêts. Je vous invite aussi à faire des remontées vous-mêmes, que ce soit au niveau des commissions ou du bureau, pour que nous puissions avoir des échanges très transparents pour que cette visite soit un succès. Monsieur LAVEANT.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Bénélux, groupe Écologie & Solidarité

Toujours à ce propos, merci beaucoup pour cette proposition très alléchante. J'ai trouvé que notre assemblée était un peu perturbée par la visite de Villers-Cotterêts en plein milieu de l'AFE. Je me demandais s'il n'était pas possible d'avoir une visite à Nantes un samedi juste après l'AFE.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je vais avoir du mal avec les représentants du personnel et avec mon équipe.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu pour la circonscription Bénélux, groupe Écologie & Solidarité

Les services ne peuvent peut-être pas être là, mais cela a fait des auditions en moins et nous avons pu travailler beaucoup moins.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je rejoins partiellement ce qui vient d'être dit. Il y a une forme de disruption et de temps perdu avec Villers-Cotterêts en termes de déplacement. Je plaide pour que la visite à Nantes qui est une excellente idée, dont nous vous remercions, se fasse sur toute la journée de lundi. Faisons en sorte que les gens soient présents pour démarrer et que nous ayons une journée de travail complète normale, c'est-à-dire que nous ne mettions pas à prendre le train d'ici à 8 heures du matin, mais que nous y soyons la veille au soir et que nous terminons une vraie journée de travail afin de ne pas avoir un emploi du temps tronqué. Il s'agit d'avoir, comme nous l'avions fait au palais d'Iéna, une vraie journée de travail complète. Merci beaucoup en tout cas.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Ma réponse est très claire. Ce sera une journée de travail avec aller-retour dans la journée. Nous avons des contraintes budgétaires, tout simplement. Il est possible de partir tôt pour être à Nantes à 8 heures 30. Cela fait une belle journée de travail. Je le fais régulièrement, une fois par mois et les collègues aussi.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Directrice, à quelle heure part le premier train ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Vers 6 heures 15.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous pouvons commencer une journée de travail là-bas à 9 heures.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Oui, sans problème de 9 heures à 18 heures.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les indépendants

Sur ce point, chers collègues, sachez que cela a déjà eu lieu dans l'ancienne AFE CSFE. Nous étions partis tôt le matin vers 7 heures. Nous sommes arrivés vers 8 heures 30 et nous sommes rentrés le soir. Nous avons pu travailler. Nous avons été reçus, chacun d'entre nous, par cellule dans les différents départements à Nantes. C'est faisable et c'est du travail.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

Je remercie Madame la Directrice de nous donner cette opportunité. C'est important et c'était aussi une demande de notre part. Je tiens ici aussi à remercier la Présidente de l'Assemblée, le Secrétariat général et la directrice pour l'organisation de Villers-Cotterêts qui a été absolument remarquable. Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je ne vois pas de mains levées. Il y avait une question au gouvernement que nous devons également traiter ici. Elle avait été posée par Monsieur EPELBAUM et par le groupe SI. Je ne vois pas Monsieur EPELBAUM. Madame RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. La question porte sur les prérogatives des élus. Parmi les prérogatives reconnues au titre du mandat de conseiller des Français de l'étranger, l'article 27 du décret numéro 2014-144 de l'année 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger donne le droit aux conseillers des Français de l'étranger de porter un insigne dans les cérémonies publiques toutes les fois que l'exercice de leur mandat peut rendre nécessaires ce signe distinctif. Au regard du caractère particulier de leurs fonctions. Beaucoup d'élus consulaires qui, je le rappelle, sont également des élus de la République considèrent ces signes distinctifs, à savoir cocardes, timbres comme insuffisants. En vue d'établir une première étape dans la construction d'un véritable statut pour les élus représentant les Français de l'étranger, ne serait-il pas pertinent de réinstaurer la permission du port de l'écharpe tricolore pour les conseillers des Français de l'étranger ?

Pour rappel, ce droit était accordé il y a encore quelques années aux conseillers du Conseil supérieur des Français de l'étranger. D'autre part, en l'état du droit, les conseillers des Français de l'étranger sont invités aux manifestations et cérémonies organisées par les ambassades et les consulats français à l'étranger. Cependant, leur rang dans l'ordre protocolaire reste incertain et n'est pas précisé dans l'article 26 dudit décret. Pourriez-vous définir la place des conseillers des Français de l'étranger dans l'ordre protocolaire afin de clarifier la situation auprès des ambassadeurs et des chefs de postes ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je lis la réponse. *« Réponse à la question au gouvernement du groupe solidaire et indépendant. L'article 27 du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, prévoit qu'« à l'exclusion de tout autre signe réservé à une autorité publique, les conseillers des Français de l'étranger ont le droit de porter un insigne dans les cérémonies publiques toutes les fois que l'exercice de leur mandat peut rendre nécessaire ce signe distinctif. Cet insigne et ce timbre prennent la forme d'une cocarde tricolore signalant leur qualité de conseillers des Français de l'étranger. »*

S'agissant du port de l'écharpe tricolore, il est prévu à l'article D2122-4 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel « les maires portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de leurs fonctions peut rendre nécessaires ce signe distinctif de leur autorité. Les adjoints portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent

dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire."

Dès lors, l'écharpe tricolore étant un signe distinctif de l'autorité des maires prévue dans l'exercice de certaines de leurs fonctions et par délégation de leurs adjoints dans les circonstances citées précédemment, son port par les conseillers des Français de l'étranger n'est pas autorisé. S'agissant de l'article 26 du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, celui-ci rappelle que "les conseillers des Français de l'étranger sont invités par l'ambassadeur ou le chef du poste consulaire à toute manifestation où une représentation de la communauté française expatriée apparaît nécessaire, notamment les visites officielles, et dispose qu'à cette occasion, les conseillers des Français de l'étranger invités prennent place à la suite de leur président et par ordre alphabétique, sous réserve des adaptations décidées par l'ambassadeur ou les chefs de postes consulaires, notamment pour tenir compte des usages protocolaires."

Le décret de 2014 fixe ainsi un cadre pour les manifestations ou une représentation de la communauté française expatriée paraît nécessaire. Toutefois, il n'impose pas de modalités particulières d'organisation de ces événements, notamment en ce qui concerne le placement des élus. Cette organisation relevant des compétences du chef de postes diplomatiques ou consulaires. » Je vous remercie.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Écologie & Solidarité

Je vous remercie. Merci pour l'annonce de cette éventuelle sortie de travail à Nantes. Merci pour l'annonce de la tenue des Assises de la protection sociale. Vous confirmez que si une journée est organisée à Nantes, cela ne met pas en cause l'ouverture des Assises de la protection sociale au mois de mars pendant cette session.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais me permettre de répondre. Le dernier point à l'ordre du jour est la présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 42^e. Entre nous, élus, nous allons parler de cette organisation. Nous verrons comment nous articulons cette proposition avec l'organisation des assises. Monsieur ORTOLI et Monsieur MAYRAND.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Les indépendants

Pour rebondir sur la question de l'écharpe, je trouve un peu « guignol. » J'en ai une entre parenthèses que j'ai porté auparavant puisque je fais partie des anciens pour ceux qui se souviennent de cette lointaine époque. Néanmoins, s'il s'agit d'un décret, le décret peut être changé à tout instant. Ce n'est pas difficile. Il s'agit simplement d'une question de volonté de la part du ministre. Est-il possible de le changer ? Pas nécessairement cela, mais d'autres prérogatives dont nous avons été privés en 2014 par la réforme. Merci beaucoup.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Merci Madame la Présidente. Je voudrais rebondir à ce que vient de dire mon excellent collègue. Ce qui serait beaucoup plus utile et qui existait auparavant, c'est quand même le passeport de service. Quand nous sommes élus sur plusieurs pays, nous passons des heures et des heures à la douane et nous payons des visas pour nous rendre sur un territoire où nous sommes élus alors que nous sommes

des bénévoles. Cela nous pose un vrai problème quand nous savons que les passeports de service sont délivrés à toute la famille, à tous les enseignants, à tous les adjoints culturels, et cetera. Nous passons des heures. Cela m'est arrivé récemment. J'ai passé plus de 3 heures à la frontière Roumano Moldave pour me rendre en Moldavie parce que je n'ai pas de passeport de service comme tous les élus de l'AFE en avaient avant 2014. C'est un vrai problème. J'ai des collègues également qui payent des frais de visa de leur poche pour se rendre dans un pays où ils sont élus. C'est plus utile que l'écharpe pour la douane en tous cas. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur cette question, Monsieur PENGUILLY.

Monsieur François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger

Merci Madame la Présidente. Pour préciser les choses, la délivrance des passeports de service est une compétence qui relève du ministère de l'Intérieur. La liste des personnes titulaires d'une mission de service public autorisée à se voir délivrer un passeport de service a été très clairement précisée et limitée. Dans ce cadre, la délivrance est quand même soumise à un certain nombre de conditions. En l'état actuel du droit, ce n'est pas envisagé de délivrer ce type de passeports de service, s'agissant de facilités accordées à des personnes, encore une fois, qui se voient reconnaître des missions de service public au nom du gouvernement.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur ce point très rapidement, Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Je pense qu'en tant qu'élus, nous avons quand même une petite mission de service public auprès de la population. Je suis désolé de vous le dire, mais à partir du moment où ce droit était existant avant 2014, les fonctions n'ont pas changé depuis. Quand je me rends dans une réunion de sécurité à Kichino et que j'entends les bombardements à Odessa, je pense que j'opère quotidiennement un peu du service public. Dire que ce n'est pas une mission de service public parce que j'ai été élu par les Français qui vivent dans des pays frontaliers avec des problèmes de guerre, je pense que c'est difficile à entendre, Monsieur.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur ce point, Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Benoît. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Le décret dont vous parlez, Monsieur, date de 2005. Les anciens élus du CSFE et de l'AFE jusqu'en 2014 disposaient de ce passeport de service. En 2005, un décret avait été pris et la liste des bénéficiaires a été à ce moment-là publiée et les Français de l'étranger ont été oubliés. Il n'en demeure pas moins qu'après 2005, nous avons continué à avoir ce passeport de service et le décret n'a jamais été modifié en nous rajoutant. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire maintenant.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité

Sur la question des écharpes, c'est vrai que nous sommes un groupe où nous avons moins cette pulsion de notabilité d'avoir l'écharpe. Pour ceux qui ont été conseillers municipaux, j'ai été conseiller municipal deux fois avant d'être conseiller des Français de l'étranger, nous ne portons effectivement pas l'écharpe parce que nous n'avons ni magistrature ni représentation nationale. Par contre, il y a une piste que je soumetts éventuellement : nous la portons quand nous avons une délégation d'offices d'état civil lors des mariages, donc, pour décharger nos consuls généraux, nous pouvons être finalement délégués d'officier d'état civil.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Ce n'est pas possible.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité

J'aimais célébrer des mariages quand j'étais conseiller municipal.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

C'est gentil de proposer. *(Rires.)*

Monsieur Raphaël TRANNOY, directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Lorsque les consuls généraux ou les ambassadeurs ont l'autorisation de célébrer des mariages à l'étranger, ils ne l'arborent pas. Ils la mettent de côté.

Monsieur Rémi VAZELLE, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Il nous a été notifié lundi dernier que le blog sur le site de l'AFE allait être désactivé. Je faisais partie du groupe de travail de communication jusqu'à l'année dernière. L'idée de ce blog était de donner aux élus la possibilité de faire des posts. Il y avait une structure déjà en place de projets avec des éditeurs, des modérateurs, et cetera. Ma question était de savoir si cette désactivation est définitive. Si oui, est ce qu'il y a déjà eu des dépenses engagées ?

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les blogs ne sont pas désactivés. Nous avons proposé au bureau exécutif la désactivation du blog parce qu'il nous a été demandé de le réaliser en urgence. Nous l'avons fait entre deux sessions. Nous l'avons mis à disposition en octobre 2023. Depuis octobre 2023, personne ne s'en est servi. Nous payons la maintenance du site et l'hébergement. Il ne sert à rien, donc j'ai proposé au bureau exécutif de le désactiver. Il n'y a pas de décision puisque le bureau exécutif doit se prononcer là-dessus. Je vous encourage à vous signaler au bureau exécutif si vous avez envie de faire vivre ce blog.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est très bien de mentionner ce sujet. Le groupe Communication a été créé, il y a plusieurs sessions de cela, et nous avons été pendant longtemps en attente de contenus pour ce blog. Une attente assez vaine. Les contenus qui nous ont été proposés venaient du bureau et non pas de ce groupe communication. Nous continuerons à échanger là-dessus et nous allons nous prononcer. C'est dommage. Nous n'allons pas créer ce contenu. Nous l'avons ouvert à votre groupe. Si vous avez du stock de contenu à fournir, c'est le moment. Il faut le faire maintenant, sinon c'est un peu dommage. Madame REVERS-HADDAD.

Madame Denise REVERS-HADDAD, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Excusez-moi, mais je reviens sur le passeport de service. Vous avez interviewé deux personnes avant moi. J'étais très contente lorsque j'allais en Syrie, qui était quand même en difficulté, en Jordanie moins, d'avoir avec moi un passeport de service. Cela me facilitait beaucoup la tâche à l'époque, c'est-à-dire au passage des frontières à la douane.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Comme nous l'avons indiqué, c'est un sujet qui relève du ministère de l'Intérieur et la tendance est plutôt à la restriction des usages. Ce que vous indiquez en atteste. Nous allons échanger avec le cabinet de la ministre déléguée pour voir si cela fait partie des sujets qu'ils souhaitent porter en interministériel. Encore une fois, la tendance n'est pas à l'augmentation, la tendance est à la restriction des usages.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Je voulais poser la question à la directrice concernant les conditions d'éligibilité du STAFE. Au moment du Covid, nous avons donné cette possibilité aux auto-entrepreneurs, pour lesquels rien n'était prévu, de rentrer dans ce dispositif à travers les associations qui s'occupent des auto-entrepreneurs. Or, cette mention « une attention particulière sera portée sur les sujets. » Les auto-entrepreneurs ont complètement disparu pour la campagne 2025. Qu'en est-il pour eux ? Y a-t-il un motif ? Que pouvons-nous faire pour eux et en particulier pour la prochaine campagne ? Je vous remercie.

Monsieur François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger

Merci Madame la Présidente. Ce thème avait été retenu parmi les critères du STAFE dans le contexte de la crise sanitaire du Covid 19, compte tenu des difficultés justement particulières rencontrées par un certain nombre d'auto-entrepreneurs qui se retrouvaient privés de ressources en raison du ralentissement de leur activité. Il a été décidé, en accord avec le groupe de travail au sein de la Commission nationale du STAFE, de recentrer, à l'issue de la crise du Covid, le dispositif STAFE sur les priorités plus traditionnelles et notamment de mettre l'accent sur le bénéfice apporté par les projets aux Français de l'étranger.

Dans ce cadre, la priorité est allée davantage à un certain nombre d'autres critères, d'autres actions, notamment la sensibilisation des communautés à l'égalité entre les hommes et les femmes, les projets qui encouragent la pratique sportive. C'était dans la perspective des Jeux olympiques et cela a été maintenu dans la campagne pour 2025. Merci à Christelle qui me rappelle la troisième priorité qui était

donc la sensibilisation aux problématiques liées à l'environnement et au changement climatique. De ce fait, le critère spécifique auto-entrepreneur a dû être abandonné.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Écologie & Solidarité

Je voulais revenir très rapidement sur l'histoire du blog des élus. C'est un flop manifestement. Je critique le fait que cela n'a pas fait l'objet d'une vraie, entre guillemets, étude de marché en amont. Il me semble que nous n'avons jamais collégialement décidé que c'était une bonne idée que d'avoir un bloc des élus et surtout qu'il y avait une demande. C'est prouvé par le fait que cette aventure se termine en queue de poisson. La prochaine fois, il faut qu'il y ait vraiment un mandat clair et surtout que nous sachions que nous faisons quelque chose avec un but bien précis qui va servir à l'ensemble des élus et pas simplement une ou deux personnes.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

À ce sujet, je pense qu'il faut regarder les sessions précédentes et lire le verbatim puisque tout a été annoncé également en séance plénière. Cela a résulté d'une volonté des élus d'avoir un site plus interactif et plus participatif. Ensuite, si les contenus ne sont pas fournis, nous n'allons pas les inventer. Je vous invite à bien suivre les discussions en plénière, à relire les verbatim et les comptes rendus des réunions de bureau. Sur le groupe communication, il y a des membres de tous les groupes. C'est aussi ce travail-là qui doit être fait. C'est un échec, mais je pense que les informations étaient disponibles aux 90 élus et même au-delà. Monsieur YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Madame la Directrice. La réforme qui a conduit à la création des conseillers des Français de l'étranger a 11 ans aujourd'hui. Nous avons changé de nom, mais nous n'avons pas changé de statut. Nous sommes passés de consulaire à conseiller des Français de l'étranger. Je vois autour de moi de l'expertise et beaucoup de disponibilité. Ce ne sont pas des élus qui ont du temps. Ce sont des élus qui donnent de leur temps. Au-delà des questions de forme, c'est sur le fond. Il faut que nous soyons pris au sérieux par les postes consulaires parce que souvent certains conseillers ont des difficultés à rentrer au consulat, par exemple, ils doivent déposer leur téléphone ou ils doivent prendre rendez-vous. Ce sont vraiment des questions structurelles pour moi sur le vrai statut. Ce statut doit changer. Il faudra réfléchir. Vous devez réfléchir aujourd'hui à revoir ce statut pour que nous soyons reconnus comme des élus, comme en métropole pour que notre fonction, au-delà de son efficacité, soit aussi une fonction effective aux yeux des Français et des citoyens.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

J'ai déjà évoqué ce point en début de semaine. Comme dans n'importe quelle entreprise publique, il y a des obligations de sécurité qui sont très fortes dans certains pays. Ils vont imposer un SAS d'accès, un contrôle des entrées. S'agissant des rendez-vous, quand nous souhaitons voir quelqu'un, cela ne me paraît absolument pas choquant de devoir prendre un rendez-vous. C'est choquant si effectivement un élu ne parvient pas à avoir accès à l'ambassadeur, au consul général. Nous faisons régulièrement des instructions sous forme de notes diplomatiques circulaires - nous l'avons fait encore il y a deux semaines - pour rappeler à l'ensemble de nos chefs de postes la place des élus, leur association qui doit être vraiment systématique aux cérémonies officielles lors de passages d'autorités.

Encore une fois, prendre rendez-vous pour avoir accès à n'importe qui, il me paraît difficile de faire autrement, ne serait-ce que pour vous éviter de trouver une porte close si l'ambassadeur n'est pas là. La considération et le temps à apporter aux élus sont bien rappelés régulièrement par cette direction. Ce sont des choses que nous rappelons aux nouveaux ambassadeurs et aux nouveaux consuls généraux. Nous aurons début janvier des journées du réseau consulaire qui seront l'occasion de le rappeler. Comme la présidente l'a indiqué en début de semaine, elle-même a participé à une session de formation pour les chefs de chancelleries, les nouveaux agents de catégorie B et les nouveaux agents de catégorie C qui sont également vos interlocuteurs dans les postes. La participation de la présidence à cette formation visait précisément, dès le début de la carrière, à expliquer et à faire comprendre qui sont les élus et à quoi ils servent.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je voudrais aussi rappeler la disponibilité du Secrétariat général pour faciliter le travail sur la charte des élus qui ne sera pas qu'une charte des élus, mais sur laquelle seront rappelées les obligations réciproques de nos postes consulaires et diplomatiques sur certains de ces aspects. À votre disposition pour travailler ensemble et faciliter le travail avec le ministère sur cette question-là.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Madame la Directrice et Monsieur le Secrétaire général. Ma question orale 25 portait sur le même sujet. C'est toujours l'ordre protocolaire. Vous nous opposez un aspect réglementaire de la question. Je crois que c'est l'approche qui est différente parce que nous nous considérons comme des élus de la République. Le problème étant : où les postes à l'étranger place-t-il la République ? Nous représentons la République si je ne me trompe pas et vous pourrez m'arrêter si je dis une bêtise.

Nous sommes des représentants de la République et nous tirons notre mandat du suffrage universel pour les élus. Vous nous opposez un aspect réglementaire, mais nous sommes une représentation de la République à l'étranger. Maintenant, vous m'avez dit dans la semaine que vous attendiez la charte de l'élu qui devait régler un certain nombre de problèmes. Mon autre question sera : quand verrons-nous cette charte de l'élu ? Il nous est dit qu'elle est chez nous. Nous n'en parlons pas, donc je voudrais savoir où nous en sommes.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Madame la Présidente. Madame la Directrice, permettez-moi de revenir sur un sujet sur lequel nous avons eu un petit échange lundi et sur une question qui a été évoquée ce matin, mais que je n'ai pas pu développer. Je m'interroge sur le fondement légal qui justifie le refus de délivrer une copie d'acte de naissance à une personne qui s'est vu opposer un refus de délivrance de CNF. Le service central de l'état civil de Nantes - je vous en avais cité un cas très particulier - appose, à côté de l'acte de naissance, un fléchage qui ne permet plus de délivrer une copie de l'acte de naissance suite à un refus de CNF. Dans un certain nombre de cas, la nationalité de la personne ne fait aucun doute. Je vous ai cité l'exemple d'un enfant né de parents, grands-parents, arrière-grands-parents français établis depuis trois générations à Madagascar n'ayant aucune autre nationalité dans aucune des trois générations antérieures. Est-il possible d'avoir une vérification juridique du fondement légal de ce refus s'il vous plaît ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je ne suis pas en mesure de vous répondre maintenant. C'est une question qui aurait pu être posée à Gaëlle LE PAPE. Je vous suggère de nous faire passer les détails du dossier pour le faire expertiser par le SCEC.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a encore deux demandes de prise de parole. Nous allons terminer à 16 heures et faire un point sur la séquence précédente.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Pour confirmer la réponse générale, s'il y a un refus de CNF, c'est que la personne n'est pas française. Nous n'allons pas rentrer dans une discussion générale. Ce sera plus utile de nous transmettre le dossier particulier pour que nous puissions regarder et vous expliquer pourquoi la réponse a été faite ainsi.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame HOUNGBO-MONTEVERDE.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les Indépendants

Merci Madame la Présidente. Madame la Directrice, je vous remercie beaucoup pour cette annonce d'une visite du centre de Nantes. C'était effectivement un rendez-vous que nous avons manqué, nous autres, en commission des lois. Nous nous étions un peu émus de ne pas avoir été associés au premier déplacement. Je suis ravie que ce nouveau déplacement associe non seulement notre commission, mais surtout l'ensemble des élus, donc je ne peux que vous saluer pour cette initiative et espère pouvoir consulter comme mes collègues, un programme prochainement pour voir ce dont il sera question. Sachant que, nous autres, membres de la commission des lois, nous nous sentirons un peu à la maison, puisque nombreux sont ceux des interlocuteurs avec lesquels nous avons eu le plaisir d'échanger à de nombreuses reprises. C'est un premier point.

Second point concernant la charte de l' élu, je me permets d'exprimer une certaine frustration puisque notre contribution de la Commission des lois a été adressée, il y a de cela, plusieurs mois. Elle est entre les mains du bureau. Je n'ignore pas qu'il y a eu quelques changements au niveau du ministère avec notamment une nomination très récente du ministre. Ceci étant dit, je ne pense pas que ce fut un obstacle à la transmission à vos services de cette deuxième copie pour que nous puissions avancer sur ce sujet. Je pense que nous sommes tous d'accord à présent pour non seulement le principe de ce document, mais également son contenu dans les grandes lignes. Sachez que le travail est entre les mains du bureau, que la commission des lois a fait ce qui lui avait été demandé d'être fait et que nous espérons tous pouvoir prochainement avoir un document qui aurait reçu votre validation et la nôtre. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons reçu le document. Je n'ai plus le timing en tête, mais je pense que c'était début juin. Il s'est quand même passé quelque chose début juin. Il y a eu une dissolution. Nous n'avons pas d'interlocuteur. Ce travail va se poursuivre. Je remercie la commission des lois d'avoir fourni le premier document sur lequel nous allons poursuivre le travail. Comme notre Secrétaire général l'a dit, il est à

disposition pour que nous puissions avancer parce que c'est un sujet qui revient très régulièrement pour fluidifier tous les travaux entre élus et administration. Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Les indépendants

Merci Madame la Présidente. Je souhaitais rebondir sur le point du fléchage pointage. Madame LE PAPE, que nous avons reçue lors de la commission des lois, s'est vu poser cette question parce que cela existait dans certains postes. Certaines personnes ne pouvaient plus avoir accès à leur fiche d'état civil. Madame LE PAPE nous a rassurés en nous disant qu'elle ferait quelque chose. Néanmoins, le fléchage resterait sur certains cas. C'était pour le porter à votre connaissance.

Monsieur Samy AHMAR, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Merci Madame la Présidente. Par rapport au déplacement à Nantes, qui en soi est une excellente idée, comme cela a été dit, il me semblerait - je crois que nous sommes assez nombreux à le penser - plus judicieux de le limiter à la commission des lois et des affaires consulaires. Cela me semble plus pertinent par rapport au champ d'action de cette commission. Ce serait effectivement une journée de travail avec des auditions, avec un rapport qui serait présenté à l'ensemble de l'assemblée. Cela ne pourrait pas se faire un lundi puisque le lundi est une journée de plénière. C'est l'idée qui était à l'origine proposée pour le déplacement à Villers-Cotterêts pour la commission enseignement, dont le projet a ensuite évolué vers quelque chose de plus global. Cela me semblerait plus pertinent pour la session prochaine. Je pense que les collègues de la commission des lois et des affaires consulaires pourront nous en faire un compte rendu et un rapport qui sera fort apprécié. Merci.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Les Indépendants

Permettez-moi, Madame la Directrice et Monsieur Olivier-Antoine REYNES de vous remercier pour la très bonne idée d'aller à Villers-Cotterêts. J'ai été très heureuse de pouvoir participer et je vais en faire état au Chili pour qu'il y ait peut-être des organisations qui viennent ici et profitent de visiter le château. En deuxième lieu, je souhaitais aussi vous demander d'être plus vigilants sur le site internet des conseillers des Français de l'étranger ainsi que de l'Assemblée des Français de l'étranger, car c'est un sérieux problème. J'en ai parlé avec Monsieur REYNES. Nous sommes bombardés par des spams menaçants. C'est vraiment un site qui devrait être mis à jour et avoir des mesures de sécurité plus importantes.

En troisième lieu, vous avez informé que Docaposte avait de nouveau été décidé comme le serveur. Nous n'avons pas été associés à cette décision. Je sais que nous n'avons pas un rôle, mais c'est certain que nous vous serions reconnaissants de faire remonter les problèmes que beaucoup des usagers ont eus. Il y a eu un rapport tout à l'heure qui s'est présenté. Il est certain que le vote par Internet est fondamental pour nous. Nous en sommes extrêmement heureux, mais il faut, s'il vous plaît, essayer de voir les soucis que nous avons eus dans les différents pays. Les deux derniers petits points : serait-il possible de nous badger avec le nom de notre circonscription ? Beaucoup de personnes ne savent pas à qui ils s'adressent. Merci beaucoup pour votre panier de fruits dans le buffet. Il était délicieux et nous avons vraiment apprécié cela. Merci.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Sur le renouvellement du marché du vote par Internet, l'équipe pourra vous dire un mot sur la procédure dans le cadre de la séquence sur les élections. Pour vous rassurer, le bureau de vote électronique associe les élus, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Avec la Présidente, les deux vice-présidents et les suppléants, nous étions tous ensemble et nous avons pu constater ce qui marche et ce qui ne marche pas. Les membres du bureau de vote électronique avaient des remontées de leur circonscription. Dans le cadre du marché renouvelé, il est demandé à l'entreprise de nous fournir une solution de vote, mais avec deux volets. La première est l'amélioration de la solution existante et la deuxième est l'utilisation des possibilités offertes par l'identité numérique, tant que nous restons avec cette double authentification. Il y a des réflexions sur l'utilisation d'autres messageries que les SMS, mais il n'y a pas de recette miracle sur cette double authentification.

En revanche, l'utilisation des possibilités offertes par l'identité numérique est vraiment pour nous de nature à résoudre de très nombreux problèmes. C'est là-dessus que l'entreprise doit proposer des solutions. Est-ce que nous tenons compte des remontées aussi bien positives que négatives et des difficultés ? Oui, constamment.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Il est 16 heures 03. Cette séquence est terminée. Si l'administration souhaite partir de la tribune, elle est bienvenue, mais ne quittez surtout pas la salle puisque nous devons poursuivre un échange qui s'est terminé à 14 heures 32 pour savoir si les groupes avaient quelque chose à communiquer par rapport aux causes de France Titres. Je ne sais pas qui souhaite exprimer les résultats ou l'absence de résultat des négociations. À la tribune, nous aimerions bien savoir la suite de cet épisode. Monsieur BERTIN.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

L'accord que je proposais n'a pas eu lieu. Nous allons présenter chacun des tickets titulaires et suppléants. Je présente ma candidature comme titulaire et Francine WATKINS comme suppléante.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cela veut dire qu'un vote aura lieu pour être en mesure de proposer ces deux noms. Au niveau du secrétariat général, nous allons avoir un vote qui va devoir se tenir.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

À bulletin secret.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Le vote n'étant pas prévu, nous allons improviser. Nous allons récupérer une urne.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il y a quelque chose dans le règlement intérieur. Il y a un pourcentage qui doit demander le vote à main levée.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a une demande de vote à bulletin secret. Je vous ai lu les différents articles du RI. Cela a lieu si un conseiller le demande, donc le vote aura lieu à bulletin secret. J'invite le secrétariat général à pouvoir mettre en place le vote. Maintenant, j'aimerais savoir qui sont les candidats. J'ai entendu deux noms, mais je suppose qu'il y en a d'autres. Monsieur HEINTZ, puis Monsieur SIGNORET.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité

Juste pour rectifier, il y a un accord. Comme les présidents de groupe ne se substituent pas à l'assemblée, nous proposons un accord. Après, l'assemblée est libre de valider ou pas, mais il y a bien un accord entre les groupes d'avoir une proposition. Initialement, il y avait un accord en tout cas.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je suis tout à fait d'accord. Il y avait un accord entre les groupes politiques. C'est un fait. La démocratie oblige et règlement de l'AFE oblige, il faut procéder à un vote. Nous proposons un vote à main levée, mais il paraît que si quelqu'un veut le voter à bulletin secret, il faut que ce soit à bulletin secret. Pourquoi faire simple si nous pouvons faire compliqué. Le fait est qu'il y a de notre côté un candidat, Monsieur Christophe LEJEUNE, pour le groupe URCl comme titulaire et nous avons Monsieur Benoît MAYRAND, comme suppléant.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui étaient les autres candidats ? Monsieur BERTIN et Francine WATKINS.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je voulais juste m'assurer du fonctionnement des procurations pour ce vote.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une liste des procurations.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Je tiens à disposition des présidents de groupe la liste des procurations pour que vous puissiez les vérifier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame Annie RÉA souhaite également intervenir. J'aimerais savoir s'il y a d'autres candidatures pour ces deux postes apparemment très convoités. Vive la démocratie ! Nous en avons parlé en début de semaine. Madame Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

À quel moment ce vote va-t-il avoir lieu ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est en train de se mettre en place. Vous serez prévenus dès que ce sera possible. L'objectif est que le vote puisse se tenir et que notre assemblée puisse se tenir. Je crois que nous allons réussir à faire deux choses en même temps. En tous les cas, c'est l'objectif. C'est un vote à bulletin secret. Ce sera fait de manière transparente. Ne vous inquiétez pas. Là, il y a quand même une pause qui va avoir lieu. Pendant ce temps, le scrutin va se mettre en place, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il me reste deux feuilles de procuration. Il y a donc deux groupes qui n'ont pas récupéré les feuilles avec la liste des procurations. Si vous voulez les vérifier, après, il sera trop tard. Les personnes qui détiennent une procuration pourront voter à la place de leur mandant et il y aura un émargement pendant le vote, comme un vote à l'urne normale.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons continuer à échanger de manière très transparente pour que ce scrutin soit accessible et compréhensible par nos 90 élus AFE. En attendant, il y a une pause qui a lieu. Nous reprenons la séquence sur les élections à 16 heures 30. Merci.

La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 33.

SEQUENCES SUR LES ELECTIONS EUROPEENNES ET LEGISLATIVES DE 2024

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais vous inviter à regagner vos places le plus rapidement possible. Il est 16 heures 33. Nous avons pris trois minutes de retard, mais nous sommes encore dans les temps. C'est un vendredi après-midi très animé, même plus que d'habitude. Je vais vous inviter à regagner vos places très rapidement. Les présidents de groupe, communiquez avec vos membres pour qu'ils reviennent dans la salle plénière.

Nous avons le plaisir d'accueillir, je dirais presque comme à l'accoutumée, l'équipe de choc des élections. Monsieur JAUNET et Monsieur FROMAGEOT et également Monsieur PICHON DE VENDEUIL qui est le président du bureau de vote électronique. Pour les Européennes, nous étions au courant. Nous avons eu deux tours de législatives et il y a même eu une petite élection AFE qui s'est glissée dans le calendrier. La démocratie est vivace et le vote qui va se tenir ici même dans quelques minutes le prouve une nouvelle fois. Je vous donnerai un signe à un moment. Je vous communiquerai le début du scrutin qui nous occupe pour France Titres. Il est en train de se mettre en place le plus rapidement possible. Je vous ferai le signe. Je passe sans attendre la parole à Monsieur PICHON DE VENDEUIL.

Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, président du bureau de vote électronique

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les élus, comme vous l'avez dit, chère Madame DEGRYSE, je ne m'attendais pas forcément à revenir devant vous aussi rapidement. C'est toujours un plaisir pour moi, dans des circonstances qui, quoi que nous puissions penser du contexte, ont sans doute un peu surpris tout le monde, mais au titre desquelles je pense que nous pouvons vraiment en tirer un grand coup de chapeau. Pour moi, c'est facile de le dire parce que ce n'est pas moi qui étais dans la soute, mais ce sont les équipes de la DFAE qui ont eu à mettre en œuvre tout cela dans des délais extrêmement contraints puisque, entre la date de l'annonce de la dissolution le 9 juin dernier et le premier tour de vote électronique qui est lui-même avant le scrutin, il y a eu en réalité à peine un peu plus de quinze jours pour se mettre en place. Cela veut dire très concrètement que les agents de la DFAE - ils ne peuvent pas se vanter, mais je peux vanter leurs mérites - ont été extrêmement investis. Vous ne les connaissez pas, mais je peux vous parler. Je ne donnerai pas leurs noms de famille. J'ai des souvenirs de Stéphanie qui est venue avec son enfant dans la poussette un soir parce qu'il fallait rester à mettre en place les paramétrages du vote. Ce sont des choses très concrètes. Ce n'est pas qu'un coup de chapeau sur une estrade un vendredi après-midi. Ce sont des choses vécues. Je voulais vraiment les féliciter. Nous pouvons les applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Leur modestie va un peu en souffrir, mais j'ajoute aux remerciements que je forme ceux que j'adresse à vos représentants, aux membres du bureau de vote, qu'ils soient titulaires ou suppléants, parce qu'ils ont dû aussi se mobiliser en quinze jours, alors que, comme tout à chacun, ils ont des vies professionnelles, personnelles, des contraintes fortes pour ceux qui habitent loin notamment. Chacun a pris sa part autant qu'il le pouvait, avec efficacité et un grand civisme. Merci aussi à vous parce que cela fait partie des équilibres qui permettent à notre démocratie de fonctionner.

Quelques enseignements sur ce scrutin très particulier pour vous dire qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives du fait que nous avons réussi à mettre les choses en place en quinze jours. Il ne faut pas se leurrer. Cela a été quand même sur le fil. Encore une fois, nous avons tous l'impression qu'il s'agit d'appuyer sur un bouton. C'est vraiment tout sauf le cas. Nous ne pouvons que souhaiter qu'à l'avenir, nous ayons des délais un peu plus importants. Je le dis d'autant plus que, dans les questions que nous avons pu être amenés à nous poser, nous avons vu que nous avons eu un taux de participation record alors que les délais d'ouverture du portail étaient, par la force des choses, réduits. Notre expérience, c'est en tout cas mon sentiment et je crois que c'est aussi celui des autres membres du bureau de vote, c'est qu'il est quand même préférable d'en rester à des délais d'ouverture du portail qui sont plus étendus dans le temps et qui sont ceux du droit commun. Je crois que c'est celui aussi des autres membres du bureau de vote. Des délais entre deux et cinq jours pour le premier tour et trois jours pour le second, plutôt que ceux que nous avons connus qui ont été de l'ordre d'un peu plus de 48 heures et un peu moins de 48 heures qui sont quand même extrêmement serrés. La recommandation du bureau de vote est surtout de maintenir les délais de droit commun et ne pas modifier les textes en la matière. Un autre renseignement d'ordre juridique sur lequel j'attire votre attention parce que c'est un peu mon rôle concerne les enseignements que nous pouvons tirer de la décision du Conseil constitutionnel qui a été rendue le 20 juin dernier puisque, devant lui, a été attaqué le décret de convocation des électeurs.

C'est important d'avoir aussi en tête tout ce qui est de la computation des délais, notamment entre la convocation des électeurs et l'ouverture du scrutin. Le Conseil constitutionnel a bien rappelé dans sa décision très expressément que le vote par Internet était une modalité de vote, mais que le droit commun est le vote à l'urne et que c'est notamment par rapport au vote à l'urne que doivent se calculer tous les délais électoraux que vous connaissez. C'est important à signaler parce que je sais que ce sont des questions que nous nous sommes posées nous-mêmes par rapport au délai que prévoit notamment la constitution pour une dissolution. Comment pouvons-nous les computer pour le cas particulier des Français de l'étranger ? Le Conseil constitutionnel a répondu très clairement sur ce sujet.

Pour finir sur ce volet juridique, il y a quelques contentieux qui sont engagés. Je me garderai bien évidemment de les commenter. Je constate simplement qu'il y en a finalement eu moins que les années passées. Il y en a déjà cinq qui ont été rejetés pour irrecevabilité. Les décisions seront rendues en début d'année 2025, très probablement. S'il y avait une annulation, cela voudrait dire que nous aurions un scrutin sans doute au printemps prochain. Ce seront les juges constitutionnels qui trancheront la question. Un point sur les deux difficultés principales que nous avons eues sur ce scrutin, elles ont été un peu contingentes aux circonstances. Elles sont liées au fait que, au premier tour et au deuxième tour, nous avons eu des phases assez courtes d'interruption de l'ouverture du portail de vote. Le premier cas, pour une difficulté qui était liée au paramétrage des serveurs. Nous avons été un peu victimes de notre succès et nous avons été aussi victimes du fait que lorsque nous mettons en place les choses en place en dix jours, sans test, sans rien, il peut y avoir ce genre de ratés. Cela a conduit à ce que, pendant un peu plus d'une heure, presque deux, le portail a été interrompu. Évidemment, personne n'en est satisfait, certainement pas moi. L'important étant que nous avons

réussi à résoudre la difficulté dans ces délais et que, in fine, il restait des délais suffisants pour les électeurs pour se prononcer.

Au deuxième tour, nous avons eu une petite difficulté qui était liée au code de validation. Pour voter, vous aviez appuyé sur le nom de votre candidat, puis voté. Un code pour confirmer vous est demandé et là, le prestataire Orange, pour une raison qui nous échappe un peu, avait établi des codes de validation qui ne correspondaient pas à l'affluence que nous avons connue puisque nous avons eu évidemment une période de vote très courte. Heureusement, le système a vite détecté l'erreur. Nous avons vite détecté, grâce à l'ANSSI, que ce n'était pas une attaque extérieure et nous avons pu y remédier dans des délais qui font que le portail a été interrompu moins d'une demi-heure. Je ne cache pas ces difficultés. Elles ont eu lieu, mais nous avons paré au pire. De ce point de vue-là, nous pouvons quand même être très satisfaits de nos résultats.

Le point noir qui reste est la fameuse réception des SMS. Je ne vais pas vous faire de vaines promesses tant que nous sommes sur ce type de technologie et de ces demandes de sécurité. Il y a des pays où cela marche mal au mieux. Le plus complexe est que cela évolue d'élection en election. Une année, c'est au Vietnam, l'année suivante, c'est au Maroc. Chaque opérateur local a ses politiques et en change parfois, nous jouons un peu au chat et à la souris. Nous connaissons la solution du point de vue technique. Il y en a une palliative et une qui sera curative.

Pour la solution palliative, nous l'avons demandé et le ministère a accepté de le prendre en compte dans le nouveau marché qui va entrer en vigueur d'ici 2026. Il s'agit de prévoir que, pour les procédures de réassort, quand un électeur demande à récupérer le code qu'il n'a pas pu récupérer parce que le SMS n'est pas arrivé ou quelque chose de cet ordre-là, nous puissions passer par une autre technologie et par des messageries type WhatsApp. Cette question pose des problèmes techniques qui ne sont pas simples. Je ne suis pas tout à fait capable de vous donner les détails. Ils posent des problèmes de souveraineté, des problèmes techniques d'appareillement des systèmes. Le nouveau marché prévoit bien en compte le fait que si techniquement c'est réalisable, nous pourrions dédoubler le système de réception des SMS, ce qui permettra de pallier ces difficultés.

La solution curative concerne l'identité numérique. Nous progressons lentement là-dessus. Ce n'est pas le ministère des Affaires étrangères qui a la main. C'est le ministère de l'Intérieur qui est compétent là-dessus puisqu'il y a évidemment des sujets qui dépassent largement la question électorale, notamment en matière de cartes d'identité. Les applications de l'identité numérique ont commencé à être mises en œuvre en matière électorale avec les procurations. Il y a certaines procurations qui maintenant peuvent être établies grâce à l'outil de reconnaissance de l'identité numérique certifiée, avec quand même fait 85 000 procurations cette année, donc ce n'est pas rien. Nous ne sommes pas encore tout à fait matures et, en tout état de cause, le jour où nous le sommes techniquement, il faut aussi que les citoyens aient eux-mêmes les cartes d'identité numériques électroniques qui constituent le support de cette identité numérique. Cela veut dire concrètement que, pour les prochains scrutins, notamment les élections consulaires, la solution curative ne me paraît pas encore être sans doute applicable, mais nous pouvons raisonnablement espérer que, pour les consulaires, nous ayons ce backup de repli sur les messageries instantanées pour obtenir les réassorts de SMS. Nous pouvons espérer que nous augmenterons le taux de gens qui reçoivent effectivement leurs codes.

Voilà les grands éléments dont je voulais vous faire part. Je répondrai naturellement à toutes les questions que la salle souhaite poser. Les représentants de la direction des Français et de l'administration de l'étranger peuvent compléter utilement ce que je viens de dire.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français

Bonjour à toutes et à tous. Mesdames et Messieurs les conseillers, je compléterai juste par quelques éléments sur le bilan qu'a dressé le président du Bureau de Vote Électronique. Je le remercie pour les mots qu'il a eus pour toute l'équipe. Il y a eu beaucoup de monde mobilisé pour ces élections. Ensuite, je passerai la parole, si vous me le permettez, à Gérard FROMAGEOT, le chef du bureau des élections, pour répondre notamment aux points qui avaient été indiqués pour cette session.

Évidemment, le bilan est celui d'une grande satisfaction pour deux raisons. D'abord parce que l'élection s'est bien passée, tant pour le volet vote par Internet que pour le volet vote à l'urne avec les bureaux de vote. C'est surtout une élection où nous avons eu une très forte participation. Pour l'élection législative de 2024. Nous sommes sur un taux de participation de 36,55 % au premier tour contre 22,51 % en 2022 et nous sommes à 37,69 % au deuxième tour pour 24,77 % pour le deuxième tour de 2022. Nous sommes donc sur une participation qui est en forte hausse.

Sur les deux tours, nous avons fait voter presque 1,2 million d'électeurs sur les deux tours. En termes de mesure de réussite du scrutin, c'est un élément évidemment très positif. C'était, comme l'a dit le président du Bureau de Vote Électronique, des circonstances exceptionnelles qui ont nécessité une organisation exceptionnelle. C'est une organisation qui a nécessité de mobiliser beaucoup de monde et qui a nécessité de mobiliser beaucoup de monde en dehors du bureau des élections. Pour nous, c'est un schéma que nous préférons ne pas avoir à rééditer dans l'actualité prochaine, ou en tout cas à rééditer avec un calendrier qui est beaucoup plus conforme au calendrier que nous avons normalement, avec, en plus, un point de complexité supplémentaire. C'était évidemment une élection législative anticipée avec le calendrier qui était calée sur le calendrier minimum puisque nous aurions pu être entre 20 et 40 jours, mais nous étions dans le calendrier le plus contraint.

Pour les députés des Français de l'étranger, c'était la première fois que nous organisons des élections législatives anticipées. Il y a déjà eu le cas de figure pour des élections générales, mais organiser un dispositif à l'étranger avec le VPI dans le cadre d'une élection générale anticipée était aussi une première. Globalement, nous dressons donc un bilan très satisfaisant tant pour le volet VPI et vote à l'urne. Encore une fois, loin de moi l'idée de dire que tout a été parfait. Comme l'indiquait le président, il y a évidemment des domaines d'amélioration, notamment dans certains aspects techniques du VPI, mais le scrutin s'est bien passé. Nous tirons également un certain nombre de bilans et donc de recommandations par rapport à cette élection qui sont les recommandations que devront porter le législateur ou ceux qui voudront les relayer. Pour nous, il y a notamment deux sujets qui ont été mis en lumière par cette élection.

Un sujet qui a fait l'objet de plusieurs questions écrites ou questions orales concerne sur la propagande électorale papier. Nous en avons également parlé lors de la dernière réunion du Bureau de Vote Électronique. Nous avons vraiment le sentiment que ce système est à bout de souffle, a fortiori dans des systèmes d'expédition à l'étranger, avec des systèmes postaux très inégaux et avec des systèmes postaux dont, d'une manière générale, la performance se dégrade. Nous ne sommes pas du tout dans un secteur où la performance s'améliore et nous sommes aujourd'hui dans des calendriers qui rendent l'envoi de la propagande électorale papier aux 1,6 ou 1,5 million de Français à l'étranger extrêmement compliqué. Toutes les options qui permettraient de dématérialiser une partie de la propagande ou d'avoir un système d'options pour lequel le lecteur choisit, s'il reçoit la propagande papier ou pas, sont des options que nous regardons avec un grand intérêt.

Le deuxième point concerne le vote par correspondance. Pour cette élection législative anticipée, nous avons une circonstance favorable. Dans le décret de convocation, la modalité de vote par correspondance qui avait été écartée. Pour nous, cela a été un facteur qui a un peu facilité les

opérations. C'est une modalité de vote pour laquelle il faut vraiment nous interroger sur l'utilité de la maintenir pour les autres scrutins.

Un autre axe d'amélioration est évidemment ce qui va porter sur le vote par internet. Comme l'indiquait le président du Bureau de Vote Électronique, nous avons maintenant un nouveau marché qui va couvrir la période 2024-2028. Un marché qui a été remporté par le prestataire Voxaly-Docaposte, qui est le prestataire qui avait déjà fourni la solution de vote par internet pour la période 2020-2024. Avec ce prestataire, nous allons poursuivre deux chantiers :

Le premier chantier est le développement de la nouvelle solution de vote avec les points d'attention ou les points d'amélioration indiqués par le président du bureau de vote électronique, voir si pour les processus de réassort, nous pouvons utiliser des messageries instantanées. A ce sujet, il est très important de calibrer nos attentes. Ce n'est pas une solution miracle, il y aura aussi des difficultés, des problèmes de couverture, des problèmes d'abonnements, des problèmes parfois de diffusion avec certaines messageries instantanées et qui vont aussi poser des questions à résoudre en termes de sécurité pour la plateforme, pour s'assurer que tous les accès sont sécurisés de la même façon. Ce sera une piste de travail et cela fait partie expressément des demandes qui ont été faites au prestataire pour la période 2024-2028.

Nous allons également travailler sur tous les développements qui sont liés à l'identité numérique sur lesquels nous allons travailler avec le prestataire. C'est vraiment un échange avec l'ANSSI, avec les services informatiques, avec le prestataire, puisqu'il y a plusieurs déclinaisons possibles de l'identité numérique. Est-ce le canal pour s'identifier ? Est-ce le canal pour s'identifier sur une plateforme où nous recevons les codes ? Est-ce le canal pour recevoir la confirmation de vote ? Est-ce une combinaison de tout cela ? Est-ce quelque chose que nous testons au départ sur les codes de réassort ? Il y a beaucoup d'options à regarder. L'identité numérique, comme beaucoup d'autres domaines de l'administration consulaire, est un champ très prometteur par rapport au VPI, avec deux points d'attention.

Aujourd'hui, comme la directrice de la DFAE l'a indiqué dans son allocution, nous avons à peu près un quart des Français à l'étranger qui ont une CNIE. La certification de l'identité numérique qui est adossée au CNIE va se faire à partir de 2025. Nous allons encore être longtemps sur des populations à l'étranger qui seront minoritaires par rapport à la possession d'une identité numérique certifiée. Il faut donc en tenir évidemment compte dans le déploiement de la nouvelle solution de vote par Internet. La deuxième donnée est que l'identité numérique est extrêmement fiable. Elle est adossée à tous les éléments que la directrice générale de France Titres a décrits hier, mais elle est adossée à l'application France Titres qui est sur un portable, donc nous sommes aussi à un moment donné tributaires soit des opérateurs, soit des politiques de Play Store dans différents pays. Il y aura aussi des difficultés dans la diffusion de l'identité numérique.

Encore une fois, ces deux axes, les messageries instantanées pour le réassort et l'identité numérique pour toute une série d'options, sont les deux pistes de développement que nous poursuivons prioritairement, avec l'objectif d'avoir la nouvelle solution de vote par internet opérationnelle pour les prochaines élections consulaires de 2026.

Je vous disais que nous avons deux chantiers. Nous avons donc ce chantier qui est de mettre en œuvre la nouvelle solution de vote par Internet avec ce calendrier. Le deuxième chantier est de continuer à actualiser la solution de vote existante puisqu'il n'est pas impossible que nous devions la réactiver à un moment donné avant mai 2026, donc il faut que nous ayons la solution de vote opérationnelle qui incorpore les évolutions que nous propose l'ANSSI et que nous proposent les prestataires. Ce sera le deuxième chantier que nous mènerons en parallèle avec, cette fois-ci, l'objectif d'avoir la solution de

vote ancien modèle, entre guillemets, opérationnelle début 2025 pour parer à toute éventualité en cas de calendrier électoral.

Je m'arrête là sur ces propos de bilan et de recommandations. Je cède la parole au chef du bureau des élections qui pourra répondre sur des points peut-être plus précis que vous aviez sollicité que nous traitions en plénière.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Bonjour à tous. Je vais peut-être répéter ce qui a déjà été dit, mais je voudrais commencer par faire en quelque sorte amende honorable pour la DFAE. En effet, nous avons commis une petite erreur, l'année dernière, où nous avons fait une note disant qu'en cas de dissolution de l'Assemblée nationale, il nous était absolument impossible d'organiser des élections en moins de 40 ou 35 jours. Nous avons réussi.

Applaudissements dans la salle.

Merci. Nous avons rajouté une pierre au vieil adage français qui dit que « impossible n'est pas français ». Nous avons donc réussi à le prouver. Je parle au nom de toute l'administration, que ce soit évidemment l'équipe du bureau des élections qui est là avec nous, que ce soit nos collègues en poste, les volontaires.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur FROMAGEOT, vous étiez prévenus qu'il allait y avoir une petite interruption.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Tout à fait. Je vous en prie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais passer la parole à notre Secrétaire général.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci Madame la Présidente. J'invite tous les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger de se regrouper au centre de la salle puisque nous allons procéder au vote. Pendant l'intervention, nous allons prendre les conseillers, rangée par rangée. Ils se présenteront avec une pièce d'identité puisqu'ils devront émarger devant la secrétaire générale adjointe future de l'Assemblée des Français de l'étranger qui ne connaît pas les élus. Il faudra qu'ils montrent leur pièce d'identité. Ils indiqueront s'ils ont une ou deux ou trois procurations, donc nous vérifierons. Ils prendront donc autant de bulletins de vote qu'ils ont de procurations et nous leur donnerons autant d'enveloppes qu'ils ont de procurations.

J'attire l'attention des mandants et des mandataires sur le fait que, par exemple, à la tribune, Alexandre BEZARDIN a donné une procuration. Si la personne qui a la procuration se présente avant et vote pour toi, tu ne pourras plus voter. C'est comme dans la vraie vie parce que les personnes qui voteront à la place d'autres conseillers et conseillères, émargeront dans une case spécialement réservée à cet effet. Petit à petit, je vais faire partir les conseillers pour les faire voter. Nous avons la liste des procurations, celle qui vous a été fournie tout à l'heure.

Ensuite, sous le contrôle de Gérard qui est quand même l'expert de cette question, nous allons rayer les listes de procuration au fur et à mesure. Nous ferons émerger. Nous avons identifié les personnes qui avaient donné procuration. En face d'Alexandre BEZARDIN, il y a un petit P pour dire qu'il a donné

une procuration à quelqu'un. Dans le bureau de vote, vous allez trouver Ramzi qui préside le bureau de vote. Vous aurez donc Amélie, ma future adjointe, qui va vérifier les identités et Rouba qui va un peu fluidifier les choses. Je demande à tous les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger de bien rester au centre pour que je n'aie pas besoin d'aller vous chercher ailleurs. Je vais prendre les sujets test tout de suite.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Comme le disait le président du bureau de vote électronique, nous nous préparons à une éventualité, mais ce sera tout aussi difficile. Pour reprendre les sujets qui avaient été abordés par Monsieur SCHAULI, vous nous demandiez une cartographie des bureaux de vote à travers le monde pour les élections européennes et pour les élections législatives anticipées, nous avons préparé un tableau, mais, malheureusement, il ne peut pas être projeté.

La cartographie nous donne un total de 591 bureaux de vote qui ont été ouverts sur 381 sites pour les élections européennes et 598 bureaux de vote sur 354 sites pour les élections législatives de 2024. Je saisis cette occasion pour vous rappeler que le nombre de bureaux de vote peut varier d'un scrutin à l'autre en fonction du type de scrutin et en fonction des modalités de vote qui sont offertes. Par exemple, pour les élections législatives, nous pouvons réduire l'ouverture de bureaux de vote parce qu'il y a la modalité du vote par Internet et donc une moindre nécessité de bureaux de vote. Normalement, au fur et à mesure des scrutins et des années, la tendance est à une légère hausse du nombre de bureaux de vote ouverts, les élections législatives de 2024 étant un peu à part sur beaucoup de points puisque, compte tenu des conditions dans lesquelles nous avons dû organiser ces élections dans des délais extrêmement contraints et hors normes habituelles, il était difficile avec quinze jours d'avance de pouvoir réserver des lieux de vote dans certains pays où les bureaux de vote sont ouverts dans des locaux privés parce que c'est la seule solution.

Pour les élections européennes dans les pays de l'Union européenne, il est aussi un petit peu difficile par rapport à d'autres scrutins d'avoir des salles de vote. Je pense notamment à la Belgique, les autorités locales nous prêtent souvent des salles communales, municipales, mais il est évident qu'ayant le même scrutin à organiser de leur côté, ils ont besoin de leur salle et peuvent moins les prêter au consulat général de France à Bruxelles. Dans d'autres pays de l'Union européenne, cela peut être la même situation lorsque le scrutin a lieu à la même date. Voilà pour ce qui est de la cartographie.

Une question était aussi sur le chiffre de mobilisation du réseau consulaire. Je peux vous dire que nous avons un peu plus de 10 000 agents du ministère et volontaires qui ont participé à l'organisation de ces scrutins. C'est une dimension quand même très importante. Nous sommes très fiers d'avoir réussi à le faire et d'avoir pu donner à nos concitoyens à l'étranger les possibilités pour voter.

Un deuxième point était sur un bilan des difficultés rencontrées lors des élections européennes, entre autres, je cite « *les inscriptions forcées sur les listes électorales dans certains pays et les cas particuliers des binationaux.* » Nous allons nous inscrire en faux contre ce terme « forcé » qui nous semble quand même un peu exagéré. Je ne pense pas que les autorités de nos pays européens forcent qui que ce soit à s'inscrire sur leur liste électorale locale. Il peut y avoir des incompréhensions, des insuffisances d'explications vis-à-vis de nos concitoyens, mais je ne pense pas qu'ils soient forcés.

Les dates limites d'inscription, les modalités de vote, les dates de vote sont toutes différentes d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. Nous avons 27 pays membres de l'Union européenne. Sur les 27 pays, il y avait 22 dates limites d'inscription sur les listes électorales locales différentes. 22 sur 27. Il y avait quatre dates qui étaient partagées, trois d'entre elles étaient partagées par deux pays et la quatrième était partagée entre trois pays. Tant qu'il n'y aura pas plus d'harmonisation entre les

droits européens, ce sera difficile d'avancer plus et de faciliter plus le vote. Cela fera partie des échanges que le ministère de l'Intérieur va continuer à avoir avec la Commission européenne dans le cadre de modification de l'acte électoral européen qui sont en cours et qui vont certainement aboutir à d'autres solutions, à d'autres choses d'ici le prochain scrutin en 2029.

Pour ce qui concerne ces inscriptions qui ne correspondent pas toujours aux souhaits des concitoyens français et qui les obligent à voter localement puisque c'est l'inscription locale qui a préséance sur l'inscription auprès du pays d'origine. Cela est du ressort des autorités et du droit national du pays en question, donc nous ne pouvons pas agir sur cela. Dans le cadre des échanges avec la Commission européenne et avec les autorités de chacun des pays, des améliorations pourront être apportées. En tant que ministère des Affaires étrangères de la France, nous ne pouvons pas particulièrement agir sur ces sujets. Nous allons le signaler, bien sûr. Il y avait un cas particulier qui était souligné par Monsieur SCHAULI ou même les binationaux Franco-Luxembourgeois étaient inscrits sur la liste principale luxembourgeoise, mais ont été communiqués à l'INSEE pour les empêcher de voter sur d'autres listes électorales de leur autre nationalité. Cela peut se comprendre du fait qu'au Luxembourg, le vote est obligatoire et que, d'un autre côté, il n'est possible de voter qu'une seule fois. Maintenant, tout cela n'est pas vraiment entre nos mains.

Un troisième sujet était sur un bilan des éventuelles difficultés que nous aurions pu connaître lors des législatives anticipées pour le vote à l'urne. Blanc. Silence. Il n'y en a pas eu à notre connaissance en tout cas. Si vous en avez, n'hésitez pas à nous le dire. Pour nous, le vote à l'urne s'est bien passé dans tous les pays. Il y a eu plus d'affluence en effet, puisque la participation a été assez importante, mais surtout par le vote par internet. Au vote à l'urne, il n'y a pas eu de particularités sur l'organisation des élections législatives. Monsieur BENHAÏM, je crois que vous avez une question.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Attendez, Monsieur FROMAGEOT, vous allez finir et, ensuite, nous allons avoir un échange avec la salle. Il y a déjà eu une demande de prise de parole de Madame CONNELL.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Parfait. Je continue donc sur le quatrième point qui a été soulevé par Monsieur SCHAULI, « des problèmes récurrents de réception de la propagande électorale. Comment pallier ces défaillances ? Dématérialisation de la propagande électorale, mise à disposition à l'entrée du lieu de vote. » Pour cela, je voudrais commencer pour répondre à Monsieur LAVEANT sur la question numéro 5. Je confirme qu'il n'y a eu aucune propagande de personnes qui n'étaient pas candidates, qui ont été adressées aux électeurs lors des élections législatives anticipées de juin-juillet 2024. Si quelqu'un a des preuves qu'il nous les montre, nous serions à ce moment-là évidemment intéressés et nous pourrions revoir notre position. À notre connaissance, il n'y en a pas eu. Ce qui s'est passé et ce qui peut amener à cette compréhension, c'est que, compte tenu des délais, nous n'avons pas été en mesure d'adresser aux électeurs la propagande du second tour.

Déjà, d'une part, la propagande du second tour doit être envoyée le deuxième jeudi qui précède le jour du scrutin du second tour. Or, il n'y avait qu'une semaine entre les deux tours. De ce fait, le deuxième jeudi se trouve être antérieur au premier tour. Comment pouvons-nous envoyer la propagande du second tour quand nous ne connaissons même pas qui sera au second tour ? Les candidatures étant déposées entre le lundi et le mardi suivant le premier tour, donc une semaine avant le jour du scrutin, il ne nous restait plus que trois jours pour mettre sous pli, imprimer les dossiers, recevoir les documents électoraux, mettre sous pli, envoyer et que cela arrive dans les pays du monde entier. Ce n'était pas possible, donc il n'y a eu aucun envoi de la propagande du second tour. Ce qui a

pu se passer, c'est que des électeurs ont reçu la propagande du premier tour entre les deux tours, avec de la propagande de candidats du premier tour qui n'étaient plus candidats au second tour. Ce n'est pas une faute du prestataire, c'est tout simplement les délais qui ne nous ont pas permis de faire mieux.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français

Sur l'une des questions orales qui nous ont été adressées sur les difficultés de la propagande, nous avons fait en annexe un petit tableau pour justement comparer le calendrier normal sur une élection législative et pour voir le calendrier qui nous était imposé avec le calendrier de la dissolution, avec surtout une semaine entre les deux tours. Vous voyez tout simplement les échéances dans le calendrier qui se présente sous forme d'un tableau, qui est en annexe d'une des questions orales qui a été posée à l'AFE. Cela illustre très clairement qu'il y avait tout simplement une presque impossibilité matérielle de tenir les délais et que les délais prévus pour la réception de la propagande électorale ne correspondaient plus avec le calendrier avec une semaine entre les deux tours.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je crois qu'il y avait plusieurs interventions. Dans l'ordre, Patricia CONNELL. Ensuite, nous passerons à Avraham BENHAIM. Enfin, Catya MARTIN et Pascale RICHARD.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci beaucoup. Tout d'abord, merci pour cette présentation. C'était très intéressant. J'habite donc au Royaume-Uni et je représente les Français du Royaume-Uni. Nous avons, comme vous le savez, plus de 120 000 inscrits sur la liste électorale et nous avons eu de très gros problèmes au moment des envois par SMS. Le problème peut arriver. Ceci dit, bien que nous ayons fait remonter le problème existant par le consulat vers le bureau des élections, personne ne nous a écoutés. Ils ont continué de nous dire que 98 % des SMS avaient été reçus par les électeurs, alors qu'en fait 2 % avaient été reçus. Mon point était de vous dire qu'il serait bon que les prestataires ou le prestataire dans le futur et le bureau des élections écoutent quand nous avons des remontées de terrain. Nous sommes bien sûr toujours à l'écoute des électeurs. Ce sont eux les premiers touchés dans ce type de problème, donc merci d'écouter ce que nous vous disons plutôt que de nous dire que nous ne savons pas. Merci.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu pour la circonscription Afrique centrale, australe et orientale, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je voulais vous remercier parce que, dans l'ensemble, les élections se sont très bien passées. Nous n'avons pas eu de problèmes particuliers en Angola. En revanche, en venant ici et en partageant avec d'autres collègues, nous avons été surpris de voir que les agents qui étaient présents ramassaient dans les poubelles les bulletins de vote pour les remettre sur les tables. Nous l'avons constaté dans plusieurs circonscriptions. Est-ce légal ou pas d'aller chercher les bulletins dans les poubelles ? C'est ce qui m'a choqué personnellement puisque j'ai été bénévole au bureau de vote.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ensuite, nous allons passer à Catya MARTIN.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

J'ai juste une question. Le vote s'est effectivement très bien passé, aucun souci. Nous avons été assez surpris, y compris avec les responsables du poste. Jusqu'à présent, nous avons un bureau

centralisateur qui gardait les personnes relativement tard puisqu'il y a cet échange qu'il faut faire avec Paris. Là, nous avons gardé tout le monde jusqu'à 1 heure ou 2 heures du matin. Je me suis renseignée un peu autour de moi et je me suis rendu compte que je n'étais pas la seule dans cette situation. Est-ce qu'il y a un moyen de limiter le nombre de personnes qui restent jusqu'à 1 heure ou 2 heures du matin plutôt que de garder l'ensemble des bureaux et l'ensemble des personnes dans ces bureaux ?
Merci.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Bonjour. Pascale RICHARD, New York. Merci pour tout cela. J'ai une question. À New York, nous avons reçu les circulaires du premier tour pour le deuxième tour. Vous étiez donc au courant qu'il y avait un problème et vous n'avez pas envoyé ces circulaires du deuxième tour. Je voudrais savoir pourquoi nous n'avons pas eu cette information que, nous, conseillers consulaires et les postes auraient pu répercuter à tous les électeurs. Si nous sommes informés, c'est déjà une grande partie de la solution au problème.
Merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais peut-être proposer de répondre d'abord à ces quatre questions.

Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, président du bureau de vote électronique

Je vais répondre qu'à la première question et dire un mot sur la seconde. Madame CONNELL, vous nous avez interrogés sur les difficultés sur les taux de réception de SMS au Royaume-Uni. Je ne sais pas quel a été le ressenti local parce que je n'avais pas de contact direct, mais j'ai le souvenir très clair - j'ai d'autant plus de souvenirs que cela figure au procès-verbal - que le Royaume-Uni a été parmi les pays où nous avons reçu les indications selon lesquelles il y avait des difficultés. Je ne pense pas que c'était 90 %, je ne pense pas que c'était 2 % puisqu'il y a quand même eu un taux de participation nettement supérieur. Nous étions tout à fait conscients de la difficulté qu'il y a eu. L'information est remontée par les élus. Lorsque nous en avons été saisis, nous avons demandé à faire des campagnes de renvoi des SMS. Encore une fois, la technologie étant ce qu'elle est et ses limites étant connues, cela n'a clairement pas touché 100 %. Le taux de participation au Royaume-Uni est similaire à celui que nous avons connu dans le reste de la zone de l'Europe du Nord. Nous l'avons pris en compte et très franchement, une des grandes utilités que je vois au bureau de vote, c'est qu'il n'y a pas que l'administration qui est présente, même si elle est très utile, il y a aussi vos représentants. Nous recevons beaucoup de messages des uns et des autres. Nous recroisons les données avec les données du prestataire. Les écarts arrivent parce que les données que le prestataire reçoit sont les mêmes que celles que les opérateurs locaux envoient. Ils ont tous des méthodologies différentes. Par exemple, certains opérateurs locaux estiment que, dès que le message est passé dans leurs tuyaux, c'est comme s'il était reçu par l'intéressé.

Or, en réalité, ce n'est pas toujours le cas. Nous en sommes très conscients et nous nous y appliquons. C'est vraiment une de nos tâches principales, notamment au moment de l'ouverture du portail de vote. Sur la deuxième question, vous posiez la question de la légalité. Je ne crois pas que ce soit interdit de reprendre les bulletins de vote qui sont mis au panier. J'avoue que je suis un peu dubitatif sur cette pratique. Je ne pense pas qu'elle soit encouragée par l'administration.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français

Je vous confirme que ce n'est pas la pratique la plus encouragée. Nous encouragerons les postes à conserver très précieusement les bulletins de vote du premier tour qui ne sont pas utilisés, voire en

deuxième option, de conserver les bulletins issus du dépouillement parce qu'en général, ce sont des bulletins qui n'ont pas été pliés. La recommandation principale pour les postes est de conserver les bulletins de vote qu'ils n'ont pas utilisés au premier tour et, dans l'immense majorité des cas, le stock de bulletins qui n'a pas été utilisé au premier tour suffit largement à couvrir les besoins du deuxième tour. Tout à l'heure, nous parlions du dispositif de bureaux de vote. Nous avons eu 37 % de participation pour les législatives dont les trois quarts ont voté par Internet. Cela veut dire qu'en moyenne, nous avons moins de 10 % d'inscrits qui vont voter dans un bureau de vote physique, donc normalement les stocks de bulletins de vote qui ne sont pas utilisés sont largement suffisants. Nous avons peut-être eu des collègues extrêmement prudents qui se sont dit qu'ils allaient récupérer les bulletins dans les corbeilles en plus du stock de bulletins non utilisés. Ce n'est pas du tout la pratique que nous encourageons. Encore une fois, les stocks de bulletins du premier tour normalement suffisent largement.

Pourquoi cette précaution ? Le matériel électoral est acheminé dans les bureaux de vote par la valise diplomatique. De manière générale, la valise diplomatique fait un travail fantastique parce que c'est vraiment du sur-mesure pour chaque poste. Nous avons à peu près 98 % des valises diplomatiques qui arrivent dans les postes avant le premier tour, avant tout le matériel électoral. En général, nous sommes assez confiants sur la capacité des services de la valise diplomatique à fournir les bulletins de vote remis par les candidats. La consigne générique est de garder tous les bulletins livrés par les candidats au premier tour, car les postes en auront besoin au second tour.

Sur la question des bureaux de vote, je ne sais pas s'il est possible de le projeter, mais nous avons préparé un chronogramme, parmi les documents, qui montre à la permanence électorale le déroulé des opérations et le moment auquel nous attendons à la permanence électorale les résultats des bureaux de vote par zone. Ce schéma vous montre qu'en début de phase et en fin de phase, nous avons assez peu de bureaux de vote qui nous arrivent, mais quand nous sommes au milieu du process, il y a ceux qui sont arrivés depuis un certain temps et ceux qui sont en train d'arriver et ceux qui sont arrivés très vite.

À un moment donné, il y a donc une sorte de pic dans la sollicitation des équipes de la permanence électorale, ce qui fait que parfois nous avons reçu le procès-verbal pour certains bureaux de vote, mais il y a un petit temps d'attente de 1 heure ou 2 heures. En général, nous regardons très vite si l'arithmétique des comptes du bureau de vote est correcte et s'il y a toutes les mentions nécessaires, notamment des signatures, figurent dans les procès-verbaux. Par précaution, si nous sommes amenés à demander au bureau de vote de refaire son procès-verbal, nous nous limitons au cas où cela est vraiment nécessaire. Si jamais cela arrive - cela arrive à chaque élection - et que le poste répond : « Les membres de mon bureau de vote sont partis », nous avons un gros souci parce que, le lendemain, nous devons soumettre l'ensemble des procès-verbaux à la commission électorale pour l'information et le recensement des résultats. En général, cela peut être le lundi à 10 heures ou à 12 heures et nous devons produire tous les procès-verbaux de tous les bureaux de vote. S'il en manque un, la commission va le relever puisque cela correspond à son rôle de contrôle. S'il y en a un qui n'est pas signé, elle va également le signaler. Si jamais d'aventure, il y a une mention à apporter ou à corriger, qu'il faut refaire signer les membres du bureau de vote et qu'ils ne sont pas tous là, nous avons donc un procès-verbal qui risque d'être incomplet.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Pour compléter, vous voyez actuellement à l'écran ce tableau avec les décalages horaires et les ouvertures par ligne des bureaux de vote en fonction des différents horaires d'ouverture en fonction

des décalages. Ce tableau est assez parlant et montre le volume de sollicitations qui peut être la nôtre ici dans ces locaux du CCM pour la permanence électorale.

Il y avait une question qui portait sur le nombre de personnes qui doivent être présentes. Ce sont les membres du bureau de vote, c'est-à-dire les accesseurs, le président, les secrétaires. S'il y a des modifications à apporter, des corrections ou des manquements dans le procès-verbal, tous les membres doivent être présents pour apporter les éléments de modification, de correction ou de complément d'information sur le procès-verbal. Nous avons ici le rôle à la fois de la préfecture, par rapport à la métropole, mais aussi d'administration centrale et le recensement des résultats, donc nous essayons dans la meilleure capacité qui est la nôtre avec une centaine de personnes qui sont volontaires sur 48 heures ou presque d'effectuer ces contrôles qui jusqu'à présent nous ont permis de n'avoir aucune observation du Conseil constitutionnel, voire d'annulation des résultats dans tel ou tel bureau de vote pour les Français de l'étranger. Cela arrive régulièrement en métropole. Vous pouvez constater dans le *Journal officiel* que, dans certaines communes, des résultats sont annulés à cause de manquements dans les résultats. Jusqu'ici, nous croisons les doigts, cela ne nous est jamais arrivé.

Nous essayons d'avancer et de continuer dans ce sens et d'améliorer également le travail. Nous avons lancé récemment, sur l'initiative d'une collègue du ministère que nous remercions, une étude sur une automatisation, une fiabilisation, une facilitation des procès-verbaux de façon à ce que nous puissions libérer tout le monde plus tôt et remonter les résultats au ministère de l'Intérieur plus tôt. Cela vient juste de commencer. Je remercie cette collègue qui a eu cette idée et qui a entrepris cette étude et ce travail. Nous espérons que, pour les prochaines élections de 2026, nous serons en capacité d'améliorer ce service. Je parle en termes de calendrier électoral connu et inscrit au PLF.

Concernant la dernière question qui portait sur l'information du non-envoi de la propagande, j'avoue que, dans les quelques jours que nous avons et le nombre d'heures que nous effectuons au bureau à travailler, cela a pu nous échapper d'informer les élus et les postes. C'est parfois difficile dans ces conditions de penser à tout.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai encore trois demandes de prise de parole, Madame SAINT-DIZIER et Madame LEGER et Monsieur LE GLAND.

Madame Ana SAINT-DIZIER, conseillère élue pour la circonscription Péninsule ibérique, groupe Écologie & Solidarité

Tout d'abord, je salue vraiment tout le travail qui a été fait pour que nous puissions faire ces deux scrutins des législatives en urgence. Merci. Bravo ! Par contre, nous avons eu un souci au moment entre les bureaux de vote ouverts pour les Européennes et les bureaux de vote ouverts pour les législatives, forcément, certains ont sauté, particulièrement deux dans ma circonscription. Je comprends tout à fait ce que vous expliquiez, le vote électronique étant en place. C'était un peu compliqué sur le report parce que cela concernait le bureau d'Ibiza qui est une île et qui a été reporté sur le bureau de vote de Palma de Majorque qui est une autre île. Ce sont deux îles qui ne sont pas forcément connectées. Or, nous avons les bureaux de vote de Barcelone pour reporter des procurations. Je parle des procurations. Cela aurait été quand même beaucoup plus simple. Les gens qui étaient partis en vacances, qui ont fait des procurations et qui n'avaient pas leur vote électronique, ont eu beaucoup de difficultés pour trouver des mandants sur Majorque.

Madame Elise LEGER, conseillère élue pour la circonscription Asie et Océanie, non-inscrit

Merci. En effet, j'aimerais saluer l'organisation faite par le consulat général à Sydney. Je suis en Australie, mais vous avez peut-être eu vent de ce qui s'est passé pour les élections européennes et le premier tour des élections législatives. Pour les élections européennes, le bureau centralisateur est parti à 4 heures du matin et le bureau centralisateur est parti à 1 heure 30 du matin pour les législatives. Je crois que c'était 0 heure 30 pour le deuxième tour, donc c'était beaucoup plus respectable. Sachant que nous avons en général tous nos résultats sur cette circonscription à 21 heures puisque Sydney attend les résultats de Perth qui mettent à peu près 1 heure à compter. 21 heures/4 heures du matin, c'est un peu long. Il faut penser que c'était l'hiver chez nous, donc nous avions froid. C'est juste un retour, mais l'équipe locale était super. Il y a certainement eu des soucis de communication dans les deux sens, mais cela a été un peu triste.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il m'a été indiqué que la retransmission en direct s'est interrompue. J'ai communiqué l'information au service. Cela a repris. Parfait. Il suffisait de le dire. Monsieur LE GLAND.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu pour la circonscription États-Unis d'Amérique, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je n'ai pas de question. J'ai juste amené mon bulletin de vote américain pour les élections. Il y a 8 très grandes pages. Il faut faire un bac+48 pour pouvoir tout remplir et tout comprendre. S'il y a des gens qui sont curieux de voir le bulletin de vote américain, vous verrez que vous serez très contents d'être français.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'aurais pu amener le bureau de vote néerlandais. Nous aurions fait du coloriage, mais c'est très efficace.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français

Juste quelques éléments de réponse sur le process que vous indiquez à Sydney. Un bureau qui transmet le procès-verbal centralisateur à 21 heures et le bureau de vote qui est libéré à 4 heures, ce n'est pas normal. C'est sans doute un raté et il y en a eu certainement quelques-uns. Nous perfectionnons le système. Pour les législatives, nous avons treuvé les process dans la permanence électorale, avec notamment une consigne et je pense qu'elle a été tenue. Quand un bureau centralisateur avait transmis un procès-verbal et qu'il ne se passait rien dans l'heure ou les 2 heures qui suivent, il y avait une ligne directe vers les coordinateurs géographiques pour savoir ce qui se passait puisque c'est normalement un délai qui doit être suffisant.

Au premier tour, nous avons eu quelques postes qui malheureusement sont passés dans des trous de la raquette. Pour les élections européennes, comme il n'y avait qu'un tour, s'il y avait un loupé, nous ne pouvions pas le récupérer au deuxième tour. Pour législatives, nous avons vraiment pu mettre en place au deuxième tour un système où effectivement il fallait qu'un bureau sur place soit en mesure de libérer son bureau de vote dans les 2 heures, sauf en cas d'anomalie avérée qui nécessitait de refaire le procès-verbal.

Ce n'est pas la réponse à une question, mais la réponse à un point qui avait été évoqué par un des conseillers AFE de la région Amérique durant la session avec la directrice générale de France Titres. Il y avait une interrogation de savoir si les procurations dématérialisées auraient un impact sur le plafond des procurations pour les Français de l'étranger, puisque vous savez que pour les électeurs Français de l'étranger, il y a une règle spécifique qui fait qu'ils peuvent établir un maximum de trois procurations, dont une établie en France. Nous avons interrogé le ministère de l'Intérieur qui nous confirme que la

mise en place du portail « Ma procuration » avec l'établissement de procurations de vote complètement dématérialisé n'a aucun impact sur ces plafonds.

La seule chose qui change est la façon dont nous certifions l'identité et le changement dans le système. Quand vous allez dans un commissariat ou une mairie, le lieu correspond au lieu où exerce l'officier qui établit la procuration. Là, c'est une déclaration sur l'honneur de l'électeur quand il fera sa procuration en ligne sur « ma procuration », mais cela n'aura aucun impact sur ces limites si les lecteurs en ligne déclarent deux procurations à l'étranger et une en France, ils restent toujours dans le plafond actuel. Le système des procurations dématérialisées n'introduira donc aucun changement pour les plafonds des procurations établies par les Français de l'étranger.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

C'est la foi du mandant, c'est-à-dire que quand le mandant va renseigner le portail de procuration « Ma procuration », il va déclarer qu'il est à l'étranger pour faire sa procuration. Le REU, l'INSEE, au vu du mandataire et des procurations qui lui sont connectées, va faire le total et voir s'il n'y n'en a pas plus que trois qui sont établies à l'étranger ou deux à l'étranger et une en France. C'est vraiment sur la foi du mandant lorsqu'il saisit sa demande de procuration que le calcul sera fait.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très rapidement, Madame PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Écologie & Solidarité

Dans le cas justement où un mandataire se retrouve avec plusieurs procurations. Est-ce que ce sont les trois premières procurations qui comptent et le quatrième n'a pas le droit de faire sa procuration ? Ou alors est-ce seulement après que vous faites le décompte et vous dites que la dernière ne compte pas ? Le quatrième mandant, sa procuration n'est pas valable et il peut en faire une autre à quelqu'un d'autre. Je ne suis pas très claire.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, chef du bureau des élections

Nous n'y faisons rien puisque tout arrive dans le système électronique du répertoire électoral unique et donc à la main de l'INSEE. C'est la machine qui contrôle et qui annule la quatrième procuration reçue, c'est-à-dire que ce sont les premières procurations qui sont valables. S'il y a trois procurations qui désignent un même mandataire, ce sont ces trois premières qui sont valables. La quatrième est en trop et elle n'est pas validée par l'INSEE. Normalement, le mandant est informé par l'INSEE de l'absence de validation de sa procuration.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Nous allons conclure cette séquence. Je souhaitais remercier parce que, je pense que cela n'a pas encore été fait, la commission des lois et en particulier Madame HARITÇALDE et Messieurs GRANGE, SIGNORET et SCHAULI et, bien sûr, Rosiane. La commission a travaillé et a élaboré un questionnaire qui a reçu énormément de réponses et qui a nourri les échanges menant à cette séquence. Je sais que Monsieur SCHAULI est en ligne et nous regarde. Nous profitons pour le saluer. Merci à vous. Je n'espère pas à bientôt, même si nous sommes toujours contents de vous voir et d'échanger avec vous. Nous avons une pause d'une dizaine de minutes. Le vote est encore en train de se faire.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore voté, il faut se diriger vers la salle du fond.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci à Messieurs FROMAGEOT, JAUNET et Monsieur PICHON DE VENDEUIL.

Applaudissements dans la salle.

La séance est suspendue de 17 heures 35 à 17 heures 50.

MOTIONS D'URGENCE / SEQUENCE D'ECHANGES LIBRES / PRESENTATION DE SUJETS A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA 42^E SESSION DE L'AFE ET CLOTURE DE LA 41^E SESSION

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant d'entamer la partie motion d'urgence, nous avons dit en bureau élargi pour celles et ceux qui étaient là lundi matin, que nous devons formellement valider le nouveau logo qui se trouve derrière.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il y a une petite précision toutefois. Le logo ne donnera pas lieu à la réalisation de nouveaux pin's. Nous avons beaucoup de l'ancien modèle. Nous ne connaissons pas le nom du fournisseur et nous n'avons que des pin's qui sont moches maintenant. Ceux-là sont très beaux. Gardez-les. Ils sont collector. Si vous en avez besoin, je vous rappelle que nous en avons plusieurs centaines que nous avons découverts dans les caves. C'est vraiment vrai.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons poursuivre par le traitement des motions d'urgence. Nous en avons deux : une du groupe Écologie et Solidarité, une de Solidaires et Indépendants. Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Juste une petite question pour le logo, est-ce que nous l'aurons sous format électronique pour pouvoir l'intégrer ?

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Étant donné qu'il a été adopté, nous ferons un envoi par France Transfert parce que je ne sais pas la taille qu'il fait. Nous avons des problèmes de taille. Nous vous l'enverrons.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Il est déjà disponible.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Il va être disponible très bientôt.

Motion d'urgence pour un financement de la Caisse des Français de l'étranger par l'État concernant la catégorie aidée

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y avait effectivement deux motions, comme je l'avais dit au départ. Il y en a une du groupe Écologie et Solidarité et l'autre du groupe Solidaires et Indépendants. Qui souhaite prendre la parole ? Je ne sais plus l'ordre de dépôt. Nous allons avancer. Groupe Écologie et solidarité, c'est la première.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue pour la circonscription Afrique du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Notre motion est sur le concours financement de la Caisse des Français de l'étranger par l'État, surtout en ce qui concerne la catégorie aidée. C'est passé de 2 millions d'euros à 380 000 euros, sauf l'année dernière où nous avons eu exceptionnellement 700 000 euros. Nous demandons que l'État prenne en charge totalement la catégorie aidée qui coûte 4,35 millions d'euros à la CFE.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les autres groupes souhaitent-ils réagir ? Ils peuvent le faire par le biais d'un orateur. Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu pour la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je crois que tous les groupes étaient d'accord sur cette motion. Comme l'a dit Khadija, il n'y a pas de problème. C'est une motion qui a été adoptée à l'unanimité. En tout cas, tous les négociateurs étaient d'accord.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est une très bonne nouvelle. Nous allons quand même procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée à l'unanimité.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Motion d'urgence pour un fond humanitaire et un dispositif de rapatriement d'urgence pour les Français résidant au Liban

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La seconde motion est issue du groupe Solidaires et Indépendants. Monsieur AYOUB.

Monsieur Ghassan AYOUB, conseiller élu pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Solidaires et Indépendants

Madame la Présidente, je tiens au début à remercier mes collègues représentants des autres groupes pour leur contribution à l'amendement de cette motion d'urgence. Je cite Nadia, Patricia, Olivier et

Samy. « Cette motion d'urgence a été mise en place pour un fond humanitaire et un dispositif de rapatriement d'urgence pour les Français résidant au Liban.

- En considérant que la situation sécuritaire et géopolitique du Proche-Orient est de plus en plus préoccupante et instable.
- Considérant que le centre de crise et de soutien a la charge de réagir aux événements menaçant la sécurité de nos compatriotes établis à l'étranger.
- Considérant que plus de 21 000 Français sont établis au Liban.
- Considérant que le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères a annoncé une aide d'urgence de 10 millions d'euros pour le Liban.
- Considérant les difficultés financières dont sont victimes les Français établis au Liban depuis la crise économique de 2019.
- Considérant que depuis la multiplication des frappes sur le territoire libanais, près d'un million de personnes, même 1 million et demi, pourraient avoir été déplacées, le plus grand déplacement de population dans l'histoire du pays.
- Considérant qu'aucune opération de rapatriement n'a été officiellement déclenchée par l'État français à destination de ses ressortissants installés au Liban.
- Considérant la déclaration de Monsieur LALLIOT, directeur du Centre de crise et de soutien lors de cette 41^e session, disant que l'évacuation ne se fera pas tant que l'aéroport de Beyrouth sera ouvert et que la mission du CDCS se termine après le rapatriement.
- Considérant que le budget de l'aide sociale est constant et que la part allouée au Liban chaque année est significative.

Notre groupe solidaires et indépendants demande que le Liban soit considéré comme un cas exceptionnel, de le traiter par conséquent en dehors du cadre de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger, en créant un fonds d'urgence humanitaire spécifiquement destiné aux Français les plus démunis résidant au Liban. Son objectif principal serait de répondre à leurs besoins fondamentaux. Nous demandons l'activation du plan de rapatriement à destination des ressortissants français établis au Liban et de leurs ayants droit sans attendre la fermeture de l'aéroport et la prise en compte par le MEAE de la nécessité de coordonner avec le ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec tous les acteurs concernés, surtout l'accueil en France des Français qui n'auraient pas de proches chez lesquels s'installer. »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les groupes souhaitent-ils s'exprimer ? Monsieur SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Merci Madame la Présidente. Au nom de notre groupe URCL, nous voterons cette motion. Nous voulons cependant rappeler que France Horizons effectue déjà la tâche de coordination des évacuations puis de soutien en France pour nos compatriotes rapatriés les plus précaires. Il conviendra surtout de s'assurer à l'avenir que les autorités existantes bénéficient déjà des fonds nécessaires. C'est tout le sens de notre approbation à cette motion. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur AHMAR.

Monsieur Samy AHMAR, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, groupe Écologie & Solidarité

Comme l'a dit Ghassan, nous avons évidemment contribué à amender ce texte que nous allons voter et que nous soutenons. Un petit point de forme : ce n'est plus seulement le groupe solidaires et indépendants qui demande cette motion, c'est l'ensemble de l'Assemblée. Un point de contexte plus large, particulièrement concernant le rapatriement et la prise en charge, nous souhaiterions évidemment que nos compatriotes des territoires palestiniens occupés soient immédiatement concernés également par ce texte de motion, puis, à terme, en cas de conflagration des ressortissants d'autres pays limitrophes, potentiellement la Syrie et la Jordanie qui pourraient être concernées et, évidemment, au sein d'Israël également. Nous voterons évidemment pour cette motion. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prise de parole ? Nous allons passer au vote. Normalement, Monsieur AYOUB, vous avez eu cinq minutes pour vous exprimer. Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée à l'unanimité.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 42^e session de l'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons donc passer à un échange avec la plénière concernant les sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine session AFE. Nous avons donc cette proposition de déplacement à Nantes qui nous a été faite cette après-midi par la directrice de la DFAE. Il faut échanger à ce sujet pour connaître également le plus précisément le périmètre de ce déplacement pour éviter aussi la perte de temps à la fois du bureau, la mienne, celle assez globale par rapport à l'organisation du déplacement à Villers-Cotterêts.

Je pense qu'il faut avancer de manière groupée, positive, pragmatique et que ce déplacement nous apporte à nous tous quelque chose. Si vous souhaitez réagir sur ce point en particulier, vous pouvez le faire maintenant, mais passez ensuite par les membres qui vous représentent au bureau. Pour les non-inscrits, vous pouvez avoir un échange avec les membres du bureau, avec le secrétariat général et avec nous tous. Il y a naturellement les Assises de la protection sociale. Nous en avons reparlé. Maintenant à vous de jouer ! Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Madame la Présidente, chers collègues. D'abord, je tiens à remercier ceux qui ont présenté des mandats particuliers lors de cette session et qui l'ont bien fait. Je vois Jean-Baka qui est devant moi. Merci de nous avoir éclairés. J'aimerais que nous poursuivions pour la prochaine fois cet exercice, sachant que j'ai compris que certains mandats qui figurent dans le règlement intérieur n'existent plus. Si nous pouvons avoir une précision sur ce qui n'existe plus du tout, ce sera quand même positif de savoir où nous avons des représentants et ce qu'ils font. J'aimerais effectivement que la prochaine session puisse continuer à présenter les mandats particuliers. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il est prévu effectivement de poursuivre ces échanges en plénière. Un merci à celui qui a présenté les mandats particuliers et aux deux personnes qui ont partagé ce matin les présentations qui seront mises sur le site internet. J'ai dû quitter la salle avant.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je voudrais juste donner une précision. Le règlement intérieur est silencieux sur les mandats particuliers. Il n'y a pas de disposition dans le règlement intérieur sur les mandats particuliers. C'est une des choses que j'appelle de mes vœux.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité

Je ne reviens pas sur les éléments qui ont été déjà dits. Je pense qu'il y a juste un point de vigilance. Cela a été signalé par Samy tout à l'heure sur le déplacement à Nantes. Il y a eu beaucoup d'échanges sur ce déplacement à Villers-Cotterêts. Pour éviter la même situation, il y aura une souplesse, mais je pense que la demande est qu'il faut éviter que cela se fasse aux dépens des travaux des commissions. C'est ce qui s'était un peu passé. Il s'agit de calibrer un agenda par rapport à cela. Je pense que ce sera discuté, mais je précise qu'il y a une demande de vigilance. Je pense qu'il y a une forme de priorité aussi sur la question des assises.

L'autre point : il y avait eu des résolutions qui étaient des résolutions qui quelque part impactaient le règlement intérieur. Il y a certaines résolutions qui impactent de fait le règlement intérieur. Soit c'est un temps, soit c'est simplement que les résolutions qui impactent le règlement intérieur soient considérées, de fait, comme des amendements du règlement intérieur afin que nous ayons un document qui le revoit, ou alors cela veut dire qu'il faudra rouvrir les choses. Cela a été abordé plusieurs fois au cours de la session. Si ce n'est pas la prochaine fois, il va falloir quand même le faire. Je sais que la commission des lois a envisagé de commencer un travail sur la question du RI, mais peut-être sur la fin du mandat plus que de la fin de cette session ou de la session suivante.

Si nous avons des résolutions qui sont adoptées en règlement intérieur, je pense que ce sont des points aussi à intégrer progressivement. Si ce sont plusieurs résolutions éparses et que nous n'avons pas un document qui les rassemble ou en annexe, peu importe, mais en tout cas, il faut avoir un document qui les rassemble. Si ce n'est pas vraiment un temps, mais plus un élément de procédure.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

Merci, Baptiste, de relancer le débat sur le règlement intérieur. Je rappelle que le règlement intérieur est silencieux sur la définition des résolutions et qu'il renvoie au travail parlementaire. L'article 34-1 de la Constitution prévoit que les résolutions parlementaires sont des avis. Ce sont des avis qui « invitent à » mais disons que pour modifier le règlement intérieur, je sais que je n'ai pas forcément d'unanimité là-dessus, mais il faudrait que nous posions la définition. Ce serait peut-être une résolution qui pose des définitions claires sur un certain nombre de points du règlement intérieur. Par exemple, qu'est-ce qu'un mandat particulier ? Comment accède-t-on à un mandat particulier ? Est-ce des répartitions par groupe ? Devons-nous systématiquement proposer par des votes ? Est-ce que le bureau exécutif le fait hors session ?

J'entends. Maintenant, j'ai un règlement intérieur et je ne fais qu'appliquer le règlement intérieur. C'est mon oméga et les résolutions ne modifient pas le règlement intérieur. Il y a une procédure pour la modification du règlement intérieur. Je veux bien qu'il y ait des adaptations. Par exemple, nous allons publier les questions orales, même si ce n'est pas prévu par le règlement intérieur. Maintenant, sur des choses de fond, c'est un peu plus gênant. Nous nous mettrons en ordre de marche, mais il faut aussi que l'assemblée, à un moment donné, prenne des décisions sur ces définitions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur SIGNORET, puis Madame RÉA.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je pense qu'il est temps que le règlement intérieur soit ouvert, peut-être pour la prochaine session, parce qu'il y a plusieurs choses qu'il faudra revoir. D'autre part, je voudrais revenir sur les motions d'urgence qui ont une connotation d'urgence a priori, mais je voudrais savoir quel est leur destin. Elles ont été votées à l'unanimité, mais où vont-elles ? Qui est-ce qui y répond ? Je reviens six mois en arrière. Mon groupe a présenté une motion d'urgence qui a été votée à l'unanimité par l'AFE. Nous attendons toujours une réponse, mais nous ne savons pas par qui, où et comment. Merci.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bis repetita placent. Il n'y a pas de définition des motions d'urgence dans le règlement intérieur ou, en tous les cas, de ce que nous en faisons après.

Madame Annie RÉA, conseillère élue pour la circonscription Europe du Sud, groupe Solidaires et Indépendants

Merci Madame la Présidente. Deux points. Avant, j'aimerais introduire sur des remerciements pour la tenue de cette session, pour la collaboration et la disponibilité de notre Secrétaire général, Olivier, et de toute son équipe. Je crois qu'ils méritent des applaudissements. Ils le méritent.

Applaudissements de la salle.

C'est un vrai miracle que vous avez accompli, il y a une demi-heure, d'organiser en temps réel des élections à bulletins secrets. Bravo à vous ! Merci encore pour Villers-Cotterêts qui était un temps inoubliable. Je voudrais vous remercier pour les gourdes que vous nous avez offertes. Merci Monsieur REYNES. Merci Madame CARMONA. C'est un message important que nous interprétons comme : « Nous sommes aimés, nous sommes appréciés en tant qu'élus. » Nous vous remercions. En italien, nous disons : « Ti voglio bene. » C'est comme cela que nous recevons ce message.

Je voudrais revenir sur le règlement intérieur. Nous en avons parlé plusieurs fois au cours de cette session. Il me semble que nous avons relevé plusieurs points de difficulté d'interprétation pour des questions soit de formulation, soit de fond, soit des absences d'éléments qui ne sont pas dites dans ce règlement intérieur. Je partage vraiment le fait que, lorsque la prochaine mandature va prendre en main ce règlement intérieur, il y aura au sein de cette nouvelle mandature probablement des nouveaux membres qui auront aussi beaucoup d'autres sujets à traiter. Nous avons travaillé sur ces questions. Pourquoi ne pas engager une réflexion et un premier travail pour faire une révision de ce règlement intérieur en fin de mandature. Je vous remercie.

Enfin, le dernier point est une proposition pour les thématiques et l'ordre du jour de la prochaine session. Une formation sur les successions internationales avec un notaire et un avocat spécialisé serait la bienvenue. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame RÉA. Je vais passer la parole au Vice-Président de l'AFE en sa qualité de président du bureau de vote pour proclamer les résultats.

Résultats de l'élection des deux conseillers pour le Conseil d'orientation stratégique de France Titres

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Madame la Présidente. Je veux d'abord remercier nos bénévoles, Madame GREGORI et Madame TIR. Madame GREGORI a été vraiment bénévole sur ces vacances. Il faut le dire. Le SG qui a aidé à l'organisation de ce scrutin. Un vrai scrutin. Nous avons donc eu 78 votants, 2 bulletins nuls, 2 blancs. 61 votes pour Monsieur LEJEUNE et Monsieur MAYRAND. 13 votes pour Monsieur Olivier BERTIN et Madame WATKINS. Je proclame Messieurs LEJEUNE et MAYRAND élus.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu pour la circonscription Europe centrale et orientale, groupe Les indépendants

Chère présidente, mes chers collègues. C'est un honneur d'abord d'avoir été élu. Je suis prêt tout de suite parce que le titulaire n'est pas là. Je voudrais vous dire que je vais représenter toute l'assemblée et les non-inscrits. Je remercie Monsieur BERTIN d'avoir permis cet exercice démocratique qui a été fait dans des conditions exceptionnelles par le Secrétariat général. Je tiens vraiment à vous remercier parce que préparer un vote à bulletin secret en une demi-heure était quand même une belle épreuve. J'essaierai de faire un compte rendu de mes activités aussi brillant que celui qui a été présenté cette semaine. Merci.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu pour la circonscription Europe du Nord, non-inscrit

Je voulais aussi remercier le secrétariat général pour l'organisation, mais aussi tous les électeurs. Je ne m'attendais pas à en avoir autant puisque je comptais sur les non-inscrits. Nous avons plus que doublé les effectifs. Nous allons peut-être pouvoir bientôt former un groupe. Je voulais féliciter également les gagnants.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il vient de m'être dit que Monsieur A***** vient de déposer un recours. *(Rires.)*

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tout se fait dans l'urgence et tout se passe très bien, donc nous pouvons nous féliciter collectivement. France Titres a fait le buzz. Je vous rappelle que les séances sont publiques. Nous avons deux élus, mais vous êtes tous aussi invités finalement à y prendre part et j'imagine que vous serez très nombreux vu l'enthousiasme qu'ont suscité ces deux postes qui étaient proposés à notre assemblée. Merci. Madame CHAAYA et Madame CONNELL.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient, groupe Les indépendants

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Secrétaire général, je souhaite vous remercier pour cette semaine. J'ai un petit message à mes collègues. J'ai été très touchée par votre soutien pour tout ce qui a été fait pour le Liban. Je vous remercie et je remercie les élus du Liban. Je remercie aussi ma commission de sécurité qui nous a permis de travailler sur ce sujet. Merci beaucoup.

Applaudissements de la salle.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue pour la circonscription Europe du Nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Bravo pour ton élection. Je voudrais remercier le ministère de l'Intérieur d'avoir pensé aux Français de l'étranger pour cet exercice. Je pense que c'est une première. Merci beaucoup. Je voudrais aussi dire que je suis tout à fait d'accord avec Annie RÉA quand elle suggère de faire un groupe de travail. Enfin, elle n'a pas suggéré un groupe de travail, mais elle a suggéré que nous puissions travailler tous

ensemble pour réviser le règlement intérieur. J'aimerais suggérer de faire un groupe de travail sur ce sujet. Merci.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu pour la circonscription Amérique latine et Caraïbes, groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants

Je voudrais remercier Monsieur le Secrétaire général et toute son équipe. Une belle semaine encore et une belle assemblée. Le groupe de travail du règlement intérieur a déjà existé. Je considère que le règlement intérieur se tient, mais il a besoin de quelques amendements. Nous avons encore trois sessions devant nous. Il ne faut pas attendre à la fin. Il ne faut pas le laisser à ceux qui viennent parce que ceux qui viennent feront ce qu'ils voudront avec un autre règlement intérieur. Nous allons essayer de leur laisser quelque chose de bien. Pour l'instant, continuons de travailler. Si nous pouvons l'amender en début de session prochaine, ce serait déjà très bien. Nous faisons des propositions, nous l'amendons, puis nous continuons à travailler avec un règlement intérieur.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie & Solidarité

Sur ce point, c'est une demande que nous faisons depuis un moment. Il est vrai que l'idée de faire une recommandation n'est pas mauvaise. Nous pouvons faire cette recommandation, mais nous pouvons déjà commencer à nous recommander à nous-mêmes. Il n'est jamais trop tôt pour bien faire. Nous avons les remerciements aussi au nom de notre groupe. Remerciements évidemment aux équipes qui sont là, qui supportent nos débats, qui supportent nos allées et nos venues. Merci au secrétariat général. Merci à vous. Nous ne disons pas assez à quel point cela fonctionne aussi grâce à vous. Merci aux élus aussi, les élus qui sont là, les élus CFDE qui nous accompagnent. Parfois, nous les « zappons » un peu. Ils font l'effort de venir, ils n'ont pas forcément les mêmes facilités que nous et pourtant nous les retrouvons. Merci à eux.

J'ai trouvé que cette session a été assez calme au final. C'est peut-être pour cela que nous avons voulu chercher des choses sur la fin, car nous n'allons pas nous quitter ainsi non plus. (*Rires.*) Je pense que nous avons réussi à le faire jusqu'au bout, comme d'habitude. Merci à vous. Merci Hélène et à nos deux vice-présidents qui tiennent nos débats. Merci à tous.

CLÔTURE DE LA 41^E SESSION

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais passer la parole à notre Secrétaire général.

Monsieur Olivier-Antoine REYNES, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger

La 41^e touche à sa fin. Merci, Madame la présidente, de me donner la parole. Merci à vous, Madame la présidente, très cher Ramzi, très cher Alexandre pour le travail mené pendant cette session. Comme je vous l'ai indiqué, nous allons bientôt être en ordre de marche avec l'arrivée d'Aurélié pour assurer le suivi du travail des élus, suivi qui n'était pas tout à fait possible dans la configuration précédemment, avant que la directrice nous donne les moyens de fonctionner, après avoir séparé le secrétariat général de la MASAS. Nous pouvons l'en remercier. Un gros travail nous attend pour mieux mettre en valeur vos travaux.

Comme je l'indiquais au moment de l'ouverture de la session, il serait utile que les élus dressent un bilan des avancées qu'ils ont obtenues pendant cette mandature et dont le site de l'AFE pourrait assurer la publicité. C'est hyper important de le faire, mais cela dépendra aussi de l'architecture. Nous allons revenir vers le bureau exécutif pour proposer une architecture qui mette vraiment en valeur ce qui se fait dans les sessions. Nous pouvons faire la publicité des questions orales, des résolutions et des travaux. Pour le moment, la balle est dans votre camp, présidents de commission, pour l'infolettre et pour les rapports des commissions. Plus tôt, ils nous parviendront, plus tôt, nous serons en mesure de les publier et de commencer le suivi de la session. La balle est dans notre camp pour le verbatim, nous en avons bien conscience. Une fois qu'il nous sera adressé, nous allons nous mettre en ordre de marche pour que ce soit fait le plus rapidement possible. La balle est aussi un peu dans votre camp parce que nous attendons de vous que vous nous donniez vos justificatifs d'hébergement. Je répète uniquement les justificatifs d'hébergement. Les autres justificatifs n'ont pas à être produits puisque, si vous êtes là, vous êtes arrivés, même peut-être à la nage, à la marche. Ce n'est pas grave, vous êtes là. C'est ce qui compte. Vous avez toute la semaine prochaine pour finir le travail. Essayez de nous les envoyer avant le 25 octobre, date à laquelle nous allons commencer à faire les liquidations.

Je vous l'ai expliqué lundi. Pour toutes les personnes dont le dossier est un peu défaillant, nous allons vous demander de le mettre à jour. Si ce n'est pas à jour, nous vous paierons la part forfaitaire qui n'est pas à justifier, donc le transport et les repas, et nous retiendrons l'hébergement le temps que vous nous fournissez les justificatifs, mais nous ne retarderons pas le paiement des autres conseillers qui nous ont donné tout ce qu'il fallait.

Ceci étant dit, je voudrais remercier Stéphanie, les hôtes et les hôtesse qui nous ont accompagnés pendant toute cette semaine.

Applaudissements de la salle.

Je voudrais dire un grand merci aussi à quelqu'un que vous ne connaissez pas, mais qui fait que nous sommes ici. **Marc MARCILLAT** est la personne qui gère ce centre ministériel de conférences. Il nous appuie vraiment dans la réalisation de cet exercice, avec les circonstances que vous connaissez. Nous n'avons presque pas remarqué qu'il y avait une conférence dans les sous-sols.

Je voudrais aussi assurer mes collègues de la reconnaissance du Secrétariat général pour leur mobilisation sans faille à nos côtés et tout particulièrement au service de la DFAE pour leur soutien infaillible. Les collègues étaient tous là, ils concourent tous à l'activité de ce secrétariat général. Je ne remercie bien évidemment pas Rouba et Cassandre. Elles savent toute ma gratitude et ma reconnaissance pour leur travail, votre bonne humeur et votre indulgence, mesdames, parce que je suis parfois un peu insupportable. Cela ne se voit pas trop, mais c'est vrai.

Enfin, Madame la Présidente, et vous tous, mes chers élus, merci des compliments que vous nous avez adressés individuellement, entre deux portes, sur le parvis dans la grisaille, puis aussi dans la moiteur de cette salle plénière. C'est fort de votre gentillesse que je veux aujourd'hui conclure mon propos avec une pensée lacanienne. « Il n'est d'amour que réciproque. » Nous nous reverrons en mars.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est toujours le moment assez émouvant où nous allons presque nous quitter, pas pour le bureau élargi puisque nous continuons après. Surtout, ne pensez pas que le bureau élargi n'a pas lieu. Avant de procéder aux remerciements, il y aura peut-être des redites, mais ce n'est pas grave. J'aimerais adresser un clin d'œil à Michèle MALIVEL. Cela faisait vraiment très plaisir de la revoir avec nous lors de cette session. Nous laissons beaucoup de choses de côté quand nous venons ici. Nous laissons la famille, les amis, le travail. Un clin d'œil à Élise LEGER, notre toute nouvelle maman AFE. C'était la

première fois que tu laissais ton fils de côté. Il est en bonne compagnie. J'ai vu les vidéos, tout va bien. Ezra a six mois aujourd'hui. Bravo ! Cela me permet aussi de souhaiter un bon anniversaire à mon fils qui a 17 ans aujourd'hui et qui nous regarde. Bon anniversaire, Oscar. C'est un peu dur de le laisser seul. Je vous avoue. Minouche également, mais mon fils d'abord quand même parce que je ne l'ai pas vu depuis quelques jours. Minouche, je l'ai vue tous les jours. Bon anniversaire, Minouche. Bon anniversaire, Oscar.

Je voudrais parler aussi de deux valeurs : le respect et la politesse. Pour moi, ce sont des valeurs cardinales qui doivent nous guider dans cette assemblée. J'ai eu la désagréable expérience d'assister à un échange entre deux élus de la République, qui étaient d'une violence verbale inacceptable. En réalité, je me suis interposée, comme je le ferai toujours quand j'ai l'impression que ces deux valeurs sont laissées de côté. Je voulais partager cela avec vous aujourd'hui parce que c'est intolérable. Ce n'est pas ainsi que nous devons fonctionner entre nous. Je sais que c'est une exception, mais en parler aujourd'hui permet de passer outre et de progresser ensemble. En tous les cas, vous pouvez toujours compter sur moi pour m'opposer à ce genre de comportement. Je n'ai pas peur et je le ferai toujours. Merci.

Maintenant, pour revenir à notre programme, je pense que la semaine a dépassé ce à quoi nous nous attendions. Ce vendredi restera dans les annales avec ce magnifique scrutin qui s'est superbement déroulé. Bravo aux nouveaux élus. Maintenant, nous en venons aux remerciements. Tout d'abord, les deux Vice-Présidents Ramzi et Alexandre. C'est toujours un plaisir de travailler avec vous. Nous nous disons les choses même quand elles ne sont parfois pas agréables, mais nous travaillons bien ensemble et nous allons continuer à le faire. Vraiment un merci sincère pour tout ce que nous parvenons à faire ensemble. Nous sommes une équipe qui fonctionne. Merci aux équipes techniques. Il y a Vincent qui doit être là-bas quelque part, les hôtesse, Stéphanie et ses équipes, la DFAE, bien évidemment, Pauline CARMONA et tout le monde. Elle m'a envoyé un gentil message pour me dire qu'elle devait aller chercher son enfant. C'est pour cela qu'elle n'est pas là. Nous savons qu'elle est très souvent avec nous.

Je vais remercier bien évidemment le secrétariat général. Rouba et Cassandra, nous avons beaucoup ri cette semaine. C'est bizarre de le dire, mais c'est vrai. Je passais souvent et nous faisons des plaisanteries. Je pense que c'est important parce que vous avez travaillé très dur. Je vous tire mon chapeau et je pense que nous allons à nouveau les applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Il y a le baptême du feu d'Aurélié GREGORI qui directement a pris part à un bureau de vote. C'était la bienvenue, c'était le bizutage. Bienvenue aux SGAFE et bravo !

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'aimerais remercier notre présidente, bien évidemment, qui est toujours à la barre. J'aimerais aussi remercier les présidentes et présidents de commission et les présidentes et présidents de groupes politiques qui ont réussi à diffuser toutes les tensions que nous avons vues pendant cette session. Nous n'allons pas nous le cacher, il y a un éléphant dans la salle, la situation mondiale est vraiment tendue, Je suis vraiment fier de nos présidentes et présidents qui ont réussi à maintenir la paix entre nous. C'est ce qu'il faut faire. La paix. La paix. La paix. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Simplement pour reprendre les propos de Ramzi, je voudrais simplement remercier l'ensemble des présidents des groupes parce que nous avons vu cette semaine que vous avez su vous parler. Nous avons pu arriver parfois à nous expliquer sur de nombreux sujets. Je voudrais remercier aussi l'ensemble des commissions pour les travaux réalisés parce qu'au vu des restitutions, vous avez tous travaillé grandement pour nos compatriotes. Il faut que ces travaux soient de plus en plus valorisés parce que chaque travail apporte sa pierre à l'édifice.

Je voulais simplement remercier aussi les présidents de commission et l'ensemble des membres des commissions pour les travaux réalisés et, bien entendu, remercier le Secrétariat général et la DFAE. Sans vous, nous n'aurions pas eu cette belle semaine. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous avez remarqué que les Vice-Présidents aiment bien perturber quand je prends la parole pour essayer de me faire oublier des choses, mais ils ne vont pas y parvenir. Il y a une personne que je n'ai pas remerciée. Il s'agit de mon voisin Olivier-Antoine REYNES, qui a changé quelque part l'esprit de cette session. Il a été très disponible. Il a de l'humour. Il était stressé et un peu malade aussi, mais il est là rayonnant. Au-delà du travail qu'il fait et de la vision qu'il essaie d'impulser à cette AFE, il y a son humour, sa gentillesse et son goût des parfums. Vous ne le savez peut-être pas, mais nous aimons bien discuter de parfums. Il y a plusieurs choses que nous avons à découvrir les uns les autres. En tous les cas, Olivier, je voulais te remercier sincèrement pour le travail que nous faisons au quotidien ensemble et pour cette belle semaine que tu as grandement contribué à organiser. Je ne vais pas citer Lacan. Je ne vais pas chercher très rapidement un philosophe ou autre chose pour me dire : « Moi aussi, j'ai eu ma petite citation. » Je veux juste te remercier sincèrement.

Vous aussi, les 90 élus, les conseillers des Français de l'étranger, les parlementaires qui ont été très souvent avec nous toute cette semaine. Je pense que nous représentons tous ensemble la grande famille des Français de l'étranger. Nous pouvons en être fiers. La situation mondiale est très complexe, mais tant que nous avons la famille, je pense qu'il faut s'accrocher. Accrochons-nous, accrochez-vous. La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures 29.